ÉTAT DE LA PAUVRETÉ EN FRANCE 2026

D'APRÈS LES STATISTIQUES D'ACCUEIL 2025
DU SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE

ENTRETIEN AVEC
FRANÇOIS DUBET
SOCIOLOGUE, SPÉCIALISTE DES
QUESTIONS D'ÉDUCATION ET D'INÉGALITÉS



COMPRENDRE LA PAUVRETÉ POUR MIEUX LA COMBATTRE

Analyses croisées de la perception des Français et des réalités vécues par les personnes accueillies, à l'épreuve des décisions politiques.

Secours Catholique
Caritas France

SOMMAIRE

ÉDITORIAL **1**

RÉSUMÉ EXÉCUTIF **5**

RECOMMANDATIONS DU SECOURS CATHOLIQUE **13**

8 QUESTIONS POUR MIEUX COMPRENDRE LA PAUVRETÉ **16**

Pourquoi le taux de pauvreté ne suffit-il pas à décrire précisément les différentes formes de pauvreté ? 20

Qu'est-ce que la pauvreté multidimensionnelle ? 29

Pourquoi les personnes de nationalité étrangère sont-elles davantage exposées à la pauvreté ? 36

La pauvreté prend-elle les mêmes formes selon les territoires ? 43

Pourquoi le travail ne protège-t-il plus de la pauvreté ? 52

Dans quelles mesures les difficultés d'accès à un logement stable et digne contribuent-elles à la pauvreté ? 60

Les démarches administratives fabriquent-elles de la pauvreté ? 68

Comment des personnes se retrouvent-elles progressivement éloignées de l'emploi ? 77

ENTRETIEN AVEC FRANÇOIS DUBET **87**

PROFIL GÉNÉRAL **94**

Caractéristiques sociodémographiques des ménages rencontrés 96

Emploi, chômage et « inactivité » 108

Ressources et conditions de vie 118

ANNEXES **128**

Secours Catholique Caritas France

SOURCES STATISTIQUES ET ANALYSES : Mathilde Nugue, Raphaël Quartier, Serena Plum, département Analyse des Pauvretés et des Territoires, **Isabelle Chort,** professeure de sciences économiques à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour. **Résumé exécutif et recommandations plaidoyer :** Mathilde Nugue, Raphaël Quartier, Daphné Chamard-Teirlinck, directrice de la Coordination des programmes et du plaidoyer, Laurine Chabal, coordination du plaidoyer. **Grand entretien :** François Dubet, sociologue, professeur émérite à l'Université de Bordeaux, Djamila Ould Khettab, journaliste, Mathilde Nugue. **Correction-révision :** Claire Bélet, Anne Mars, Le Champ rond. **Maquette :** Véronique Bliard, direction de la communication – Pôle production éditoriale. **Iconographie :** Élodie Perriot. **Photo de couverture :** Vincent Boisot / SCCF. **Fabrication :** Sandrine Routier – direction de la communication. **Impression :** Wagram éditions. **Tirage :** 9 380 exemplaires. **Date de publication :** novembre 2026.



DIDIER DURIEZ,
PRÉSIDENT NATIONAL



© E. PERROT / SCCF

ADELAÏDE BERTRAND,
DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE

ÉDITORIAL

Près de 10 millions de personnes vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté en France. Depuis 2023, le taux de pauvreté atteint 15,4 %, son niveau le plus élevé depuis la création de cet indicateur, il y a trente ans. Sur le terrain, les acteurs du Secours Catholique témoignent d'une réalité alarmante : en 2025, 27,3 % des ménages accueillis ne disposent d'aucune ressource et plus d'un tiers n'ont pas accès à un logement stable.

Pourtant, le monde politique semble ne se saisir de cette réalité qu'à travers le prisme de la responsabilité individuelle. Il pointe du doigt celles et ceux qui ne travaillent pas, qui « profiteraient » du système ou qui seraient responsables de leur situation par leurs propres choix. Ces représentations ne sont pas sans conséquence. Elles contribuent à inscrire des contre-vérités dans les imaginaires, fragilisant la cohésion sociale de tout un pays ; elles stigmatisent les personnes concernées et conduisent à chercher des réponses du côté du contrôle et de la sanction plutôt qu'à interroger les mécanismes qui produisent et entretiennent la pauvreté.

Ce rapport a pour ambition de regarder au-delà de ces idées reçues et de permettre de mieux comprendre la pauvreté. Le croisement du regard des Français, à travers une enquête d'opinion, avec celui des personnes rencontrées par le Secours Catholique nous enseigne que, contrairement à certains discours, les Français ont largement conscience de la gravité de la situation. 80 % estiment que la pauvreté a augmenté ces dix dernières années et 84 % jugent difficile d'en sortir. Ils associent également la pauvreté à bien plus que l'absence de revenus : renoncement aux soins, difficultés à se nourrir ou à se chauffer, maltraitance institutionnelle et sociale, perte d'autonomie et de dignité.

Car, oui, la pauvreté est un phénomène complexe marqué par des inégalités qui se cumulent et s'alimentent tout au long des parcours de vie. Précarité de l'emploi, faibles revenus, chômage, maladie, logement instable, difficultés d'accès aux droits peuvent être à la fois causes et conséquences d'une pauvreté durable ou passagère. Plus de la moitié des ménages accueillis par l'association cumulent au moins deux de ces difficultés. Les Français souhaitent que cette situation soit traitée avec justice et fraternité et qu'elle soit au cœur du débat politique. Ils n'oublient pas la responsabilité collective.

À quelques mois de l'élection présidentielle de 2027, le choix de la manière de combattre ces mécanismes est donc politique. Nous pouvons continuer à gérer la pauvreté au gré de dispositifs simplistes fondés sur plus de contrôles, de sanctions et de discours culpabilisants. Ou nous pouvons décider de reconnaître la pauvreté dans toute sa complexité, de la prévenir et de la combattre : en associant les personnes en situation de pauvreté à l'élaboration des politiques qui les concernent et en garantissant des ressources suffisantes, un logement digne, un accès effectif aux droits et aux soins, un travail qui permette de vivre dignement et une reconnaissance de la contribution de chacun à la société.

Le Secours Catholique appelle ainsi à ne pas se tromper de combat : lutter contre la pauvreté, ce n'est pas lutter contre les personnes pauvres, c'est faire le choix de la solidarité et d'une société où chaque individu trouve une place digne. ▮



© CHRISTOPHE HARGOUES / SCCF

Depuis 1982, le Secours Catholique – Caritas France (SCCF) recueille des données sur les situations de pauvreté des personnes qu'il rencontre et accompagne. Ce dispositif statistique unique alimente, depuis plus de trente ans, la publication annuelle du rapport « État de la pauvreté en France ». Fondé sur les remontées réalisées par les bénévoles de l'association, il offre chaque année une image précise de la pauvreté en France à travers le prisme des ménages accompagnés et contribue à éclairer le débat public sur les politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Pour cette édition, le rapport s'appuie sur les données recueillies entre 2015 et 2025. En 2025, au SCCF, 59 800 bénévoles répartis dans plus de 2 500 lieux d'accueil ont apporté un soutien à 1 060 000 personnes. Le recueil d'informations annuel, réalisé à partir des fiches statistiques extraites d'un échantillon représentatif des dossiers d'accueil, porte sur 56 717 ménages et permet d'étudier les situations de pauvreté des personnes rencontrées au cours de cette même année[1].

Ce rapport se compose de deux grandes parties. La première, le dossier thématique, s'intéresse à apporter des éclairages sur les mécanismes de la pauvreté multidimensionnelle et des recommandations pour en sortir. Il propose un regard croisé entre la réalité vécue par les personnes rencontrées au Secours Catholique, la perception des Françaises et des Français à l'égard de la pauvreté, mesurée par le biais d'un sondage d'opinion, réalisé en avril 2026 par OpinionWay, ainsi que les effets des discours et politiques publiques sur la pauvreté et les personnes en situation de pauvreté. La seconde partie propose un profil général composé de 16 fiches décrivant les caractéristiques sociodémographiques des ménages rencontrés en 2025, leurs situations face à l'emploi ainsi que leurs ressources et conditions de vie des ménages rencontrés.

Divers apports viennent croiser et éclairer les analyses :
- celui de personnes concernées par la pauvreté, par le biais de témoignages recueillis dans les différents rapports et productions participatives du Secours Catholique au cours de ces dernières années ;
- le regard de François Dubet, sociologue, spécialiste des inégalités sociales et auteur de l'essai *Le Mépris. Émotion collective, passion politique*[2], dans lequel il montre que, nourri par les inégalités et le manque de reconnaissance, le sentiment d'être méprisé est devenu une émotion collective et politique qui fragilise les liens sociaux et peut mettre la démocratie en tension.

Ces parties sont précédées d'un résumé exécutif qui intègre les recommandations du Secours Catholique.

Enfin, un glossaire et une description précise des données collectées se trouvent en annexe. Les principales infographies y sont également reprises.

1. Voir annexe n° 2 pour plus de détails sur la méthodologie employée et les informations disponibles.
2. Paris, Édition du Seuil, 2025.



© CHRISTOPHE HARGOUES / SCCF

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le Secours Catholique fêtait, l'an dernier, les trente ans de son rapport annuel « État de la pauvreté en France », un rapport issu de l'analyse des conditions de vie d'un échantillon représentatif de plus d'un million de personnes accueillies, chaque année, par l'association. Malheureusement au fil des rapports, les conclusions se ressemblent et s'alourdissent, décrivant une situation particulièrement alarmante. Il y a, d'une part, ce que disent nos chiffres de l'aggravation et de l'intensification de la pauvreté mais il y a, aussi et surtout, une fracture sociale grandissante, davantage ressentie que quantifiée, nourrie par une forte stigmatisation des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Depuis le milieu des années 2000[1], le regard et les discours stéréotypés sur les personnes éloignées de l'emploi, en situation de précarité ou de pauvreté se sont installés et se sont renforcés, et avec eux l'idée selon laquelle les personnes feraient le choix de vivre dans cette situation et « profiteraient de tout un système ». Elles seraient également responsables de leur situation par manque de volonté, idée induisant ici une forme de déresponsabilisation des pouvoirs publics dans leur rôle face à la lutte contre la pauvreté, et ayant pour conséquence, depuis dix ans, des réformes qui restreignent certains droits, accroissent les contraintes et les sanctions pesant sur les allocataires des minima sociaux ou de l'assurance chômage.

Mécaniquement, le taux de pauvreté en 2024, en France métropolitaine, atteint son niveau record depuis la création de l'indicateur (1996) : 15,4 %, soit près de 10 millions de personnes à vivre sous le seuil de pauvreté. Au Secours Catholique, en 2025, la situation est ainsi toujours plus préoccupante : 27,3 % des ménages rencontrés par l'association ne disposent d'aucune ressource, plus de 95 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté, 39 % des personnes rencontrées sont des enfants, plus d'un tiers des ménages n'ont pas accès à un logement stable et, parmi ceux vivant en logement stable, 61 % sont confrontés à des impayés.

Contrairement à ce qu'affirment certains discours politiques et médiatiques, les travaux documentant l'aggravation de la pauvreté sont nombreux et les Français ne sont pas dupes : 80 % d'entre eux estiment, à juste titre, que la pauvreté a augmenté ces dix dernières années[2].

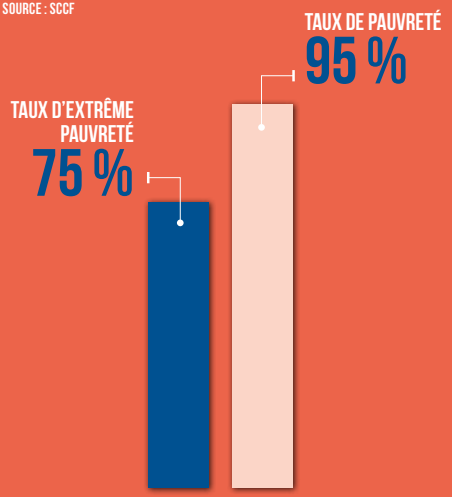
Aujourd'hui, certaines prises de parole médiatiques et politiques véhiculent des contre-vérités, rarement corrigées, biaisant et polluant la perception d'un phénomène bien réel aux répercussions extrêmement graves pour les individus concernés. Cela est d'autant plus insidieux que la pauvreté reste peu incarnée dans le débat public, peu documentée dans sa réalité vécue, et que la parole n'est presque jamais donnée à celles et ceux qui la subissent au quotidien. Une personne accompagnée par l'association en témoigne : *« Parce qu'à la télévision, ils ne vont jamais chercher ceux qui ont 800 euros pour vivre. Ils vont toujours chercher ceux qui ont 1 800 euros ou 2 500 euros. Ils ne vont jamais chez les pauvres pauvres, ceux qu'on appelle les pauvres ! Vous n'avez jamais un reportage sur eux et il faudrait qu'ils les voient un petit peu de plus près. »*

1. Secours catholique, « Trente ans de regard sur les pauvretés », dans « État de la pauvreté en France », 2025, p. 125-131.

2. Sondage OpinionWay pour le Secours Catholique – Caritas France, « Les perceptions des Français à l'égard des différentes formes de pauvreté », mai 2026.

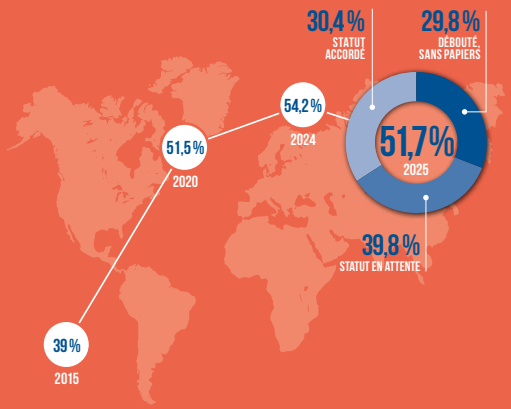
TAUX DE PAUVRETÉ EN 2025

SOURCE : SCCF



PART DES PERSONNES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE ET STATUT ADMINISTRATIF (2015-2025)

SOURCE : SCCF



PART DES FEMMES ET DES ENFANTS PARMI LES PERSONNES ACCUEILLIES AU SECOURS CATHOLIQUE EN 2025

SOURCE : SCCF



56 % FEMMES

39 % ENFANTS

Face à cette dynamique, et alors que s'engage la campagne pour l'élection présidentielle des 18 avril et 2 mai 2027, le Secours Catholique souhaite apporter des éléments objectifs et documentés, sur les mécanismes de la pauvreté, directement issus du vécu et de l'expérience des personnes en situation de pauvreté, afin de peser dans le débat et de porter la parole des personnes les plus pauvres. Le rapport propose ainsi de déconstruire les représentations simplificatrices de la pauvreté en 8 questions. Pour ce faire, il s'appuie sur deux apports inédits et complémentaires : les résultats d'un sondage d'opinion représentatif de la perception de la pauvreté par les Français, et les données issues de la rencontre et de l'accompagnement de plus de 1 million de personnes chaque année par l'association, parmi lesquelles une part importante de ménages invisibilisés dans la statistique publique (personnes sans domicile, personnes étrangères en situation irrégulière).

FINALEMENT, QU'EST-CE QUE LA PAUVRETÉ ?

LA PAUVRETÉ EST MULTIDIMENSIONNELLE, VÉCUE COMME UN ENCHEVÊTREMENT DE DIFFICULTÉS ET DE PRIVATIONS

Aujourd'hui, le principal indicateur utilisé pour définir une situation de pauvreté est le taux de pauvreté qui mesure la part de ménages dont le niveau de vie est inférieur à un seuil de pauvreté, fixé en pourcentage du niveau de vie médian (60 % en général, soit 1 350 euros en 2025). **Ce taux de pauvreté ne dit qu'une partie de la réalité.** Les Français eux-mêmes s'y perdent : 42 % d'entre eux pensent en effet que le taux de pauvreté est de plus de 20 %, tout en sous-estimant le seuil réel de près de 300 euros, signe que cet indicateur ne reflète ni leur perception, ni, pour beaucoup, leur vécu. Au Secours Catholique, la quasi-totalité (95 %) des ménages rencontrés vit sous le seuil de pauvreté mais la diversité des situations et des conditions de vie traduit la limite de cet indicateur fondé sur une simple approche monétaire.

Plus de la moitié des personnes rencontrées, adultes et enfants confondus, sont de nationalité étrangère, soit une proportion près de six fois supérieure à leur part dans la population en France (9,1 %). Sept personnes étrangères sur 10 n'ont pas de statut administratif stable, avec une part croissante de personnes déboutées, autant de personnes ne pouvant prétendre à l'essentiel des droits. **La féminisation de la pauvreté reste stable** puisque

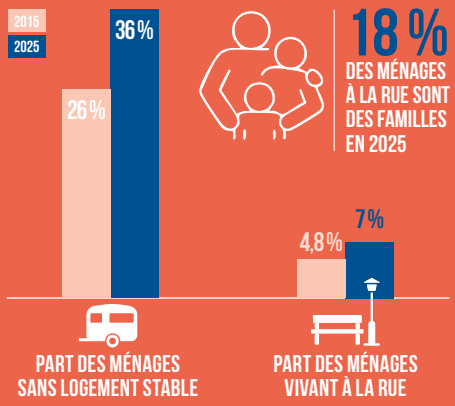
56 % des personnes accueillies sont des femmes, et les mères isolées représentent près d'un quart des ménages rencontrés. En 2025, 36 % des ménages rencontrés par le Secours Catholique n'ont pas accès à un logement stable, soit 10 points de plus qu'il y a dix ans. Dans le même temps, les formes les plus sévères de sans-abrisme progressent : la part des ménages accueillis vivant à la rue ou dans un squat est passée de 4,8 % à 7 % entre 2015 et 2025. Cette dégradation touche également des familles : 18 % des ménages sans domicile rencontrés en 2025 sont des familles avec enfants.

Outre ces éléments sociodémographiques, les personnes rencontrées par le Secours Catholique connaissent des situations très diverses : ménages confrontés au non-recours ou à des ruptures de droits, personnes éloignées de l'emploi, ménages faisant face à des problèmes de santé ou de handicap, travailleurs pauvres ou ménages sous forte contrainte budgétaire. Ces situations ne s'excluent pas puisque **55 % des ménages rencontrés cumulent au moins deux de ces dimensions.** Ce chiffre, à lui seul, dit deux choses essentielles. D'une part, la pauvreté n'est pas une situation unique et figée, mais un enchevêtrement de difficultés qui peuvent se renforcer mutuellement et réduire progressivement les marges de manœuvre. D'autre part, la pauvreté ne se limite pas à un simple manque d'argent, comme le suppose implicitement la mesure du taux de pauvreté. **La pauvreté est un phénomène multidimensionnel complexe dans lequel différentes dimensions s'alimentent et peuvent être à la fois cause et conséquence de la pauvreté.**

La dimension la plus visible est la **privation matérielle et de droits** : en 2025, le niveau de vie médian des ménages rencontrés est seulement de 568 euros quand il est de 2 249 euros en population générale. Cette privation concerne aussi l'accès aux droits ou plutôt le non-accès aux droits, pour diverses raisons. Au Secours Catholique, 39 % des ménages français accueillis éligibles au RSA ne le perçoivent pas en 2025 ; un non-recours massif qui prive des dizaines de milliers de ménages d'un filet de sécurité auquel ils ont pourtant droit. Pour tenter de survivre, les personnes développent et usent de **compétences bien trop souvent non reconnues** pour gérer un budget déséquilibré, réduire les charges, réparer des vêtements, cultiver un potager,

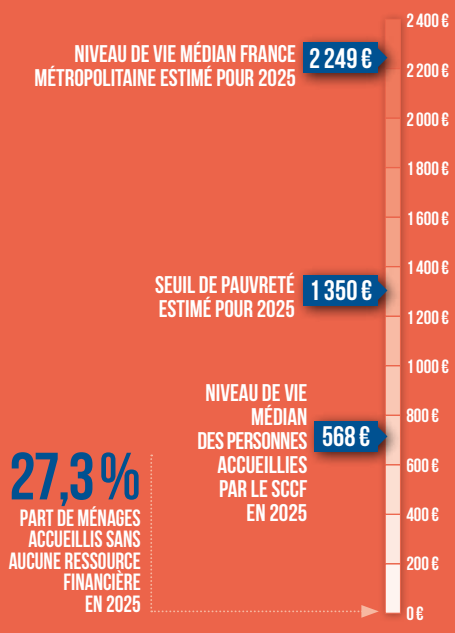
PRÉCARITÉ DU LOGEMENT DES MÉNAGES ACCUEILLIS 2015-2025

SOURCE : SCCF



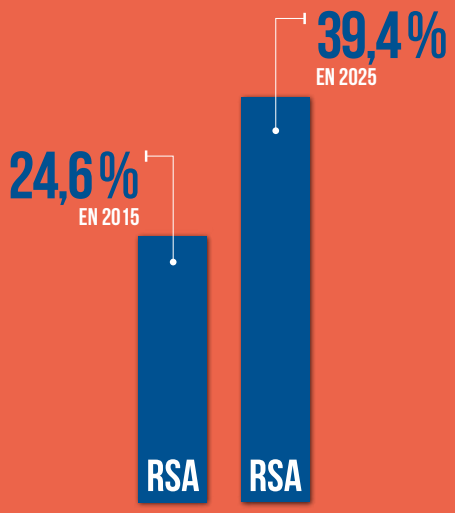
RESSOURCES MENSUELLES EN 2025

SOURCES : INSEE ET SCCF



ÉVOLUTION DU NON-RECOURS AU RSA EN 2025

SOURCE : SCCF



OPINION DES FRANÇAIS

SOURCE : SONDAGE OPINIONWAY POUR LE SCCF



72 % DES FRANÇAIS ESTIMENT QUE LA DÉMATÉRIALISATION DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES CONSTITUE UN FREIN À L'ACCÈS AUX DROITS.

82 % DES FRANÇAIS JUGENT LES MINIMA SOCIAUX INDISPENSABLES.





SEULS **51 %** PENSENT QUE LES PRESTATIONS SOCIALES PROTÈGENT RÉELLEMENT DE LA PAUVRETÉ.

LE HALO DES PROBLÈMES LIÉS À LA SANTÉ ET AU HANDICAP

SOURCE : SCCF



22,7 %
EN 2025

18,6 %
EN 2015

en somme, vivre de la débrouille. **Le rapport au temps et à l'espace** est chamboulé. Il est en effet difficile pour les personnes de se projeter dans le temps et l'avenir quand elles ne savent pas comment subvenir à leurs besoins. La privation matérielle entretient également un lien étroit avec **la santé physique et mentale** : 22,7 % des ménages accueillis sont concernés par le halo des problèmes de santé, une proportion en hausse constante depuis dix ans. Le lien joue dans les deux sens. D'une part, le manque de ressources retarde l'accès aux soins et pousse au renoncement, laissant les problèmes de santé s'aggraver faute d'être pris en charge à temps. D'autre part, la dégradation de la santé aggrave à son tour la privation matérielle : elle peut imposer l'arrêt ou la réduction d'une activité professionnelle, tandis que les frais de santé non couverts ou les surcoûts liés au handicap alourdissent des budgets déjà insuffisants. Santé fragile et ressources insuffisantes s'enferment ainsi l'une l'autre, chacune rendant l'autre plus difficile à surmonter. À cela s'ajoute une dimension moins souvent nommée : le regard que la société porte sur les personnes pauvres. Cette **maltraitance sociale** ne relève pas seulement de préjugés diffus : elle est aussi alimentée par des discours publics qui présentent la pauvreté comme le résultat de choix individuels ou d'un manque de volonté, en qualifiant les individus concernés d'« assistés » ou de « profiteurs du système », plutôt que comme la conséquence de politiques publiques. Ces discours ne sont pas sans effets : ils nourrissent **la peur, la souffrance**, la honte et par conséquent le non-recours aux droits chez des personnes qui préfèrent renoncer plutôt que s'exposer à ce jugement. Cette stigmatisation se double d'une **maltraitance institutionnelle**, celle d'une administration vécue comme distante, complexe et opaque, instaurant un rapport de dépendance et d'attente. Enfin, elle nourrit à son tour **l'isolement social,** 8,7 % des ménages rencontrés déclarant un éloignement familial qui limite leurs relations sociales.

Loin de l'image souvent véhiculée par les discours politiques et médiatiques dominants, **les Français ont en réalité une lecture assez fine du caractère multidimensionnel de la pauvreté.** Plus de 8 Français sur 10 l'associent à l'incapacité de subvenir à leurs besoins financiers (83 %), de se nourrir (82 %) ou de se chauffer correctement (82 %), ou encore au renoncement aux soins (81 %), et près de 8 sur 10 également, aux

maltraitances institutionnelle et sociale, cette proportion atteignant 87 % chez les ouvriers et employés, davantage exposés à ces réalités. Ils font surtout le lien avec la notion de dignité : invités à décrire une vie digne, les Français évoquent spontanément la sécurité, la stabilité, l'autonomie, la capacité à choisir sa vie. Ce sont autant d'éléments qui, en creux, dessinent tout ce dont une personne pauvre se trouve privée. **Car être pauvre, ce n'est pas seulement manquer de ressources : c'est perdre la capacité d'exercer un contrôle sur son existence et de vivre dignement.** Et en sortir n'a rien d'un processus linéaire ou rapide : c'est un parcours semé de ruptures, d'obstacles administratifs et de retours en arrière, si bien que **84 % des Français jugent aujourd'hui difficile de sortir de la pauvreté ; une opinion largement fondée sur la réalité du vécu.**

LA NÉCESSITÉ DE RECONNAÎTRE LE CARACTÈRE STRUCTUREL DE LA PAUVRETÉ

Pourquoi certaines personnes basculent-elles dans la pauvreté et pourquoi est-il si difficile d'en sortir ? 90 % des Français reconnaissent le fait que la pauvreté peut toucher tout le monde. Cette intuition n'est pas fausse. Les causes immédiates de l'entrée dans la pauvreté peuvent effectivement concerner chaque individu : un accident de la vie, une perte d'emploi, une maladie, une séparation, une rupture de droit. Mais elle masque une réalité plus dure : face à ces mêmes chocs, nous ne sommes pas tous égaux. Ressources, patrimoine, diplômes, stabilité de l'emploi, statut administratif déterminent qui dispose des marges de sécurité pour absorber l'épreuve, et qui, déjà fragilisé, bascule durablement dans la pauvreté. **La pauvreté n'est donc pas le simple produit du hasard ou d'un choix : elle est le révélateur d'inégalités préexistantes.**

Ces inégalités elles-mêmes ne tombent pas du ciel : elles sont façonnées par des choix politiques précis aux effets très concrets sur la vie des personnes, notamment les plus pauvres. **La précarisation du marché du travail et les réformes successives de l'assurance chômage ont fragilisé la protection de nombreux travailleurs.** 52% des Français estiment d'ailleurs qu'il n'y a pas assez d'emplois pour tout le monde, et 81 % déclarent que les emplois précaires sont souvent subis. La fermeture des guichets des services publics et la dématérialisation des démarches administratives ont, de leur côté, érigé

LECTURE MULTIDIMENTIONNELLE DE LA PAUVRETÉ DES FRANÇAIS

SOURCE : SONDAGE OPINIONWAY POUR LE SCCF

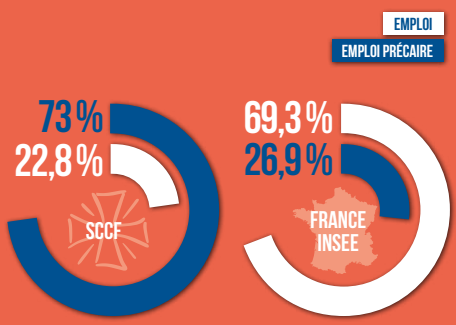


DIMENSIONS ASSOCIÉES À LA PAUVRETÉ :

- NE PAS SUBVENIR À SES BESOINS FINANCIERS **83 %**
- NE PAS POUVOIR SE NOURRIR CORRECTEMENT **82 %**
- NE PAS POUVOIR SE CHAUFFER CORRECTEMENT **82 %**
- RENONCER À CERTAINS SOINS MÉDICAUX **81 %**
- AVOIR DES DIFFICULTÉS À RECOURIR À SES DROITS, AUX AIDES DISPONIBLES **71 %**

TAUX D'EMPLOI EN 2025

SOURCE : INSEE ET SCCF



OPINION DES FRANÇAIS

SOURCE : SONDAGE OPINIONWAY POUR LE SCCF

52 %
DES FRANÇAIS PENSENT QU'IL N'Y A PAS ASSEZ DE TRAVAIL POUR TOUT LE MONDE.





81 %
DÉCLARENT QUE LES EMPLOIS PRÉCAIRES SONT SOUVENT SUBIS.


© CHRISTOPHE HARGOUES / SCCF

de nouveaux obstacles à l'accès aux droits, contribuant au non-recours massif que nous évoquions plus haut. C'est ainsi que **72 % des Français estiment que la dématérialisation des démarches administratives constitue un frein à l'accès aux droits.** Les politiques migratoires excluent quant à elles, de fait, une partie de la population de la solidarité nationale, contraignant les personnes concernées à ne compter que sur les associations. Et **la crise du logement conduit chaque année davantage de familles à la rue,** tandis que les ménages en logement stable voient leurs charges peser toujours plus lourd. Ces politiques publiques sont différentes, mais ont un même effet : produire ou aggraver la pauvreté plutôt que la prévenir.

Cette fabrique politique de la pauvreté ne s'arrête pas à l'échelle d'une vie : elle se transmet d'une génération à l'autre. Sur ce point précis, les Français sont partagés : 52 % ne croient pas que la pauvreté se transmette de génération en génération. Les faits disent pourtant l'inverse : **il faut en moyenne six générations en France, selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), pour qu'un enfant né dans un ménage pauvre atteigne le niveau de vie moyen[3].** Une étude[4] plus récente le confirme à hauteur d'une seule génération : 1 adulte sur 4 ayant connu la pauvreté à l'adolescence n'est aujourd'hui ni en emploi, ni en étude, ni en formation, contre 1 sur 10 parmi ceux qui ne l'ont pas connue. Cette reproduction, qui passe largement par le diplôme, frappe d'ailleurs plus durement les femmes.

La difficulté à reconnaître les causes structurelles de la pauvreté s'enracine par ailleurs dans un mythe tenace, celui de la méritocratie : 63 % des Français estiment que la société ne devrait être solidaire qu'avec les personnes les plus méritantes, sans que la notion même de « mérite » soit jamais clairement définie, ni interrogée dans ce qu'elle suppose d'égalité au départ. Par ailleurs, **le regard porté sur les minima sociaux illustre bien cette ambivalence. D'un côté, les Français en reconnaissent largement la nécessité : 82 % les jugent indispensables.** Mais

3. OCDE, « L'ascenseur social en panne ? Comment promouvoir la mobilité sociale », rapport, 2018.
4. Clément Peruyero, « La pauvreté en héritage », Note d'analyse n° 158, 2026.

cette reconnaissance s'accompagne d'un constat sévère sur leurs limites : 51 % les estiment insuffisants, 63 % considèrent qu'ils ne permettent pas de vivre dignement, et **seuls 51 % pensent que les prestations sociales protègent réellement de la pauvreté.** Dans le même temps, cela s'accompagne également d'un doute sur leurs effets : 63 % des Français pensent que les minima sociaux découragent de travailler et 81 % estiment qu'ils sont mal répartis. Les Français jugent donc la solidarité à la fois indispensable (84 %), insuffisante et potentiellement contre-productive, une ambivalence qui traduirait les effets pervers de la stigmatisation et des discours biaisés.

Les représentations des Français mises en lumière dans le sondage ne sont en effet pas le fruit d'un jugement neutre : elles sont façonnées par le contexte médiatique, politique et social dans lequel elles se forment. Les travaux de François Dubet sur le mépris social invitent à comprendre ces représentations comme le produit de rapports sociaux dans lesquels les individus et les groupes ne bénéficient pas tous de la même reconnaissance. Le mépris ne renvoie pas seulement à une attitude individuelle : il peut aussi se manifester dans la manière dont certaines populations sont rendues moins visibles, moins légitimes ou moins dignes de considération dans l'espace social. Les représentations de la pauvreté participent ainsi d'une forme de hiérarchisation symbolique des publics pauvres, qui contribue à privilégier certaines figures de la pauvreté au détriment d'autres. Le décalage est particulièrement net dans la manière dont les Français identifient les visages de la pauvreté : 55 % estiment que les personnes âgées font partie des profils les plus touchés par la pauvreté, loin devant les enfants (14 %), les personnes immigrées ou étrangères (37 %) et les familles monoparentales (48 %), alors même que ces profils figurent en première ligne des ménages rencontrés par le Secours Catholique. Les Français identifient donc moins les publics réellement les plus touchés par la pauvreté que ceux qu'ils associent spontanément à l'image de la pauvreté.

Ces différences entre perceptions et réalités traversent l'ensemble du rapport. Elles conduisent à interroger les idées reçues et invitent à comprendre les mécanismes structurels qui entretiennent la pauvreté : pourquoi les personnes de nationalité étrangère sont-elles davantage exposées à certaines formes de pauvreté ? Pourquoi le travail ne protège-t-il plus toujours de la pauvreté ? Dans quelles mesures les difficultés d'accès à un logement stable et digne contribuent-elles à la pauvreté ? Comment les démarches administratives fabriquent-elles de la pauvreté ? Et par quels processus une personne peut-elle progressivement s'éloigner de l'emploi ?

Reconnaître les caractères multidimensionnel et structurel de la pauvreté ainsi que l'existence des inégalités sociales n'est donc pas un exercice théorique. C'est la condition pour que les responsables politiques et la société cessent de la traiter comme un accident de la vie, un choix personnel, et s'attaquent enfin à ce qui la produit, l'entretient et l'enracine. ▮



© VINCENT BOISOT / SCCF

RECOMMANDATIONS DU SECOURS CATHOLIQUE

FAIRE RECULER LA PAUVRETÉ, RENFORCER LA SOCIÉTÉ

L'analyse des parcours des personnes accompagnées par le Secours Catholique en 2025 démontre une nouvelle fois une pauvreté qui s'enracine, s'intensifie et frappe par sa dimension cumulative. Face à cette réalité, l'opinion publique fait preuve d'une lucidité que les décisions politiques ne peuvent plus ignorer.

Cette réalité doit nous mettre face à nos responsabilités. Dans notre pays doté d'un système de protection sociale historiquement abouti, il est inacceptable que près de 10 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté. Il est intolérable que des vulnérabilités documentées et connues se transforment en impasses durables, faute de droits effectifs, de logements dignes, de ressources suffisantes ou d'accompagnement adapté et de qualité.

Nos constats exigent un changement de paradigme : lutter contre la pauvreté ne consiste pas seulement à aider celles et ceux qui sont déjà pauvres. C'est prévenir les bascules, sécuriser les parcours, garantir des droits effectifs et permettre à chacun de vivre dignement. C'est, en somme, protéger l'ensemble de la société.

La lutte contre la pauvreté doit redevenir une politique d'investissement social dans la cohésion et l'avenir du pays, dans le respect des limites planétaires. Une société plus juste ne peut reposer sur une consommation croissante de ressources naturelles, pas plus qu'une transition écologique ne peut faire supporter aux ménages les plus modestes une part disproportionnée de ses coûts.

Les personnes concernées doivent être pleinement associées à la définition et à l'évaluation des politiques qui les concernent. Leur expertise est indispensable pour comprendre les mécanismes de la pauvreté et construire des réponses qui fonctionnent.

Fort de cette conviction, le Secours Catholique propose des recommandations d'évolution des politiques publiques issues des travaux menés avec les personnes concernées, et approfondies à partir des questions soulevées dans le rapport.

MIEUX COMPRENDRE LA PAUVRETÉ POUR AGIR EFFICACEMENT

Mener une politique crédible d'extinction de la pauvreté exige de renouveler nos diagnostics. Réduire la pauvreté à sa seule dimension monétaire masque la réalité des privations matérielles et de droits, d'isolement et de bien d'autres choses. Si le taux de pauvreté monétaire reste un indicateur essentiel, il ne reflète pas la réalité vécue. Le Secours Catholique demande :

- de définir une trajectoire nationale de réduction de la pauvreté et de son intensité, assortie d'objectifs chiffrés et régulièrement évalués ;
- de compléter les indicateurs monétaires par une mesure multidimensionnelle de la pauvreté, construite avec les personnes concernées, à l'image de la démarche que nous menons en étroite collaboration avec l'Insee, ATD Quart-Monde et l'École d'Économie de Paris[5] ;
- de faire de la réduction de la pauvreté un objectif transversal de l'ensemble des politiques publiques.

GARANTIR UN SOCLE DE RESSOURCES POUR VIVRE DIGNEMENT

Lorsque les ressources sont insuffisantes, l'alimentation, le logement, l'énergie ou les déplacements deviennent des variables d'ajustement. Les minima sociaux jouent un rôle indispensable de protection, mais leur niveau ne garantit pas toujours des conditions de vie dignes. Le Secours Catholique demande d'assurer un socle de ressources minimum permettant de vivre dignement, notamment par une revalorisation significative du RSA et son ouverture aux jeunes de 18 à 25 ans sans condition de charge d'enfant. Les droits sociaux doivent également être sécurisés lors des périodes de transition et de rupture.

FAIRE EN SORTE QUE LE TRAVAIL PROTÈGE DE LA PAUVRETÉ

Le travail reste pour beaucoup le principal rempart contre la pauvreté. Pourtant, précarité de l'emploi, temps partiel subi, faibles rémunérations et parcours professionnels discontinus peuvent maintenir dans la pauvreté malgré l'activité. L'éloignement de l'emploi résulte souvent du cumul de difficultés de santé, de logement, de mobilité, de contraintes familiales ou d'obstacles administratifs. L'objectif doit être de permettre à chacun d'accéder à un emploi de qualité, c'est-à-dire stable et suffisamment rémunérateur, et respectueux des choix et de la dignité des personnes. Le Secours Catholique défend le droit de chacun à un accompagnement vers l'emploi humain, bienveillant et fondé sur la confiance et le renforcement des financements régionaux de la formation professionnelle, vers l'ensemble des métiers, afin de respecter les aspirations et les projets professionnels des personnes.

GARANTIR À CHACUN UN LOGEMENT DIGNE ET ACCESSIBLE

Le logement est un facteur essentiel de sécurisation des parcours. À l'inverse, l'absence de logement stable ou les conditions dégradées peuvent précipiter dans la pauvreté et rendre plus difficiles l'accès à l'emploi, l'ouverture des droits, la scolarité des enfants et la stabilité familiale. Le logement n'est pas une conséquence secondaire de la pauvreté : il peut en être l'un des principaux mécanismes d'aggravation. Le Secours Catholique demande de relancer massivement la production de logements sociaux et très sociaux, de renforcer l'application de la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) et de mettre en œuvre un nouveau plan

5. Insee, « Rapport du groupe de travail "Mieux mesurer la pauvreté". Second volet », 2026, www.insee.fr/fr/statistiques/9013173?continue.

« Logement d'abord ». Il demande également de renforcer les capacités d'hébergement d'urgence et d'accélérer la rénovation énergétique des logements les plus énergivores.

GARANTIR L'ACCÈS EFFECTIF AUX DROITS : PASSER DE LA DÉFIANCE À LA CONFIANCE

L'existence d'un droit dans la loi ne garantit pas son application. La complexité administrative, la dématérialisation à marche forcée et le manque d'accompagnement transforment l'accès aux droits en parcours du combattant. Le non-recours constitue un dysfonctionnement de l'action publique lorsque des personnes renoncent à des prestations auxquelles elles ont légalement droit. Cette difficulté d'accès concerne aussi les droits essentiels, notamment l'accès à la santé, alors que les déserts médicaux et les inégalités territoriales éloignent de nombreuses personnes d'une prise en charge de proximité. Le Secours Catholique demande de réhumaniser l'accès aux droits : maintenir un accueil physique et un accompagnement humain de qualité, renforcer les espaces France services, simplifier les démarches administratives, développer les démarches d'« aller vers » et les Territoires Zéro Non-Recours (TZNR).

GARANTIR LES DROITS FONDAMENTAUX DES PERSONNES ÉTRANGÈRES

Les données de terrain révèlent une dégradation alarmante de la situation des personnes de nationalité étrangère. À la misère économique et aux conditions extrêmement précaires en hébergement s'ajoute une instabilité administrative permanente qui broie les vies. Cette accumulation de vulnérabilités dépasse la seule gestion migratoire : c'est un enjeu central de respect des droits humains.

Le Secours Catholique demande de simplifier les parcours administratifs *via* la délivrance automatique d'une carte de résident dès le premier renouvellement, de faciliter les régularisations par le travail et l'apprentissage du français. Les mineurs non accompagnés, dont la vulnérabilité est absolue, doivent bénéficier d'une protection inconditionnelle.

À quelques mois de l'élection présidentielle, les constats issus du terrain ne permettent plus l'attentisme. En 2027, la France a le choix : continuer à gérer la pauvreté, avec des rustines et des discours stigmatisants, ou la combattre, avec des politiques ambitieuses qui replacent la dignité humaine, la confiance et la justice sociale au cœur du projet national.

8 QUESTIONS POUR MIEUX COMPRENDRE LA PAUVRETÉ

La stigmatisation est un processus par lequel une personne ou un groupe d'individus est étiqueté, dévalorisé ou exclu en raison d'une caractéristique particulière, comme une maladie, un handicap, une origine, une orientation sexuelle ou encore une situation économique ou professionnelle. Elle constitue une construction sociale qui s'appuie sur des préjugés, c'est-à-dire des opinions ou des jugements établis sans fondement ni connaissance réelle des situations vécues.

À partir des années 1980, la montée du chômage de masse et du chômage de longue durée a profondément transformé le regard porté sur les personnes privées d'emploi. Serge Paugam, sociologue, a notamment montré comment les situations de précarité peuvent conduire à des processus de « disqualification sociale[3] », dans lesquels les personnes concernées sont progressivement associées à des représentations négatives. Cette stigmatisation s'est peu à peu étendue aux personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion, notamment à partir des années 2000. Dans les discours publics, les personnes les plus pauvres sont régulièrement renvoyées aux figures de l'« assisté », du « profiteur » ou du « fainéant », souvent opposées à celles du « travailleur » et du « méritant ». ...

3. Serge Paugam, *La Disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, Puf (Quadrige), 1991.



© ELODIE PERRIOT / SCCF



POURQUOI LE TAUX DE PAUVRETÉ NE SUFFIT-IL PAS À DÉCRIRE PRÉCISÉMENT LES DIFFÉRENTES FORMES DE PAUVRETÉ ? P. 20
QU'EST-CE QUE LA PAUVRETÉ MULTIDIMENSIONNELLE ? P. 29
POURQUOI LES PERSONNES ÉTRANGÈRES SONT-ELLES DAVANTAGE EXPOSÉES À LA PAUVRETÉ ? P. 36
LA PAUVRETÉ PREND-ELLE LES MÊMES FORMES SELON LES TERRITOIRES ? P. 43
POURQUOI LE TRAVAIL NE PROTÈGE-T-IL PLUS DE LA PAUVRETÉ ? P. 52
DANS QUELLES MESURES LES DIFFICULTÉS D'ACCÈS À UN LOGEMENT STABLE ET DIGNE CONTRIBUENT-ELLES À LA PAUVRETÉ ? P. 60
LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES FABRIQUENT-ELLES DE LA PAUVRETÉ ? P. 68
COMMENT DES PERSONNES SE RETROUVENT-ELLES PROGRESSIVEMENT ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI ? P. 77

··· Cette construction sociale de la pauvreté a également été alimentée par certains discours politiques. En 2007, en pleine campagne présidentielle, Nicolas Sarkozy affirmait vouloir être « le président de ceux qui se lèvent tôt », valorisant la figure du travailleur tout en renvoyant implicitement à une image négative celles et ceux qui sont éloignés de l'emploi. En 2011, Laurent Wauquiez, alors au ministère des Affaires étrangères dénonçait les minima sociaux et leurs allocataires en évoquant un « cancer de l'assistanat[4] ». En 2017, Emmanuel Macron qualifiait les personnes les plus pauvres de « gens qui ne sont rien[5] » et, en 2018, sa réponse à un jeune horticulteur au chômage – « Je traverse la rue, je vous en trouve [du travail][6] » – a illustré une vision selon laquelle l'accès à l'emploi relèverait principalement de la volonté individuelle, au risque d'occulter les réalités économiques et sociales qui pèsent sur les parcours de vie. Plus récemment, encore, le 7 janvier 2026, Bruno Retailleau, lors de la présentation de son programme pour l'élection présidentielle de 2027 annonçait « encourager le travail, décourager l'assistanat[7] ». Ces préjugés déjà trop nombreux sont malheureusement de plus en plus courants et de plus en plus violents.

Ces représentations ont des conséquences concrètes. Elles contribuent à diffuser une lecture biaisée des situations de pauvreté, fragilisent la cohésion sociale et renforcent le sentiment d'exclusion des personnes concernées. Elles participent également à une évolution des politiques publiques marquée, depuis plusieurs années, par une logique croissante d'« activation[8] » et de conditionnalité des droits, visant à renforcer les obligations de retour vers l'emploi. Les droits reculent, l'éligibilité se restreint et les sanctions des allocataires se durcissent.

Le résultat en est que tous les indicateurs de suivi de la pauvreté sont alarmants : le taux de pauvreté se maintient à un niveau historiquement élevé, l'intensité de la pauvreté continue à s'accroître, le taux de chômage repart à la hausse en 2025 après trois années de baisse. Et les acteurs du Secours Catholique témoignent eux aussi, année après année, de l'aggravation des situations de pauvreté des personnes rencontrées dans les lieux d'accueil. À travers leurs pratiques quotidiennes, les 59 800 bénévoles de l'association observent les conséquences concrètes de ces choix politiques sur plus d'un million de personnes accueillies chaque année.

Le 18 avril 2027, les Françaises et les Français seront appelés à élire leur prochain président ou leur prochaine présidente de la République. Dans ce contexte, alors que la protection sociale occupe une place croissante dans les débats publics, parfois au détriment des questions de pauvreté et de solidarité, il apparaît essentiel de contribuer à un débat constructif, fondé sur les faits et sur l'analyse des réalités vécues. C'est l'objectif de ce rapport « État de la pauvreté en France » : documenter les mécanismes actuels de pauvreté et les effets des politiques publiques, à partir des données statistiques recueillies par l'association complétées par le témoignage des personnes en situation de pauvreté. Nous avons choisi cette année de croiser ces constats avec les représentations des Français sur la pauvreté. À cette fin, nous avons commandé un sondage d'opinion auprès d'un panel représentatif de la population résidant en France métropolitaine (voir encadré) sur sa perception des formes de pauvreté.

Les résultats montrent que les Français portent un regard largement réaliste sur les enjeux de pauvreté : **80 % d'entre eux estiment que la pauvreté a augmenté au cours des dix dernières années et 68 % considèrent que les discriminations contribuent à créer de la pauvreté.** La solidarité nationale demeure également largement soutenue : 84 % des Français jugent normal que la société soit solidaire avec les personnes les plus pauvres. Ils attribuent prioritairement la responsabilité de la lutte contre la pauvreté aux pouvoirs publics (État et collectivités locales : 84 %), et dans une moindre mesure à la société civile (entreprises, familles, citoyens, associations : 55 %).

4. www.europe1.fr/politique/Wauquiez-l-assistanat-est-un-cancer-315908.
5. Phrase prononcée par Emmanuel Macron le 29 juin 2017, lors d'un discours dans le cadre de l'inauguration du campus de start-up Station F à Paris.
6. Phrase prononcée par Emmanuel Macron le 15 septembre 2018, lors des Journées européennes du patrimoine organisées au palais de l'Élysée.
7. www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2026/01/08/1-7-fois-le-smic-sans-travailler-le-calcul-acrobatique-de-bruno-retailleau-pour-denoncer-l-assistanat_6661053_4355770.
8. Les politiques publiques sociales dites d'« activation » visent à encourager ou obliger les personnes allocataires de prestations sociales à s'engager dans des démarches favorisant leur retour à l'emploi ou leur insertion sociale.

MÉTHODOLOGIE DU SONDAGE D'OPINION OPINIONWAY POUR LE SECOURS CATHOLIQUE

Afin de mieux comprendre les représentations et les perceptions des Françaises et des Français à l'égard de la pauvreté, le Secours Catholique a confié la réalisation d'un sondage d'opinion à OpinionWay.

Cette enquête a été menée auprès d'un échantillon de 2 008 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. L'échantillon a été constitué selon la méthode des quotas, afin de respecter la structure de la population française selon plusieurs critères sociodémographiques : le sexe, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle, la taille d'agglomération et la région de résidence.

Les personnes interrogées ont répondu à un questionnaire auto-administré en ligne sur système Cawi (Computer Assisted Web Interview) entre le 16 et le 22 avril 2026. Cette période d'enquête s'inscrit dans un contexte international et économique particulier, marqué notamment par la guerre en Iran et par une forte inflation des prix de l'énergie. Ces éléments de contexte sont à prendre en compte dans l'interprétation des réponses, en ce qu'ils peuvent contribuer à façonner les perceptions et les préoccupations exprimées par les personnes interrogées.

Afin de garantir la qualité et la fiabilité de l'enquête, OpinionWay a appliqué les procédures et règles de la norme ISO 20252, qui encadrent les activités d'études de marché et d'opinion.

Les résultats présentés dans ce rapport doivent être interprétés en tenant compte des marges d'incertitude inhérentes à toute enquête par sondage. Pour un échantillon de 2 000 répondants, celles-ci s'établissent à environ 1 à 2,3 points.

Ce sondage apporte ainsi un éclairage complémentaire aux données recueillies par le Secours Catholique auprès des personnes rencontrées et accompagnées. Il permet de mettre en regard les perceptions de l'ensemble de la société avec les réalités vécues par les personnes en situation de pauvreté, afin de mieux comprendre les représentations qui entourent la pauvreté et les enjeux qu'elles soulèvent pour le débat public.

Si la conscience de la pauvreté et l'attachement à la solidarité restent forts pour les Français[9], il demeure indispensable de comprendre la pauvreté à travers toutes ses dimensions, d'en identifier les mécanismes, de décrire les facteurs et les déterminants socio-économiques qui la créent, l'entretiennent ou permettent de la réduire. À travers huit questions, ce rapport propose ainsi des éclairages, des analyses et des propositions pour mieux comprendre la pauvreté afin de mieux la combattre. ■

9. Sondage OpinionWay pour le Secours Catholique – Caritas France, « Les perceptions des Français à l'égard des différentes formes de pauvreté », mai 2026.

POURQUOI LE TAUX DE PAUVRETÉ NE SUFFIT-IL PAS À DÉCRIRE PRÉCISÉMENT LES DIFFÉRENTES FORMES DE PAUVRETÉ ?

1. LA PAUVRETÉ AU SENS MONÉTAIRE : UNE MESURE PARTAGÉE MAIS MAL COMPRISE

L'approche monétaire de la pauvreté est une méthode de mesure qui consiste à considérer un ménage[10] comme pauvre lorsqu'il dispose d'un niveau de vie[11] inférieur à un seuil monétaire défini. En France, et dans le reste des pays européens, ce seuil est relatif : il correspond à un pourcentage du niveau de vie médian de la population (en général 60 % pour définir la pauvreté et 40 % pour définir l'extrême pauvreté). Par exemple, en France, en 2024, un ménage était considéré comme pauvre dès lors que son niveau de vie était inférieur à 1 337 euros[12] (par unité de consommation). Le seuil de pauvreté permet de calculer le taux de pauvreté, c'est-à-dire la part des personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

1.1. UN TAUX DE PAUVRETÉ MAL CONNU ET SURESTIMÉ

Dans le sondage OpinionWay pour le Secours Catholique (2026), les Français tendent à surestimer de manière importante la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté en France. **Ainsi, 42 % estiment que le taux de pauvreté est supérieur à 20 %, alors qu'il s'établit en réalité à 15,4 % en 2024 en France métropolitaine selon l'Insee[13].**

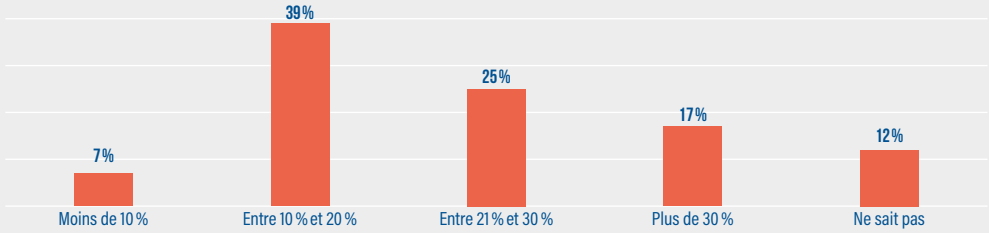
Cette surestimation varie selon les profils des répondants. Elle est plus fréquente chez les femmes, les jeunes de 18 à 24 ans, les personnes aux revenus modestes, les catégories populaires (ouvriers et employés), ainsi que chez les personnes résidant en zone périurbaine. Elle est également plus marquée chez les personnes d'origine étrangère.

Ces résultats font écho aux spécificités des publics rencontrés par le Secours Catholique, où les femmes représentent 56,3 % des personnes accueillies en 2025, soit une surreprésentation par rapport à leur poids dans la population générale (51,4 %). De même, les personnes de nationalité étrangère comptent pour plus d'un adulte sur deux rencontrés, alors qu'elles représentent 9,1 % de la population vivant en France selon l'Insee (2025)[14]. Par ailleurs, les données issues de la statistique publique montrent que les personnes immigrées[15] sont particulièrement exposées à la

10. Un ménage, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne (Insee).
11. Le niveau de vie correspond à l'ensemble des ressources perçues par le ménage, après redistribution, rapportées au nombre d'unités de consommation.
12. À partir du seuil de pauvreté établi par l'Insee en 2024 (1 337 euros) et de l'indice des prix à la consommation (IPC) nous estimons le seuil de pauvreté pour 2025 à 1 350 euros.
13. Chaque année, le nombre de personnes en situation de pauvreté monétaire (9,8 millions en 2024) est calculé à partir de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS). Cette enquête couvre les personnes vivant en logement ordinaire en France métropolitaine. Elle ne couvre donc pas les habitants des départements d'outre-mer (DOM) ainsi que les personnes résidant en communautés, en habitations mobiles ou sans abri. Les ménages dont la personne de référence est étudiante sont aussi exclus de l'analyse, leurs revenus étant sous-évalués dans l'ERFS en raison d'une faible couverture des aides reçues des parents (source : Insee).
14. www.insee.fr/fr/statistiques/3633212#onglet-1.
15. Les deux catégories, « étranger » et « immigré », souvent confondues, ne se recoupent que partiellement. Un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France ; cette qualité est permanente, y compris après acquisition de la nationalité française. Un étranger est une personne résidant en France sans nationalité française ; cette qualité peut cesser en cas de naturalisation. Ainsi, un immigré naturalisé reste immigré mais n'est plus étranger, tandis qu'un étranger né en France (mineur notamment) n'est pas immigré (Insee). Certaines données ne sont disponibles que pour les personnes immigrées.

GRAPHIQUE 1

Estimation du taux de pauvreté par les Français (avril 2026)



Source : Sondage OpinionWay pour le Secours Catholique (avril 2026).
Champ : 2 008 personnes représentatives des résidents en France métropolitaine.
Question posée : À votre avis, quelle proportion de la population en France vit aujourd'hui sous le seuil de pauvreté ?
Lecture : 25 % des sondés estiment que le taux de pauvreté, en France, est situé entre 21 % et 30 %.

pauvreté, avec un taux de pauvreté de 32,2 % (et 37,7 % pour les immigrés nés en Afrique), contre 15,4 % pour l'ensemble de la population. Ainsi, les individus sondés qui surestiment le plus la prévalence de la pauvreté sont aussi, dans une large mesure, ceux qui y sont le plus exposés.

Cette convergence suggère que la perception de la pauvreté ne relève pas uniquement d'une connaissance statistique, en lien avec un seuil de pauvreté, mais s'ancre fortement dans les conditions de vie et dans les expériences sociales des individus.

1.2. UN SEUIL DE PAUVRETÉ ÉGALEMENT MAL CONNU ET PARADOXALEMENT SOUS-ESTIMÉ

Cette surestimation du taux de pauvreté est plutôt paradoxale au regard de la sous-estimation du seuil de pauvreté. En effet, les Français estiment qu'il est, en moyenne, de 1 066 euros (contre 1 350 euros en réalité) et 1 personne interrogée sur 3 estime que le seuil de pauvreté est inférieur à 1 000 euros.

Ce paradoxe semble indiquer que le seuil de pauvreté monétaire, utilisé aujourd'hui dans le suivi de la pauvreté et dans la mise en place de politiques publiques en France, n'est pas un indicateur très parlant, même pour les personnes aux revenus modestes. Un quart des personnes interrogées aux revenus les plus modestes estiment même que le seuil de pauvreté est inférieur à 750 euros. Par ailleurs, il est intéressant de noter que lorsque l'on demande aux Français si certaines situations correspondent à l'image qu'ils se font de la pauvreté, le fait de vivre en dessous du seuil de pauvreté n'arrive qu'en cinquième position, après des expériences concrètes de privations associées à la pauvreté.

La perception qu'ont les Français de la pauvreté semble donc être davantage liée à une expérience de privation, matérielle comme sociale, et synonyme d'entraves à la dignité, qu'à une mesure objective définie par rapport à un seuil fixé de façon arbitraire. Pour les Français, ce seuil monétaire n'apparaît pas comme un élément structurant leurs représentations de la pauvreté.

1.3. AUTOPOSITIONNEMENT DES SONDÉS : MISE EN ÉVIDENCE D'ÉCARTS ENTRE PAUVRETÉ STATISTIQUE ET PAUVRETÉ VÉCUE

L'écart entre les perceptions de la pauvreté et les réalités objectives apparaît de manière particulièrement nette à travers la question de l'autopositionnement. Ainsi, 46 % des personnes interrogées dans le cadre du

sondage estiment appartenir à un ménage pauvre ou modeste (dont 10 % se considèrent comme pauvres et 36 % comme modestes). Cette proportion élevée traduit en réalité une grande diversité de situations socio-économiques. Parmi les personnes aux revenus les plus modestes, 23 % s'estiment pauvres (contre 10 % dans l'ensemble de l'échantillon) et 48 %, modestes. À l'inverse, au sein des catégories de revenus intermédiaires hautes ou aisées, 20 % des personnes se définissent également comme modestes. Ces éléments mettent ainsi en évidence le décalage qui peut exister entre la situation socio-économique objective des individus et la manière dont ceux-ci se situent dans l'espace social. Ils soulignent, plus largement, le rôle déterminant des perceptions et des expériences sociales dans la manière dont la pauvreté est définie et représentée. Cette dimension rejoint les analyses développées par Pierre Bourdieu dans *La Misère du monde*[16] (1993), notamment autour de la notion de « points de vue ». Les situations de pauvreté ne peuvent en effet être appréhendées indépendamment des positions sociales à partir desquelles elles sont vécues, perçues et interprétées. La perception de sa propre situation ne se réduit donc pas à des critères strictement économiques : elle s'inscrit dans des trajectoires, des expériences et des positions sociales différenciées. L'autopositionnement apparaît dès lors comme un indicateur complémentaire des mesures objectives de la pauvreté, permettant de saisir la dimension vécue et subjective des situations socio-économiques.

La forte proportion de personnes se déclarant « modestes » renvoie ainsi moins à des situations de grande pauvreté qu'à un sentiment de fragilisation ou de déclassement social. Ce ressenti s'accompagne d'une forte inquiétude : 86 % des personnes se considérant comme pauvres ou modestes déclarent être préoccupées par leur situation financière, contre 65 % de l'ensemble des répondants. Leur situation semble illustrer une forme de vulnérabilité située « au-dessus » du seuil de pauvreté : des ménages relativement stables, mais qui, exposés au moindre choc économique (inflation, crises sanitaires et sociales, hausse des prix de l'énergie), redoutent une dégradation de leur situation et de leur capacité à faire face. Il convient de rappeler que les situations des personnes rencontrées au Secours Catholique relèvent plus fréquemment de formes de grande pauvreté et d'exclusion sociale, distinctes de ces situations de fragilisation des classes moyennes, même si celles-ci en partagent certains ressorts, notamment l'insécurité face à l'avenir.

Ces résultats invitent à s'interroger sur les outils de mesure de la pauvreté eux-mêmes. Si le seuil de pauvreté est mal connu et peu parlant pour une large partie de la population, c'est parce qu'il ne reflète pas ce que la pauvreté signifie concrètement, non pas une position relative par rapport à un seuil, mais une expérience vécue de privation, d'insécurité et de contraintes cumulées. Cette limite n'est pas seulement une question de définition : elle est aussi une limite de l'outil lui-même comme instrument d'action publique.

2. AU-DELÀ DU TAUX DE PAUVRETÉ, L'IMPORTANCE DE DÉCRIRE L'INTENSITÉ DE LA PAUVRETÉ

2.1. PRÈS DE 95 % DES MÉNAGES RENCONTRÉS PAR L'ASSOCIATION SONT PAUVRES AU SENS MONÉTAIRE

Le taux de pauvreté est l'indicateur le plus utilisé pour mesurer et suivre la pauvreté dans le temps. Pourtant, il souffre d'une limite fondamentale : il indique si un ménage est en situation de pauvreté ou non, mais il ne donne aucune information sur l'écart qui le sépare du seuil de pauvreté. Au Secours Catholique, cette limite apparaît particulièrement nette : **parmi les ménages rencontrés, 95,3 % vivent sous le seuil de pauvreté en 2025.** Ce chiffre, s'il dit quelque chose de l'ampleur du phénomène au sein des lieux d'accueil de l'association, ne dit rien de sa nature ni de son intensité. Derrière cette proportion se cachent des réalités profondément différentes, entre les ménages ne disposant d'aucune ressource et vivant à la rue et ceux percevant des prestations sociales mais ne parvenant plus à payer leurs factures. C'est ce que l'analyse du gradient d'intensité de la pauvreté permet de mettre en évidence.

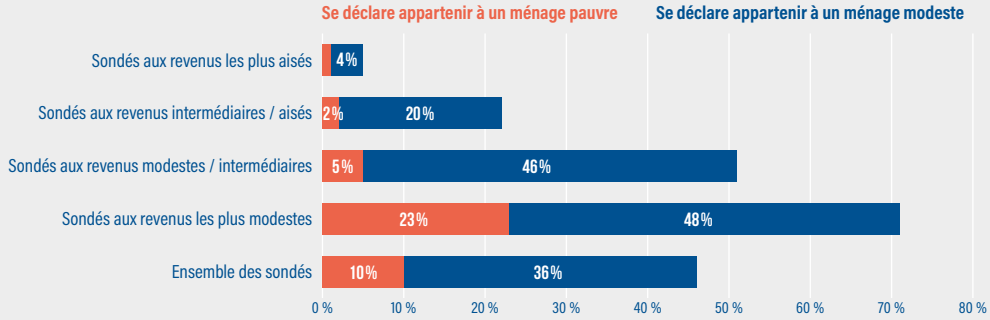
2.2. DES RÉALITÉS CONTRASTÉES AU SEIN DES MÉNAGES PAUVRES

Une description des situations rencontrées par le Secours Catholique selon un gradient d'intensité de la pauvreté permet de mettre en évidence l'hétérogénéité des difficultés constatées. **Ainsi, 29,1 % des ménages**

16. Pierre Bourdieu, La Misère du monde, éditions Points, 2015.

GRAPHIQUE 2

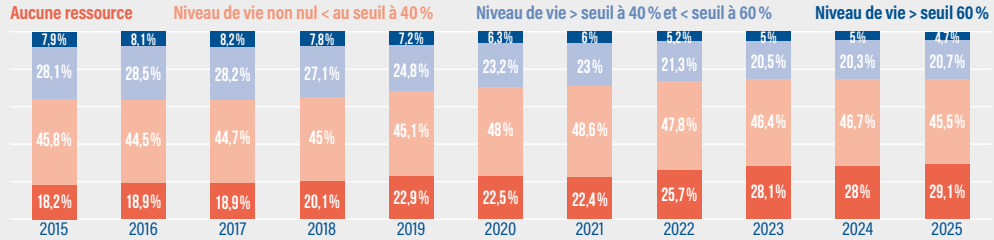
Autopositionnement des Français selon leur niveau de ressources



Source : Sondage d'opinion OpinionWay pour le Secours Catholique, avril 2026.
Champ : 2 008 personnes représentatives des résidents en France métropolitaine.
Question posée : Personnellement, vous situeriez-vous parmi … les ménages pauvres / les ménages modestes / les ménages de catégorie moyenne / les ménages de catégorie moyenne supérieure / les ménages aisés ?
Lecture : 36 % de l'ensemble des sondés se déclarent appartenir à un ménage modeste.

GRAPHIQUE 3

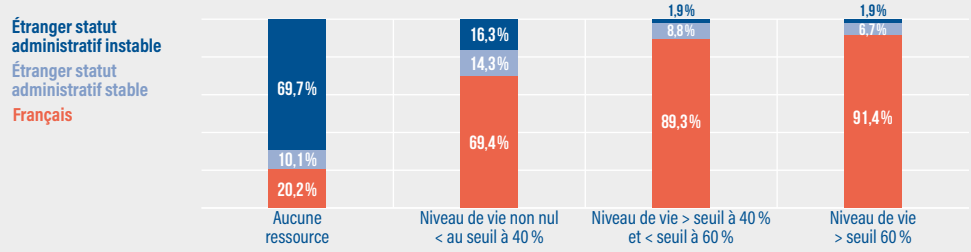
Évolution de la répartition des ménages rencontrés selon le seuil de pauvreté (2015-2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages rencontrés.
Lecture : En 2025, 45,5 % des ménages rencontrés ont un niveau de vie non nul, supérieur au seuil d'extrême pauvreté (fixé à 40 % du niveau de vie médian) et inférieur au seuil de pauvreté (fixé à 60 % du niveau de vie médian), et 4,7 % des ménages rencontrés ont un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté.

GRAPHIQUE 4

Nationalité et statut administratif des personnes de référence selon le seuil de pauvreté (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages rencontrés.
Lecture : En 2025, parmi les ménages ne disposant d'aucune ressource, 20,2 % sont des ménages dont la personne de référence est de nationalité française.

rencontrés en 2025 ne perçoivent aucune ressource[17]. Par ailleurs, 45,5 % disposent de ressources mais leur niveau de vie est inférieur au seuil d'extrême pauvreté (fixé à 40 % du niveau de vie médian, soit 899 euros), tandis que 20,7 % ont un niveau de vie supérieur à ce seuil mais restent en situation de pauvreté monétaire. Enfin, 4,7 % des ménages se situent au-dessus du seuil de pauvreté. Pour la suite de l'analyse, quatre groupes seront ainsi distingués : les ménages sans ressources, les ménages aux ressources non nulles mais en situation d'extrême pauvreté, les ménages dont le niveau de vie est supérieur au seuil d'extrême pauvreté mais inférieur au seuil de pauvreté et les ménages non pauvres au sens du seuil monétaire.

L'analyse des profils met en évidence de fortes différences selon le niveau de pauvreté. Les ménages sans ressources sont très majoritairement composés de personnes de nationalité étrangère, souvent confrontées à un statut administratif instable, les empêchant à la fois d'accéder à l'emploi formel et de bénéficier des prestations sociales. À l'inverse, les ménages français ne représentent qu'un cinquième des ménages sans ressources, alors qu'ils sont très largement majoritaires parmi les autres catégories de ménages (69,4 % des ménages aux ressources non nulles mais en situation d'extrême pauvreté et 89,3 % des ménages dont le niveau de vie est supérieur au seuil de 40 % du niveau de vie médian mais inférieur au seuil de 60 %).

Les écarts sont également marqués en termes de composition familiale. **Les ménages les plus éloignés du seuil de pauvreté sont plus souvent des familles avec enfants : celles-ci représentent 42,3 % des ménages sans ressources et 57,7 % des ménages aux ressources non nulles et en situation d'extrême pauvreté,** contre seulement 31,2 % parmi les ménages non pauvres.

Ces différences se retrouvent aussi dans l'âge des personnes de référence. **Les ménages connaissant les situations de pauvreté les plus intenses sont en moyenne plus jeunes :** 54,8 % des ménages sans ressources ont une personne de référence âgée de moins de 40 ans, contre environ 29 % des ménages dont le niveau de vie les situe entre 40 % et 60 % du niveau de vie médian et des ménages non pauvres.

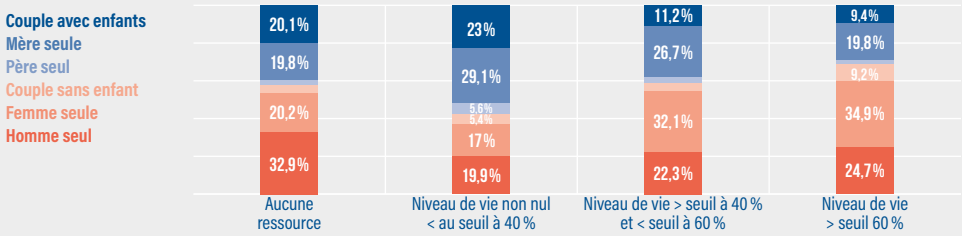
La pauvreté monétaire s'accompagne également d'une forte précarité résidentielle. Plus de 8 ménages sans ressources sur 10 vivent dans des conditions très précaires, qu'ils soient hébergés dans des centres d'hébergement d'urgence ou structures collectives, chez des tiers ou à la rue. Cette situation tend à s'atténuer dès lors que les ménages disposent de ressources, même si plus de 1 ménage sur 5 en situation d'extrême pauvreté reste concerné par l'absence de logement. À l'inverse, 95 % des ménages dont le niveau de vie se situe entre 40 % et 60 % du niveau de vie médian ainsi que des ménages non pauvres vivent dans un logement stable.

Enfin, ces différences de profil se traduisent dans les demandes exprimées auprès de l'association. Les ménages les plus pauvres sollicitent plus fréquemment une aide alimentaire (51,5 % des ménages sans ressources et 54,4 % des ménages aux ressources non nulles en situation d'extrême pauvreté) ou une aide vestimentaire (20,6 % contre 6,6 % pour les ménages dont le niveau de vie se situe entre 40 % et 60 % du niveau de vie médian). **Toutefois, la demande d'aide alimentaire reste élevée pour l'ensemble des ménages, suggérant que l'alimentation constitue une variable d'ajustement, quelle que soit l'intensité de la pauvreté.** À l'inverse, les ménages au niveau de vie plus proche du seuil de pauvreté, voire au-dessus, sollicitent davantage une aide au paiement de factures ou de loyers (environ 30 %), révélant des budgets fortement contraints par des charges fixes de plus en plus lourdes, bien que disposant de ressources. De la même manière, les situations d'impayé concernent relativement peu les ménages sans ressources (12,1 %), dont les dépenses contraintes sont souvent déjà limitées par leur instabilité, mais touchent en revanche très

17. La proportion de ménages ne percevant aucune ressource peut présenter de légers écarts selon les analyses, y compris pour une même année. Ces écarts s'expliquent par les différences de sous-échantillon mobilisé. En effet, l'absence de ressources peut être identifiée à partir d'une variable binaire renseignée pour l'ensemble des ménages, tandis que les analyses portant sur le niveau de vie reposent uniquement sur les ménages pour lesquels le montant du niveau de vie est renseigné.

GRAPHIQUE 5

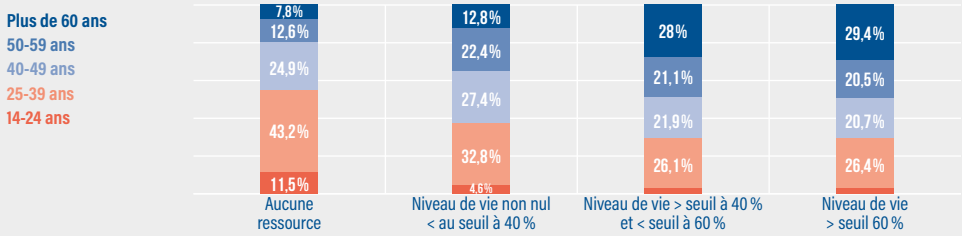
Composition des ménages selon le seuil de pauvreté (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages rencontrés.
Lecture : En 2025, parmi les ménages ne disposant d'aucune ressource, 32,9 % sont des hommes seuls, alors que ces derniers représentent 19,9 % des ménages aux ressources non nulles mais dont le niveau de vie est inférieur au seuil d'extrême pauvreté (40 % du niveau de vie médian).

GRAPHIQUE 6

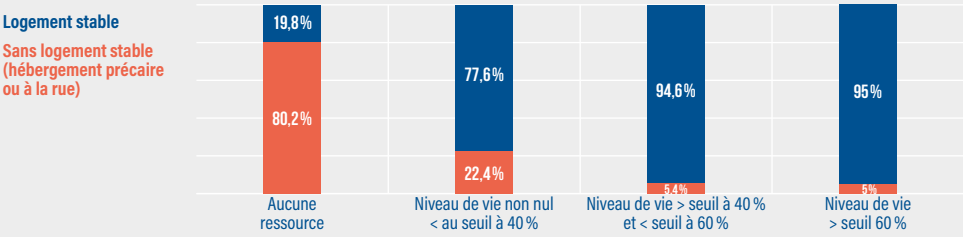
Répartition des ménages selon l'âge de la personne de référence et le seuil de pauvreté (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages rencontrés.
Lecture : En 2025, parmi les ménages ne disposant d'aucune ressource, 43,3 % sont des ménages dont la personne de référence est âgée de 25 à 39 ans, alors que ces derniers représentent 32,8 % des ménages aux ressources non nulles mais dont le niveau de vie est inférieur au seuil d'extrême pauvreté (40 % du niveau de vie médian).

GRAPHIQUE 7

Situation par rapport au logement des ménages rencontrés selon le seuil de pauvreté (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages rencontrés.
Lecture : En 2025, parmi les ménages ne disposant d'aucune ressource, 80,2 % n'ont pas accès à un logement stable, contre 22,4 % des ménages aux ressources non nulles mais dont le niveau de vie est inférieur au seuil d'extrême pauvreté (40 % du niveau de vie médian).

fortement les ménages dont le niveau de vie se situe entre 40 % et 60 % du niveau de vie médian et les ménages non pauvres (63,9 % et 68,5 %).

Enfin, la nature des ressources perçues éclaire également le gradient d'intensité de la pauvreté. Parmi les ménages disposant de revenus, ceux ne percevant que des prestations sociales sont nettement surreprésentés parmi les ménages en situation d'extrême pauvreté (53,5 %, contre 36,3 % parmi les ménages dont le niveau de vie se situe entre 40 % et 60 % du niveau de vie médian et 19 % parmi les ménages non pauvres). Il s'agit majoritairement d'allocataires de minima sociaux, notamment du revenu de solidarité active (RSA, 63 %). Ce constat met en lumière les limites de ces dispositifs : s'ils sont largement reconnus comme indispensables, notamment par 82 % des Français interrogés dans le cadre du sondage, ils sont justement jugés insuffisants pour vivre dignement (63 %) et ne permettent pas, pour plus de la moitié des répondants (51 %), de couvrir les besoins essentiels[18].

L'ensemble de ces éléments souligne que **la pauvreté ne peut pas être appréhendée uniquement à partir de seuils monétaires.** Elle recouvre un continuum de situations, allant de l'absence totale de ressource à des formes de pauvreté plus intégrées et néanmoins marquées par de fortes contraintes budgétaires. Entre ces différentes situations, les conditions de vie, les marges de manœuvre et les besoins des ménages peuvent varier considérablement : certains cumulent des privations multiples et relèvent de dispositifs d'urgence, tandis que d'autres, bien que disposant de ressources, demeurent exposés à des déséquilibres structurels entre revenus et charges, les plaçant dans une situation de fragilité durable. **Par ailleurs, la pauvreté n'est pas un état figé mais un processus dynamique.** Les trajectoires des ménages sont souvent marquées par des allers-retours entre différentes situations, certains pouvant sortir temporairement de la pauvreté avant d'y être à nouveau confrontés à la suite d'un choc économique, d'un accident de la vie ou de réformes politiques et sociales. Cette instabilité met en évidence la nécessité de sécuriser les parcours de vie et de prévenir les basculements, en renforçant notamment les filets de sécurité et en garantissant une continuité effective des droits.

3. DE NOUVELLES APPROCHES COMPLÉMENTAIRES REMETTANT EN QUESTION L'UTILISATION DU SEUIL DE PAUVRETÉ USUEL

Les travaux du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) sur les budgets de référence[19], élaborés à partir de groupes de citoyens représentatifs, estiment le niveau de ressources nécessaire pour couvrir un ensemble de besoins jugés indispensables à une vie décente, incluant non seulement les dépenses dites essentielles (logement, alimentation, santé, transport), mais aussi la participation à la vie sociale. Ces travaux montrent que le niveau de vie correspondant à une vie décente est supérieur au seuil de pauvreté monétaire, et varie selon la composition familiale et le territoire de résidence. En moyenne, ce seuil de vie décente avoisine 84 % du niveau de vie médian : un écart significatif se dessine donc entre le seuil de pauvreté usuel et le niveau de ressources réellement nécessaire pour vivre dignement. Des ménages situés au-dessus du seuil de pauvreté (60 % du niveau de vie médian) peuvent donc ne pas disposer des ressources suffisantes pour couvrir l'ensemble de leurs dépenses nécessaires pour vivre dignement. Ce constat fait également écho aux données de notre sondage d'opinion, dans lequel près de la moitié (46 %) des personnes interrogées se considèrent comme appartenant à un ménage pauvre ou modeste (voir partie 1.3). Ces travaux révèlent ainsi une frange de la population qui, sans être pauvre, a des ressources modestes et connaît régulièrement des manques ou des tensions budgétaires pour boucler les fins de mois. Au total, les personnes pauvres et les personnes modestes non pauvres, en insuffisance budgétaire pour mener une vie convenable, représentent selon cette même étude environ 35 % de la population du champ examiné.

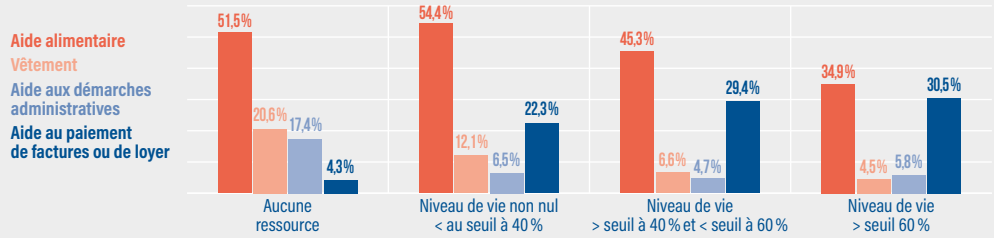
Ce constat rejoint, par une voie différente, les travaux d'Éléonore Richard, économiste, qui établissent, à partir

18. Source : Sondage OpinionWay pour le Secours Catholique, cité.

19. CNLE, « Les budgets de référence : nouvelles pistes pour l'inclusion sociale », rapport 2022, décembre 2022.

GRAPHIQUE 8

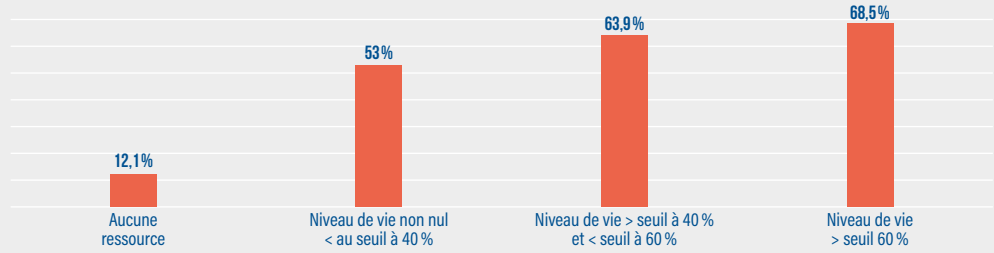
Besoins exprimés par les ménages rencontrés selon le seuil de pauvreté (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages rencontrés.
Lecture : En 2025, parmi les ménages ne disposant d'aucune ressource, 17,4 % expriment un besoin d'aide aux démarches administratives, contre 6,5 % des ménages aux ressources non nulles mais dont le niveau de vie est inférieur au seuil d'extrême pauvreté (40 % du niveau de vie médian).

GRAPHIQUE 9

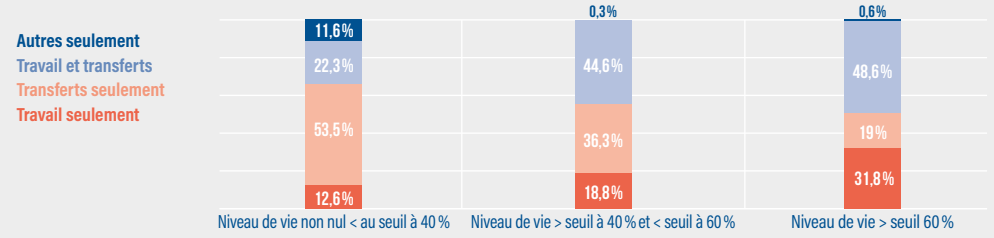
Part des ménages en situation d'impayé selon le seuil de pauvreté (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages rencontrés.
Lecture : En 2025, parmi les ménages ne disposant d'aucune ressource, 12,1 % sont confrontés à des impayés, contre 53 % des ménages aux ressources non nulles mais dont le niveau de vie est inférieur au seuil d'extrême pauvreté (40 % du niveau de vie médian).

GRAPHIQUE 10

Types de ressources perçues selon le seuil de pauvreté (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages rencontrés aux ressources non nulles.
Lecture : En 2025, parmi les ménages aux ressources non nulles mais dont le niveau de vie est inférieur au seuil d'extrême pauvreté (40 % du niveau de vie médian), 53,5 % ne perçoivent que des prestations sociales (catégorie « Transferts seulement »), contre 19 % des ménages au niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté.

d'une approche par le bien-être subjectif, l'existence d'un seuil de rupture ressenti autour de 80 % du niveau de vie médian, bien au-delà du seuil usuel de pauvreté[20].

Ces travaux permettent ainsi d'apporter un éclairage complémentaire sur la pauvreté, en intégrant à son approche monétaire une dimension subjective riche, afin de mieux appréhender les besoins réels des ménages ainsi que leur perception de la pauvreté. Ils viennent donc, là aussi, questionner la pertinence d'un seuil de pauvreté fixé à 60 % du niveau de vie médian, défini uniquement à partir des ressources perçues. ▮

20. Éléonore Richard, en analysant les données de panel de l'enquête SRCV de l'Insee (2010-2016), montre que le franchissement du seuil officiel de pauvreté (60 % du niveau de vie médian) n'est pas associé à une baisse significative du bien-être ressenti par les ménages, contrairement au franchissement du seuil de 80 %, qui s'accompagne d'une baisse significative de la satisfaction dans la vie, indépendamment de la perte de revenu ou des changements de composition du ménage. Environ 30 % de la population se situe sous ce seuil de 80 %, contre 15 % sous le seuil de 60 %. Éléonore Richard, « Who Feels Poor? Transitions into Poverty and Subjective Well-Being », Sciences Po LIEPP, Working Paper n° 178, avril 2025.

COMPRENDRE LA PAUVRETÉ POUR MIEUX LA COMBATTRE

Au regard de ces constats, le Secours Catholique appelle à reconnaître la pauvreté au-delà des seuils et taux de pauvreté monétaires actuels. Il est indispensable de se doter d'un ensemble d'indicateurs capable de mesurer le phénomène le plus justement possible, articulant sa prévalence, son intensité et la diversité des situations qui la composent, mais aussi les besoins réels des ménages, à l'image des travaux du CNLE sur les budgets de référence. En complément, les enquêtes sur les budgets des ménages, qui permettent d'établir le poids des dépenses contraintes dans le budget des ménages ainsi que le reste à vivre, pourraient être réalisées de façon plus régulière, notamment en contexte de forte inflation. Cela permet de saisir des situations de pauvreté invisibles au seul seuil monétaire : un ménage peut se situer au-dessus du seuil de pauvreté tout en disposant d'un reste à vivre extrêmement faible, comme en témoigne la fréquence des impayés parmi les ménages les moins pauvres rencontrés par l'association (graphique 9).

L'étude de l'évolution de ce panel d'indicateurs devrait ainsi constituer la première étape d'une politique effective de lutte contre la pauvreté, permettant aux responsables politiques de se doter d'objectifs précis, chiffrés et évaluables dans le temps.

De plus, la diversité des situations décrites précédemment, des ménages sans ressources aux ménages aux budgets structurellement contraints par des charges fixes croissantes, appelle des réponses différenciées, articulant des interventions d'urgence (hébergement et mise à l'abri, accès aux droits, aide alimentaire) et des réformes structurelles de long terme (revalorisation des prestations sociales, lutte effective contre le non-recours aux minima sociaux, accès au logement stable).

Enfin, les situations de grande pauvreté et d'exclusion rencontrées par l'association rappellent l'urgence de renforcer les dispositifs de solidarité existants. Les minima sociaux, bien que jugés indispensables par la grande majorité des Français (82 %)[21], demeurent aujourd'hui insuffisants pour garantir des conditions de vie dignes. Il est donc nécessaire de revaloriser significativement le RSA et d'élargir son accès à l'ensemble des 18-25 ans, aujourd'hui majoritairement privés de ce filet de sécurité. Cela permettrait d'assurer à toutes et à tous un socle de ressources minimum, véritable garantie contre l'extrême pauvreté.

21. Source : Sondage OpinionWay pour le Secours Catholique, cité.

QU'EST-CE QUE LA PAUVRETÉ MULTIDIMENSIONNELLE ?

L'approche monétaire, à travers un seul seuil de pauvreté, ne permet pas de mesurer avec précision et dans son entièreté le phénomène de pauvreté[22]. Elle masque d'une part la diversité des situations de pauvreté et des besoins spécifiques des personnes concernées et d'autre part l'écart réel entre pauvreté statistique et pauvreté vécue, les individus se déclarant plus souvent en situation de pauvreté que ne le laisse apparaître le seuil de pauvreté.

Comme en témoignent les personnes que les acteurs du Secours Catholique rencontrent quotidiennement, la pauvreté ne saurait se résumer seulement à une insuffisance de ressources, elle affecte en réalité de multiples facettes de la vie quotidienne qui ne sont pas toujours directement visibles ou quantifiables.

1. LA PAUVRETÉ MULTIDIMENSIONNELLE : COMPRENDRE L'EXPÉRIENCE VÉCUE DE LA PAUVRETÉ

1.1. LA PAUVRETÉ MULTIDIMENSIONNELLE CONSTITUÉE DE HUIT DIMENSIONS

Face à ces constats, de nombreux travaux empiriques, notamment ceux menés par l'Université d'Oxford et par ATD Quart-Monde et plus récemment ceux du CNLE[23] ou d'Éléonore Richard[24], ont démontré et documenté le caractère multidimensionnel de la pauvreté. Cette approche considère la pauvreté comme le résultat de l'accumulation de difficultés liées à une ou plusieurs dimensions, relevant ainsi d'un schéma systémique complexe où s'entremêlent ces dimensions. Les personnes concernées la décrivent comme une expérience globale touchant à la fois les conditions matérielles, la santé, les relations sociales, l'accès aux droits et la capacité à participer pleinement à la société.

Huit dimensions sont dénombrées, que nous tentons d'illustrer par la réalité vécue par les personnes que les acteurs et actrices du Secours Catholique accueillent chaque année.

- **La privation matérielle et de droits** recouvre à la fois le manque de ressources financières pour subvenir à ses besoins, les mauvaises conditions de vie matérielles mais aussi l'ensemble des obstacles que rencontrent les personnes pour faire valoir leurs droits. Cette dimension s'illustre par de nombreux éléments relatifs à la vie quotidienne. Par exemple, en 2025, 27 % des ménages rencontrés par le Secours Catholique n'ont aucune ressource et vivent de la débrouille, une part en hausse de 10 points par rapport à 2015. L'aide alimentaire et la demande de vêtements sont formulées respectivement par 46,6 % et 12,4 % des ménages. 44,9 % des ménages sont en situation d'impayé, 36 % des ménages n'ont pas accès à un logement ou encore 39,4 % des ménages éligibles au RSA ne le perçoivent pas. Le témoignage d'une personne accueillie illustre l'intensité de certaines privations matérielles et de droits : *« Là où on habitait, c'était dans une baraque en bois, une vraie baraque en bois. On s'éclairait à la lampe à pétrole. Je prenais ma douche dans la fontaine dehors, à l'eau froide[25]. »*

- **L'isolement** met en avant les ruptures de liens entre les personnes en situation de pauvreté et leur entourage. Cela peut provenir de la personne qui se replie sur elle-même

22. Voir question : « Pourquoi le taux de pauvreté ne suffit-il pas à décrire précisément les différentes formes de pauvreté ? »

23. Le CNLE publie depuis 2021 un baromètre qualitatif du suivi de la pauvreté et de l'exclusion sociale en France.

24. Éléonore Richard, « Mesurer la pauvreté : du revenu au ressenti », « Contributions aux approches subjective et multidimensionnelle de la pauvreté », thèse de doctorat, EHESS, 2024.

25. Extrait du rapport Secours Catholique, « Trente ans de regard sur les pauvretés », dans « État de la pauvreté en France », 2025.

par honte, peur et incapacité à demander de l'aide, ou bien de son entourage qui rejette la personne en situation de forte dépendance. En 2025, au Secours Catholique, 8,7 % des ménages rencontrés ont exprimé une situation d'éloignement avec leur famille qui limite leurs relations sociales et 32,5 % des ménages ont poussé la porte de l'association pour demander particulièrement de l'écoute et du soutien. Depuis plusieurs années les activités d'accueil convivial, de « café sourire » ou d'« aller-vers », comme les « Fraternibus », ont particulièrement été développées par le réseau de bénévoles de l'association, démontrant le besoin grandissant de rompre l'isolement des personnes sur l'ensemble du territoire français.

- **La maltraitance sociale** fait référence à la façon dont les personnes en situation de pauvreté sont perçues négativement par d'autres personnes, et plus généralement par la société. Les préjugés, la méfiance et le regard négatif engendrent des situations de maltraitance de la part de la société. La maltraitance peut venir également de l'entourage, comme en témoigne une personne accueillie à Saint-Antonin : *« Mes gosses, ils ont honte que je sois au Resto du cœur. Ça ne passe pas [...]. Ils ne veulent pas me voir. Pour eux, je ne fais pas partie de la norme[26]. »*

- **La maltraitance institutionnelle :** en écho à la maltraitance sociale, la maltraitance institutionnelle désigne la manière dont l'État, les institutions et les administrations considèrent, jugent et maltraitent les personnes en situation de pauvreté. Cela renvoie notamment au rapport de domination, d'obligation, de contrôle de l'État sur les personnes en situation de pauvreté. La déshumanisation des services publics et notamment les démarches intégralement dématérialisées des titres séjours en sont un phénomène parlant : *« [Avec les administrations] il n'y a pas de communication. On subit, on attend et on ne sait pas ce qui se passe. On n'a pas de retour sur nos démarches. C'est pour tout le monde pareil[27]. »* Nous abordons particulièrement certains aspects de cette dimension dans la question « Les démarches administratives fabriquent-elles de la pauvreté[28] ? »

- **La peur et la souffrance :** cette dimension fait référence aux émotions provoquées par la pauvreté chez les personnes qui la vivent : peur, colère, honte, sentiment d'infériorité. Certaines de ces émotions peuvent elles-mêmes aggraver les situations de pauvreté. *« On est en train de basculer en dessous. Ça fait peur, on ne sait pas où l'on va[29]. »*

- **La dégradation de la santé physique et mentale :** en lien étroit avec la dimension « peur et souffrance », cette dimension se rapporte aux effets négatifs de la pauvreté sur la santé physique et mentale des personnes qui la vivent. La santé fragilisée maintient et ou entraîne parfois les personnes dans la pauvreté. En 2025, 22,7 % des ménages accueillis par le SCCF se trouvent dans le halo des problèmes de santé, c'est-à-dire ayant un problème de santé ou étant en situation de handicap, ou inaptes au travail pour raisons de santé, ou encore percevant une allocation liée à un état de santé dégradé ou à un handicap. Cette proportion est en hausse constante depuis 2015.

- **Les contraintes d'espace et de temps** renvoient d'une part à la manière de s'approprier et de se situer dans son passé, son présent et son avenir, et d'autre part à la manière de s'approprier et de se situer dans son lieu de vie. *« On est privés du temps de rêver, de penser, de s'organiser. On est pris dans un timing sans avoir le temps de se laisser aller[30]. »*

- **Les compétences non reconnues :** cette dimension met en lumière les savoirs et les compétences que les personnes en situation de pauvreté développent pour survivre et résister à la pauvreté. Ce sont non seulement des compétences individuelles, mais également des compétences qui peuvent servir à l'ensemble de la société. *« J'ai apporté ponctuellement des petits plats à ma voisine qui, à cause de sa maladie, n'a parfois pas la force de se faire à manger[31]. »*

26. Texte collectif Saint-Antonin, dans *ibid.*
27. Texte collectif de Versailles, dans Secours Catholique, « Prestations sociales : quand la solidarité s'éloigne », dans « État de la pauvreté en France », 2024.
28. Voir page 68.
29. Extrait du rapport Secours Catholique, « Tout ce qui se dit là, il faut que ça remonte », 2019.
30. Extrait du rapport Secours catholique, « Un boulot de dingue ! », 2023.
31. *Ibid.*

1.2. UNE LOGIQUE CUMULATIVE : DES DIFFICULTÉS QUI SE RENFORCENT MUTUELLEMENT

Un lien d'interdépendance entre tout ou partie des dimensions de la pauvreté oblige à les considérer comme un ensemble. À la fois cause ou conséquence de la pauvreté, elles forment comme un engrenage, peuvent se renforcer mutuellement. L'interdépendance des dimensions se vérifie très concrètement dans les situations rencontrées par l'association : 55 % des ménages accompagnés en 2025 cumulent des difficultés relevant d'au moins deux dimensions distinctes de la pauvreté. Ce chiffre dit quelque chose d'essentiel : la pauvreté n'est pas une situation unique et figée, mais un enchevêtrement de difficultés qui se nourrissent mutuellement. La dégradation de la santé physique ou mentale, par exemple, entraîne fréquemment une aggravation de la privation matérielle : l'arrêt ou la réduction de l'activité professionnelle qu'elle peut imposer prive les ménages de ressources, tandis que les frais de santé non couverts, les surcoûts liés au handicap ou à la perte d'autonomie viennent alourdir des budgets déjà insuffisants. À l'inverse, la privation matérielle peut elle-même retarder l'accès aux soins ou générer un renoncement, renforçant à son tour la dégradation de l'état de santé. Plus ces dimensions s'accumulent, plus les marges de manœuvre des ménages se réduisent.

L'instabilité du statut administratif illustre une autre forme d'enchevêtrement, entre privation de droits, maltraitance institutionnelle et peur et souffrance. L'absence de titre de séjour stable prive d'emblée les personnes étrangères concernées de l'accès au travail formel et aux prestations sociales, les enfermant dans une privation matérielle particulièrement sévère. Cette privation de droits s'articule à une forme de maltraitance institutionnelle : la complexité et la dématérialisation croissante des démarches de renouvellement ou de régularisation de titre de séjour, l'absence de réponse ou de visibilité sur l'avancement des dossiers placent les personnes dans une position de dépendance et d'attente prolongée vis-à-vis de l'administration. Cette incertitude administrative alimente à son tour une insécurité profonde, faite de peur et d'anxiété quotidienne face au risque d'une perte de droits ou de titre de séjour, qui pèse sur l'ensemble des autres démarches entreprises par les personnes concernées, y compris celles liées à l'accès au logement ou à l'emploi.

Cette mécanique cumulative confirme le fait que la pauvreté ne peut être combattue par des réponses cloisonnées, propres à chaque dimension prise isolément, mais appelle des approches capables de traiter simultanément plusieurs difficultés qui s'entretiennent les unes les autres.

2. LA PAUVRETÉ VUE PAR LES FRANÇAIS : LA DIGNITÉ AU CŒUR DES REPRÉSENTATIONS MULTIDIMENSIONNELLES

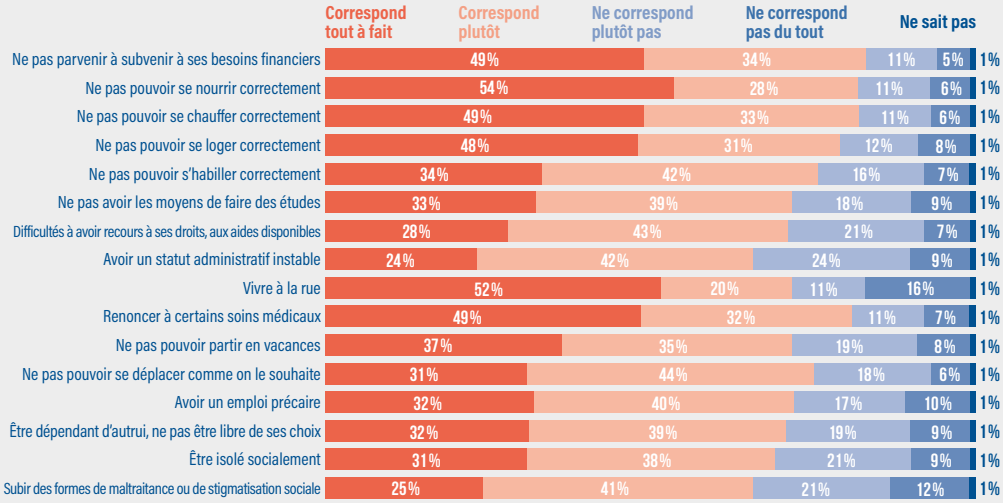
Les résultats de notre sondage d'opinion montrent que les Français ont une appréciation assez réaliste de la pauvreté comme phénomène multidimensionnel.

Leurs représentations font d'abord ressortir les privations matérielles et de droits comme marqueurs les plus consensuels de la pauvreté. En effet, plus de 8 Français sur 10 associent la pauvreté à l'incapacité de subvenir à ses besoins financiers (83 %), de se nourrir correctement (82 %), de se chauffer convenablement (82 %), ou encore au renoncement aux soins (81 %). D'autres dimensions sont également reconnues comme les contraintes de temps et d'espace, puisque 75 % des Français estiment que le fait de ne pas pouvoir se déplacer est synonyme de pauvreté et que 72 % des Français pointent le fait de ne pas pouvoir partir en vacances. Le rapport aux vacances fait directement référence à la possibilité de sortir de chez soi et de prendre un temps de répit dans un quotidien particulier. La dimension relative aux contraintes de temps et d'espace est davantage citée par les ménages modestes (80 % des plus modestes contre 75 % de l'ensemble des Français pour les difficultés à se déplacer et 78 % contre 72 % de l'ensemble des Français pour l'impossibilité de partir en vacances) et peut démontrer l'expérience du vécu des personnes confrontées à ces difficultés du quotidien. Les maltraitances institutionnelle et sociale sont citées par 8 Français sur 10 également, notamment pour les catégories populaires – ouvriers et employés (87 %). Enfin, 71 % des Français estiment que la dépendance à autrui est une caractéristique de la pauvreté tout comme l'isolement social pour 69 % des Français.

Lorsqu'on laisse les Français s'exprimer ouvertement sur leurs représentations d'une vie digne, ils tracent, en creux les contours d'une pauvreté multidimensionnelle. Chaque

GRAPHIQUE 11

Représentation des Français quant aux dimensions de la pauvreté (avril 2026)



Source : Sondage d'opinion OpinionWay pour le Secours Catholique, avril 2026.
Champ : 2 008 personnes représentatives des résidents en France métropolitaine
Question posée : Pour chacune des situations suivantes, dites si elle correspond ou non à l'image que vous vous faites de la pauvreté
Lecture : En 2026, 83 % des Français pensent que le fait de ne pas parvenir à subvenir à ses besoins financiers est un marqueur de pauvreté.

élément constitutif d'une vie digne cité apparaît alors comme la réalisation d'une dimension dont est privée une personne en situation de pauvreté. Les termes les plus fréquemment cités – « décent », « correctement », « sécurité », « stabilité », « autonomie », « inclusion », « liberté » ou encore « capacité » – renvoient à une conception de la **dignité fondée sur la possibilité de choisir sa vie, d'exercer un contrôle sur son existence, de bénéficier d'une situation stable et de s'épanouir tant sur le plan personnel que social.** Cette conception fait écho à l'approche par les capabilités[32] développée par Amartya Sen qui met en avant l'importance des capacités des individus, c'est-à-dire leurs possibilités effectives de se réaliser et d'accomplir certaines actions auxquelles ils accordent de la valeur. Dans cette perspective, une vie digne ne dépend pas uniquement des ressources dont dispose un individu, mais aussi de sa capacité à les transformer en « fonctionnements[33] », c'est-à-dire en réalisations effectives telles qu'être en bonne santé, être diplômé ou participer à la vie sociale, qui constituent autant d'éléments d'épanouissement ou, à tout du moins, d'une vie décente.

Pour les sondés, si les dimensions de la dignité font largement consensus, leur importance relative varie toutefois selon les profils. Les personnes les plus exposées à la pauvreté – notamment les jeunes, les ouvriers, employés, et les personnes aux situations économiques modestes ou intermédiaires – mobilisent davantage des notions liées aux capabilités, à la liberté et à l'autonomie. À l'inverse, les personnes les

32. Amartya Sen, *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté.* Paris, Odile Jacob, 2000.

33. A. Sen parle de *« functionings »*.

moins touchées par la pauvreté – niveau de vie plus aisé, catégories socio-professionnelles élevées et personnes plus âgées – s'appuient davantage sur des critères matériels et objectifs pour définir la dignité ou son absence. Cette différence suggère que l'expérience de la pauvreté conduit à accorder une importance particulière à la capacité d'agir, à l'autonomie et à la possibilité de choisir sa vie, au-delà de la seule question des ressources disponibles.

3. LA PAUVRETÉ : UN PHÉNOMÈNE PASSAGER OU DURABLE ?

L'analyse de la pauvreté nécessite de distinguer deux caractères étroitement liés : un caractère conjoncturel, qui renvoie aux effets de crises ou d'événements de vie susceptibles de fragiliser les individus, et un caractère structurel, qui s'inscrit dans la durée et résulte de mécanismes sociaux produisant et reproduisant les inégalités.

La pauvreté conjoncturelle résulte d'un choc soudain venant fragiliser les conditions de vie des ménages. Les crises économiques ou sanitaires constituent des exemples emblématiques de ces situations. La crise financière de 2008 puis la crise sanitaire liée à la Covid-19 ont ainsi provoqué, à court terme et pour certains, une dégradation du pouvoir d'achat et/ou une fragilisation de l'accès ou du maintien dans l'emploi. Certains accidents de la vie, tels qu'une séparation récente, un licenciement, une maladie ou une dépense imprévue, peuvent également précipiter des personnes jusque-là relativement protégées dans des situations de précarité. La pauvreté apparaît ainsi comme une réalité susceptible de toucher chaque individu à un moment de son parcours. Cette perception est largement partagée par les personnes interrogées puisque 90 % d'entre elles considèrent que la pauvreté peut toucher tout le monde[34].

Cependant, cette lecture conjoncturelle ne suffit pas à expliquer la persistance de la pauvreté. Le caractère structurel de la pauvreté est, quant à lui, lié à des inégalités économiques et sociales durables et profondes, façonnées notamment par des décisions politiques.

3.1. DES ACCIDENTS DE LA VIE AUX CONSÉQUENCES INÉGALES

Cette idée, largement partagée, que la pauvreté peut toucher tout le monde traduit une forme de reconnaissance de la vulnérabilité universelle face aux accidents de la vie. Toutefois, cette représentation tend à gommer les fortes inégalités de ressources et de protections face à ces événements. **Si les causes immédiates de l'entrée dans la pauvreté peuvent effectivement concerner une large partie de la population, leurs conséquences ne sont ni équivalentes ni également probables selon les individus.** Les ressources économiques, le niveau de diplôme, la stabilité de l'emploi, le soutien familial et social, l'accès aux droits, le statut administratif ou encore le patrimoine jouent un rôle déterminant dans la capacité de chacun à faire face à ces chocs. Ainsi, certains individus disposent de marges de sécurité leur permettant d'absorber ces accidents de la vie sans basculer durablement dans la pauvreté, tandis que d'autres, déjà fragilisés ou disposant de peu de marges de manœuvre, voient leur situation se dégrader, plus ou moins rapidement et durablement.

La pauvreté n'est donc pas le simple produit d'un aléa individuel mais elle est également, et surtout, le révélateur d'inégalités préexistantes.

3.2. DES TRAJECTOIRES FAÇONNÉES PAR DES DÉCISIONS POLITIQUES

Les inégalités face aux accidents de la vie ne relèvent pas seulement de différences individuelles : les trajectoires de chacun s'inscrivent dans un contexte façonné par des choix politiques et institutionnels aux conséquences très concrètes.

La précarisation du marché du travail, avec la multiplication des formes d'emploi instables et les réformes successives de l'assurance chômage durcissant les conditions d'éligibilité ou renforçant la dégressivité des allocations, a fragilisé la protection de nombreux travailleurs[35] (52 % des Français estiment d'ailleurs qu'il n'y a pas suffisamment d'emplois pour tout le monde[36]). Le renforcement de la conditionnalité des droits, des sanctions et les difficultés d'accès aux

34. Source : Sondage OpinionWay pour le Secours Catholique, cité.

35. Voir question « Pourquoi le travail ne protège plus de la pauvreté ? »
36. Source : Sondage OpinionWay pour le Secours Catholique, cité.

droits constituent également des facteurs structurels majeurs. La dématérialisation accrue des démarches administratives a érigé de nouveaux obstacles, contribuant à un important non-recours à certaines prestations sociales comme le RSA[37]. Les décisions prises en matière de politiques migratoires ont par ailleurs des effets directs sur les conditions de vie des personnes étrangères, particulièrement celles au statut administratif instable, exclues de fait d'une large partie de la solidarité nationale. Privées de ce filet de protection, ces personnes ne peuvent souvent compter que sur les associations comme le Secours Catholique ou des solidarités de proximité et communautaires pour faire face à leurs besoins les plus élémentaires[38]. Enfin, la crise du logement pèse de façon croissante sur les personnes accompagnées : le manque de logements sociaux et très sociaux, la saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence, et les critères de priorisation toujours plus stricts conduisent de plus en plus de familles à la rue, tandis que les ménages en logement stable consacrent une part croissante de leurs ressources aux charges liées au logement[39].

3.3. UNE PAUVRETÉ QUI SE TRANSMET DE GÉNÉRATION EN GÉNÉRATION

Enfin, ces mécanismes structurels ne s'arrêtent pas à l'échelle d'une vie : ils se reproduisent d'une génération à l'autre. Plus de la moitié des Français ne reconnaissent pourtant pas cette dimension d'héritage intergénérationnel : 52 % estiment ne pas être d'accord avec l'idée selon laquelle la pauvreté se transmettrait de génération en génération[40]. Cette perception entre en décalage avec les constats empiriques qui montrent que les inégalités sociales tendent à se reproduire dans le temps, notamment à travers les conditions d'accès à l'éducation, à l'emploi, au logement ou à la santé. Une étude de l'OCDE de 2019[41] **montrait, qu'en France, il fallait en moyenne six générations pour qu'un enfant issu d'un ménage pauvre atteigne le niveau de vie moyen, contre deux générations dans certains pays nordiques,** illustrant la très faible mobilité sociale en France. Des travaux plus récents (2026) du Haut-Commissariat à la stratégie et au plan[42] confirment cette persistance à l'échelle d'une cohorte d'individus suivis pendant plusieurs années : près de 1 adulte sur 4 ayant connu une situation de pauvreté (sévère ou non) à l'adolescence n'est ni en emploi, ni en étude, ni en formation à l'âge adulte, contre 1 adulte sur 10 n'ayant pas connu de situation de pauvreté à l'adolescence. Cette même étude montre que cette reproduction s'opère en grande partie par le niveau de diplôme atteint, et touche plus durement les femmes, qui restent davantage éloignées de l'emploi que les hommes lorsqu'elles ont grandi dans la pauvreté.

Ainsi, loin de se réduire à une succession d'accidents individuels, la pauvreté apparaît comme le produit d'inégalités structurelles, façonnées par des choix politiques et institutionnels, et suffisamment profondes pour se transmettre d'une génération à l'autre. Reconnaître ce caractère structurel et durable de la pauvreté constitue un préalable indispensable à toute politique de lutte contre la pauvreté qui se veuille à la hauteur de ce constat. ▮

37. Voir question « Les démarches administratives fabriquent-elles de la pauvreté ? »
38. Ibid.
39. Voir question « Dans quelles mesures les difficultés d'accès à un logement stable et digne contribuent-elles à la pauvreté ? »
40. Source : Sondage OpinionWay pour le Secours Catholique, cité.
41. OCDE, « L'ascenseur social en panne ? Comment promouvoir la mobilité sociale », rapport, 2018.
42. Clément Peruyero, « La pauvreté en héritage », Note d'analyse n° 158, 2026.

COMPRENDRE LA PAUVRETÉ POUR MIEUX LA COMBATTRE

La pauvreté ne se résume pas à un manque de ressources financières : elle constitue une expérience multidimensionnelle qui touche notamment les conditions de vie, la santé, les relations sociales, l'accès aux droits, l'autonomie et la capacité d'agir. Ces difficultés ne sont pas isolées : elles se cumulent et se renforcent, réduisant progressivement les marges de manœuvre des personnes concernées. Si un accident de la vie peut faire basculer dans la pauvreté, les conséquences de ces événements restent profondément inégales selon les ressources et les protections dont chacun dispose. La pauvreté est ainsi aussi le produit d'inégalités structurelles, façonnées par les politiques et les institutions, qui se reproduisent de génération en génération.

Fort de ces constats, le Secours Catholique demande que les pouvoirs publics reconnaissent la pauvreté comme un phénomène global et multidimensionnel. Cette reconnaissance se traduit par une définition officielle de la pauvreté pensée au-delà de son aspect monétaire. Des indicateurs complémentaires de mesure et de suivi de l'ensemble des dimensions de la pauvreté doivent être élaborés et mis en place, à l'image du projet participatif mené par l'Insee, ATD Quart-Monde, le Secours Catholique et l'École d'économie de Paris. Cette mesure de la pauvreté doit s'appuyer sur l'expertise et le vécu des personnes en situation de pauvreté.

Le Secours Catholique appelle également à une prise de conscience de ce que signifie concrètement sortir de la pauvreté. Il ne s'agit pas d'un processus linéaire et rapide : c'est un parcours semé de ruptures, d'obstacles administratifs, de retours en arrière. 84 % des Français interrogés considèrent d'ailleurs qu'il est difficile de sortir de la pauvreté[43]. Le caractère cumulatif de la pauvreté impose par ailleurs de sortir des logiques d'intervention cloisonnées, propres à chaque dimension prise isolément. Les politiques de lutte contre la pauvreté doivent être pensées de façon transversale, en dépassant les logiques ministérielles trop souvent étanches (emploi, santé, logement, éducation, politiques migratoires). Le rôle du délégué interministériel à la lutte contre la pauvreté constitue à cet égard un levier précieux, dont les moyens d'action doivent être renforcés pour permettre une coordination effective entre les différentes administrations concernées.

Face au caractère structurel de la pauvreté, le Secours Catholique appelle à agir directement sur les mécanismes qui la produisent et la reproduisent. Cela suppose, en premier lieu, de rompre avec les discours stigmatisants et culpabilisants portés par certains responsables politiques, qui présentent la pauvreté comme le résultat de choix individuels ou d'un manque de volonté plutôt que comme la conséquence de politiques publiques. Ces discours ne sont pas sans effet : ils nourrissent le non-recours aux droits chez des personnes qui intériorisent la honte plutôt que de faire valoir leurs droits, et ils fragilisent la cohésion sociale que le Secours Catholique appelle à préserver. Cette rupture doit se traduire concrètement : en cessant de conditionner l'accès aux droits à des démarches complexes et en réinvestissant dans l'accompagnement humain et de proximité que la dématérialisation a progressivement effacé ; en révisant les politiques migratoires qui excluent de fait une partie de la population de la solidarité nationale et la contraignent à ne compter que sur les associations et les solidarités de proximité ; et en garantissant un accès effectif au logement stable.

Enfin, et parce que ces mécanismes structurels se transmettent d'une génération à l'autre, la lutte contre la pauvreté ne peut se limiter à des réponses curatives. Elle doit également s'inscrire dans une logique préventive, à travers des politiques publiques d'investissement social fortes. Celles-ci doivent investir massivement et le plus tôt possible dans l'enfance, en particulier dans le champ scolaire, principal vecteur identifié de reproduction des inégalités. Cet investissement social précoce doit s'accompagner d'une attention particulière portée à la mixité sociale dans les établissements scolaires, ainsi qu'aux inégalités entre les femmes et les hommes qui pèsent plus durement sur les trajectoires des femmes ayant grandi dans la pauvreté.

43. Source : Sondage OpinionWay pour le Secours Catholique, cité.

POURQUOI LES PERSONNES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE SONT-ELLES DAVANTAGE EXPOSÉES À LA PAUVRETÉ ?

Parmi les personnes accueillies par l'association en 2025, plus de la moitié, adultes et enfants confondus, sont étrangères. C'est presque six fois plus que leur part dans la population en France (9,1 % en 2025)[44][45]. Les personnes étrangères sont donc massivement surreprésentées parmi le public accueilli. Pourtant seuls 37 % des sondés considèrent les personnes de nationalité étrangère et les personnes immigrées comme étant les plus touchées par la pauvreté en France, loin derrière les personnes âgées (55 %) ou les étudiants (50 %). **La pauvreté des étrangers, avec celle des enfants, est largement sous-estimée par les personnes interrogées, ces deux catégories étant particulièrement invisibilisées dans la représentation que les Français ont de la pauvreté.**

44. Source Insee.

45. Les derniers chiffres publiés par l'Insee, datant de 2024, montrent qu'au niveau national, les immigrés, à distinguer des étrangers (voir lexique), ont un taux de pauvreté plus de deux fois plus élevé que les non-immigrés (32,8 %, contre 15,4 %). Source : www.insee.fr/fr/statistiques/5759045?tblci=GiDXtdT6Wgq0W0Lq7bI85KtceWAvms-8-0599awqYS_P_SCb4j4o9_TtpYS6hLPeATD730k#figure2_radio4.

1. UNE POPULATION LARGEMENT RECONFIGURÉE DANS NOS ACCUEILS

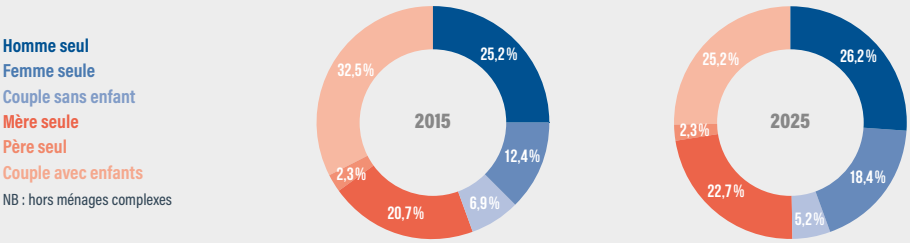
Au cours de la dernière décennie, la démographie des personnes de nationalité étrangère accueillies par l'association a évolué. Ce sont aujourd'hui davantage de femmes seules et de mères isolées, et moins de familles avec enfants qui sont reçues dans les permanences de l'association. Pourtant, en 2025 encore, la majorité des ménages rencontrés dont la personne de référence est étrangère compte au moins un enfant. L'invisibilisation de la pauvreté des enfants – seuls 14 % des sondés les mentionnent parmi les catégories les plus touchées par la pauvreté – et des étrangers n'est pas sans lien : 56 % des enfants rencontrés par l'association en 2025 vivent dans un ménage dont la personne de référence est de nationalité étrangère, contre 39 % il y a dix ans. Plus d'un tiers (36 %) des personnes étrangères accueillies – et plus d'un quart (28 %) des personnes françaises accueillies – sont des enfants de moins de 15 ans. À titre de comparaison, les moins de 15 ans ne représentent que 16 % de la population française. Contrairement à la représentation qu'en ont les personnes sondées, les enfants, et particulièrement les enfants étrangers, comptent bien parmi les catégories les plus touchées par la pauvreté en France.

Des origines géographiques renouvelées, en lien avec les guerres et conflits. Près d'un tiers des ménages étrangers rencontrés en 2025 et arrivés en France au cours de l'année proviennent de pays en proie à des conflits[46] : 8,5 % viennent de pays où l'indice composite de conflit défini par l'ONG Armed Conflict Location and Event Data (Acled) à partir de quatre dimensions (létalité, danger pour les civils, diffusion géographique, et nombre de groupes armés) est catégorisé comme « extrême » et où 12,7 % sont issus de pays à risque « élevé ». Au sein de la première catégorie, les trois principales origines, Soudan (classé deuxième pays le plus à risque en termes de létalité associée aux conflits), Nigeria et Brésil comptent pour plus de 80 % des ménages rencontrés. Parmi les ménages rencontrés provenant de pays à risque élevé, 55 % viennent du Cameroun, d'Ukraine ou du Mali.

46. Source Acled : https://acleddata.com/series/acled-conflict-index.

GRAPHIQUE 12

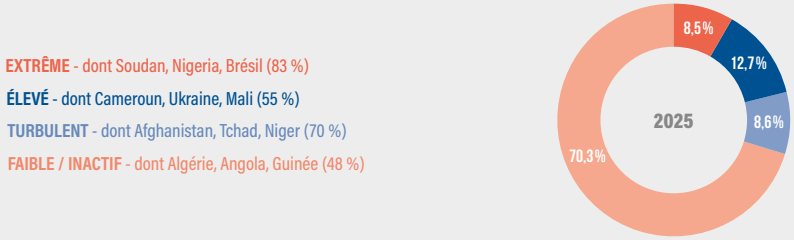
Évolution de la composition des ménages de nationalité étrangère (2015-2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ménages rencontrés en 2015 ou 2025 dont la personne de référence est de nationalité étrangère.
Lecture : En 2015, 32,5 % des ménages rencontrés dont la personne de référence est de nationalité étrangère sont des couples avec enfant(s).

GRAPHIQUE 13

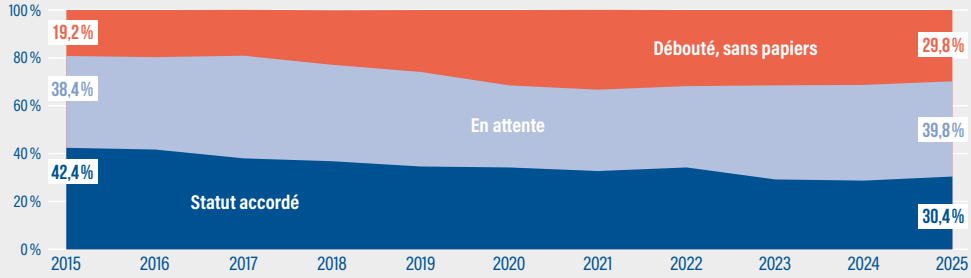
Catégorie d'indice de conflit des pays d'origine des ménages étrangers arrivés depuis moins d'un an, et part des trois principales origines (2025)



Source : Secours Catholique. La classification des pays d'origine correspond à l'indice composite de conflit développé par ACLED pour l'année 2025.
Champ : Ménages rencontrés en 2025 dont la personne de référence est de nationalité étrangère et arrivés en France depuis moins d'un an.
Lecture : En 2025, 8,5 % des ménages dont la personne de référence est de nationalité étrangère et arrivés en France depuis moins d'un an viennent d'un pays dont l'indice de conflit est « extrême » selon le classement ACLED de décembre 2025. 83 % d'entre eux viennent de l'un des trois principaux pays d'origine dans cette catégorie : Soudan, Nigeria et Brésil.

GRAPHIQUE 14

Statut administratif des personnes de nationalité étrangère rencontrées (2015-2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des adultes vivant dans un ménage dont la personne de référence est de nationalité étrangère, rencontrés par le Secours Catholique entre 2015 et 2025. Le statut administratif renseigné est celui de la personne de référence du ménage.
Lecture : En 2015, 38,4 % des personnes étrangères rencontrées vivent dans un ménage dont la personne de référence est en attente d'une réponse de l'administration.

2. POUR LES ÉTRANGERS RENCONTRÉS, LA PAUVRETÉ EST ÉTROITEMENT LIÉE À L'INSTABILITÉ DU STATUT ADMINISTRATIF

En 2025, 7 personnes étrangères rencontrées sur 10 n'ont pas de statut administratif stable. Parmi elles figurent une part croissante de personnes déboutées dans leurs demandes de régularisation : ces dernières comptent pour près de 30 % des personnes rencontrées en 2025, contre 20 % dix ans plus tôt. La part des ménages en attente d'une réponse de l'administration évolue peu sur la période : elle concerne en 2025, comme dix ans plus tôt, près de 4 personnes étrangères rencontrées sur 10. Parmi ces dernières, en 2025, 53 % sont en demande d'asile, et 47 %, en demande d'un titre de séjour (ou de son renouvellement). L'accroissement de la durée de présence en France des personnes étrangères rencontrées témoigne de la difficulté pour ces ménages d'obtenir un statut administratif leur ouvrant un certain nombre de droits, et notamment le droit à occuper un emploi. En 2025, la moitié des personnes étrangères en attente d'une réponse de l'administration, pour une demande ou un renouvellement de titre de séjour ou de droit d'asile, sont en France depuis plus de deux ans. La durée médiane de présence en France pour ces personnes en attente est passée d'un peu moins de 600 jours à 715 jours entre 2023 et 2025, les condamnant à une vie en sursis.

« Je viens de République centrafricaine où je travaillais comme technicien informatique. Mais en décembre 2019, j'ai dû fuir mon pays à cause de la guerre. À mon arrivée en France, j'étais bouleversé car ma famille et mes enfants n'ont pas pu me suivre. J'ai fait une grosse dépression. Je ne possédais pas encore le statut de réfugié et je ne pouvais pas travailler » (témoignage de Jésus, réfugié, bénévole de la permanence numérique de Bourg-en-Bresse, mars 2023[47]).

2.1. LES DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DEMANDES AUGMENTENT À NOUVEAU

Les chiffres publiés par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) montrent une nouvelle hausse des délais de traitement des dossiers de demande d'asile depuis 2023, au moment où les effets de la crise sanitaire et les retards qu'elle avait engendrés commençaient à se résorber. Le délai moyen de traitement des demandes est passé de 127 jours à 163 jours entre 2023 et 2025, mais ce délai, outre le fait qu'il n'est qu'une moyenne, ne court qu'à compter du dépôt du dossier et ne prend pas en compte le temps nécessaire pour rassembler l'ensemble des pièces demandées, ou les situations d'errance qui ont parfois précédé la demande. À cette attente initiale s'ajoute le délai d'instruction par la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), lorsque la demande est rejetée par l'Ofpra en première instance. Le délai moyen constaté par la CNDA s'est stabilisé à 167 jours en 2025, soit plus de cinq mois et demi supplémentaires pour les personnes concernées.

« Dans mon pays, je subissais des violences familiales. […]. J'ai atterri seule, à l'été 2018, avec un visa touristique et un point de chute temporaire dans une famille, en région parisienne. Mais je ne pouvais pas rester chez ces gens. Pour ma demande d'asile, ils n'étaient pas ma solution. J'ai vécu plusieurs jours dans la rue, dans la peur, sans argent. J'étais malade, et encore traumatisée par mon expérience au village. Je dormais souvent dans la salle d'attente d'un hôpital. J'ai fini par contacter les autorités et déposer une demande d'asile » (témoignage de Marth, réfugiée ivoirienne, mars 2021[48]).

Quant aux délais d'obtention ou de renouvellement d'un titre de séjour, ils sont eux aussi en hausse. Le ministère de l'Intérieur reconnaît qu'entre 2023 et 2024, les délais moyens ont augmenté de 21 % pour les premières demandes et de 20 % pour les renouvellements[49]. Les délais sont variables d'une préfecture à l'autre et générateurs d'inégalités territoriales : ainsi, la préfecture du Rhône fait état pour le mois de mai 2026 d'un délai moyen de 280 jours (auquel s'ajoutent 21 jours de délai de fabrication du titre) pour l'instruction des premières demandes, et de 143 jours (plus 21 jours) pour les renouvellements[50]. Dans la préfecture des Bouches-

47. www.secours-catholique.org/m-informer/paroles-de/jesus-refugie-lexperience-de-benevole-en-informatique-ma-eveille.

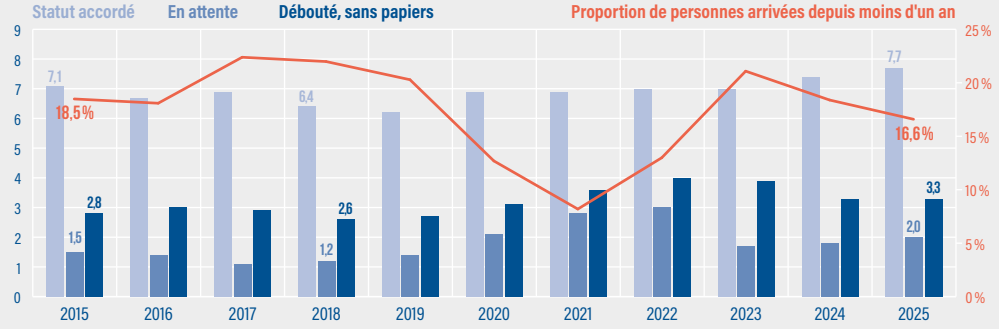
48. www.secours-catholique.org/m-informer/paroles-de/marth-60-ans-refugiee-ivoirienne-je-vivais-dans-la-peur.

49. Source : ministère de l'intérieur, réponse du 24 juin 2025 à la question écrite du député K. Ben Cheikh.

50. Source : préfecture du Rhône. www.rhone.gouv.fr/Demarches/Immigration-et-integration-dans-le-Rhone/Informations-generales-Listes-de-pieces-Delais-moyens/Delais-moyens-d-instruction.

GRAPHIQUE 15

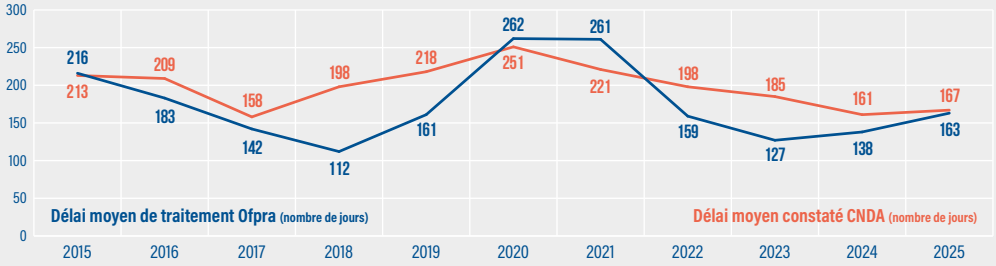
Évolution de la durée médiane de présence en France en années, selon le statut administratif et proportion de néo-arrivants (2015-2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des adultes vivant dans un ménage dont la personne de référence est de nationalité étrangère, rencontrés par le Secours Catholique entre 2015 et 2025. Le statut administratif renseigné est celui de la personne de référence du ménage.
Lecture : En 2025, la moitié des adultes étrangers rencontrés ayant un statut administratif stable étaient en France depuis plus de 7 ans et 8 mois (7,7 ans). En 2025, la durée médiane de résidence en France était de 3 ans et 4 mois pour les étrangers déboutés et de 2 ans pour les étrangers en attente du traitement de leur dossier. En 2025, 16,6 % des étrangers rencontrés étaient en France depuis moins d'un an (échelle de droite).

GRAPHIQUE 16

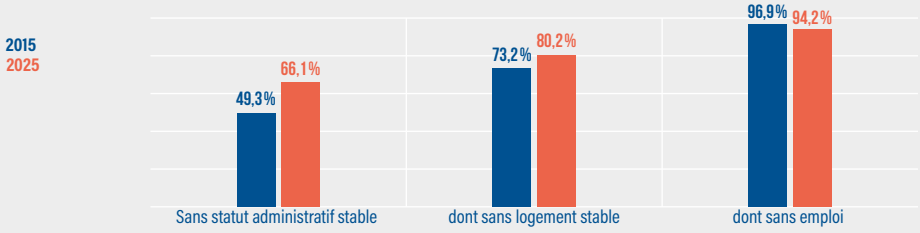
Délai de traitement des dossiers déposés à l'OFPRA et délai de décision de la CNDA (2015-2025)



Source : Ofpra et CNDA.
Champ : Ensemble des demandes de protection internationale (2015-2025) pour l'Ofpra. Délai moyen constaté pour la CNDA.
Lecture : En 2025, le délai moyen de traitement des dossiers par l'Ofpra était de 163 jours, et le délai moyen constaté pour la CNDA de 167 jours.

GRAPHIQUE 17

Absence de statut administratif, de logement et d'emploi en 2015 et 2025



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des adultes vivant dans un ménage dont la personne de référence est de nationalité étrangère, rencontrés par le Secours Catholique entre 2015 et 2025. Les statuts administratif et d'activité renseignés sont ceux de la personne de référence du ménage.
Lecture : En 2025, 66,1 % des étrangers rencontrés n'ont pas de statut administratif stable. Parmi eux, 80,2 % n'ont pas de logement stable et 94,2 % n'ont pas d'emploi.

du-Rhône, les délais mentionnés pour mars 2025 sont de 245 jours pour une première demande et de 91 jours pour un renouvellement[51].

2.2. LES PERSONNES ÉTRANGÈRES SONT LES PREMIÈRES VICTIMES DE LA DÉMATÉRIALISATION

En témoignent notamment les dysfonctionnements et les failles de la plateforme Anef (Administration numérique pour les étrangers en France), rassemblant l'ensemble des procédures dématérialisées de demande et de renouvellement de titres de séjour, illustrés par les parcours de Hamid et Sultana relatés dans le Regard « Dématérialisation : la maltraitance des usagers étrangers » de notre rapport « État de la pauvreté en France » publié en 2024[52]. À la suite de sa saisine par un collectif d'associations, dont le SCCF, le Conseil d'État a enjoint à l'État en mai 2026 de faire cesser ces dysfonctionnements. Dans sa décision, le Conseil d'État a notamment relevé que les manquements de la plateforme avaient entraîné dans de nombreux cas des ruptures dans le droit au séjour, faute de délivrance d'une attestation temporaire et du fait des délais de traitement des demandes. Ils ont aussi causé des ruptures de droits sociaux, les attestations délivrées n'étant pas reconnues par certains organismes, ou encore entraîné l'impossibilité pour les usagers de faire valoir leurs droits, la plateforme n'autorisant pas le dépôt simultané de plusieurs demandes.

3. EN L'ABSENCE DE STATUT ADMINISTRATIF STABLE, LES DIFFICULTÉS SE CUMULENT

Sans documents administratifs, il est difficile d'accéder à un logement et quasiment impossible d'obtenir un emploi. Ainsi s'enclenche un cercle vicieux dont il est difficile de sortir. Parmi les deux tiers d'étrangers sans statut administratif stable rencontrés en 2025, 8 sur 10 subissent des conditions d'hébergement instables et plus de 9 sur 10 n'ont pas d'emploi. Si l'hébergement par des proches est une solution par défaut pour nombre de personnes ne remplissant pas les conditions d'accès au logement social ou à une location privée, il peut générer des situations de dépendances multiples en dehors de toute protection légale. En 2025, 21,8 % des personnes étrangères sans statut administratif stable rencontrées sont hébergées par la famille ou des amis, 20,2 % dans un centre de demandeurs d'asile, 28 % dans un centre d'hébergement d'urgence ou un hôtel meublé, et 13 % sont à la rue.

« Nous avons été hébergés à Paris par une "amie" qui tient un petit commerce. Je travaillais dans son épicerie, et j'étais censée être payée. Mais ça n'a pas été le cas. J'étais exploitée. Et la cohabitation entre mes enfants et les siens était très compliquée. Elle a fini par nous jeter dehors. Pendant deux mois, on a galéré. On dormait dans les hôpitaux, dans un local à poubelles, par terre, dans le froid… » (témoignage de Tenin, 50 ans, Malienne arrivée en France en 2016 avec ses trois jeunes enfants, mars 2021[53]).

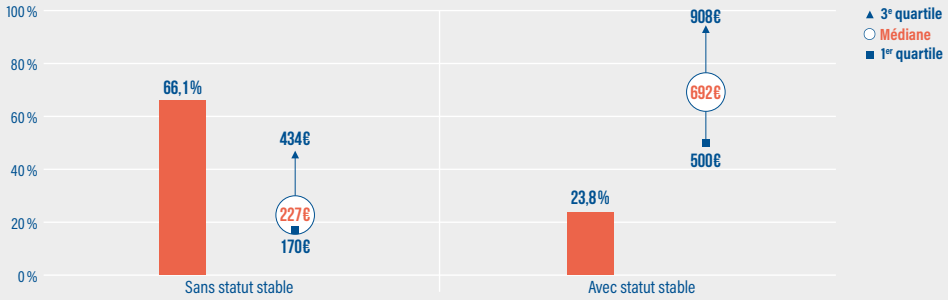
Le poids déterminant du statut administratif pour les personnes de nationalité étrangère est pourtant une dimension de la pauvreté largement méconnue des Français : seuls 66 % des sondés mentionnent le fait d'avoir un statut administratif instable comme correspondant à l'image qu'ils se font de la pauvreté, alors qu'ils sont par exemple 72 % à citer le fait de ne pas pouvoir partir en vacances.

Les modalités de survie des personnes sans statut administratif stable sont extrêmement précaires.
Les ressources financières des ménages n'ayant pas de statut administratif stable sont inexistantes pour une majorité d'entre eux, ou au mieux extrêmement faibles. Deux tiers des ménages étrangers rencontrés dont la personne de référence n'a pas de statut administratif stable n'ont aucune ressource (66,1 %). La moitié de ceux qui disposent de ressources ont un niveau de vie inférieur à 227 euros mensuels et le mode de distribution des niveaux de vie se situe autour de 200 euros. En effet plus d'un tiers (35,2 %) de ces ménages ne disposent pour toutes ressources que de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) dont le montant est fixé à 6,80 euros par jour pour une personne seule, soit un peu plus de 200 euros mensuels.

51. Source : préfecture des Bouches-du-Rhône. www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Demarches/Delais-de-traitement-des-dossiers.
52. Secours Catholique, « Prestations sociales : quand la solidarité s'éloigne », rapport cité.
53. www.secours-catholique.org/m-informer/paroles-de/tenin-50-ans-malienne-mes-enfants-nont-rien-fait-pour-meriter-cette-vie.

GRAPHIQUE 18

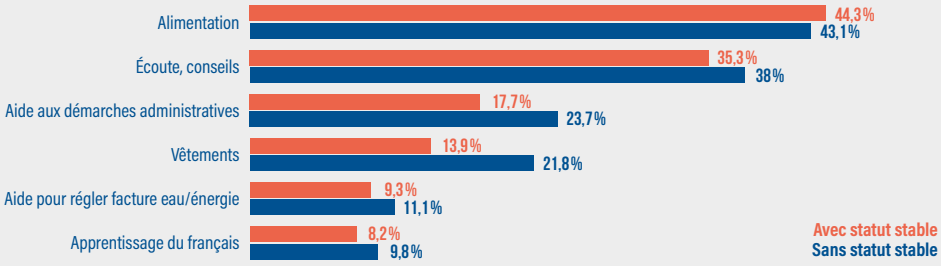
Proportion de ménages sans ressources et distribution des niveaux de vie (pour ceux ayant des ressources) des ménages étrangers en fonction du statut administratif (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ménages dont la personne de référence est de nationalité étrangère, rencontrés par le Secours Catholique en 2025. Le statut administratif renseigné est celui de la personne de référence du ménage.
Lecture : En 2025, 66,1 % des ménages étrangers rencontrés dont la personne de référence n'a pas de statut administratif stable n'ont aucune ressource. Pour ceux d'entre eux disposant de ressources non nulles, un quart ont un niveau de vie mensuel inférieur à 170 €, la moitié disposent de moins de 227 €, et seul un quart d'entre eux ont un niveau de vie supérieur à 434 €.

GRAPHIQUE 19

Principales demandes exprimées par les ménages étrangers rencontrés en 2025, en fonction du statut administratif



Source : Secours Catholique.
Champ : Ménages dont la personne de référence est de nationalité étrangère, rencontrés par le Secours Catholique en 2025. Le statut administratif renseigné est celui de la personne de référence du ménage.
Lecture : En 2025, 44,3 % des ménages étrangers rencontrés dont la personne de référence a un statut administratif stable expriment une demande liée à l'alimentation. C'est le cas de 43,1 % des ménages étrangers dont la personne de référence n'a pas de statut administratif stable.

À titre de comparaison, 23,8 % des ménages étrangers dont la situation administrative est stable sont sans ressources, et le niveau de vie médian de ceux disposant de ressources, tout en restant très en dessous du seuil de pauvreté, est nettement plus élevé (égal à 692 euros).

Les demandes exprimées par les ménages étrangers rencontrés en 2025 sont en revanche très similaires quel que soit le statut administratif de la personne de référence du ménage. Elles traduisent l'insuffisance de leurs ressources face à la nécessité de satisfaire les besoins essentiels tels que se nourrir ou se vêtir (en première et troisième position), mais aussi le besoin de lien et de présence humaine : les demandes de conseils et d'écoute figurent en deuxième position et concernent 35 % des ménages au statut administratif stable, et 38 % des ménages sans statut stable. Confirmant le rôle crucial du statut administratif et la complexité des procédures, près d'un quart des ménages sans statut stable expriment une demande d'aide aux démarches administratives. Mais les formalités administratives ne s'arrêtent pas à l'obtention d'un statut stable, elles doivent être renouvelées pour faire valoir chacun de ses droits : même parmi les ménages ayant obtenu un statut stable, 18 % se tournent vers l'association pour une aide aux démarches administratives. ▮

COMPRENDRE LA PAUVRETÉ POUR MIEUX LA COMBATTRE

La dégradation des situations de pauvreté déjà extrême des personnes de nationalité étrangère ne peut continuer. L'absence de statut administratif stable s'avère particulièrement délétère pour les personnes étrangères rencontrées. Aujourd'hui en France, il est devenu extrêmement difficile d'obtenir ou même de renouveler son titre de séjour. La prise de rendez-vous en ligne s'est imposée, dans la quasi-totalité des préfectures, comme préalable à la présentation au guichet. Or la saturation des plages de rendez-vous, faute d'effectifs suffisants, empêche les usagers d'accomplir leur démarche. Parallèlement, bien que largement dénoncés et reconnus par le Conseil d'État, les dysfonctionnements du service Anef (Administration numérique des étrangers en France) ne sont pas résolus. Ce système kafkaïen fabrique des « sans-papiers » et prive nombre de personnes de nationalité étrangère n'ayant pu faire renouveler leur titre de séjour de toute possibilité d'accéder à leurs droits. Cette situation intolérable relève de la maltraitance institutionnelle : ce ne sont pas seulement les critères d'éligibilité au séjour qui produisent de la pauvreté et de l'exclusion, mais les décisions, et surtout les délais de traitement et les retards de décision de l'administration elle-même, avec des conséquences très concrètes sur la vie des personnes concernées.

Face à ce constat, le Secours Catholique demande que les services « séjour » des préfectures soient dotés de moyens suffisants pour permettre à l'ensemble des usagers étrangers de voir leur demande enregistrée et traitée dans des délais raisonnables, et que des modalités alternatives à la dématérialisation des démarches soient toujours proposées afin de garantir l'égalité d'accès au service public. Il demande également qu'un droit à la régularisation par le travail soit garanti sur présentation d'une promesse d'embauche : soutenue par un employeur, cette régularisation de droit permet de lutter contre la pauvreté et l'exploitation, favorise le respect du droit du travail et renforce la cohésion sociale. Enfin, le Secours Catholique demande qu'une carte de résident soit délivrée dès le premier renouvellement du titre de séjour, avec possibilité de retrait en cas de menace à l'ordre public : après une première admission au séjour, les personnes disposeraient ainsi d'un titre stable leur permettant une véritable intégration et un égal accès aux droits, une mesure de simplification administrative qui réduirait fortement les démarches des usagers et la charge inutile des préfectures.

LA PAUVRETÉ PREND-ELLE LES MÊMES FORMES SELON LES TERRITOIRES ?

1. UNE PAUVRETÉ LARGEMENT PERÇUE COMME VISIBLE, NOTAMMENT EN MILIEU URBAIN

Selon le sondage OpinionWay pour le Secours Catholique (2026), la pauvreté est une réalité indéniable et visible par toutes et tous : 98 % des Français citent au moins un lieu où la pauvreté est visible et 65 %, un lieu où elle est très visible. Par ailleurs, elle est perçue comme davantage visible dans les zones urbaines et en périphérie : 90 % des sondés estiment que la pauvreté est visible en périphérie des grandes villes, notamment dans les banlieues, tandis que 54 % des Français pensent que la pauvreté est visible en zone rurale.

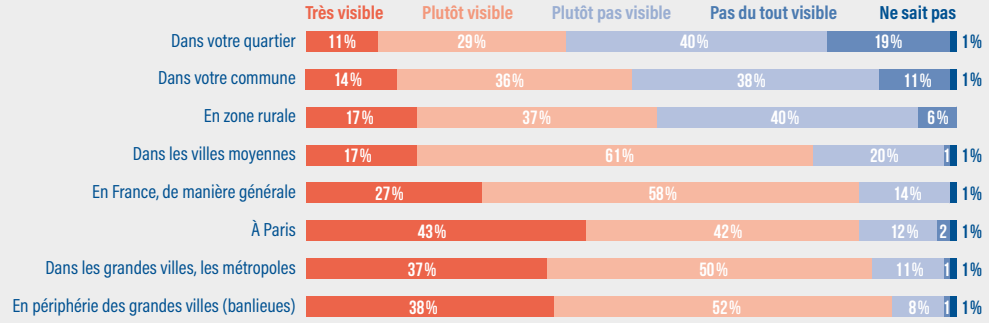
Cette perception rejoint les constats objectifs observés à l'échelle nationale. En effet, les données de l'Insee[54] confirment que la pauvreté est d'abord un phénomène urbain : en 2022, le taux de pauvreté atteignait 17,6 % dans les grands centres urbains, 16,9 % dans les centres urbains de densité intermédiaire, contre 9,8 % dans le périurbain rural et 14,4 % dans le milieu rural isolé. Au total, les villes concentrent les trois quarts des personnes pauvres, et les seuls grands centres urbains en représentent plus de 40 %. Certains quartiers concentrent des difficultés sociales avec des taux de pauvreté qui dépassent 50 % voire 60 %, d'où la mise en place de la « Politique de la ville » qui tente de cibler certains quartiers jugés prioritaires.

Les données du Secours Catholique montrent également que la pauvreté est davantage concentrée dans les zones urbaines : environ 18 % des personnes rencontrées par l'association en 2025 résident en zone rurale,

54. Centre d'observation de la société, « Où vivent les plus pauvres ? », rapport, 15 avril 2025.

GRAPHIQUE 20

Perception des Français de la visibilité de la pauvreté selon différents territoires (avril 2026)



Source : Sondage OpinionWay pour le Secours Catholique (avril 2026).
Champ : 2 008 personnes représentatives des résidents en France métropolitaine.
Question posée : Selon vous, dans quelle mesure la pauvreté est-elle aujourd'hui visible… ?
Lecture : 43 % des sondés estiment que la pauvreté est très visible à Paris contre 11 % dans leur quartier de résidence.

un chiffre stable au fil des années, alors qu'à l'échelle de la population générale, environ 1 personne sur 3 vit en milieu rural.

Toutes les données convergent donc vers le constat selon lequel les plus graves formes de pauvreté se trouvent en ville, et en particulier dans certains quartiers. Pour autant, la moindre visibilité de la pauvreté rurale ne doit pas conduire à la minorer. Si le taux de pauvreté y est globalement plus faible, les difficultés en zone rurale prennent des formes structurelles spécifiques : accès à l'emploi plus restreint, éloignement des services publics, des commerces et des équipements de santé ou d'éducation, isolement. Ces difficultés, moins concentrées et moins perceptibles dans l'espace public, posent des enjeux distincts en matière d'accès aux droits et d'accompagnement social.

2. DES PROFILS DE PAUVRETÉ DIFFÉRENTS ENTRE LES ZONES URBAINES ET RURALES ?

2.1. UNE PAUVRETÉ URBAINE DE PLUS EN PLUS PORTÉE PAR LES PERSONNES ÉTRANGÈRES, AUX FORMES SPÉCIFIQUES D'EXCLUSION

Entre 2015 et 2025, la part des ménages rencontrés par l'association dont la personne de référence est de nationalité étrangère a fortement progressé, passant de 36,4 % à 49,1 %, tous milieux de résidence confondus. Cette évolution est cependant très inégale selon les territoires : elle est particulièrement marquée en milieu urbain, où la proportion de ménages étrangers est passée de 31,4 % à 51,6 %, alors qu'elle demeure marginale en zone rurale (6,7 % en 2025). Cette concentration urbaine s'explique notamment par le durcissement des conditions d'entrée et de séjour, qui tend à localiser les démarches administratives dans les grandes villes, ainsi que par une plus grande disponibilité des réseaux d'entraide, des services publics et des dispositifs d'accompagnement en milieu urbain.

Or, comme le montre la question précédente[55], les ménages étrangers rencontrés par l'association connaissent des situations de pauvreté sensiblement plus intenses que les ménages français, marquées par une surreprésentation dans l'extrême pauvreté et l'absence de ressources. En milieu urbain, où ils représentent près de la moitié des ménages rencontrés, leur présence viendrait donc biaiser toute comparaison directe avec les ménages vivant en milieu rural, où ils restent marginaux (6,7 %) : les écarts observés refléteraient alors autant des différences de composition par nationalité que des différences propres au territoire. Pour isoler l'effet du milieu de résidence, les comparaisons qui suivent portent donc sur l'ensemble des ménages ruraux, déjà très majoritairement français, et sur les seuls ménages français en milieu urbain.

55. Le lecteur trouvera en page 36 une analyse détaillée du profil démographique et des conditions de vie des ménages étrangers, marquées par une extrême pauvreté particulièrement élevée.

2.2. MÉNAGES RURAUX ET MÉNAGES URBAINS FRANÇAIS : DES FORMES DIFFÉRENCIÉES DE PAUVRETÉ ?

Une composition des ménages désormais dominée par l'isolement

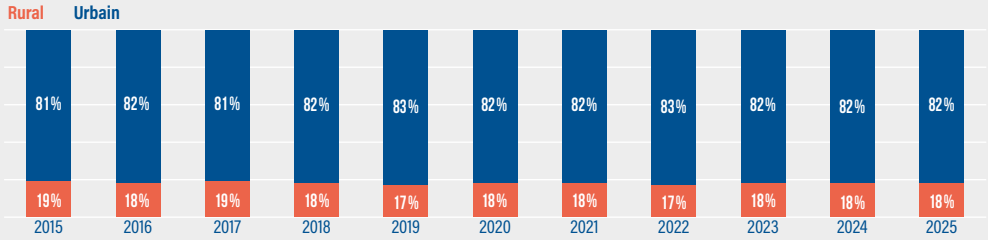
Entre 2015 et 2025, les ménages vivant en milieu rural et les ménages français vivant en milieu urbain connaissent une dynamique commune d'augmentation de la part des personnes seules : de 40,4 % à 49,2 % chez les ménages français urbains, de 36,3 % à 48,6 % en milieu rural. Mais cette progression globale masque des évolutions très contrastées selon le genre. Pour les femmes seules, la hausse est comparable dans les deux groupes : + 38 % chez les ménages français urbains (16,4 % à 21,9 %) et + 37 % pour les ménages résidant en milieu rural. Chez les hommes seuls en revanche, l'écart est marqué : leur part progresse de 31 % chez les ménages vivant en milieu rural, deux fois plus vite que chez les ménages français urbains (+ 16 % seulement), même si, parmi ces derniers, ils restent proportionnellement plus nombreux. Par ailleurs, dans les deux cas, les couples avec enfants reculent nettement (de 18,2 % à 11,1 % chez les ménages français urbains, de 26,1 % à 15,1 % en milieu rural) tandis que les familles monoparentales se maintiennent à un niveau élevé et stable. **Ces évolutions traduisent une individualisation croissante des situations de pauvreté, commune aux deux territoires, avec une nuance : la progression plus marquée des hommes seuls en milieu rural.**

Un vieillissement partagé des personnes rencontrées

L'évolution de la structure par âge est très proche entre ménages ruraux et ménages urbains français : la part des personnes de référence âgées de 65 ans et plus est passée de 4,6 % à 10,3 % parmi les ménages français en milieu urbain et de 5,9 % à 10,9 % parmi les ménages ruraux, et l'âge médian des personnes de référence est aujourd'hui similaire (47 ans) pour les deux sous-groupes. Le vieillissement observé, moins rapide qu'en population

GRAPHIQUE 21

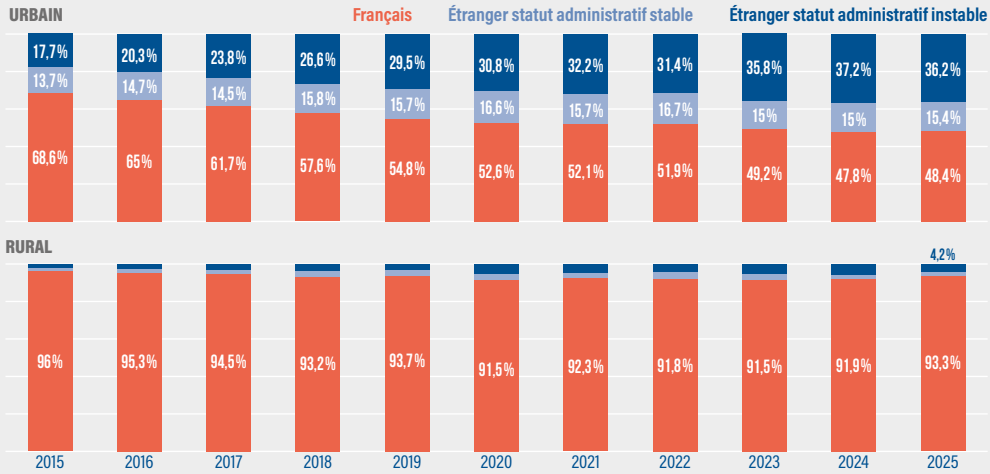
Évolution de la part des personnes rencontrées vivant en milieu rural (2015-2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des personnes (adultes et enfants confondus) rencontrées.
Lecture : En 2025, 82 % des personnes rencontrées vivent en milieu urbain.

GRAPHIQUE 22

Évolution de la répartition des ménages rencontrés selon leur milieu de résidence, la nationalité et le statut administratif de la personne de référence (2015-2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages rencontrés.
Lecture : En 2025, 48,5 % des ménages vivant en milieu urbain sont des ménages dont la personne de référence est de nationalité française, contre 93,3 % des ménages vivant en milieu rural.



© XAVIER SCHWEBEL / SCCF

générale, n'est donc pas propre au milieu rural, il touche de façon comparable l'ensemble des ménages français, qu'ils résident en ville ou en zone rurale.

Une hausse commune de l'extrême pauvreté, et une pauvreté toujours plus intense en zone urbaine

La part des ménages sans ressources augmente de façon similaire dans les deux groupes : de 5,4 % à 10,1 % en zone rurale, de 6 % à 10,7 % chez les ménages français vivant en milieu urbain. Entre 2015 et 2025, l'extrême pauvreté progresse elle aussi nettement dans les deux types de territoires, mais plus fortement en ville : elle augmente de 7 points parmi les ménages ruraux (59,9 % en 2025), contre 10 points pour les ménages français en milieu urbain (64,2 % en 2025). L'écart entre les deux groupes, déjà présent en 2015, se creuse ainsi sur la période, signe d'une dégradation plus rapide des situations de pauvreté en milieu urbain qu'en milieu rural.

Une précarité résidentielle qui prend des formes différentes

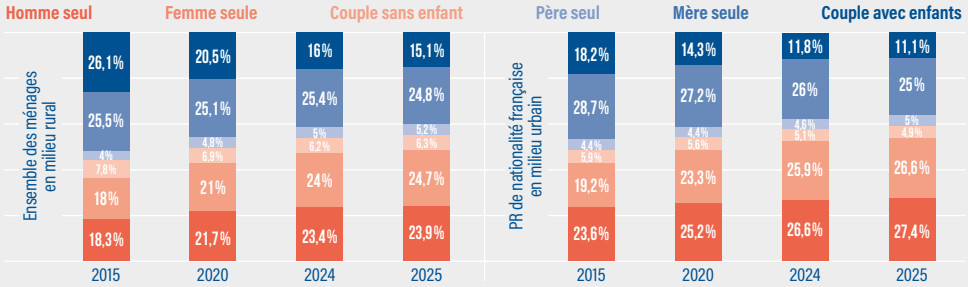
La majorité des ménages, quelle que soit leur zone de résidence, vivent en logement stable. Toutefois, la proportion de ménages sans logement reste plus élevée parmi les ménages français vivant en milieu urbain (17,6 %) qu'en zone rurale (13,7 %). La précarisation résidentielle présente des spécificités territoriales notamment selon le degré de visibilité et d'institutionnalisation de l'accès au logement. En zone rurale, parmi les ménages sans logement stable, l'hébergement par un tiers domine (43 %), traduisant un recours important aux solidarités privées. Parmi les ménages français en situation d'hébergement précaire vivant en zone urbaine, les difficultés d'accès à un logement stable prennent des formes plus dures et plus visibles : 37,2 % des ménages concernés sont à la rue et 24,8 % sont hébergés en centre d'hébergement et en structure collective, signe d'un recours accru aux dispositifs d'urgence, mais qui restent trop souvent saturés, faute de places suffisantes.

Des impayés en recul en milieu rural, mais qui concernent toujours une proportion importante de ménages

Parmi les ménages disposant d'un logement stable, les situations d'impayé (loyer, factures d'électricité, de gaz, de cantine…) demeurent très répandues dans les deux

GRAPHIQUE 23

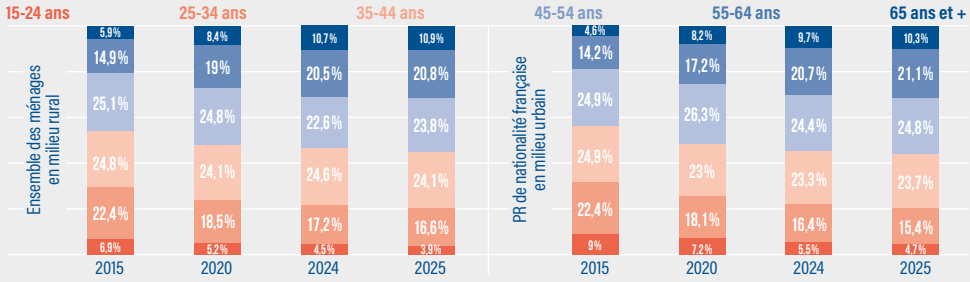
Évolution de la composition des ménages rencontrés selon leur milieu de résidence (2015-2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages vivant en milieu rural et des ménages dont la personne de référence (PR) est de nationalité française et vivant en milieu urbain.
Lecture : 23,9 % des ménages ruraux rencontrés en 2025 sont des hommes seuls, contre 27,4 % des ménages français vivant en milieu urbain.

GRAPHIQUE 24

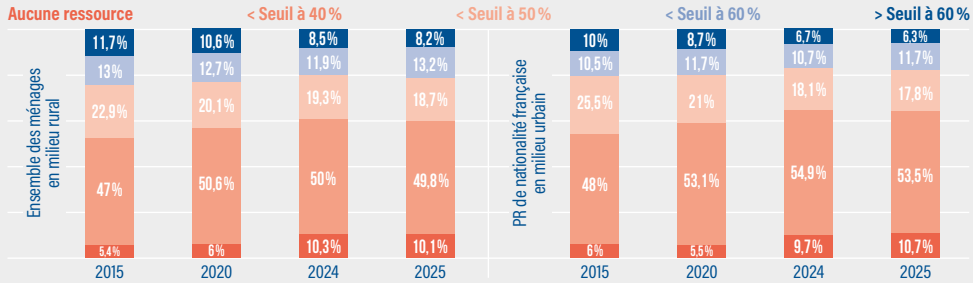
Évolution de la répartition par âge des personnes de référence (PR) des ménages rencontrés selon leur milieu de résidence (2015-2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages vivant en milieu rural et des ménages dont la personne de référence (PR) est de nationalité française et vivant en milieu urbain.
Lecture : 23,8 % des ménages ruraux rencontrés en 2025 sont des ménages dont la personne de référence est âgée entre 45 et 54 ans, contre 24,8 % des ménages français vivant en milieu urbain.

GRAPHIQUE 25

Évolution des taux de pauvreté des ménages rencontrés selon leur milieu de résidence (2015-2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages vivant en milieu rural et des ménages dont la personne de référence (PR) est de nationalité française et vivant en milieu urbain.
Lecture : 10,1 % des ménages ruraux rencontrés en 2025 ne disposent d'aucune ressource, contre 10,7 % des ménages français vivant en milieu urbain.

groupes, mais leurs trajectoires divergent. En milieu rural, la part des ménages concernés recule sensiblement, passant de 74 % en 2015 à 61 % en 2025. À l'inverse, chez les ménages français vivant en milieu urbain, elle reste quasiment stable, à un niveau élevé (67 % en 2015, 66 % en 2025). Ce mouvement inverse conduit à un renversement de situation : alors que les impayés touchaient davantage les ménages ruraux en 2015, ce sont désormais les ménages français urbains qui y sont le plus exposés. Cette évolution fait écho à l'importance des besoins liés au paiement des factures et du loyer déjà relevée parmi les ménages français en milieu urbain (1 ménage sur 4), et suggère une pression croissante des dépenses contraintes (logement, énergie), notamment en milieu urbain.

Des besoins globalement proches, avec des priorités différenciées

L'aide alimentaire reste le premier besoin exprimé dans les deux groupes, à des niveaux très proches (51,7 % parmi les ménages français urbains, 51,1 % pour les ménages ruraux), signe d'une insécurité matérielle largement partagée. Au-delà, les priorités divergent légèrement : les ménages français en zone urbaine expriment davantage de besoins liés au paiement des factures ou du loyer (24,5 %) et aux démarches administratives (5,7 %), renvoyant à une fragilité budgétaire et à des difficultés d'accès aux droits, tandis que les ménages ruraux mobilisent davantage les aides liées aux transports (11,4 %), du fait de contraintes d'éloignement et de besoin de mobilité propres aux territoires moins dotés en services collectifs.

En synthèse, ménages français en milieu urbain et ménages ruraux partagent des dynamiques structurelles fortes : montée de l'isolement, recul des couples avec enfants, vieillissement des personnes rencontrées, intensification de la pauvreté, des tendances similaires à celles observées en population générale. Néanmoins, ils se distinguent par l'intensité de la dégradation récente, plus marquée en milieu urbain, y compris en termes de pression budgétaire croissante, et par les formes concrètes que prend la pauvreté : plus institutionnalisée et visible en milieu urbain, moins visible et plus adossée aux solidarités privées en milieu rural. Au-delà du seul milieu de résidence, c'est toutefois la nationalité qui constitue le facteur le plus structurant des écarts territoriaux observés à l'échelle de l'ensemble des ménages rencontrés, la pauvreté urbaine se distinguant avant tout par une plus forte concentration de ménages étrangers en situation de très grande exclusion. Ces constats objectifs rejoignent largement les résultats du sondage d'opinion : une pauvreté perçue comme massivement visible, et associée en premier lieu aux espaces urbains et à leurs périphéries, tandis que la pauvreté rurale, bien réelle, demeure moins identifiée.

3. UNE PAUVRETÉ MISE À DISTANCE : ENTRE SÉGRÉGATION SPATIALE ET DISQUALIFICATION SOCIALE

3.1. LA SÉGRÉGATION RÉSIDENTIELLE : UN PHÉNOMÈNE STRUCTUREL IMPORTANT

Les données du sondage d'opinion mettent en évidence un phénomène de distanciation sociale vis-à-vis de la visibilité de la pauvreté. Parmi les personnes vivant en zone urbaine, 91 % estiment que la pauvreté est visible en périphérie des grandes villes, et 87 % dans les grandes villes elles-mêmes : la pauvreté semble donc visible pour quasiment tout le monde. Cependant, cette unanimité s'effrite dès lors que l'on se rapproche de l'espace de vie : ils ne sont plus que 58 % à voir cette pauvreté dans leur commune de résidence, et 47 % dans leur quartier. Plus on se rapproche de l'espace de vie, moins la pauvreté semble visible, comme si elle existait le plus souvent à distance.

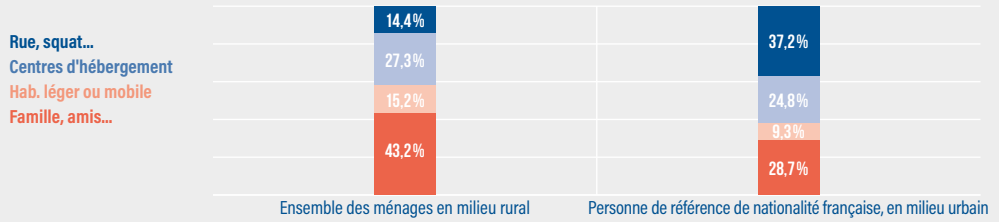
Cette mise à distance n'est pas uniforme selon la position sociale des répondants : elle met au contraire en évidence un décalage social important. 56 % des Français appartenant aux ménages modestes estiment que la pauvreté est visible dans leur quartier, contre 40 % en moyenne, et seulement 27 % pour les Français les plus aisés. Les répondants d'origine étrangère, quant à eux, perçoivent la pauvreté comme plus visible dans leur quartier que les personnes nées françaises (60 % contre 40 %).

Ce décalage n'est pas simplement le fruit d'une perception différenciée mais bien une réalité spatiale documentée. Le rapport[56] de France Stratégie sur la ségrégation

56. France Stratégie, « Quelle évolution de la ségrégation résidentielle en France ? », note d'analyse n° 92, 2020.

GRAPHIQUE 26

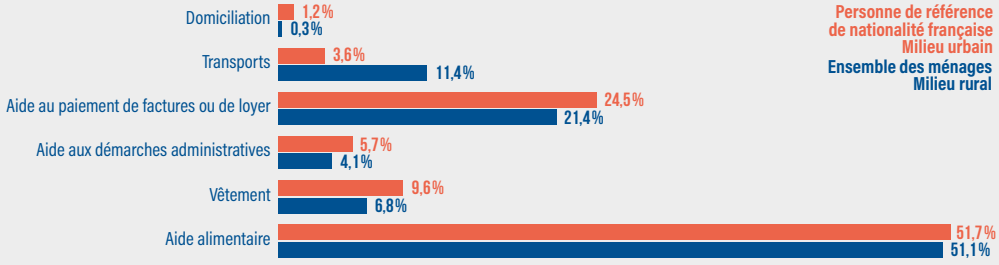
Répartition des types d'hébergement des ménages sans logement stable selon leur milieu de résidence (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages sans logement stable, vivant en milieu rural et des ménages français, sans logement stable, vivant en milieu urbain.
Lecture : En 2025, 43,2 % des ménages ruraux sans logement stable sont hébergés chez des tiers, contre 28,8 % des ménages français urbains.

GRAPHIQUE 27

Besoins exprimés par les ménages rencontrés selon leur milieu de résidence (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages vivant en milieu rural et des ménages français vivant en milieu urbain.
Lecture : 11,4 % des ménages ruraux rencontrés en 2025 expriment un besoin d'aide au transport, contre 3,6 % des ménages français vivant en milieu urbain.

résidentielle[57] montre que le niveau de ségrégation, notamment en termes de catégories sociales, reste stable et important au fil des années (1990-2015), traduisant la dimension structurelle de ce phénomène en France. D'une part, les catégories favorisées sont parmi les plus ségrégées : les cadres et chefs d'entreprise sont une fois et demie plus ségrégés que les ouvriers et les employés. De même, certaines populations issues de l'immigration, notamment d'origine extra-européenne, présentent des niveaux élevés de ségrégation. Ainsi, les cadres comme les populations immigrées d'origine extra-européenne vivent de plus en plus dans des quartiers où ils sont fortement représentés. Par exemple, l'indice de concentration[58] des cadres progresse de 23 % à 32 % et celui des enfants vivant avec au moins un parent immigré d'origine extra-européenne est passé de 31 % à 42 %.

Finalement, ces phénomènes traduisent une homogénéisation des espaces sociaux, dans lesquels les individus sont majoritairement confrontés à des personnes partageant des caractéristiques sociales proches. Cela peut amener à une séparation concrète des

57. La ségrégation résidentielle désigne l'inégale répartition dans l'espace urbain de différentes catégories de population. Elle peut résulter de choix individuels, motivés par exemple par la recherche d'un entre-soi, ou de phénomène de relégation, liés notamment au prix des logements (France Stratégie).

58. L'indice de concentration indique, en moyenne, pour un membre d'un groupe social donné, la part des habitants de son quartier qui appartiennent au même groupe social que lui (France Stratégie).

expériences sociales : les ménages plus favorisés évoluent davantage dans des environnements où la pauvreté est peu présente tandis que les ménages modestes ou certaines populations issues de l'immigration vivent dans des espaces où les difficultés sont plus visibles et partagées. Cette proximité est d'ailleurs conscientisée et explicitement formulée par les personnes elles-mêmes concernées. Dans le cadre d'entretiens avec un groupe de personnes accompagnées par le SCCF, l'une d'entre elles faisait part de son point de vue : *« Nous, on voit les choses, peut-être parce qu'on est plus bas, on voit ce qui se passe plus bas. Peut-être parce que les gens sont trop en haut, ils n'ont pas la bonne vision. Nous, on est là où ça se passe. On a les sens éveillés et on va voir rapidement quelqu'un qui galère. Je ramasse des fleurs en ce moment, je vois des fleurs. C'est pas compliqué, quand t'es pauvre, tu vois des pauvres. Le jour où on sera riches on verra des riches. »*

3.2. LA PAUVRETÉ COMME UN PROCESSUS DE DISQUALIFICATION SOCIALE ET DE DÉSAFFILIATION

Au-delà de cette distanciation spatiale, la pauvreté engage également un processus de mise à distance sociale et symbolique de la personne, que Serge Paugam décrit dans *La Disqualification sociale*[59] comme une trajectoire en trois temps. Une première phase de *fragilité* voit les personnes basculer dans l'aide sociale tout en s'en distançant symboliquement, refusant un statut d'« assisté » vécu comme provisoire et honteux. Vient ensuite une phase de *dépendance,* où l'assistance est progressivement intériorisée comme une composante durable de l'existence, souvent au prix d'un repli sur les réseaux et dispositifs propres au monde de la pauvreté. Enfin, une phase de *rupture* marque le cumul des difficultés comme l'absence d'insertion professionnelle, la dépendance aux prestations sociales, des problèmes de logement et de santé, le délitement des liens sociaux, ce qui aboutit à une véritable disqualification identitaire, où la personne n'est plus seulement pauvre économiquement mais reconnue, et se reconnaît elle-même, comme en marge de la société. Robert Castel propose une lecture proche avec le concept de « désaffiliation » dans *Les Métamorphoses de la question sociale*[60]. Il articule intégration par le travail et intégration relationnelle, et situe la désaffiliation au croisement de la dégradation simultanée de ces deux axes, plutôt que dans l'accumulation séquentielle de difficultés isolées. Les deux approches convergent néanmoins sur un point central, qui rejoint directement les constats du sondage d'opinion présentés plus haut : **ce n'est pas la seule privation matérielle qui exclut, mais le regard porté par autrui.**

En effet, comme le souligne Erving Goffman dans son essai *Stigmate*[61], être identifié comme pauvre revient à porter un stigmate, un « attribut qui discrédite profondément », défini par le regard d'autrui, et qui pousse nombre de personnes à chercher à le dissimuler plutôt qu'à l'exposer et, par conséquent, à s'exclure. Ce mécanisme est explicitement formulé par les personnes elles-mêmes : *« À Saint-Antonin, quand je dis que je vais au Secours Catholique, il y a ce regard un peu supérieur et on me répond : "Tu vas à la cour des miracles" »,* exprime une personne accompagnée par l'équipe locale de Saint-Antonin. Cette dynamique éclaire en retour le paradoxe observé précédemment : si la pauvreté demeure massivement perçue comme visible « ailleurs », c'est aussi parce que ceux qui la vivent développent des stratégies pour la rendre moins visible « ici », dans leur propre espace de vie et de relations, alimentant ainsi le sentiment que la pauvreté existe toujours à distance. Ce stigmate n'est pas qu'un effet du regard des proches ou du voisinage : il est aussi nourri, et trop souvent légitimé, par le discours public et institutionnel lui-même. Une personne accompagnée par le Secours Catholique en témoigne : *« Je le ressens moi personnellement, la société, l'État nous enfoncent, ils nous jugent négativement car on perçoit des aides sociales. »* Ce constat interroge la responsabilité de l'État, dont l'un des rôles est pourtant de soutenir la cohésion sociale : **quand le discours public assimile le recours aux prestations sociales à de l'assistanat ou à un abus, il alimente lui-même les mécanismes de disqualification et d'exclusion qu'il est pourtant censé combattre. Cette maltraitance institutionnelle crée et nourrit ainsi de la maltraitance sociale.**

59. Serge Paugam, *La Disqualification sociale, op. cit.*
60. Robert Castel, Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat, Paris, Fayard, 1995.
61. Erving Goffman, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps,* Paris, Minuit (Le sens commun), 1975.

COMPRENDRE LA PAUVRETÉ POUR MIEUX LA COMBATTRE

La pauvreté prenant ainsi des formes quelque peu différenciées selon les territoires, le Secours Catholique appelle les pouvoirs publics à mieux prendre en compte ces spécificités territoriales tout en s'attaquant aux mécanismes de mise à distance sociale qui aggravent l'exclusion des personnes en situation de pauvreté. Au-delà de l'opposition souvent faite entre zones urbaines et rurales, il est nécessaire de tenir compte de l'ensemble des territoires relégués ou délaissés, qu'il s'agisse de zones rurales isolées, de quartiers prioritaires de la Politique de la ville ou d'autres espaces où se cumulent difficultés sociales, faible accès aux services publics et à une offre de mobilité collective, cultivant ainsi un sentiment d'abandon.

Les besoins des ménages en situation de pauvreté ne sont pas les mêmes selon qu'ils résident en zone rurale, dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville ou dans d'autres territoires urbains. Quand certains souffrent d'un éloignement des services publics et d'un déficit de mobilité, d'autres font face à une pression budgétaire croissante, à des formes plus dures de précarité résidentielle ou à une concentration des difficultés sociales. Cette hétérogénéité appelle une réponse à l'échelon local, au plus près des besoins réels des territoires plutôt que des politiques uniformes pensées depuis l'échelon national. Le Secours Catholique demande ainsi que des analyses des besoins sociaux (ABS) territorialisées soient effectivement réalisées par les centres communaux d'action sociale (CCAS) et centres intercommunaux d'action sociale (CIAS), comme la loi oblige de le faire, afin d'objectiver ces besoins différenciés et d'orienter les politiques sociales en conséquence.

En matière de mobilité, alors que les ménages ruraux rencontrés par l'association expriment près de trois fois plus de besoins liés aux transports que les ménages urbains (11,4 % contre 3,6 %), le Secours Catholique demande :

- le développement des transports collectifs du quotidien, notamment dans les territoires ruraux et périurbains, par l'inscription de ces investissements dans une programmation pluriannuelle stable ;
- la construction d'un véritable service public de la mobilité, sur le modèle de ce qui existe pour la rénovation énergétique avec France Rénov, facilitant l'accès aux aides existantes et proposant un accompagnement personnalisé pour en bénéficier.

Au-delà de la seule mobilité, le Secours Catholique appelle à généraliser les dispositifs d'« aller vers » afin de pallier l'éloignement des services publics qui pèse sur l'accès aux droits des ménages les plus isolés.

Le sondage d'opinion et les données de terrain convergent : la pauvreté est massivement perçue comme visible, mais toujours « ailleurs ». Plus on se rapproche de son propre espace de vie, moins elle semble exister. Cette distanciation n'est pas qu'une affaire de perception : elle est documentée par une ségrégation résidentielle structurelle et nourrie par un stigmate social que subissent directement les personnes concernées, comme en témoignent les personnes accompagnées par l'association. Ce stigmate est aujourd'hui alimenté, et trop souvent légitimé, par le discours public et institutionnel lui-même. C'est pourquoi le Secours Catholique appelle les pouvoirs publics à rompre avec les discours stigmatisants, notamment à l'égard des allocataires de minima sociaux, et à réaffirmer, à l'inverse, que l'accès effectif aux droits sociaux est une condition de la cohésion nationale, et non une menace pour celle-ci.

POURQUOI LE TRAVAIL NE PROTÈGE-T-IL PLUS DE LA PAUVRETÉ ?

L'idée selon laquelle le travail constitue la meilleure protection contre la pauvreté est profondément ancrée dans le modèle social français. Historiquement, l'accès à un emploi stable permettait d'assurer un revenu suffisant, d'accumuler des droits sociaux et de s'inscrire durablement dans la société. Pourtant, cette relation entre emploi et protection contre la pauvreté s'est progressivement fragilisée depuis quarante ans avec l'apparition de la figure du travailleur pauvre puis l'accélération de la précarisation de l'emploi à partir des années 2000 et par conséquent des personnes en emploi. **Aujourd'hui, sortir de la pauvreté ne suppose pas seulement d'accéder à un emploi mais également d'accéder à un emploi de qualité, c'est-à-dire suffisamment stable et rémunérateur.** La question n'est ainsi plus uniquement celle de l'accès à l'emploi mais également celle de sa capacité à assurer une protection durable contre la pauvreté. La progression du taux d'emploi et la baisse du chômage ne se traduisent d'ailleurs plus mécaniquement par une diminution de la pauvreté : les deux indicateurs tendent à se décorréler[62], signe que l'accès à l'emploi ne suffit plus à garantir une sortie de la pauvreté. Dans l'opinion publique, le sentiment que le travail ne protège plus efficacement de la pauvreté est d'ailleurs partagé par plus d'un Français sur deux (55 %)[63].

1. UNE PROGRESSION DE L'EMPLOI QUI NE GARANTIT PLUS UNE PROTECTION CONTRE LA PAUVRETÉ

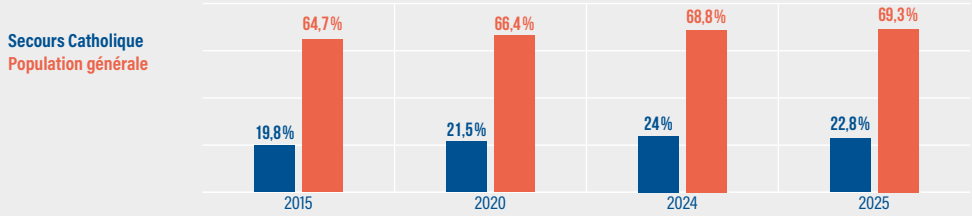
Depuis plus de trente ans, le taux d'emploi[64] ne cesse d'augmenter en France. Il atteint 69,3 % en 2025, son niveau le plus élevé depuis 1975[65]. Pourtant, cette progression ne signifie pas nécessairement une amélioration de la sécurité économique des personnes qui travaillent. Elle s'accompagne en effet d'une diversification des formes d'emploi et d'une fragilisation de certaines trajectoires professionnelles.

Pour les personnes accueillies au Secours Catholique, la part des personnes en emploi a elle aussi augmenté en dix ans, suivant une dynamique comparable à celle de la population générale, mais tout en restant à un niveau bien plus faible. Elle est ainsi passée de 20 % à 23 % entre 2015 et 2025. Ce taux d'emploi, très inférieur à celui observé dans la population générale, traduit les difficultés persistantes d'accès au marché du travail pour les publics les plus précaires. Par ailleurs, le taux d'emploi précaire[66] des personnes accueillies par l'association demeure depuis plus de dix ans à un niveau extrêmement élevé (au moins 73 % chaque année) : il est trois fois supérieur à celui mesuré dans la population générale. Ce taux tend toutefois à baisser depuis 2017, tandis que la part de personnes en CDI augmente de 4 points sur la même période. Dans la population générale, la part des personnes occupant un CDI a quant à elle baissé au cours de la dernière décennie, passant de 75 % à 73 %, laissant

62. Voir question : « Comment des personnes se retrouvent-elles progressivement éloignées de l'emploi ? »
63. Résultat issu du sondage OpinionWay pour le Secours Catholique, cité.
64. Le taux d'emploi rapporte le nombre de personnes en emploi parmi l'ensemble des adultes âgés de 15 à 64 ans avec le droit de travailler et résidant en France.
65. Insee résultats, « Activité, emploi et chômage en 2025 et en série longue », juillet 2026.
66. L'emploi précaire désigne toutes formes d'emploi hors CDI et fonction publique.

GRAPHIQUE 28

Évolution des taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans avec droit au travail



Source : Secours Catholique, Insee.
Champ : Adultes de 15 à 64 ans hors sans droit au travail.
Lecture : En 2025, le taux d'emploi en population générale est de 69,3 %. Il est de 22,8 % au Secours catholique.

davantage de place aux formes d'emploi moins stables et offrant moins de protection contre la pauvreté : stage, alternance ou statut indépendant.

1.1. LA STABILITÉ DU CONTRAT NE SUFFIT PAS À GARANTIR UN NIVEAU DE VIE SUFFISANT

L'accueil croissant de personnes en CDI au Secours Catholique témoigne de la précarisation de ce type d'emploi pourtant désigné comme le plus stable et protecteur. Il intervient dans un contexte marqué par différentes évolutions du marché du travail et par la forte inflation de 2022 et 2023, qui a considérablement augmenté le prix des biens de première nécessité, notamment de l'énergie et de l'alimentation. En 2025, le salaire médian des personnes accueillies employées en CDI à temps plein est proche de 1 500 euros, soit légèrement supérieur au salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic : 1 426 euros net mensuel). Le niveau de vie médian des ménages dont la personne de référence est en CDI n'est, quant à lui, que de 1 111 euros, inférieur au seuil de pauvreté (1 350 euros). Parmi eux, les ménages avec enfants sont majoritaires, notamment les mères isolées (32,1 %) et les couples avec enfants (27 %), démontrant le poids de la charge familiale sur les ressources contraintes des ménages. 36,7 % des ménages dont la personne de référence est en CDI expriment une demande d'aide alimentaire au Secours Catholique, témoignant de leur manque de ressource financière.

1.2. LE TEMPS PARTIEL ET LES PARCOURS DISCONTINUS, AUTRES VISAGES DU PRÉCARIAT

La dégradation de la qualité de l'emploi se manifeste également par la progression des emplois à temps partiel. En 2025, le travail à temps partiel concerne 17,7 % des personnes en emploi dans la population générale[67], mais atteint 27,6 % des adultes en emploi accueillis par le Secours Catholique. Les emplois partiels sont fréquemment occupés par les femmes rencontrées par l'association, notamment des mères isolées, et des personnes âgées de 25 à 39 ans. Le temps partiel se trouve être une manière pour les mères isolées de tenter de concilier besoin de revenus et charges familiales mais les maintient de fait dans des situations de pauvreté. Le temps partiel touche également certains secteurs d'activité, tels que le commerce, l'aide à domicile, la restauration ou encore le nettoyage, où les horaires morcelés et les contrats de courte durée se sont progressivement imposés comme une norme[68]. Les salariés sont ainsi souvent contraints de cumuler plusieurs emplois ou plusieurs contrats sans toujours parvenir à atteindre un niveau de rémunération suffisant pour couvrir leurs dépenses essentielles.

Au-delà de la précarisation des formes d'emploi, les trajectoires professionnelles elles-mêmes deviennent plus instables. L'enchaînement de contrats courts, de périodes

67. Insee, Enquête emploi, 2026.
68. *Ibid.*

de chômage, de formation ou d'inactivité conduit à des parcours professionnels discontinus, communément désignés sous le terme « carrières hachées ». Ces trajectoires fragilisent durablement les individus. Elles se traduisent par des revenus irréguliers, compliquent l'accès au logement et au crédit tout en limitant l'ouverture et l'accumulation des droits sociaux. Cette succession de périodes d'emploi, de chômage et d'inactivité peut également conduire à une installation durable dans la précarité. C'est ce que permet de saisir la notion de « précariat » : la précarité n'est plus seulement une situation temporaire ou une étape dans un parcours professionnel, mais peut devenir une condition durable, caractérisée par l'instabilité de l'emploi, des revenus et des droits sociaux. La multiplication des parcours professionnels discontinus tend ainsi à brouiller la frontière entre une précarité transitoire et une précarité qui s'installe dans la durée.

Faute de disposer d'une épargne suffisante pour faire face aux périodes sans emploi, les personnes concernées vivent dans une incertitude constante quant à l'évolution de leurs ressources. La précarité peut alors devenir une caractéristique durable de certains parcours professionnels. La stabilité de l'emploi, le niveau de rémunération et la continuité des trajectoires constituent ainsi trois dimensions distinctes mais complémentaires de la capacité du travail à protéger de la pauvreté.

2. LES DÉTERMINANTS SOCIAUX DE L'EMPLOI PRÉCAIRE

La précarité de l'emploi ne touche pas l'ensemble des travailleurs de manière uniforme. **De fortes inégalités existent selon le sexe, l'âge, la composition familiale, la nationalité, le niveau de diplôme ou le lieu de résidence. Les femmes demeurent davantage exposées que les hommes aux formes d'emploi précaires.** En 2025, parmi les personnes accueillies par le Secours Catholique, 76 % des femmes et 70 % des hommes en emploi occupent un emploi précaire, contre respectivement 14 % des femmes et 13 %[69] des hommes dans la population générale. Le faible accès à un emploi et à des conditions stables des plus jeunes (moins de 25 ans) et des seniors (plus de 50 ans) n'est malheureusement pas nouveau[70].

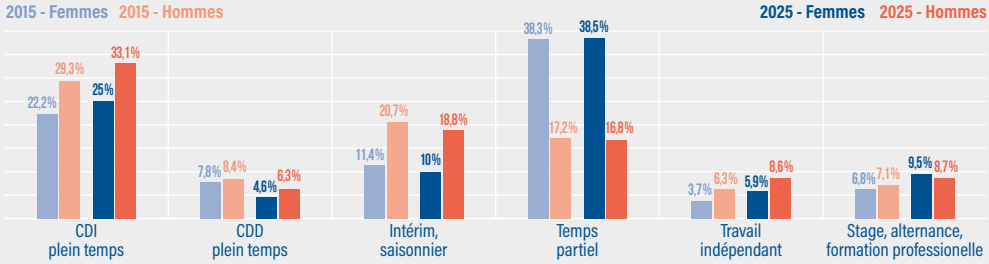
Les inégalités relatives au type d'emploi occupé sont aussi fonction de la nationalité. Bien que le taux d'emploi des personnes de nationalité étrangère rencontrées soit équivalent à celui des personnes de nationalité française (23 %), les premières occupent plus souvent un emploi précaire (75,2 % contre 73,6 % pour les Français). Les difficultés administratives, la concentration dans certains secteurs peu qualifiés ou encore les discriminations à l'embauche peuvent contribuer à cette situation. Dans son 18e baromètre sur la perception des discriminations dans l'emploi[71], le Défenseur des droits fait, en effet, le lourd constat d'une hausse de ces discriminations sur la dernière décennie. L'emploi est le premier domaine en France où les discriminations sont perçues et vécues, notamment pour les jeunes (18-24 ans) et les seniors (45-54 ans), les femmes et les personnes perçues comme noires, arabes ou maghrébines. Selon le baromètre, ces dernières personnes présentent, en 2024, un risque 2,8 fois plus élevé d'avoir fait l'objet de discriminations dans leur recherche d'emploi que les personnes perçues comme blanches. Ce risque était 2,2 fois plus élevé en 2016.

Enfin, le lieu de résidence constitue également un déterminant influant sur l'accès et la précarisation de l'emploi. Le taux d'emploi des « actifs[72] » résidant en zone rurale (28,2 %) est supérieur à celui des actifs résidant en milieu urbain (22,9 %). **Pour les personnes vivant en milieu rural, ce meilleur accès à l'emploi se double d'un accès plus important, bien que minoritaire, à un emploi stable par rapport aux actifs résidant en ville.** En 2025, 30 % des personnes en emploi résidant en zone rurale occupent un CDI contre 25,6 % des personnes en emploi résidant en zone urbaine. Outre la prédominance du temps partiel qui touche près de 28 % des personnes en emploi quel que soit leur lieu de résidence, la précarisation de l'emploi se renforce pour les personnes résidant en zone urbaine. En 2025, 12,3 % des personnes en emploi vivant en ville occupent un poste saisonnier en intérim (+ 2,7 points en dix ans), contre 14,5 % des personnes en emploi résidant en zone rurale (- 1,6 point sur la même période). Symbole de

69. *Ibid.*
70. Voir « Profil général », fiche 2.5.
71. Défenseur des droits, « Les évolutions des discriminations dans l'emploi 2016 et 2024 », *18e baromètre sur la perception des discriminations dans l'emploi,* vol. 3, 2025.
72. Terme de la statistique publique désignant les adultes âgés de 15 à 64 ans ayant le droit au travail.

GRAPHIQUE 29

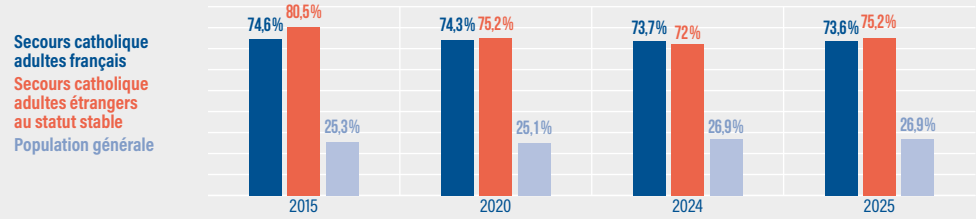
Évolution du type d'emploi des adultes âgés de 15 à 64 ans selon le sexe rencontrés par le Secours Catholique (2015-2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Adultes en emploi âgés de 15 à 64 ans hors sans droit au travail.
Lecture : En 2025, 33,1 % des hommes en emploi, âgés de 15 à 64 ans, sont en CDI temps plein. En 2015, leur part était de 29,3 %.

GRAPHIQUE 30

Évolution des taux d'emploi précaire des adultes de 15 à 64 ans rencontrés par le Secours Catholique selon la nationalité (2015-2025)



Source : Secours Catholique, Insee.
Champ : Adultes en emploi âgés de 15 à 64 ans hors sans droit au travail.
Lecture : En 2025, le taux d'emploi précaire des personnes en emploi de nationalité française rencontrées par l'association est de 73,6 %, et celui des personnes de nationalité étrangère au statut stable de 75,2 %. En population générale, le taux d'emploi précaire en 2025 est de 26,9 %.

grande précarité et de non-accès à la protection sociale, le travail informel touche 13 % des adultes en emploi, résidant en milieu urbain et ayant droit au travail, une part en hausse de 5 points depuis 2015. En zone rurale, 3,9 % des adultes en emploi occupent un travail informel, une part en baisse de 1,2 point sur la même période.

Ces résultats montrent ainsi que la précarité de l'emploi est largement structurée par les inégalités sociales existantes. Les mêmes catégories de population peuvent ainsi cumuler difficultés d'accès à l'emploi, faible rémunération et instabilité professionnelle.

3. LA MONTÉE DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS PRÉCAIRES

En France, depuis 2019, le statut de travailleur indépendant, souvent associé à une grande autonomie dans son emploi, connaît une forte progression de 24 %[73] pour s'établir à 13,5 % des actifs occupés en 2025. Cette hausse s'accélère à partir de 2019, sous l'effet du développement du régime de la micro-entreprise dans

73. Eurostat, « L'emploi non salarié en Europe et en France : évolutions structurelles post-2019 », base de données sur les forces de travail (LFS), Commission européenne, 2024.

un contexte particulier lié à la crise sanitaire du Covid-19. Pour autant, l'essor de ce statut cache un marché à deux vitesses : d'un côté, des experts qualifiés ayant des revenus élevés et une forte autonomie ; de l'autre, des profils moins qualifiés, éloignés de l'emploi salarié classique, qui se tournent vers le statut d'indépendant par nécessité, parfois par l'intermédiaire de plateformes numériques de livraison, VTC, etc. Pour ces derniers, l'insertion dans le marché de l'emploi est rapide mais particulièrement précaire, car ils subissent les effets du modèle d'« ubérisation de leur emploi ». Celui-ci entraîne une précarisation systémique caractérisée par une forte insécurité de revenus[74] : revenus irréguliers, protection sociale limitée, dépendance à un nombre restreint de donneurs d'ordres, bien souvent dictés par des algorithmes contraignant drastiquement les conditions de travail (flexibilité, taux horaire, etc.). Pour compenser ces conditions, ces travailleurs indépendants se voient contraints d'augmenter leur temps de travail parfois de façon démesurée, d'une manière qui impacte à la fois leur santé mentale et physique.

Parmi les personnes rencontrées par le Secours Catholique, le travail indépendant demeure moins fréquent que dans l'ensemble de la population, mais sa progression est marquée, et tous les travailleurs indépendants sont en situation de pauvreté. Depuis 2017, la part des travailleurs indépendants augmente régulièrement pour atteindre 7 % des personnes en emploi en 2025. Plus de 8 travailleurs indépendants rencontrés sur 10 sont de nationalité française et 4 sur 10 résident en milieu rural ; ils sont surreprésentés parmi les personnes accueillies françaises et vivant en milieu rural (33,7 % en 2025). Les hommes occupent plus souvent le statut de travailleur indépendant (8,6 %) que les femmes (5,9 %). Bien que la grande majorité (65 %) des travailleurs indépendants soient âgés de 25 à 49 ans, un vieillissement des personnes occupant ce statut s'observe. En effet, la part des travailleurs indépendants de 60 ans et plus a augmenté de 6 points en dix ans, passant de 4,5 % à 10,5 %. Cette évolution peut s'expliquer par les difficultés croissantes rencontrées par les seniors pour accéder à un emploi salarié, conduisant certains à se tourner vers une activité indépendante en attendant de pouvoir faire valoir leurs droits à la retraite ou afin de compléter leurs revenus une fois celle-ci entamée.

Enfin, le statut de travailleur indépendant semble présenter une certaine souplesse pour les ménages qui doivent concilier activité professionnelle et charge des enfants. Cette caractéristique apparaît notamment dans la composition des ménages rencontrés par le Secours Catholique : les mères isolées (25 %) et les couples avec enfants (24 %) sont les deux types de ménage les plus représentés parmi ceux dont la personne de référence est travailleuse indépendante. Cette situation concerne également les pères isolés. Bien que leur part reste minoritaire, elle a augmenté de près de 4 points en dix ans pour atteindre 9,4 % en 2025. Cette progression est nettement plus rapide que celle observée parmi l'ensemble des ménages en âge de travailler rencontrés par l'association. Le statut de travailleur indépendant peut ainsi constituer, pour les parents isolés comme pour les couples avec enfants, une modalité d'activité permettant de disposer d'une plus grande souplesse dans l'organisation du travail et de mieux composer avec la charge des enfants, au prix du maintien dans une situation de pauvreté.

4. UN DÉCALAGE ENTRE LES PRÉOCCUPATIONS DES FRANÇAIS ET LES PRIORITÉS DES POUVOIRS PUBLICS

Selon le sondage d'opinion réalisé, les Français sont particulièrement conscients des enjeux liés à l'accès à des emplois de qualité, perçus comme un des leviers permettant de lutter contre la pauvreté.

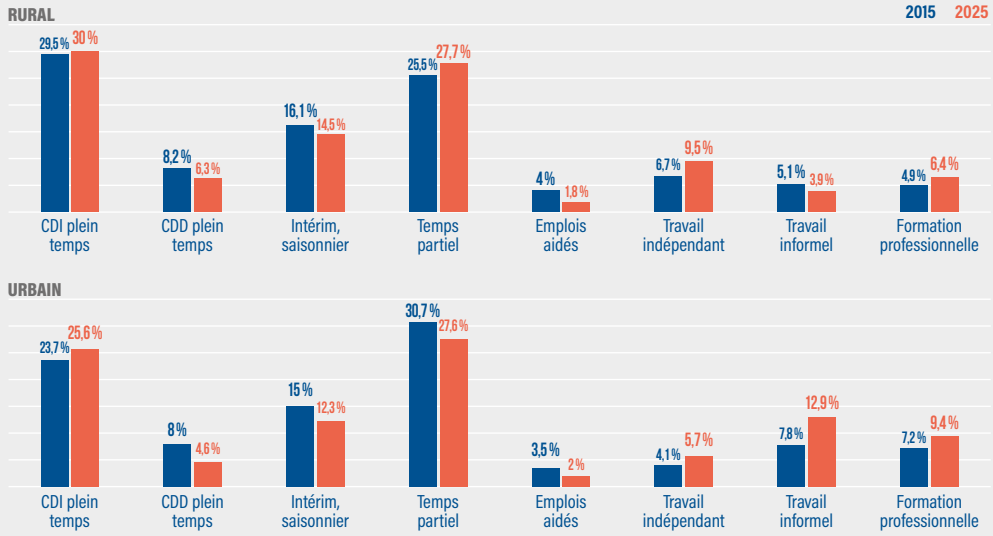
Conscients de la réalité du marché de l'emploi, 83 % des Français pensent que la précarisation de l'emploi est un facteur qui contribue à la pauvreté, et plus d'un Français sur deux (52 %) considère aujourd'hui qu'il n'y a pas suffisamment d'emplois pour tout le monde. Cette dernière opinion est majoritaire chez les 18-24 ans (61 %), les femmes (56 %) et les plus modestes (58 %), autrement dit chez les personnes rencontrant le plus de difficultés à accéder au marché de l'emploi.

Interrogés sur les catégories les plus touchées par la pauvreté, plus des trois quarts des Français (76 %) mentionnent les personnes en emploi précaire ou

74. L'Insee rappelle d'ailleurs qu'un travailleur indépendant sur 10 vit sous le seuil de pauvreté en 2024 (Insee, « Niveau de vie et pauvreté selon l'activité », Insee Références, 2024).

GRAPHIQUE 31

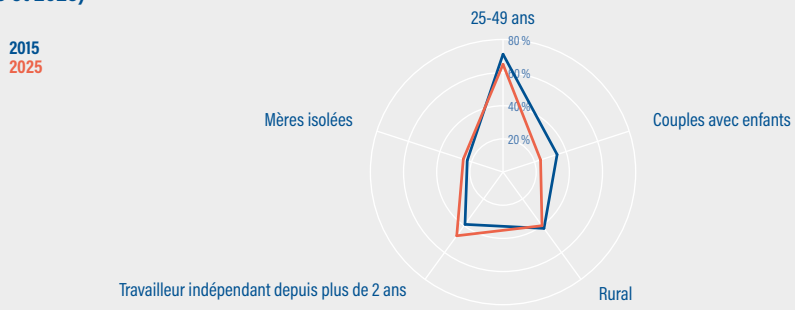
Évolution du type d'emploi des adultes de 16 à 64 ans selon leur lieu de résidence (2015 et 2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Adultes en emploi âgés de 15 à 64 ans, hors sans droit au travail.
Lecture : En 2025, 30 % des adultes en emploi résidant en milieu rural et rencontrés par le Secours Catholique occupent un poste en CDI temps plein, c'est le cas de 25,6 % des adultes en emploi résidant en milieu urbain rencontrés par l'association.

GRAPHIQUE 32

Évolution du profil des personnes au statut de travailleur indépendant parmi les 15-64 ans au Secours Catholique (2015 et 2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Adultes travailleurs indépendants rencontrés par l'association.
Lecture : En 2025, 65 % des travailleurs indépendants rencontrés par l'association sont âgés de 25 à 49 ans, c'était le cas de 71,1 % d'entre eux en 2015.

sans emploi, loin devant les étudiants, les familles monoparentales ou les personnes de nationalité étrangère. Les images du travailleur pauvre et des difficultés d'accès à un emploi de qualité sont donc au cœur des représentations de la pauvreté.

C'est donc assez logiquement que **75 % des Français jugent les actions liées à l'emploi comme les plus efficaces pour lutter contre la pauvreté.** En effet, 60 % privilégient l'amélioration de l'accès à l'emploi et 47 %, la lutte contre les emplois précaires comme leviers de lutte contre la pauvreté en France. Cette perception, qui s'inscrit dans un contexte où la valeur travail demeure fortement valorisée dans le débat public, est particulièrement marquée chez les répondants de plus de 50 ans ainsi que parmi les catégories les plus aisées. Les résultats du sondage font ainsi apparaître une attente qui ne porte pas seulement sur la quantité d'emplois disponibles, mais également sur leur capacité à assurer une protection économique. **Cette distinction entre accès à l'emploi et qualité de l'emploi constitue un enjeu central pour les Français.**

À rebours de cette préoccupation, les politiques publiques de l'emploi menées depuis le milieu des années 2010 se sont principalement inscrites dans une logique dite d'« activation » du marché du travail. Cette orientation vise notamment à favoriser le retour rapide à l'emploi des personnes qui en sont éloignées, en renforçant toutefois les exigences et les contraintes pesant sur ces dernières, davantage que sur les employeurs ou sur l'État dans son rôle d'accompagnateur.

La loi du 8 août 2016, dite « loi El Khomri », a constitué une étape importante de cette orientation en accordant une place accrue à la négociation d'entreprise, notamment en matière d'organisation du temps de travail et d'accords collectifs, afin de donner davantage de souplesse aux employeurs au détriment des salariés comme le montrent les constats précédents. Ce mouvement a ensuite été prolongé par les ordonnances Macron de 2017 et s'inscrit dans un contexte plus large de transformation des formes et des conditions de travail. La loi du 18 décembre 2023 pour le « Plein-Emploi » constitue une nouvelle étape dans cette logique d'activation. Depuis janvier 2025, certains publics, notamment les allocataires du RSA, sont automatiquement inscrits à France Travail et soumis à un contrat d'engagement dans le cadre de leur accompagnement. Celui-ci prévoit notamment une mobilisation de 15 heures d'activité par semaine, sous peine de sanctions et de radiation. Le renforcement de ces obligations crée alors une tension entre deux objectifs : celui d'améliorer l'accès à l'emploi et celui de garantir l'accès à un emploi de qualité. Les premières évaluations de ce dispositif illustrent bien les limites du modèle qui tend à pousser les personnes vers des emplois précaires ne protégeant pas de la pauvreté : les sorties statistiques du chômage peuvent ainsi s'effectuer vers des contrats aidés à la durée limitée[75], des emplois à temps partiel subi, faiblement rémunérés ou offrant peu de perspectives d'évolution. **Le risque est alors de déplacer les personnes du chômage vers une précarité durable en emploi plutôt que de favoriser une insertion professionnelle réellement protectrice.**

Ce décalage entre les attentes des Français et les orientations des politiques publiques nourrit progressivement une remise en question du rôle protecteur du travail. Lorsque l'emploi ne permet plus de vivre dignement, lorsque les métiers essentiels demeurent parmi les moins reconnus et les moins rémunérés, ou encore lorsque les parcours professionnels deviennent de plus en plus instables, le travail perd une partie de sa fonction intégratrice et ainsi de sa valeur. Cette évolution contribue à alimenter un sentiment de déclassement et de perte de sens dans un contexte où la frontière entre emploi et pauvreté devient de plus en plus poreuse. Le travail, traditionnellement considéré comme un moyen de se protéger de la pauvreté, ne remplit alors plus systématiquement cette fonction. ▮

75. Voir la question « Comment des personnes se retrouvent-elles progressivement éloignées de l'emploi ? », page 77.

COMPRENDRE LA PAUVRETÉ POUR MIEUX LA COMBATTRE

La progression du taux d'emploi ne suffit pas à rendre compte de la capacité du travail à protéger de la pauvreté. Les données présentées montrent un décalage croissant entre l'accès à l'emploi et la protection qu'il procure effectivement. Cette protection dépend de plusieurs dimensions : la stabilité du contrat, le niveau de rémunération, le volume horaire, mais aussi la continuité des trajectoires et des droits sociaux. Un emploi peut ainsi être stable sans procurer un niveau de vie suffisant ; il peut être rémunérateur mais discontinu ; ou encore permettre une activité régulière tout en laissant les personnes exposées à une forte incertitude économique.

Les personnes accueillies par le Secours Catholique sont particulièrement confrontées à cette combinaison de vulnérabilités. Elles connaissent à la fois un accès à l'emploi plus faible que la population générale et, lorsqu'elles travaillent, une exposition beaucoup plus importante aux formes précaires d'emploi. Les inégalités liées au sexe, à la nationalité, au lieu de résidence ou à la situation familiale renforcent encore ces difficultés.

Dans ce contexte, la lutte contre la pauvreté ne peut plus être pensée uniquement sous l'angle du retour à l'emploi. Elle suppose également de renforcer la qualité des emplois proposés et de sécuriser les parcours professionnels.

Le Secours Catholique défend le droit de chacun à un accompagnement de qualité et à un emploi stable, digne et choisi. Cela implique de renforcer l'accès à un accompagnement humain, bienveillant et fondé sur la confiance, tout en donnant aux personnes davantage de liberté dans leur parcours professionnel.

Pour favoriser l'accès à l'emploi, il est nécessaire de renforcer les financements de Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) afin de permettre à davantage de collectivités de développer cette démarche localement. La qualité du marché du travail devrait également être évaluée à partir du taux d'emploi stable, c'est-à-dire de plus de six mois, plutôt que se limiter au seul nombre d'emplois créés.

Le Secours Catholique demande aussi de renforcer les financements régionaux de la formation professionnelle, sans les concentrer uniquement sur les métiers dits « en tension », afin de respecter les aspirations et les projets professionnels des personnes. Il appelle également à soutenir davantage le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE).

Une attention particulière doit être portée à la qualité des emplois, notamment dans les métiers du soin, qui doivent bénéficier de postes pérennes et en nombre suffisant, de meilleures rémunérations et de formations adaptées. Plus largement, les activités économiques qui dégradent la santé humaine ou l'environnement devraient contribuer davantage au financement de la protection sociale afin de prendre en compte leurs conséquences sociales et écologiques, qui touchent particulièrement les personnes les plus précaires.

Enfin, le Secours Catholique demande de revenir sur les dernières réformes, de l'assurance chômage et de la loi pour le « Plein-Emploi », qui ont restreint l'accès à l'indemnisation chômage, accru la pauvreté des demandeurs d'emploi et renforcé les conditionnalités et les sanctions. L'objectif est ainsi de construire un marché du travail plus juste, plus inclusif et plus respectueux des choix et de la dignité des personnes en garantissant à chacun les moyens d'accéder durablement à un emploi de qualité.

DANS QUELLES MESURES LES DIFFICULTÉS D'ACCÈS À UN LOGEMENT STABLE ET DIGNE CONTRIBUENT-ELLES À LA PAUVRETÉ ?

1. L'ABSENCE DE LOGEMENT EST UN MARQUEUR FORT DE LA PAUVRETÉ

La question du logement apparaît de plus en plus sensible en France aujourd'hui, particulièrement pour les populations les plus précaires. Le dernier rapport de la Fondation pour le logement des défavorisés[76] fait état d'une hausse du mal-logement, estimant en particulier à 350 000 le nombre de personnes sans domicile, un nombre probablement sous-estimé faute de données d'enquête récentes[77]. De fait, **l'urgence primordiale, pour une part croissante des personnes rencontrées par le Secours Catholique, est d'avoir un toit.**

Le lien entre logement – ou plutôt son absence, ou ses carences – et pauvreté est clairement identifié par les personnes interrogées dans le cadre du sondage OpinionWay pour le SCCF. Selon une large majorité de sondés, ne pas pouvoir se loger correctement correspond à l'image qu'ils se font de la pauvreté (79 % répondent « correspond tout à fait » ou « correspond plutôt »). Le logement est bien perçu comme un besoin essentiel : « Vivre à la rue » apparaît pour une majorité comme un marqueur de la pauvreté (52 % répondent : « Correspond tout à fait »), juste derrière : « Ne pas pouvoir se nourrir correctement », proposition pour laquelle 54 % répondent qu'elle « correspond tout à fait » à la représentation qu'ils se font de la pauvreté. C'est en particulier pour les sondés les plus aisés et les plus âgés, catégories aujourd'hui les plus « à l'abri » de la pauvreté et de la précarité du logement, que l'absence de logement, ou de logement « correct », renvoie à la question de la pauvreté. Les plus jeunes et les plus modestes, eux-mêmes davantage confrontés à la précarité du logement, sont moins enclins à associer difficultés à se loger ou vie à la rue et pauvreté.

Il est difficile de parler de logement lorsque les solutions ne sont ni pérennes ni stables, comme l'accueil dans les centres d'hébergement qui n'apportent aucune garantie. Elles peuvent être génératrices de dépendances, en cas d'hébergement par la famille ou les amis, ou encore tout simplement lorsqu'un toit manque, pour les personnes vivant à la rue ou dans des squats. Dans toutes ces situations, nous parlerons d'hébergement précaire, par opposition aux conditions de logement stable des locataires en logement social ou dans le secteur privé, des propriétaires, et des personnes accueillies en foyer.

2. LA PRÉCARITÉ DU LOGEMENT EST EN HAUSSE

En 2025 plus d'un tiers (36 %) des ménages rencontrés par le Secours Catholique n'ont pas de logement stable : c'est 10 points de plus qu'il y a dix ans. Les statistiques d'accueil révèlent une aggravation des situations d'extrême précarité relative au logement, avec la hausse de la part des ménages sans aucune solution d'hébergement : la part des ménages accueillis vivant à la rue ou dans des squats est passée de 4,8 % à 7,0 % entre 2015 et 2025.

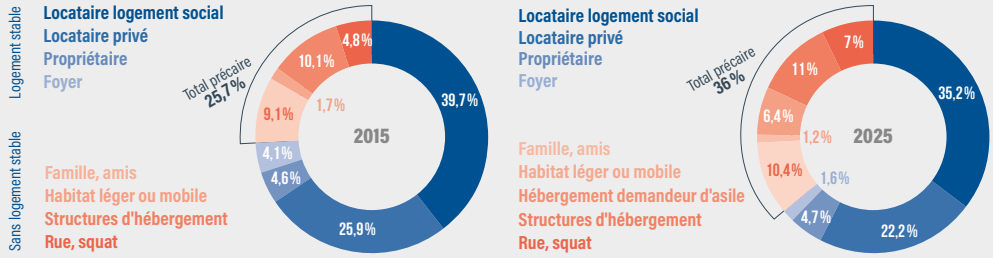
2.1. L'EXTRÊME PRÉCARITÉ TOUCHE AUSSI LES ENFANTS

En 2025, 18 % de ces ménages à la rue sont des familles avec enfants, une part similaire à celle relevée en 2015. Les données des appels au 115, centralisées

76. Fondation pour le logement des défavorisés, « L'état du mal-logement en France », rapport annuel n° 31, 2026.
77. Les dernières statistiques produites par l'Insee sur les sans-domicile remontent à 2012. Une nouvelle enquête a été réalisée en 2025 et les premiers résultats devraient être publiés à l'automne 2026.

GRAPHIQUE 33

Répartition par type de logement des ménages rencontrés (2015 et 2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ménages rencontrés en 2015 ou 2025.
Lecture : En 2015, 4,8 % des ménages rencontrés vivent à la rue ou dans des squats, et 25,7 % des ménages rencontrés n'ont pas accès à un logement stable.

par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement[78], confirment l'exposition des enfants au sans-abrisme. Au cours de l'année 2025, près de 9 500 demandes d'hébergement d'urgence sont enregistrées chaque semaine en moyenne, soit un tiers des demandes totales qui concernent des familles avec enfants.

« Il y a dix ans, c'était impensable qu'une femme enceinte reste dormir dehors. Mais aujourd'hui, c'est devenu une normalité de voir une femme et des enfants à la rue. Des lignes rouges ont sauté » (témoignage de Robert, bénévole, 59 ans, ancien responsable de la tournée de rue du Secours Catholique à Marseille, juillet 2025[79]).

Au-delà du sans-abrisme, et bien que relativement moins affectés par la précarité du logement que les autres types de ménage, 31,5 % des ménages avec enfants rencontrés en 2025 n'ont pas de logement stable. Cette statistique moyenne masque des situations très différentes en fonction de la nationalité et du statut administratif de la personne de référence du ménage.

78. www.info.gouv.fr/organisation/delegation-interministerielle-a-l-hebergement-et-a-l-acces-au-logement/les-donnees-detaillees-sur-le-recours-au-115.
79. www.secours-catholique.org/m-informer/paroles-de/robert-benevole-voir-une-femme-et-des-enfants-la-rue-est-devenu-une-normalite.

2.2. LES MÉNAGES DONT LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE EST ÉTRANGÈRE SONT LES PLUS AFFECTÉS PAR LA PRÉCARITÉ DU LOGEMENT EN RAISON NOTAMMENT DE L'INSTABILITÉ DE LEUR STATUT ADMINISTRATIF

Si la précarité du logement s'est accrue pour tous les ménages lors de la dernière décennie, elle reste beaucoup plus élevée parmi les ménages étrangers, et plus encore pour ceux qui n'ont pas de statut légal stable ou sont en attente d'une décision de l'administration. En 2025, 15 % des ménages français rencontrés sont en situation d'hébergement précaire – voire, pour certains, sans aucune solution d'hébergement, soit plus de 2 points de plus qu'il y a dix ans. Parmi les ménages étrangers dont la personne de référence dispose d'un statut administratif stable, 28,4 % n'ont pas de logement stable, une proportion également en hausse de 2 points en dix ans. Enfin, les conditions d'hébergement précaires, dont le sans-abrisme, concernent l'immense majorité des ménages étrangers sans statut stable (82,2 % en 2025, un pourcentage en hausse de 7 points en dix ans).

Pour une majorité de ménages étrangers rencontrés, l'hébergement précaire représente une forme de passage obligé, avant une éventuelle stabilisation, en lien avec l'obtention d'un statut administratif stable. La part de ménages dont la personne de référence est de nationalité

étrangère rencontrés en situation d'hébergement précaire décroît ainsi avec le nombre d'années passées en France. **Toutefois, même après vingt ans de présence sur le territoire, les ménages étrangers rencontrés en 2025 sont moins fréquemment en logement stable que les ménages français et ont un niveau de vie médian inférieur d'environ 30 % (583 euros contre 800 euros).**

2.3. L'EMPLOI NE PROTÈGE PAS NÉCESSAIREMENT CONTRE LA PRÉCARITÉ DU LOGEMENT

En 2025, 8,5 % des ménages rencontrés dont la personne de référence est française et en emploi n'ont pas de logement stable. La part de ces ménages ayant un emploi mais contraints de recourir à des solutions d'hébergement précaires atteint 18,8 % pour les étrangers disposant d'un statut administratif stable, et s'élève à plus de la moitié des ménages étrangers en attente d'une réponse de l'administration ou déboutés. Pour ces derniers, le travail protège d'autant moins contre la précarité du logement que, pour plus d'un quart (26 %) d'entre eux, faute de documents administratifs, l'emploi occupé est dans le secteur informel.

Parmi les ménages en situation d'hébergement précaire, les demandes liées à la recherche de logement augmentent sur la période (passant de 2,7 % en 2015 à 4,9 % en 2025), mais restent faibles. La majorité de ces ménages se tournent en priorité vers l'association pour des demandes alimentaires (50,7 %), d'écoute (37,5 %), ou de vêtements (22,7 %).

2.4. LA PART DU LOGEMENT SOCIAL RECULE

Corollaire de la hausse de la précarité du logement parmi les ménages rencontrés, la part des locataires dans le secteur social a baissé de près de 5 points entre 2015 et 2025. En 2025, 35,2 % de l'ensemble des ménages rencontrés vivent dans un logement social. Parmi les ménages dont la personne de référence est française, 45 % sont locataires d'un logement social. La part de ménages en logement social atteint 50 % pour les ménages dont la personne de référence est de nationalité étrangère et dispose d'un statut administratif stable. Pour autant, la part légèrement plus élevée de locataires du secteur social parmi ces derniers s'explique par des caractéristiques démographiques et une localisation géographique différente. Une analyse multivariée menée sur le sous-échantillon des ménages français, et étrangers à statut administratif stable, révèle qu'à niveau de vie, nombre d'enfants et localisation – rurale ou urbaine – similaires, les ménages étrangers rencontrés sont moins susceptibles que les ménages français de vivre en logement social.

Les ménages étrangers en attente d'une réponse de l'administration quant à la régularisation de leur situation administrative ont des situations d'hébergement beaucoup plus précaires : 28 % sont dans un centre d'hébergement en lien avec une demande d'asile, 22 %, dans un autre centre d'hébergement, 16 % sont hébergés par la famille ou des amis. Les ménages déboutés dans leur demande par l'administration sont quant à eux encore davantage poussés vers la marginalité et les solutions de fortune : 29 % doivent compter sur la famille ou des amis, ils sont moins de 10 % à être dans un hébergement pour les demandeurs d'asile et 14 % sont à la rue.

3. AU-DELÀ DE L'ACCÈS À UN LOGEMENT STABLE SE POSE LA QUESTION DU LOGEMENT DIGNE

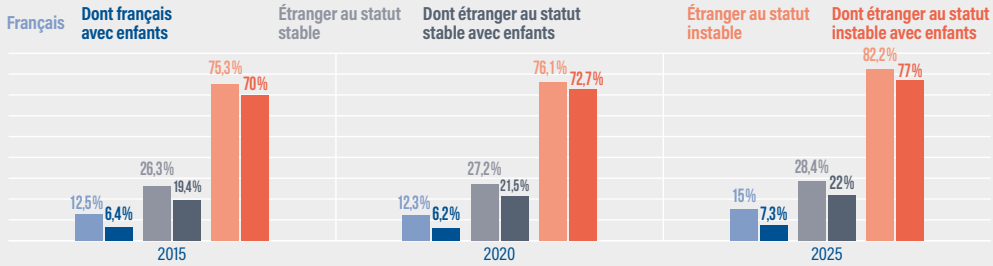
La problématique du mal-logement prend différentes formes, et englobe non seulement l'absence de logement mais aussi les expériences de logement mal adapté à la taille du ménage ou aux situations de handicap, et tous les habitats dégradés (insalubrité, vétusté, manque d'isolation, etc.)[80]. Les données statistiques recueillies par les équipes du SCCF ne permettent pas de quantifier toutes ces facettes du mal-logement. En revanche, elles témoignent du poids croissant des charges associées au logement dans le budget très serré des ménages rencontrés, à travers les demandes exprimées par les ménages d'une part, et l'existence d'impayés.

Ainsi, **parmi les ménages rencontrés en 2025 qui disposent d'un logement stable, plus d'un quart (26,6 %) expriment une demande d'aide pour régler le loyer et/ou des factures d'eau ou d'énergie, contre 23,5 % dix ans plus tôt.** Une décomposition par type de logement montre que cette hausse des demandes liées au coût du logement est tirée par les ménages locataires du parc social : 28,1 % d'entre eux formulent une demande d'aide en lien avec le logement ou les factures, contre 22,9 % dix ans plus tôt. À l'inverse, en 2025, un peu moins

80. Fondation pour le logement des défavorisés, « L'état du mal-logement en France », rapport cité.

GRAPHIQUE 34

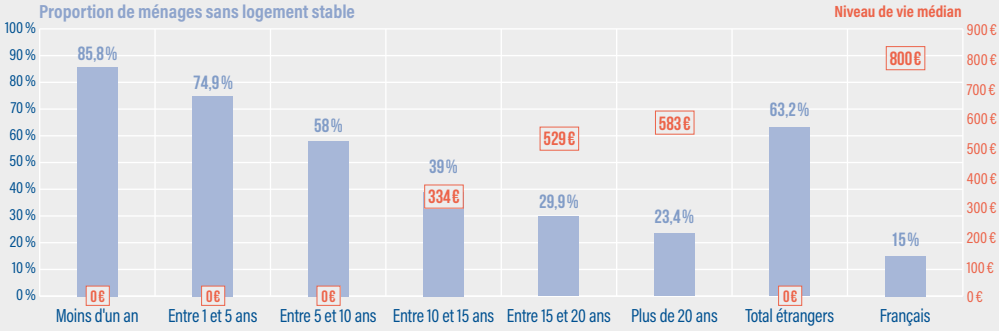
Évolution de la part des ménages sans logement stable selon la nationalité, le statut administratif et la présence d'enfants (2015, 2020 et 2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ménages rencontrés en 2015, 2020 ou 2025. Nationalité et statut administratif de la personne de référence du ménage.
Lecture : En 2015, 12,5 % des ménages dont la personne de référence est de nationalité française ne disposent pas de logement stable. Parmi les ménages dont la personne de référence est de nationalité française comportant un ou des enfants, 6,4 % n'ont pas de logement stable.

GRAPHIQUE 35

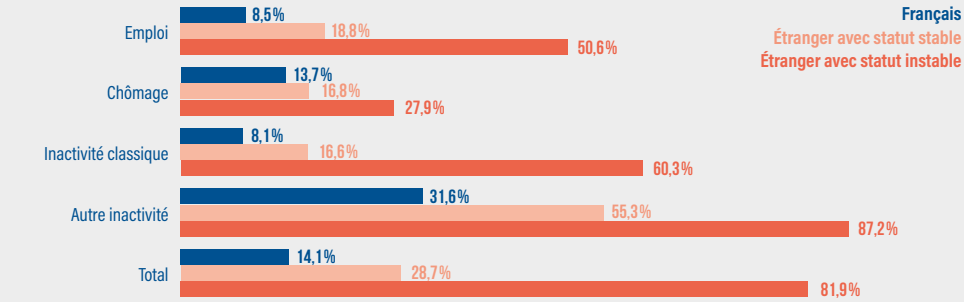
Précarité du logement et niveau de vie selon la nationalité et la durée de présence en France en 2025



Source : Secours Catholique.
Champ : Ménages rencontrés en 2025. Nationalité et statut administratif de la personne de référence du ménage.
Lecture : En 2025, 85,8 % des ménages dont la personne de référence est de nationalité étrangère vivant en France depuis moins d'un an n'ont pas accès à un logement stable. Plus de la moitié d'entre eux n'ont aucune ressource (niveau de vie médian nul).

GRAPHIQUE 36

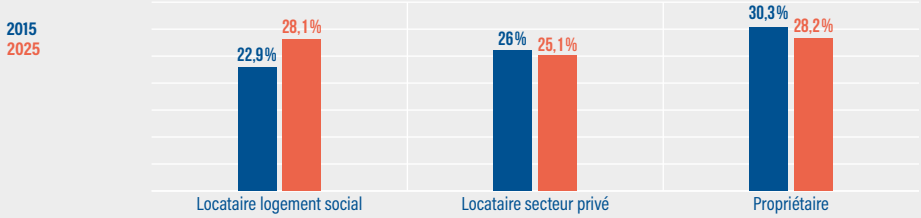
Précarité du logement et statut d'activité, par nationalité et statut administratif en 2025



Source : Secours Catholique.
Champ : Ménages rencontrés en 2025. Nationalité et statut administratif de la personne de référence du ménage.
Lecture : En 2025, 8,5 % des ménages dont la personne de référence est de nationalité française et en emploi n'ont pas accès à un logement stable.

GRAPHIQUE 37

Demandes exprimées en lien avec le coût du logement selon le statut d'occupation pour les ménages rencontrés en logement stable (2015 et 2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ménages en logement stable rencontrés en 2015 ou 2025 à l'exclusion des ménages en foyer ou établissement médico-social.
Lecture : En 2015, 22,9 % des ménages en logement stable rencontrés expriment une demande relative au coût du logement ou aux factures.

de demandes d'aide sont exprimées par les ménages propriétaires, réduisant l'écart observé en 2015 entre les différents types d'occupation, ainsi qu'entre locataires des parcs public et privé. Les niveaux de vie de ces différentes catégories de ménages, une fois prise en compte l'inflation, sont très similaires et remarquablement stables au cours de la dernière décennie. Le niveau de vie médian stagne ainsi autour de 800 euros (en euros 2025) tout au long de la période, et reste très insuffisant pour faire face au coût croissant du logement et des charges qui lui sont associées.

3.1. LE COÛT DU LOGEMENT CONTRIBUE À L'ENDETTEMENT DES MÉNAGES

Alors que la proportion de ménages rencontrés en logement stable faisant face à des impayés avait baissé entre 2015 et 2020 (passant de 56 % à 50 %), elle est repartie à la hausse au cours des dernières années. En 2025, 60,9 % de ces ménages sont endettés. Les impayés liés au coût du logement ont particulièrement augmenté depuis 2019-2020 et concernent aujourd'hui plus de 4 ménages en logement stable sur 10. La hausse des impayés concernant les factures d'énergie a été particulièrement marquée entre 2023 et 2024, en lien avec la forte hausse du prix du gaz et de l'électricité (+ 70 % et + 45 %, respectivement entre 2021 et 2024 selon l'Ademe)[81].

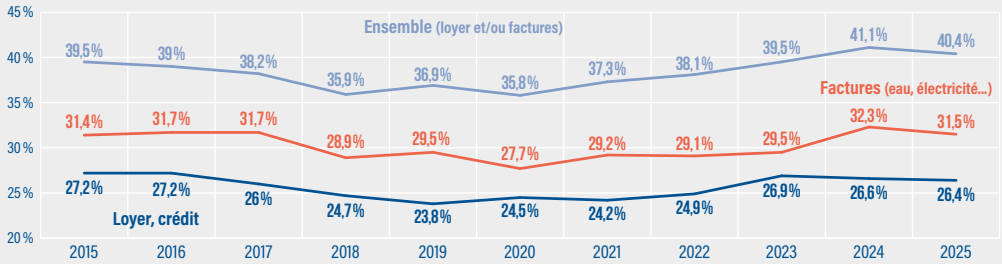
81. https://batizoom.ademe.fr/indicateurs/prix-des-energies-pour-les-menages.

3.2. LE MAL-LOGEMENT CROÎT DAVANTAGE EN ZONE URBAINE

Au cours de la dernière décennie, les difficultés d'accès à un logement ont augmenté partout, à l'exception des périphéries urbaines, mais plus fortement en ville qu'en zone rurale. Cette hausse n'est pas uniquement explicable par la part croissante de ménages étrangers sans statut administratif stable, rencontrés quasi exclusivement en ville. **Une analyse restreinte aux ménages dont la personne de référence est de nationalité française montre qu'entre 2015 et 2025 l'écart s'est ainsi creusé entre centres urbains et zones rurales avec une proportion de ménages sans logement stable proche de 20 % dans les premiers, contre moins de 10 % dans les secondes.** La question du logement est étroitement liée à celle de la précarité énergétique, rendue plus sensible par les hausses successives du prix de l'énergie, conséquences des récentes guerres et crises ; elle renvoie également au rapport au territoire et à la mobilité. **Si l'accès à un logement est une problématique plus urbaine, les charges liées à l'entretien du logement et les coûts de mobilité associés à un logement à l'écart des grandes agglomérations, des bassins d'emploi et des services sont des problématiques plus souvent rencontrées en milieu rural.** Néanmoins au cours des dernières années un basculement s'est opéré : les impayés et demandes pour faire face au coût croissant du logement ont augmenté pour les ménages rencontrés en milieu urbain, tandis qu'ils ont eu tendance à baisser en zone rurale.

GRAPHIQUE 38

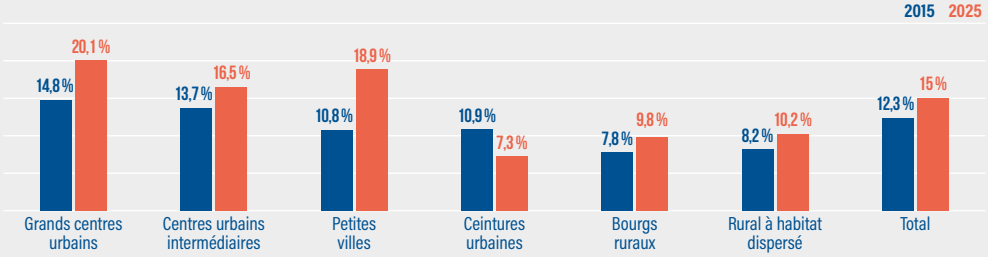
Part des ménages en logement stable avec des impayés liés au logement (2015-2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ménages en logement stable.
Lecture : En 2015, 27,2 % des ménages en logement stable rencontrés ont des impayés de loyer ou de crédit immobilier.

GRAPHIQUE 39

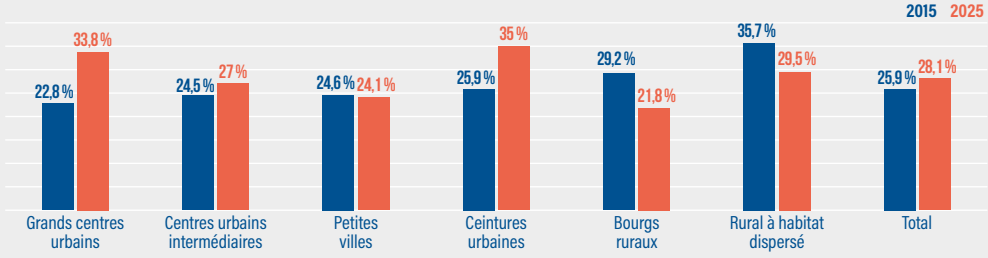
Proportion de ménages français sans logement stable selon le type de territoire (2015 et 2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ménages rencontrés en 2015 ou 2025 et dont la personne de référence est de nationalité française. La décomposition par type de territoire repose sur la grille de densité de l'Insee à 7 niveaux, les niveaux 6 et 7 étant regroupés faute d'un nombre suffisant d'observations.
Lecture : En 2025, 20,1 % des ménages rencontrés dans les grands centres urbains et dont la personne de référence est de nationalité française n'ont pas accès à un logement stable.

GRAPHIQUE 40

Proportion de ménages français exprimant une demande relative au coût du logement selon le type de territoire (2015 et 2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ménages en logement stable rencontrés en 2015 ou 2025 et dont la personne de référence est de nationalité française. La décomposition par type de territoire repose sur la grille de densité de l'Insee à 7 niveaux, les niveaux 6 et 7 étant regroupés faute d'un nombre suffisant d'observations.
Lecture : En 2025, 33,8 % des ménages rencontrés dans les grands centres urbains et dont la personne de référence est de nationalité française expriment une demande relative au coût du logement ou des factures (eau, électricité, gaz, etc.).

Alors qu'il y a bientôt vingt ans que la loi instaurant un droit au logement opposable (Dalo) a été votée, le mal-logement, et en particulier sa manifestation extrême, le sans-abrisme, poursuit sa progression en France. L'absence de logement constitue pourtant une étape cruciale du basculement dans la précarité extrême. Service de première nécessité, le logement ne devrait pas être un luxe. Or la hausse du coût du logement et des charges qui lui sont associées (chauffage, eau, électricité) représente un poids croissant dans les budgets des ménages, susceptible de faire basculer les plus fragiles d'entre eux dans la pauvreté. Entre droit bafoué et charges croissantes, le logement joue un rôle central dans la progression de la pauvreté en France.

COMPRENDRE LA PAUVRETÉ POUR MIEUX LA COMBATTRE

Le mal-logement est à la fois un marqueur et un facteur de pauvreté : l'absence de logement stable peut faire basculer les personnes dans une précarité extrême, tandis que la pauvreté rend l'accès et le maintien dans un logement plus difficiles. Les situations d'hébergement précaire progressent et touchent particulièrement les ménages étrangers, les familles et les personnes les plus vulnérables. Même lorsqu'un logement stable est assuré, le coût du logement et des charges pèse de plus en plus lourd sur des budgets déjà très contraints et peut conduire à l'endettement. Le logement joue ainsi un rôle central dans les trajectoires de pauvreté et peut alimenter une véritable dynamique de précarisation entre difficultés économiques et précarité résidentielle.

Pour stopper la triste escalade du sans-abrisme et du mal-logement dont il est témoin depuis une décennie, le Secours Catholique demande d'une part de relancer la production de logements sociaux en adoptant une loi sanctuarisant la production d'au moins 150 000 logements par an, dont 60 000 très sociaux, en lançant un troisième plan quinquennal « Logement d'abord » pour faciliter l'accès rapide au logement des personnes sans domicile et en renforçant et faisant appliquer l'article 55 de la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) afin de favoriser la mixité sociale sur l'ensemble du territoire français.

Le Secours Catholique demande aux pouvoirs publics de mettre fin au sans-abrisme en réhaussant immédiatement les capacités d'hébergement de 50 000 nouvelles places, en lançant une commission d'enquête parlementaire sur les pratiques de priorisation des demandes d'hébergement d'urgence et de fin de prise en charge. L'instauration d'un vaste plan d'humanisation des structures d'hébergement pour garantir des conditions d'accueil dignes et le développement d'accueils de jour et d'autres services de veille sociale favoriseraient l'accès des personnes sans domicile à des biens et services essentiels.

De plus, la lutte contre la cherté du logement doit être enclenchée en rendant le dispositif d'encadrement des loyers obligatoire dans l'ensemble des marchés immobiliers en tension, en permettant aux territoires volontaires d'expérimenter l'encadrement des prix du foncier, en soutenant le développement des offices fonciers solidaires (OFS) et en accélérant l'accession sociale à la propriété.

Enfin, afin d'éviter que les charges liées au logement soient un facteur de précarisation des ménages aux ressources les plus modestes, il est essentiel de revoir les dispositifs de soutien à ces ménages. Le Secours Catholique demande une revalorisation du chèque énergie jusqu'à 700 euros afin qu'il couvre une part réellement significative des dépenses énergétiques, un élargissement de son accès aux 30 % des ménages les plus modestes et la garantie de son attribution effective à tous les ménages éligibles, y compris en colocation ou en situation de logement atypique. Au-delà de ces mesures d'urgence, il est essentiel d'agir sur les facteurs structurels de la précarité induite par le logement en accélérant la rénovation des passoires thermiques pour arriver à l'objectif de 700 000 rénovations globales et performantes par an, en levant les freins pour les propriétaires très modestes et modestes (diminution du reste à charge, augmentation de l'avance des aides).



© CHRISTOPHE HARGOUES / SCCF

LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES FABRIQUENT-ELLES DE LA PAUVRETÉ ?

1. UNE COMPLEXITÉ CROISSANTE ET DES PROCÉDURES DÉSHUMANISÉES

L'accès aux droits semble une évidence, mais il est mis à mal par la dématérialisation, le recul des services publics notamment dans les territoires ruraux et la réduction des moyens humains et financiers dans bon nombre d'organismes et services publics. La complexité des démarches administratives est identifiée comme le premier obstacle à l'accès aux droits par les personnes interrogées dans le cadre du sondage OpinionWay pour le SCCF : 84 % des personnes sondées considèrent qu'il s'agit d'un frein « très important » ou « plutôt important ». Viennent ensuite l'absence d'interlocuteurs facilement accessibles (82 %), les délais de traitement (81 %), le manque d'information (80 %), le découragement face à un précédent refus (77 %). La dématérialisation des démarches et les difficultés d'accès aux services numériques sont aussi citées par une large majorité de Français. Si le consensus est largement partagé concernant la complexité des démarches, l'absence d'interlocuteurs est davantage relevée par les Français les plus modestes (86 %, contre 77 % pour les catégories les plus aisées, qui sont à la fois plus fréquemment concernés par certaines demandes et moins à l'aise avec les outils numériques.

Deux tiers des Français estiment qu'il est fréquent que des personnes renoncent à leurs droits, et près d'un tiers ont déjà connu au moins une expérience de renoncement à des droits ou prestations sociales. Toutefois, l'expérience personnelle du non-recours, qui oriente les perceptions des répondants, apparaît étroitement liée à l'âge, au niveau de vie et à la nationalité. Si les plus de 65 ans ne sont que 15 % à avoir renoncé à leurs droits, plus de 40 % des 18-49 ans en ont fait l'expérience. 45 % des plus modestes ont déjà renoncé à leurs droits, dont plus d'un tiers à plusieurs reprises, alors que seuls 17 % des plus aisés ont connu l'expérience du non-recours. Enfin, la moitié des sondés de nationalité étrangère ont déjà été confrontés au renoncement à leurs droits, contre 30 % des Français interrogés.

L'évolution des demandes exprimées par les ménages accompagnés par le SCCF rend compte de la complexité croissante des procédures administratives auxquelles doivent faire face les plus précaires. En lien avec les résultats du sondage OpinionWay pour le SCCF, les ménages étrangers sont plus nombreux à exprimer une demande d'aide aux démarches administratives, en particulier les ménages sans statut administratif stable. Mais le parcours de l'accès aux droits pour les ménages étrangers ne s'arrête pas à la régularisation de leur situation administrative : c'est pour les ménages étrangers ayant obtenu un statut stable que la demande d'aide aux démarches a le plus progressé sur la période. En 2025, près de 1 ménage étranger au statut stable sur 5 exprime un besoin d'aide face aux administrations. Ce type de demande reste minoritaire parmi les ménages français rencontrés, mais sa fréquence a néanmoins doublé au cours des quatre dernières années.

LA DÉTÉRIORATION DE L'ACCÈS AUX DROITS OBSERVÉE PAR LE DÉFENSEUR DES DROITS

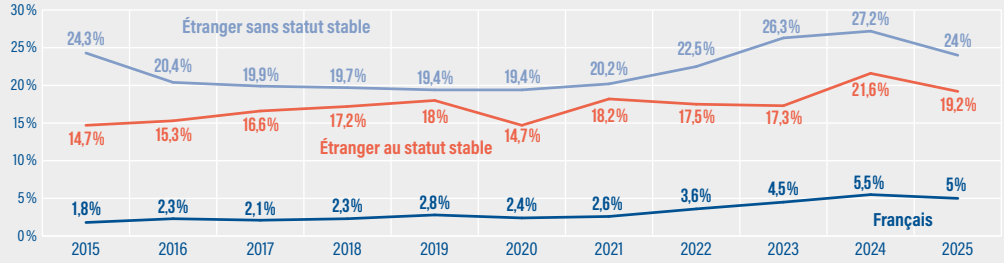
Les réponses des sondés font écho aux résultats de l'enquête sur l'accès aux droits du Défenseur des droits, menée auprès d'un échantillon représentatif de la population[82]. L'enquête du Défenseur des droits montre la forte détérioration des relations entre les Français et les administrations. 61 % rencontrent des difficultés dans la réalisation de leurs démarches administratives, contre 39 % en 2016. 23 % des enquêtés ont déjà renoncé à un droit, ce pourcentage atteignant 50 % pour les personnes ayant subi des discriminations de la part d'une administration ou des services publics. Les personnes de nationalité étrangère sont les premières victimes de ces discriminations : 41 % d'entre elles ont une expérience vécue de discrimination, contre 18 % des personnes nées françaises. La dématérialisation promue comme une simplification de l'accès aux droits s'avère un obstacle qui affecte particulièrement les moins diplômés, les plus précaires et les étrangers, alors que les solutions alternatives au numérique ne sont pas toujours mises en place ni à la hauteur de la demande. Certains organismes, notamment la Caisse d'allocations familiales (CAF) et la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), mais aussi les préfectures, concentrent les problèmes : difficulté à joindre un interlocuteur, absence de réponse ou réponse tardive, demande répétée de pièces justificatives. Ironiquement, à l'ère du numérique, le rapport du Défenseur des droits note qu'en cas de problème, se rendre « sur place » constitue le type de relance le plus fructueux. Mais le taux de résolution des problèmes est plus élevé pour les services des impôts que pour les organismes dispensant des prestations, ce que le rapport lie au maintien de services d'accueil de proximité dans le premier cas, contrairement aux seconds. L'enquête du Défenseur des droits montre que la survenue d'un problème face à une administration ou un service public est cause de renoncement à leurs droits pour nombre de personnes concernées, et la complexité des démarches est mise en avant par 70 % des personnes ayant renoncé.

Le 5e volet de l'enquête du Défenseur des droits, publié en juillet 2026, met l'accent sur les inégalités dans les relations aux services publics : les personnes en situation de précarité, qui sont en théorie les publics prioritaires de bon nombre de prestations, font face à trois fois plus de difficultés.

82. Défenseur des droits, « Enquête sur l'accès aux droits », 2e édition, vol. 2 : « Relations des usagers avec les services publics : quelles difficultés d'accès aux droits ? », octobre 2025, www.defenseurdesdroits.fr/enquete-sur-lacces-aux-droits-2e-edition-volume-2-relations-des-usagers-avec-les-services-publics.

GRAPHIQUE 41

Demande d'aide pour les démarches administratives, par nationalité et statut administratif (2015-2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique sur la période 2015-2025. La nationalité et le statut administratif renseignés sont ceux de la personne de référence du ménage.
Lecture : En 2025, 19,2 % des ménages étrangers au statut administratif stable expriment une demande d'aide aux démarches administratives.

2. LA NON-PERCEPTION DES ALLOCATIONS FAMILIALES : EXPLICATIONS, ÉVOLUTION ET PROFILS

Les conditions d'éligibilité aux allocations familiales, pensées comme une prestation universelle, sont relativement réduites. Dans le cas général, les allocations familiales sont versées aux ménages résidant en France de manière stable[83] et ayant au moins deux enfants à charge, âgés de moins de 20 ans, indépendamment de la nationalité. Si le montant versé est, depuis 2015, modulé en fonction des ressources du ménage, l'accès à la prestation n'est pas conditionné à un plafond de ressources. Le versement *a priori* automatique des allocations familiales dès lors que les conditions d'éligibilité sont acquises (le plus souvent, à la naissance du deuxième enfant) devrait en principe limiter la problématique du non-recours. Ces conditions d'éligibilité sont toutefois plus complexes qu'il n'y paraît[84], en particulier en ce qui concerne les ménages étrangers – qui doivent avoir un statut régulier – , les ménages ayant un seul enfant – en règle générale non éligibles sauf dans les départements d'outre-mer –, les ménages ayant un ou des enfants âgés de plus de 15 ans – qui ne sont plus considérés comme étant à charge s'ils perçoivent un revenu supérieur à un certain seuil (55 % du Smic brut) ou deviennent eux-mêmes allocataires et perçoivent une prestation (allocation aux adultes handicapés [AAH], aide personnalisée au logement [APL], prestations familiales, etc.). Afin de ne pas surestimer le non-recours ou la non-perception des allocations familiales, nous restreignons ici notre analyse aux ménages comptant au moins deux enfants de moins de 15 ans, en l'absence d'information sur l'activité éventuelle des enfants de 15 à 20 ans, qui les amènerait à ne plus être considérés comme « à charge » de leurs parents. Nous excluons enfin, lorsque l'information est disponible, les enfants en garde alternée ou occasionnelle du calcul du nombre d'enfants par ménage[85]. Ce sont ces ménages que nous considérerons dans la suite de l'analyse comme « éligibles » aux allocations familiales[86].

Parmi les ménages français éligibles (au sens restrictif énoncé ci-dessus) rencontrés par l'association en 2025, 21,1 % ne perçoivent pas d'allocations familiales, contre 17,6 % en 2015. Pour les ménages dont la personne de référence est étrangère en situation régulière, la proportion de ménages éligibles – selon les critères restrictifs énoncés plus haut – qui ne perçoivent pas d'allocations familiales est beaucoup plus élevée que parmi les ménages français (34,5 % en 2025).

Comme noté dans notre rapport annuel « État de la pauvreté en France » de 2024[87], la non-perception des allocations familiales, en particulier pour les ménages français, ne relève pas uniquement de l'accès aux droits. Elle renvoie aux problématiques des recompositions et ruptures familiales, et du partage des allocations en cas de séparation. Pour les ménages étrangers, en revanche, la non-perception des allocations familiales est à relier à la complexité des démarches : les ménages éligibles mais ne percevant pas les allocations se tournent près de deux fois plus fréquemment vers l'association pour une aide aux démarches administratives (17 %) que les ménages allocataires (9 %).

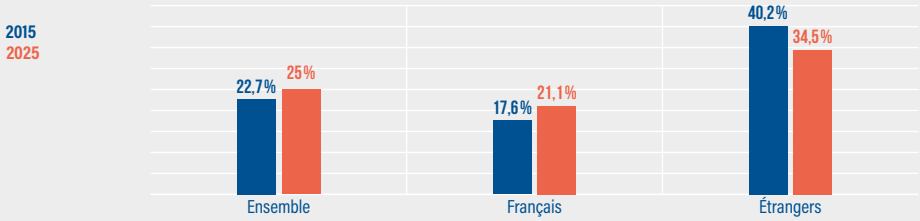
3. LE NON-RECOURS AU RSA

Le versement du RSA, complément de ressources pour les ménages dont les revenus sont inférieurs à un seuil fixé annuellement (651,69 euros au 1er avril 2025 pour une personne seule), n'est pas automatique mais conditionné au dépôt d'une demande par les ménages. Pour ce type d'allocation dite quérable, la question du non-recours est d'autant plus cruciale. Pour pouvoir mesurer le non-recours au RSA parmi les ménages rencontrés par le Secours Catholique, il faut au préalable déterminer

83. La notion de stabilité du séjour renvoie à la résidence habituelle en France et à la condition de séjourner au moins six mois en France au cours de l'année civile, durée passée à neuf mois à compter du mois de janvier 2025.
84. Voir www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13213.
85. Cette information n'est toutefois renseignée qu'à partir de 2023 et pour environ 50 % des enfants de notre échantillon seulement, qui peut donc inclure des enfants en garde alternée ou occasionnelle.
86. Dans une deuxième approche, afin de limiter les conséquences d'éventuelles erreurs de remplissage des questionnaires, nous considérons que les ménages éligibles aux allocations familiales qui perçoivent une autre prestation versée par la CAF, à savoir le RSA, l'AAH, ou des aides au logement, perçoivent également des allocations familiales. Sous cette hypothèse, nous obtenons un taux de non-perception des allocations familiales de 11,1 % pour les ménages français et de 26,7 % pour les ménages étrangers en 2025. Cette hypothèse tend à surestimer la perception des allocations familiales car elle néglige l'impact des séparations parmi les ménages bénéficiaires du RSA (voir plus bas pour les conséquences des ruptures et séparations).
87. Secours Catholique, « Prestations sociales : quand la solidarité s'éloigne », art. cit.

GRAPHIQUE 42

Évolution de la non-perception des allocations familiales selon la nationalité (2015 et 2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages français et étrangers en situation régulière, avec au moins deux enfants de moins de 15 ans en garde pleine, rencontrés en 2025 par le Secours Catholique.
Lecture : En 2025, 21,1 % des ménages français rencontrés ayant au moins deux enfants de moins de 15 ans en garde pleine ne perçoivent pas d'allocations familiales.

MÉTHODE DE CALCUL DU NON-RECOURS AU RSA AU SECOURS CATHOLIQUE

Dans l'analyse qui suit, nous sommes amenés à faire un certain nombre d'hypothèses pour caractériser l'éligibilité des ménages rencontrés, à partir des données collectées par le Secours Catholique. Un ménage est considéré comme éligible s'il remplit les conditions suivantes :

- **critère d'âge :** la personne de référence du ménage a 25 ans ou plus, ou entre 18 et 25 ans à condition d'avoir au moins un enfant à charge. Les femmes enceintes de moins de 25 ans ou les jeunes actifs de moins de 25 ans ont droit au RSA mais sont exclus de notre définition par manque d'information. S'il n'y a pas de limite d'âge pour bénéficier du RSA, les personnes âgées de plus de 65 ans éligibles au RSA ont intérêt à demander l'allocation de solidarité aux personnes âgées dont le montant est plus élevé ;
- **critère de durée de présence en France :** la personne de référence du ménage est française, ou algérienne en situation régulière, ou étrangère en situation régulière originaire d'un pays non membre de l'UE (hors Algérie) et elle vit en France depuis plus de cinq ans[89]. Il s'agit d'une approximation car l'ouverture des droits au RSA est conditionnée à la présence régulière en France depuis plus de cinq ans et si les données statistiques du Secours Catholique permettent de connaître la date d'arrivée en France, elles ne nous renseignent pas sur la date d'obtention d'un statut régulier. Sont enfin considérés comme remplissant ce critère les ménages dont la personne de référence est membre d'un pays de l'UE, en France depuis moins de cinq ans mais au chômage indemnisé. En effet, à condition d'avoir été en emploi, condition supposée remplie s'ils sont au chômage indemnisé, les étrangers en provenance de l'UE ne sont pas soumis à cette durée de cinq ans ;
- **critère de ressources :** les ressources du ménage sont inférieures au seuil fixé chaque année par décret, qui dépend de la composition du ménage, du type de logement et de son statut d'occupation (*via* un « forfait logement »). Nous ne pouvons pas établir la composition précise des ménages dits complexes, c'est-à-dire comptant d'autres adultes que la personne de référence du ménage, le conjoint éventuel ou leurs enfants adultes. Ces ménages complexes, qui représentent 2,4 % des ménages rencontrés, sont donc exclus de cette analyse faute de pouvoir caractériser leur éligibilité au RSA ;
- enfin, les ménages dont la personne de référence est étudiante sont considérés comme non éligibles, sauf s'ils ont un ou plusieurs enfants à charge. Le droit au RSA est en outre conditionné au fait de résider de manière stable en France. La notion de stabilité du séjour renvoie à la résidence habituelle en France, et à la condition de séjourner au moins six mois en France au cours de l'année civile, durée qui est passée à neuf mois au 1er janvier 2025. Tous les ménages rencontrés par l'association sont supposés remplir cette condition.

89. La condition de durée de séjour d'au moins cinq ans avec un titre de séjour valide n'est pas applicable aux personnes de nationalité algérienne.

l'ensemble des ménages éligibles. L'éligibilité au RSA repose sur trois types de critères : l'âge du demandeur, les ressources et la composition du ménage, auxquels s'ajoutent la durée de présence en France pour les personnes étrangères en situation régulière. De nombreux cas particuliers existent cependant[88], qui rendent l'appréciation des situations individuelles et des droits associés complexes, y compris par les intéressés et potentiels allocataires eux-mêmes.

3.1. QUATRE MÉNAGES ÉLIGIBLES SUR DIX SONT EN SITUATION DE NON-RECOURS AU RSA

En 2025, 20,7 % des ménages rencontrés sont éligibles au RSA, 52,6 % n'y sont pas éligibles, et 27,7 % ont une situation qui ne peut être caractérisée faute d'information suffisante[90]. La baisse constatée de la part de ménages éligibles s'explique par la hausse de la part de ménages français disposant de ressources supérieures au seuil du RSA et par la hausse de la part de ménages étrangers ne remplissant pas la condition de séjour. La détermination de l'éligibilité au RSA des ménages étrangers étant limitée par les données statistiques recueillies, nous restreignons notre analyse du non-recours au RSA aux ménages dont la personne de référence a la nationalité française. **En 2025, 37,9 % des ménages français rencontrés sont éligibles au RSA, selon les critères énoncés plus haut (48,9 % en 2015). Parmi eux, 39,4 % ne le perçoivent pas, contre 24,6 % dix ans plus tôt.** Malgré une légère baisse en 2025, la dernière décennie est ainsi marquée par la très forte hausse du non-recours au RSA parmi les ménages français rencontrés par l'association.

Le non-recours au RSA augmente pour tous les types de ménage. Le non-recours au RSA concerne particulièrement les hommes seuls, les pères isolés (quoique très minoritaires parmi les ménages rencontrés) et les couples sans enfant, mais il augmente au cours de la dernière décennie pour tous les types de ménage. De même, toutes les catégories d'âge sont concernées. Le taux de non-recours des 40-49 ans, qui s'établit en 2025 à 41,3 %, a presque rejoint en 2025 celui des ménages les plus âgés (42,4 % pour les 60 ans et plus).

88. Voir www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19775.

90. Parmi ces ménages se trouvent les ménages dits « complexes » et ceux pour qui au moins l'une des dimensions suivantes n'est pas renseignée : âge, statut et durée de présence en France pour les étrangers, ressources.

3.2. PARMI LES MÉNAGES ACCOMPAGNÉS PAR LE SCCF, LE NON-RECOURS AU RSA AFFECTE DAVANTAGE LES PLUS PRÉCAIRES

Le taux de non-recours mesuré à partir des données du Secours Catholique est proche de celui estimé par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) au niveau national, compris entre 33 % et 37 % pour 2021[91]. Mais alors que l'étude de la Drees montre que les non-recourants au RSA sont en moyenne moins défavorisés, plus souvent propriétaires et plus diplômés que les allocataires, les données statistiques du SCCF font état d'une tout autre réalité. Les ménages rencontrés par l'association ne sont pas représentatifs de la population générale. Ils font partie des plus démunis, et parmi eux, ce sont ceux dont les conditions de vie sont les plus précaires qui voient leur accès au RSA le plus compromis.

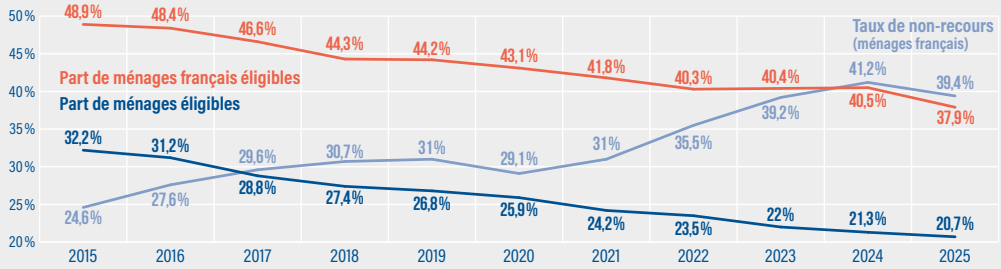
Parmi les ménages français accompagnés par l'association, les non-recourants au RSA ont des ressources financières bien plus faibles que les ménages allocataires. En 2025, **42 % des ménages en situation de non-recours au RSA n'ont aucune ressource, la moitié d'entre eux survivent avec moins de 196 euros par mois, et les trois quarts ont un niveau de vie inférieur à 455 euros mensuels.** Les ménages allocataires ont un niveau de vie significativement plus élevé, quoique très inférieur au seuil de pauvreté : leur niveau de vie médian s'établit à 733 euros, mais 80 % d'entre eux sont en dessous du seuil d'extrême pauvreté.

Précarité du logement et non-recours : un cercle vicieux. En 2025, 31 % des ménages français en situation de non-recours au RSA n'ont pas de logement stable contre 14 % des allocataires. Le RSA permet, sinon de sortir de la pauvreté, tout au moins d'être en mesure de justifier de ressources permettant d'accéder à un logement. Mais inversement, les conditions d'hébergement précaires et les situations d'errance éloignent et isolent, et accroissent la probabilité de non-recours. Ainsi, alors que 33 % des ménages français éligibles au RSA disposant d'un logement stable sont en situation de non-recours, cette proportion s'élève à 58 % pour les ménages éligibles vivant dans des conditions d'hébergement précaires. Parmi eux, les ménages à la rue ou vivant dans des squats ont le taux de non-

91. Drees, « Études et résultats », n° 1310, mai 2026.

GRAPHIQUE 43

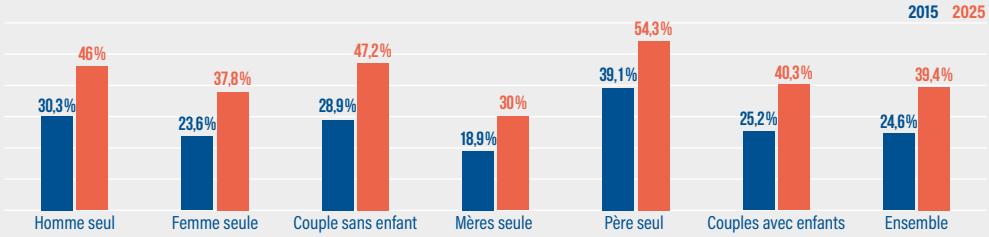
Évolution de l'éligibilité et du non-recours au RSA selon la nationalité (2015-2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique sur la période 2015-2025. La nationalité renseignée est celle de la personne de référence du ménage.
Lecture : En 2025, 37,9 % des ménages français rencontrés sont éligibles au RSA. Parmi eux, 39,4 % ne le perçoivent pas.

GRAPHIQUE 44

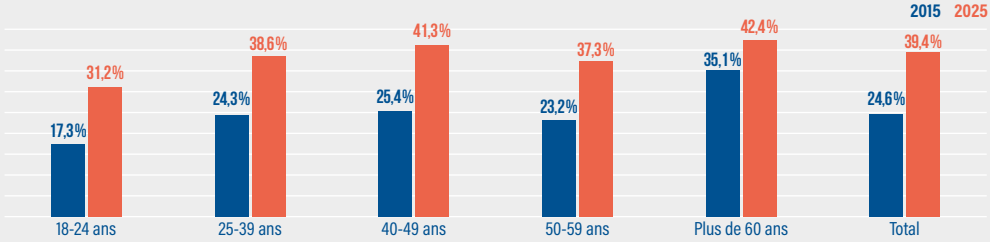
Non-recours au RSA selon le type de ménage (2015 et 2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ménages dont la personne de référence est de nationalité française, éligibles au RSA, rencontrés par le Secours Catholique en 2025.
Lecture : En 2025, 46 % des hommes seuls de nationalité française éligibles au RSA sont en situation de non-recours.

GRAPHIQUE 45

Non-recours au RSA par catégorie d'âge (2015 et 2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ménages dont la personne de référence est de nationalité française, éligibles au RSA, rencontrés par le Secours Catholique en 2025.
Lecture : En 2025, 38,6 % des ménages éligibles au RSA, dont la personne de référence est de nationalité française et âgée de 25 à 39 ans sont en situation de non-recours au RSA.

recours au RSA le plus élevé (63 % en 2025). **Ces chiffres montrent que le non-recours au RSA, en privant les ménages les plus précaires de cette allocation, restreint les possibilités d'accès à un logement stable. Réciproquement, plus les conditions de logement sont précaires, plus le non-recours au RSA augmente.**

3.3. QUELLES PERSPECTIVES POUR L'ACCÈS AUX DROITS FACE À UN DURCISSEMENT DES CONDITIONS ET DES SANCTIONS ?

La loi dite pour le plein-emploi assortissant le droit au RSA d'une obligation de quinze heures d'activité hebdomadaire et le renforcement des contrôles et des possibilités de sanctions des allocataires *via* le mécanisme de « suspension-remobilisation » instauré par le décret du 31 mai 2025 est une menace pour l'accès aux droits. L'obligation d'individualisation des sanctions n'est pas prise en compte par la plupart des départements, qui appliquent un barème unique, et font pour nombre d'entre eux le choix des sanctions maximales prévues par le décret. Alors qu'il a déjà été montré que les sanctions augmentent le non-recours au RSA[92], les premiers constats des agents sur le terrain font craindre un renoncement croissant des publics les plus éloignés de l'emploi à l'accès aux droits. Le Secours Catholique, au sein d'un collectif d'associations, a ainsi demandé l'abrogation du décret du 31 mai 2025 au Conseil d'État.

« On a pas mal de personnes qui, au vu du contexte, décident d'abandonner le RSA, de plus en plus. On s'en rend compte depuis quelques mois » (un agent du département de Charente-Maritime chargé du RSA, cité dans une enquête du Monde[93]).

L'accent mis sur la lutte contre la fraude masque les failles d'un système qui prône le retour à l'emploi à tout prix, alors même que l'emploi, en particulier sous ses formes les plus précaires (contrats courts, temps partiels subis, etc.), ne protège pas nécessairement de la pauvreté (voir « Pourquoi le travail ne protège-t-il plus de la pauvreté ? »).

La première évaluation de la phase expérimentale de la réforme du RSA[94], publiée en juin 2026[95] alors que le dispositif a déjà été généralisé à la France entière, ne trouve d'ailleurs pas d'effet net significatif de la réforme sur l'emploi. Si les allocataires accompagnés dans le cadre de la phase expérimentale de la réforme retrouvent en effet plus fréquemment un emploi, c'est le plus souvent *via* un contrat aidé dont l'efficacité dans la perspective d'un retour pérenne à l'emploi n'est pas démontrée, et dont le volume est contraint à court terme. L'accès aux contrats aidés pour les allocataires accompagnés s'effectue donc au détriment des personnes qui n'ont pas bénéficié de cet accompagnement, c'est-à-dire des personnes situées dans les mêmes bassins d'emploi mais dans des territoires non concernés par l'expérimentation.

L'expérience des contrôles s'avère quant à elle infantilisante et stressante et la latitude laissée aux départements dans la définition des sanctions génère des inégalités territoriales fortes.

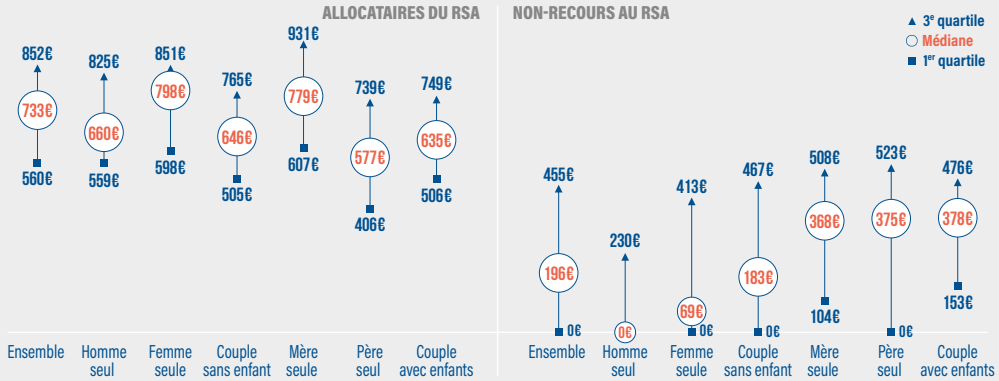
« Je n'ai pas eu le choix de la date du rendez-vous et je devais apporter une multitude de documents : ma carte d'identité et mon passeport (pour voir si je n'avais pas voyagé, je suppose), un éventuel jugement de séparation ou de divorce, mon dernier avis d'imposition, les relevés bancaires de tous mes comptes sur les six derniers mois, les attestations de présence et de rémunération lors des formations effectuées depuis deux ans, les contrats de travail et bulletins de paie des deux dernières années, mon bail et mes dernières quittances de loyer, mon contrat d'engagement réciproque passé avec eux… Beaucoup de ces documents sont déjà en leur possession, ou ils peuvent les avoir facilement auprès de Pôle emploi ou des impôts. En demander d'autres, comme les relevés bancaires sur six mois – où s'étale toute ma vie – est très intrusif » (témoignage de Yohann, allocataire du RSA en 2022, qui raconte sa convocation à un contrôle, mai 2025[96]).

Les structures France services et le non-recours au RSA. Pour combler la disparition des guichets d'accueil dans la plupart des services publics, le déploiement des

92. Sylvain Chareyron, Rémi Le Gall et Yannicj L'Horty, « Droits et devoirs du RSA : l'impact des contrôles sur la participation des bénéficiaires », *Revue économique,* 5/73, 2022, p. 735-759.
93. « La réforme du RSA vue par ceux qui l'appliquent : "disparités de traitements", "notions subjectives", "système à deux vitesses" », *Le Monde,* 25 mai 2026.
94. L'évaluation porte sur l'expérimentation du RSA « rénové » menée dans 18 territoires pilotes entre avril 2023 et décembre 2024.
95. Rapport IPP, « Évaluation quantitative de l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA », n° 68, juin 2026.
96. www.secours-catholique.org/m-informer/paroles-de/yohann-basculer-dans-le-non-recours-aux-droits-cest-tres-simple.

GRAPHIQUE 46

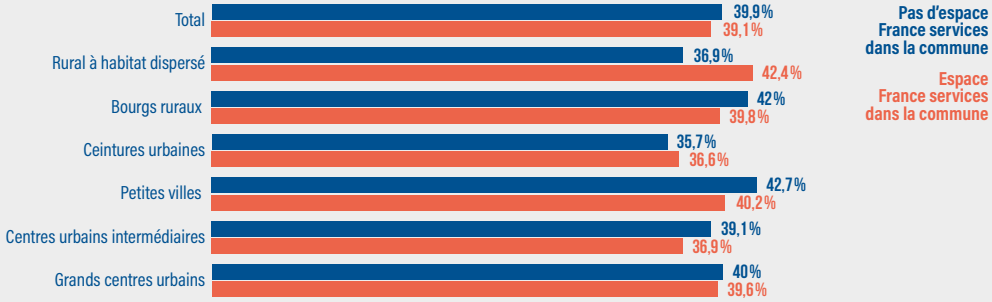
Distribution du niveau de vie des ménages français éligibles au RSA selon qu'ils le perçoivent ou non (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ménages dont la personne de référence est de nationalité française éligibles au RSA.
Lecture : En 2025, le niveau de vie médian des femmes seules françaises rencontrées, allocataires du RSA, est de 798 €, contre 69 € pour les femmes seules françaises rencontrées en situation de non-recours.

GRAPHIQUE 47

Accès à une structure labellisée France services et non-recours au RSA par type de territoire (2025)



Source : Secours Catholique, Agence nationale de la cohésion des territoires et Insee.
Champ : Ménages dont la personne de référence est de nationalité française, éligibles au RSA, rencontrés par le Secours Catholique en 2025.
Lecture : En 2025, 39,1 % des ménages français éligibles au RSA et résidant dans une commune dotée d'une structure France services sont en situation de non-recours au RSA.

structures France services mis en œuvre à partir de 2020 a été promu comme le retour d'un accompagnement humain et de proximité des usagers dans leurs démarches. Leur développement est censé limiter le non-recours et les difficultés d'accès aux droits. En 2025, plus des deux tiers (68,9 %) des ménages rencontrés par l'association, et un peu moins d'un tiers des ménages français éligibles au RSA (63 %) vivent dans une commune dans laquelle une structure labellisée France services est présente. L'analyse du non-recours au RSA parmi les ménages français rencontrés en fonction du type de territoire, défini au niveau de la commune de résidence à partir de la grille de densité de l'Insee[97], montre peu de différences dans l'accès à l'allocation selon qu'une structure France services est ou non présente dans la commune. Si au niveau national le taux de non-recours au RSA est légèrement inférieur lorsqu'une structure France services est établie, c'est l'inverse qui se produit dans les zones rurales à habitat dispersé et les ceintures urbaines. Sans prétendre établir un quelconque lien de causalité, cette constatation invite à renforcer encore davantage les mesures permettant un accompagnement humain et personnalisé pour permettre à chacun de faire valoir ses droits. ▮

97. www.insee.fr/fr/information/8571524. Les niveaux 6 « rural à habitat dispersé » et 7 « rural à habitat très dispersé » ont été regroupés pour notre analyse.

COMPRENDRE LA PAUVRETÉ POUR MIEUX LA COMBATTRE

La complexité croissante des démarches administratives et la dématérialisation constituent des obstacles majeurs à l'accès aux droits, touchant particulièrement les personnes les plus précaires. Le non-recours aux prestations sociales progresse et touche particulièrement les personnes les plus fragiles, entretenant un cercle vicieux entre pauvreté, précarité du logement et non-recours. Enfin, le durcissement des contrôles et sanctions liés au RSA pourrait encore accentuer ces difficultés, alors que la réforme ne semble pas avoir démontré d'effet significatif sur le retour à l'emploi.

La garantie d'un accès effectif aux droits des personnes doit avant tout se faire en réhumanisant la protection sociale. Le Secours Catholique demande que les pouvoirs publics fixent des objectifs chiffrés aux organismes de protection sociale de diminution des taux de non-accès aux allocations familiales, RSA, prime d'activité, etc., et instaurent un moratoire sur la dématérialisation au sein des organismes de protection sociale.

Face à la progression constante du non-recours, l'accès dématérialisé aux droits doit être complété par un accompagnement humain de qualité et en proximité pour les personnes le désirant. Pour cela, les guichets et les espaces France services doivent poursuivre leur développement sur l'ensemble du territoire et le nombre d'agents formés aux droits et à l'accompagnement social doit être renforcé. La simplification des démarches, le renforcement du droit à l'erreur et le développement des Territoires Zéro Non-Recours sont trois conditions essentielles pour améliorer l'accès aux droits et prévenir les situations de rupture de droits et de non-recours.

Concernant le RSA, le Secours Catholique demande la suppression de l'obligation des quinze heures d'activités hebdomadaires instaurées par la loi dite « Plein-Emploi », comme le recommande l'économiste de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) Guillaume Allègre, et l'abrogation du décret du 30 mai 2025 relatif au nouveau régime de sanctions. Les sanctions doivent être limitées aux cas de fraude avérée. Afin de lutter contre la précarité des jeunes adultes, le Secours Catholique demande l'ouverture des droits au RSA à tous, dès l'âge de 18 ans. La condition de résidence de cinq ans pour les étrangers en situation régulière contribue à accroître la précarité des personnes d'origine étrangère et doit être supprimée. Enfin, il est essentiel de garantir l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire *via* la nationalisation de l'instruction des dossiers et du versement du RSA, tout en maintenant un accompagnement de proximité au niveau des départements.

COMMENT DES PERSONNES SE RETROUVENT-ELLES PROGRESSIVEMENT ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI ?

Le chômeur est encore souvent considéré comme la figure emblématique des personnes éloignées de l'emploi. Pourtant, cette représentation est réductrice. D'une part, les personnes au chômage ne sont pas, au sens statistique, considérées comme « inactives », puisqu'elles sont en recherche d'emploi. D'autre part, le chômage ne permet pas, à lui seul, de rendre compte de la diversité des situations d'éloignement du marché du travail. D'autant que l'emploi ne protège plus systématiquement de la pauvreté[98] : la montée des contrats courts, du temps partiel subi, des faibles rémunérations et des parcours professionnels discontinus contribue au développement d'un précariat qui touche aussi les personnes en emploi. Ainsi, les frontières entre emploi, chômage et inactivité apparaissent de plus en plus poreuses, rendant nécessaire une approche plus large des situations d'éloignement du marché du travail.

En effet, une part importante des personnes en âge et en droit de travailler ne sont ni en emploi, ni au chômage au sens statistique du terme. Ces individus sont classés parmi les « inactifs », catégorie qui recouvre des réalités très diverses : personnes en incapacité de travail, parents ayant interrompu leur activité professionnelle pour élever leurs enfants, aidants familiaux, mais aussi personnes découragées ayant cessé de rechercher un emploi. Une partie de ces personnes appartiennent au « halo autour du chômage », selon la définition de l'Insee, qualifiant ainsi une zone intermédiaire entre chômage et inactivité qui échappe aux indicateurs traditionnels. En 2025 en France, 1,9 million de personnes se trouvent dans ce halo, soit 4,5 % des personnes âgées de 15 à 64 ans, proportion qui s'ajoute au taux de chômage mesuré à 7,7 %[99].

La distinction entre le chômage à proprement parler et son « halo » incite à s'intéresser aux trajectoires et aux conditions qui façonnent le rapport à l'emploi, largement développées dans les travaux sur les parcours de vie de Glen Elder[100] et sur les processus de désaffiliation de Robert Castel[101], qui considèrent que les difficultés d'accès à l'emploi résultent rarement d'un facteur unique.

1. L'ÉLOIGNEMENT DU MARCHÉ DE L'EMPLOI N'EST PAS UN ÉTAT MAIS UN PROCESSUS

1.1. DÉFINITION DES NOTIONS : INACTIVITÉ, CHÔMAGE ET PARCOURS DE VIE

Dans la statistique publique, le statut d'activité d'une personne est défini en fonction de sa situation par rapport à l'emploi. Les individus considérés comme « actifs » regroupent les personnes en emploi, les personnes en formation professionnelle et les personnes au chômage, c'est-à-dire en recherche d'emploi.

Les personnes qui ne se retrouvent pas dans la catégorie des « actifs » sont, par opposition classées comme « inactives ». Ce terme, très réducteur, qui laisse penser que les personnes « inactives » ne feraient rien recouvre en réalité une multitude de situations d'éloignement du marché de l'emploi voulu ou subi. Outre l'« inactivité classique » qui regroupe étudiants, retraités, personnes au foyer, en congé parental ou en inaptitude de travail pour raisons de santé, la seconde forme d'« inactivité » regroupe des personnes qui ne sont pas disponibles

98. Voir question : « Pourquoi le travail ne protège plus de la pauvreté ? ».

99. Insee, Emploi, chômage et revenus du travail, édition 2026, juillet 2026.

100. Glen Elder, « Time, Human Agency, and Social Change: Perspectives on the Life Course », *Social Psychology Quarterly,* 57/1, 1994, p. 4-15.

101. Robert Castel, Les Métamorphoses de la question sociale, op. cit.

dans les quinze jours pour travailler et ne recherchent pas d'emploi (et ne correspondent donc pas à la définition des chômeurs au sens du Bureau international du travail [BIT][102]) pour diverses raisons incluant la charge d'enfants, le fait d'être aidant familial, d'être sans droit au travail ou encore le fait d'abandonner toute recherche.

L'« inactivité », qu'elle soit classique ou non, peut être choisie ou subie et invite à la prudence face aux interprétations qui assimileraient l'« inactivité » à une absence de volonté de travailler. Les motifs de retrait du marché du travail sont multiples et renvoient à des situations sociales très différentes.

Enfin, pour comprendre le phénomène d'« inactivité », il est nécessaire d'adopter une approche dynamique. L'« inactivité » n'est pas nécessairement un état permanent mais une étape dans un parcours de vie. Les trajectoires individuelles sont marquées par une succession de transitions entre emploi, chômage, formation, maladie et « inactivité ». Ces passages s'inscrivent dans des temporalités parfois longues au cours desquelles les individus ajustent leurs stratégies quant à leur avenir. Le rapport au temps ici joue un rôle essentiel. Plus longtemps une personne demeure éloignée de l'emploi, plus le retour vers le marché du travail peut devenir difficile. Le chômage de longue durée, bien souvent non indemnisé, constitue ainsi souvent une étape préalable à l'entrée dans certaines formes d'« inactivité ».

L'« inactivité » apparaît alors moins comme un événement ponctuel que comme l'aboutissement d'un processus progressif d'éloignement du marché du travail.

1.2. LE BASCULEMENT VERS L'« INACTIVITÉ »

Les données du Secours Catholique ne permettent pas d'analyser les parcours de vie des personnes accueillies par l'association mais présentent chaque année une « photographie » de la situation des personnes rencontrées. Elles permettent notamment de mettre en lumière le phénomène d'éloignement du marché de l'emploi.

Entre 2015 et 2025, parmi les adultes âgés de 15 à 64 ans au statut administratif stable accueillis par l'association, un basculement s'est opéré, résultant d'un double phénomène. D'une part, la décennie est marquée par la baisse progressive et durable de 20 points de pourcentage de la proportion de chômeurs, passant de 44,3 % à 23,8 % entre 2015 et 2025. Cette baisse est particulièrement marquée parmi les personnes au chômage non indemnisé (- 18,4 points), tandis que la part des personnes au chômage indemnisé diminue plus modérément (- 2,1 points), témoignant d'un accès plus limité aux dispositifs d'indemnisation du chômage. D'autre part, dans le même temps, la part des personnes « inactives » augmente de 16,4 points, passant de 35,7 % à 52 %, et parmi elles, plus particulièrement la part des personnes dont la situation ne correspond à aucun cas d'« inactivité classique » et ces derniers sont regroupées dans la catégorie « autre sans emploi », c'est-à-dire très éloignées de l'emploi (24,6 % en 2025) dont la part augmente de plus de 10 points en dix ans.

Ce phénomène s'illustre également par l'évolution du statut dans l'activité des personnes allocataires du RSA accueillies par l'association, qui marque également un basculement du chômage non indemnisé vers un statut très éloigné de l'emploi. En effet, **la part des allocataires du RSA se déclarant chômeurs non indemnisés a baissé de près de 25 points entre 2015 et 2025 pour s'établir à 24 % en 2025 alors que la part des allocataires très éloignés de l'emploi (regroupés dans la catégorie « autre sans emploi ») a augmenté de 17,5 points sur la période (32 % en 2025).**

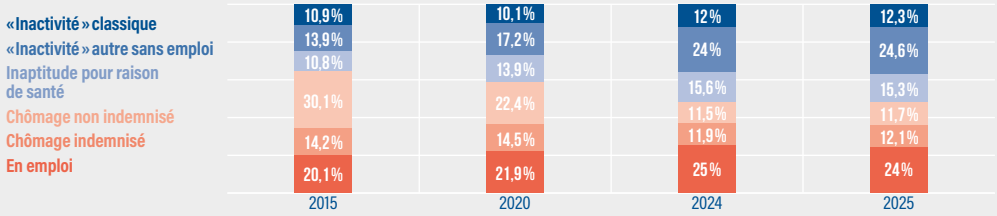
2. LES FACTEURS DE BASCULE DANS L'« INACTIVITÉ » : UNE ACCUMULATION DE DIFFICULTÉS

Les facteurs structurels et conjoncturels influant sur l'éloignement progressif du marché de l'emploi sont nombreux, il ne s'agit pas ici d'en faire la liste exhaustive mais de rendre compte des situations vécues fréquemment par les personnes rencontrées au Secours Catholique.

102. « Une personne au chômage au sens du BIT (Bureau international du travail) est une personne de 15 ans ou plus qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi durant une semaine donnée ; être disponible pour prendre un emploi dans les quinze jours ; avoir recherché activement un emploi au cours des quatre dernières semaines ou en avoir trouvé un qui commence dans les trois mois » (Insee). Pour France Travail, « une personne est au chômage lorsqu'elle est inscrite à France Travail dans la catégorie A des demandeurs d'emploi. Ces personnes sont tenues d'effectuer des "actes positifs" de recherches d'emploi et être sans emploi au cours du mois. Une personne inscrite à France Travail n'est pas forcément un chômeur au sens du BIT et inversement » (France Travail).

GRAPHIQUE 48

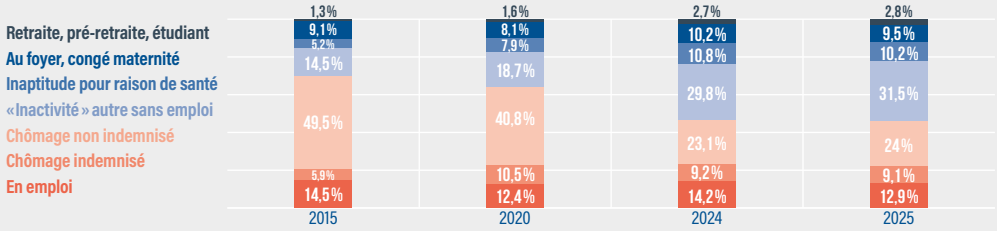
Évolution du statut d'activité des 15-64 ans hors sans droit au travail (2015-2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Adultes âgés de 15 à 64 ans hors sans droit au travail.
Lecture : En 2025, 12,3 % des adultes âgés de 15 à 64 ans hors sans droit au travail rencontrés par l'association sont en situation d'« inactivité dite classique ».

GRAPHIQUE 49

Évolution du statut d'activité des allocataires du RSA (2015-2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Allocataires du RSA rencontrés par l'association
Lecture : En 2025, 12,9 % des allocataires du RSA accueillis par le Secours Catholique sont en emploi. Ils étaient 14,5 % en 2015.

2.1. LES TRANSFORMATIONS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Les mutations économiques des dernières décennies ont profondément modifié les conditions d'accès à l'emploi. La précarisation grandissante de l'emploi et des conditions de travail n'est pas sans effet sur l'accès à un emploi de qualité. Insuffisance du nombre d'emplois par rapport au nombre de demandeurs d'emploi[103], augmentation de la précarisation des conditions de travail des personnes en emploi stable, multiplication des contrats courts, accentuation des conditions de travail précaires contraintes (horaires décalés, temps partiels subis, etc.) et baisse des niveaux de vie des personnes en emploi sont autant de facteurs qui prouvent que le travail ne protège plus de la pauvreté[104]. En résulte la décorrélation entre taux de chômage et taux de pauvreté depuis plus d'une décennie : si le taux de chômage a diminué depuis 2015, passant de 10 % à 7,7 %, cette évolution n'a eu aucun effet sur la baisse du taux de pauvreté qui a augmenté de 1,5 point en dix ans pour atteindre, en 2023 et 2024, 15,4 %, son niveau record jamais atteint depuis la création de la mesure il y a trente ans.

2.2. QUAND LA MALADIE ÉLOIGNE DE L'EMPLOI : FOCUS SUR LES PERSONNES EN INAPTITUDE AU TRAVAIL POUR RAISONS DE SANTÉ

Les problèmes de santé constituent l'un des principaux déterminants de l'éloignement du marché de l'emploi. Ils peuvent réduire la capacité à exercer une activité professionnelle mais également à effectuer les démarches nécessaires pour accéder à l'emploi. **Au Secours Catholique, la part des personnes ayant déclaré une maladie physique ou mentale comme circonstance de leur venue à l'association est passée de 7 % à 15,5 % entre 2015 et 2025.** Plus largement, près d'un quart des ménages accueillis font face à des problèmes de santé ou à une situation de handicap. Cette réalité en progression n'est pas sans conséquences sur les conditions de vie et les situations de pauvreté.

Peu de données publiques documentent la situation des personnes en situation d'inaptitude au travail pour raisons de santé. Au Secours Catholique, un profil particulier se dessine. Parmi les adultes rencontrés par l'association, la part des adultes en situation d'inaptitude au travail pour raisons de santé a augmenté de près de 4,5 points pour s'établir à 15,3 % en 2025. La féminisation de cette sous-population est grandissante, la part des femmes est passée de 55 % à 57 % entre 2015 et 2025. Majoritairement de nationalité française (87,6 %), ces personnes vivent pour la plupart en zone urbaine (70,8 %) bien que la part des personnes en inaptitude pour raisons de santé en milieu rural soit en hausse au cours de la dernière décennie.

Les personnes en inaptitude pour raisons de santé sont plus âgées que l'ensemble des personnes accueillies par le Secours Catholique : 53,5 % d'entre elles sont âgées de 50 ans et plus (contre 31 % pour l'ensemble des personnes accueillies). Ces dix dernières années, un vieillissement s'observe notamment avec une hausse de près de 5 points de la part des 60 ans et plus (14,7 % en 2025), situation symptomatique du recul de l'âge de départ à la retraite et de l'usure des corps due aux conditions de travail et aux emplois difficiles. La composition des ménages est quant à elle stable depuis dix ans. Plus d'un ménage sur deux dont la personne de référence est en situation d'inaptitude au travail pour raisons de santé est composé d'une seule personne, dont autant de femmes seules que d'hommes seuls (28 %) et 22,5 % de ces ménages sont des mères isolées.

Enfin, les conditions de vie de ces ménages restent très précaires mais dans une moindre mesure que celles de l'ensemble des personnes rencontrées par l'association. Leurs ressources étant principalement composées de prestations sociales pour compenser leur inaptitude à intégrer le marché de l'emploi, ces prestations ne leur permettent pas de vivre dignement. Avec un niveau de vie médian de 851 euros en 2025, soit 14 euros de moins qu'en 2015[105], 93,9 % des ménages dont la personne de référence est en situation d'inaptitude vivent sous le seuil de pauvreté (95,3 % pour l'ensemble des ménages accueillis), une proportion en augmentation de 12 points en dix ans. **L'aggravation de leur situation se lit aussi dans le doublement de la part de ces ménages ne**

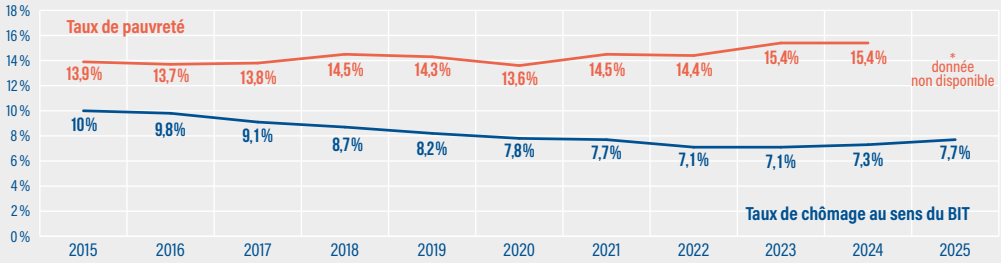
103. Au premier trimestre 2026, la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des statistiques (Dares) comptabilise 435 800 emplois vacants dans les entreprises du privé (hors agriculture, intérim, particuliers employeurs et activités extraterritoriales), estimés à 50 % de l'ensemble des emplois vacants, pour 3 295 100 personnes inscrites à France Travail ou 2 600 000 chômeurs au sens du BIT (sources : Dares, Insee, France Travail, 2026).

104. Voir la question : « Pourquoi le travail ne protège-t-il plus de la pauvreté ? ».

105. En euros constants 2025.

GRAPHIQUE 50

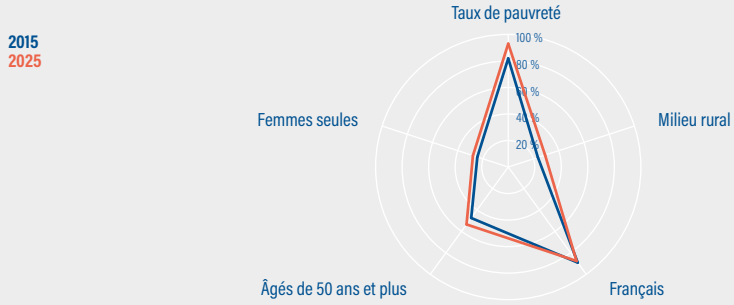
Évolution des taux de pauvreté et taux de chômage en population générale (2015-2025)



Source : Insee.
Champ : Adultes âgés de 15 à 64 ans, France hors Mayotte.
Lecture : En 2024, en France, le taux de chômage au sens du BIT est de 7,3 % et le taux de pauvreté est de 15,4 %.

GRAPHIQUE 51

Évolution du profil des personnes en situation d'inaptitude au travail pour raison de santé rencontré au Secours Catholique (2015 et 2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Adultes et ménages dont la personne de référence est en situation d'inaptitude au travail pour raison de santé
Lecture : En 2025, 53,5 % des personnes en situation d'inaptitude au travail pour raison de santé sont âgées de 50 ans et plus.

percevant aucune ressource, laquelle s'établit à 7,7 % en 2025, mettant en lumière la problématique de l'accès aux droits pour ce public aux besoins spécifiques.

2.3. MALTRAITANCE SOCIALE ET INSTITUTIONNELLE

D'après le sondage OpinionWay pour le SCCF, **les Français sont majoritairement réalistes et bienveillants à l'égard des personnes au chômage. Au total, 82 % des répondants estiment que les personnes actuellement au chômage sont engagées dans une démarche active de recherche d'emploi.** Plus précisément, 43 % considèrent qu'elles souhaitent travailler mais se heurtent à des difficultés pour accéder à un emploi, tandis que 26 % estiment que leur recherche alterne entre des périodes d'engagement actif et des phases de découragement. Ces deux dernières perceptions mettent en lumière les difficultés d'accès à l'emploi et reconnaissent les obstacles auxquels sont confrontées les personnes au chômage. Cette opinion va à rebours de certains discours politiques fortement stigmatisants, qui présentent ces personnes comme des « fainéants », des « profiteurs » ou des « assistés ». L'imprégnation de l'opinion publique par ces discours largement diffusés dans l'espace public s'illustre par le fait que 63 % des Français estiment que les minima sociaux découragent de travailler, alors même qu'ils ne sont que 48 % à juger ces prestations suffisantes et 64 % à considérer qu'elles ne permettent pas de vivre dignement.

Ces divergences de représentations donnent à voir les mécanismes de stigmatisation qui touchent les personnes éloignées de l'emploi. Elles suggèrent l'existence d'une forme de gradation de cette stigmatisation, qui tend à s'accentuer à mesure que les individus s'éloignent durablement du marché du travail[106]. Si les personnes récemment privées d'emploi sont majoritairement perçues comme volontaires mais confrontées à des difficultés structurelles, celles qui dépendent plus durablement des minima sociaux semblent davantage associées à des représentations de dépendance et d'assistanat.

2.4. DÉCOURAGEMENT

La stigmatisation, d'autant plus lorsqu'elle est doublée d'une accumulation de difficultés les contraignant à s'éloigner du marché de l'emploi, peut produire chez les personnes qui en sont victimes colère, sentiment d'injustice et découragement. **Cette forme de renoncement qui ne renvoie pas à une absence de volonté de travailler mais à la conviction progressive que les démarches entreprises ont peu de chances d'aboutir, est largement documentée à travers le phénomène des « travailleurs découragés[107] ».** Le témoignage de plusieurs personnes rencontrées au Secours Catholique en est la parfaite illustration.

« J'ai travaillé vingt-cinq ans en usine comme manutentionnaire et ai maintenant des problèmes de santé. Aujourd'hui sans emploi, je me sens harcelé par France Travail, on me menace de me retirer un à quatre mois de RSA, pour recherche insuffisante. Pourtant je recherche mais ne peux inventer les emplois. J'ai suivi toutes les recommandations de France Travail, en particulier le suivi en mars-avril d'une formation de découverte d'emplois. D'ailleurs pendant cette formation, ma conseillère m'a convoqué. Étant en formation, je n'ai pas pu me rendre au rendez-vous et ai été menacé du retrait de mon RSA » (témoignage extrait du rapport du Secours Catholique, « Mise en œuvre de la loi dite pour le plein-emploi : le vécu des sanctions », 2026).

« Il me resterait encore à aller jusqu'à mes 67 ans pour une retraite à taux plein mais je vais demander ma retraite l'année prochaine car j'en ai assez de la pression inutile et inhumaine, du harcèlement de France Travail, des ateliers où on vous suggère d'arrêter de "tourner en rond sur votre canapé"... » (ibid.).

3. LES LIMITES DES POLITIQUES D'ACTIVATION ET DE LA LOGIQUE DE SANCTIONS

Les politiques d'activation du marché du travail visent à accélérer le retour à l'emploi en renforçant les obligations des demandeurs d'emploi et en soumettant le versement des allocations au respect d'exigences de recherche d'emploi. Les réformes récentes de l'assurance chômage (2019, 2021 et 2024) et de la loi pour le plein-emploi s'inscrivent dans cette logique en conditionnant davantage les droits à des obligations de recherche

106. Voir la question « La pauvreté prend-elle les mêmes formes selon les territoires ? ».

107. Erenest Akyeampong, « Travailleurs découragés », *L'Emploi et le Revenu en perspective,* 1/2, 1989.

d'emploi et d'accompagnement et en renforçant davantage les sanctions contre les allocataires.

Toutefois, plusieurs travaux soulignent les limites de cette approche. **La Dares montre que les réformes du chômage accélèrent le retour à l'emploi à court terme, mais presque exclusivement vers des emplois précaires (contrats courts de moins de six mois ou missions d'intérim) sans amélioration significative de l'accès à un emploi durable[108],** à l'image du RSA rénové. Une partie des personnes concernées ne sont plus comptabilisées comme au chômage pour d'autres motifs : abandon des démarches, découragement, formation ou sortie de l'activité, intégrant ainsi le halo autour du chômage.

Le rapport de l'Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unédic) consacré aux réformes de l'assurance chômage[109] montre également que le durcissement des règles d'indemnisation modifie les comportements des demandeurs d'emploi, mais avec des effets contrastés. La réduction de la durée d'indemnisation ou le durcissement des conditions d'accès peuvent accélérer la reprise d'un emploi pour certains profils, notamment les personnes les plus proches du marché du travail. **En revanche, ces mesures fragilisent davantage les publics déjà éloignés de l'emploi, comme les jeunes, les seniors, les personnes peu qualifiées ou confrontées à des difficultés de santé.** Elles peuvent conduire à accepter des emplois plus précaires, moins qualifiés ou moins bien rémunérés, sans garantir une insertion professionnelle durable.

Enfin, la loi dite pour le plein-emploi renforce encore cette logique d'activation en généralisant l'inscription des allocataires du RSA à France Travail et en conditionnant davantage l'accompagnement à des engagements, le principal étant quinze heures d'activité hebdomadaire. L'efficacité de l'accompagnement des allocataires souffre fortement du manque de moyens humains qualifiés pour assurer un accompagnement individualisé. En 2025, Aequitaz, ATD Quart-Monde et le Secours Catholique ont mené une évaluation qualitative de la loi plein-emploi auprès des personnes allocataires du RSA. En ressortent des résultats démontrant les travers d'un système rigide dépourvu de moyens humains adaptés. Les conséquences pour les personnes sont délétères : pression, humiliation, contrôle sans accompagnement, mauvaise orientation et sanctions punitives.

« Ici les travailleurs sociaux ne font plus d'assistanat, ni de social, ni d'aide d'aucune sorte depuis longtemps. Ils ne font que punir, contrôler, et n'hésitent pas à radier » (témoignage extrait du rapport du Secours Catholique, « Mise en œuvre de la loi dite pour le plein-emploi », rapport cité).

Tout cela produit mécaniquement découragement et éloignement durable du marché de l'emploi.

En conclusion, ces réformes soulèvent une interrogation plus large sur la conception même des politiques d'emploi. En mettant principalement l'accent sur les comportements individuels des demandeurs d'emploi, elles tendent à sous-estimer les facteurs structurels du chômage, tels que les disparités territoriales, l'insuffisance d'emploi, les difficultés de recrutement liées aux conditions de travail ou encore les inégalités d'accès à la formation[110]. **Dans cette perspective, plusieurs chercheurs estiment qu'une politique de retour à l'emploi durable repose moins sur le renforcement des sanctions que sur la qualité de l'accompagnement, le développement des compétences et l'amélioration des opportunités d'emploi[111] [112].**

108. Dares, « Rapport du comité d'évaluation de la réforme de l'assurance chômage (2019-2021) », avril 2025.
109. Unédic, « Évaluation de la réforme d'assurance chômage (2019-2021) », mars 2025.
110. Dares, « Rapport du comité d'évaluation de la réforme de l'assurance chômage », rapport cité.
111. Guillaume Allègre, « Les nouvelles lois sur les pauvres (1988-2023) : une histoire des instruments et des justifications », *Revue de l'OFCE*, 192, 2026, p. 235-279.
112. Pierre Madec et Muriel Pucci, « Nouvelles formes de pauvreté et redistribution », *Informations sociales*, 213, 2025.

COMPRENDRE LA PAUVRETÉ POUR MIEUX LA COMBATTRE

L'éloignement du marché de l'emploi ne se résume pas au chômage : il recouvre une diversité de situations et résulte souvent d'un processus progressif marqué par l'accumulation de difficultés. Dans un marché du travail de plus en plus précaire (contrats courts, temps partiels, faible rémunération et précarisation du CDI et du statut de travailleur indépendant), le travail ne constitue plus systématiquement une protection contre la pauvreté. La maladie, notamment, peut durablement éloigner de l'emploi et fragiliser les conditions de vie. Face à ces réalités, les politiques d'activation et de sanction montrent leurs limites et vont à l'encontre d'une dynamique juste d'insertion sociale.

En conséquence, le Secours Catholique demande aux pouvoirs publics de changer de paradigme en sortant d'une logique de suspicion, de contrôle et de défiance pour aller vers une logique de confiance afin de garantir l'effectivité des droits. Pour ce faire, il est indispensable de supprimer l'obligation des quinze heures d'activité hebdomadaires pour les allocataires du RSA dans le cadre de la loi dite de « Plein-Emploi » et d'abroger le décret du 30 mai 2025 relatif aux sanctions.

Les dispositifs d'accompagnement doivent être réhumanisés et de qualité pour répondre de manière efficace et globale aux besoins des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion. Cet accompagnement doit être notamment renforcé lors des transitions (déménagement, séparation, etc.) et les démarches de reconnaissance de handicap et d'inaptitude au travail pour raisons de santé doivent être allégées afin de sécuriser les parcours de vie.

Le Secours Catholique demande aux pouvoirs publics de revenir sur les dernières réformes de l'assurance chômage qui ont limité l'accès à une indemnisation chômage, appauvri les chômeurs, renforcé les conditionnalités et exclu certaines catégories, contribuant ainsi au basculement de personnes sans emploi vers l'inactivité.

Enfin, la perception du RSA ne peut pas être considéré uniquement comme une étape temporaire destinée à favoriser le retour à l'emploi. Cette vision ne tient pas suffisamment compte de la diversité des situations et des parcours des personnes en situation de précarité. Pour certains, le RSA permet de surmonter une période difficile, de construire un projet professionnel ou de retrouver progressivement un emploi. Mais pour d'autres, il constitue une ressource, bien que trop faible, indispensable sur le long terme, notamment lorsqu'un retour à l'emploi est difficile ou impossible en raison de problèmes de santé, d'un handicap ou de responsabilités d'aidant auprès d'un proche âgé, malade ou en situation de handicap. Le Secours Catholique défend ainsi une approche qui prenne davantage en compte la réalité et la diversité des situations de pauvreté. Il demande notamment que le RSA soit revalorisé à hauteur de 50 % du revenu médian et indexé sur le Smic, accessible aux jeunes de 18 à 25 ans sans l'obligation d'avoir un enfant à charge et que les aidants sans emploi puissent bénéficier de droits similaires à ceux des aidants salariés.



© CHRISTOPHE HARGOUES / SCCF



© ELODIE PERRIOT / SCCF

ENTRETIEN AVEC **FRANÇOIS DUBET**, SOCIOLOGUE, PROFESSEUR ÉMÉRITE À L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

FAIRE SOCIÉTÉ, C'EST RETROUVER CE QUE NOUS AVONS EN COMMUN

La stigmatisation et les discours nourris de préjugés sur les personnes en situation de pauvreté gagnent du terrain depuis plus de vingt ans. Certaines interventions publiques de personnalités politiques et de médias alimentent ce mépris en relayant des contre-vérités. Cette stigmatisation participe à la maltraitance sociale dont sont victimes les personnes pauvres. Pourquoi en est-on arrivé là ? Comment faire reculer ces idées préconçues ? Entretien avec François Dubet, sociologue, spécialiste des questions d'éducation et d'inégalités, professeur émérite à l'Université de Bordeaux.

Secours Catholique – Caritas France : Nous observons depuis plus d'une décennie une aggravation de certaines formes de pauvreté et un renforcement des inégalités. Comment expliquez-vous ces deux phénomènes ?

François Dubet : On constate, en se référant au coefficient de Gini[1], que les inégalités de revenus ne se réduisent pas mais qu'elles n'explosent pas non plus. L'écart entre les 20 % les plus riches et les 20 % les plus pauvres, ne bouge pas beaucoup. Ce n'est pas rien par rapport à l'Angleterre ou aux États-Unis. En France, les inégalités se maintiennent globalement après plusieurs décennies de réduction même si les très riches le sont de plus en plus.

En revanche, l'expérience des inégalités se transforme très profondément. Deux mécanismes me paraissent se conjuguer. Le premier, on le voit d'ailleurs dans votre rapport sur l'état de la pauvreté, c'est l'hétérogénéité des situations de pauvreté : il y a d'un côté du spectre les personnes en situation de très grande pauvreté, dont le nombre ne diminue pas, et de l'autre des personnes, y compris des travailleurs et des propriétaires, qui vivent près du seuil de pauvreté mais ont des fins de mois très difficiles. Second phénomène, les inégalités s'individualisent et sont d'autant plus intolérables qu'elles sont singulières. On sort d'une société composée de groupes sociaux : les ouvriers, les paysans, les patrons… pour une société d'individus distincts inégaux en tant que salariés, femmes, hommes, vivant ici ou là, de telle ou telle origine… Nous quittons un monde dans lequel la conscience de classe protégeait les individus.

Ce qui est caractéristique de la période actuelle c'est le fait que les classes moyennes basses ont le sentiment de se rapprocher de la pauvreté. Près de 80 % des ménages "aux revenus moyens" déclarent être déclassés ou craignent de l'être. Dans les années 1980, le revenu médian était 2 fois plus élevé que le SMIC, contre 1,3 fois

1. Le coefficient de Gini est un indicateur statistique mesurant le degré d'inégalité dans la répartition d'un revenu, d'un patrimoine ou d'une autre variable au sein d'une population. Il varie de 0 à 1 : 0 correspondant à une égalité parfaite, tandis que 1 correspond à une inégalité maximale.



© ELODIE PERRIOT / SCCF

plus élevé aujourd'hui. Les personnes qui perçoivent aujourd'hui un revenu d'environ 2 000 euros ne sont pas pauvres statistiquement, mais elles se sentent pauvres et menacées. On peut se sentir riche ou pauvre selon le logement qu'on occupe, la voiture qu'on possède et en se comparant à ses voisins. Cette panique collective n'existe pas seulement en France. On l'observe ailleurs dans le monde.

SCCF : D'où vient cette peur du déclassement et qu'est-ce qui l'alimente ?

F. D. : Pendant très longtemps, la vie sociale était un destin. Mon père est ouvrier, je serai ouvrier, mon père est paysan, je serai paysan. Ce mécanisme de reproduction, bien que perçu comme injuste, n'affectait pas trop brutalement la dignité des personnes.

Mais, depuis le début des années 1980, on observe une évolution des sentiments de justice. Alors que dans la société de classe, la justice sociale avait pour but de réduire les inégalités de conditions de vie (salaires, hygiène, logement), aujourd'hui, la justice sociale vise principalement à garantir une égalité des chances entre les individus. La reproduction sociale fonctionne toujours mais, désormais, les individus sont tenus pour responsables de ce qui leur arrive. Les parcours singuliers remplacent les destins déjà écrits. Autrement dit, si vous réussissez c'est grâce à vous et si vous ne réussissez pas c'est à cause de vous. Dès lors, malheur aux vaincus : vous devenez la cible du mépris et vous vous méprisez vous-même.

SCCF : Faut-il également lier cette crainte du déclassement à la précarisation du marché du travail et à la remontée du chômage ?

F. D. : Tout à fait. Elle est aussi liée à l'inquiétude des parents pour le devenir de leurs enfants après leurs études. Il y a beaucoup d'incertitudes aujourd'hui et nous faisons également face à plusieurs crises (climatiques, géopolitiques, etc.). Tout cela affecte le moral et la confiance en l'avenir des classes modestes comme des classes moyennes. Pour un grand nombre, le risque de basculer dans la pauvreté n'est pas si lointain. Un chiffre reflète bien cette angoisse collective : 70 % des Français, parmi lesquels des propriétaires, disent craindre de devenir SDF !

SCCF : Depuis le milieu des années 2000, les discours politiques tendent à stigmatiser de plus en plus les personnes en situation de pauvreté, les associant à des représentations négatives – « fainéants », « assistés », « profiteurs ». Comment ces discours infusent-ils dans la société ?

F. D. : La majorité des Français estiment que la pauvreté reste inacceptable et que la société doit continuer de venir en aide aux personnes pauvres. Toutefois, les discours politiques stigmatisant les personnes pauvres imprègnent la société au point que certains préjugés envers les personnes pauvres sont partagés par un grand nombre.

Pourquoi ces discours fonctionnent ? D'abord, parce que les grands écarts de richesse scandalisent moins que les petites inégalités entre des individus issus de la même catégorie sociale ou d'une catégorie proche. Cela s'explique par le fait que vous avez peu de chance de rencontrer les très riches alors que les personnes de votre voisinage qui bénéficieraient de prestations sociales auxquelles vous n'auriez pas droit font partie de votre quotidien. Le problème est que notre système social de prélèvements et de versements de prestations est devenu très complexe. Entre les impôts directs et indirects et les différentes taxes, les prélèvements sociaux sont, pour la plupart des Français, illisibles. Dans le même temps, nous ne savons pas vraiment ce que nous recevons. Quand le système de redistribution des richesses est si opaque, alors que les niveaux de prélèvements obligatoires – près de 50 % du PIB – et de dépenses sociales publiques – plus de 30 % du PIB – paraissent obscurs, il se crée un mécanisme de défiance généralisé. Tout le monde a l'impression d'être floué. Cela pose un vrai problème démocratique.

Par ailleurs, il est faux de présenter le système de protection sociale français comme étant extrêmement généreux alors que près de 40 % des personnes n'accèdent pas à une aide à laquelle elles peuvent prétendre. En cause, un ensemble de mécanismes dissuasifs et contraignants : il faut avoir accès à un ordinateur, avoir du temps et ses papiers en règle, maîtriser le français, etc. Et vous êtes quasiment tenu pour responsable du non-recours à vos droits.

SCCF : Le regard sur les personnes allocataires des minima sociaux s'est particulièrement durci sous les mandats d'Emmanuel Macron. On est entré dans une logique de sanction et de conditionnalité accrue. Quels effets cela peut-il avoir sur la cohésion sociale ?

F. D. : Il y a aujourd'hui une injonction à l'autonomie. Il faudrait mettre les allocataires des minima sociaux en mouvement, les tenir pour des acteurs parfaitement autonomes. Et s'ils ne retrouvent pas d'emploi, ils sont soupçonnés de manquer de volonté. Il y a vingt ans, la théorie de la « trappe d'inactivité » était déjà défendue dans le débat public. Selon cette théorie, les prestations sociales seraient tellement élevées qu'elles désinciteraient les chômeurs à reprendre un emploi.
Cette thèse n'est pas vraie. La plupart des personnes veulent travailler mais certaines sont freinées par les coûts élevés engendrés par le retour au travail : il faut posséder une voiture, payer l'essence, trouver un mode de garde des enfants, etc. D'autres ne sont pas dans un état physique ou psychologique permettant de retrouver un travail. Il n'empêche, les personnes pauvres seraient responsables de leur malheur.

SCCF : Dans le sondage commandé par le Secours Catholique, la pauvreté des personnes de nationalité étrangère et celle des enfants est largement sous-estimée par les personnes sondées. Pourquoi selon vous ?

F. D. : Il faut y voir le résultat d'une distance sociale. Beaucoup de gens ont peu d'occasions d'interagir avec des personnes étrangères. Elles sont perçues comme lointaines et, de ce fait, elles ne suscitent pas de sympathie immédiate. La pauvreté des personnes avec lesquelles nous sommes proches d'un point de vue sociologique et géographique nous touche davantage.

SCCF : Dans votre ouvrage *Le Mépris. Émotion collective, passion politique*, vous dites que le mépris a toujours existé mais qu'il a évolué. Pouvez-vous nous parler de cette évolution ?

F. D. : Au début du XX^{e} siècle et même avant, le mépris de classe participait à l'ordre social. Il a progressivement changé de nature avec l'individualisation des rapports



© ELODIE PERRIOT / SCCF

sociaux : quand les inégalités se singularisent, ce n'est pas seulement ma classe sociale qui est méprisée, c'est aussi moi, personnellement. Aujourd'hui, il s'agit d'une émotion insupportable qui provoque à la fois de l'indignation, du ressentiment et de la haine. Elle conduit les individus qui se sentent méprisés à dénoncer des ennemis « au-dessus » d'eux : les élites, les riches, les puissants. Mais on combat aussi des ennemis situés « en-dessous » de soi : les allocataires des minima sociaux perçus comme « assistés », les immigrés notamment. Une sorte de chaîne du mépris se met ainsi en place.

Le fait d'être tenu responsable de notre situation et de subir des mécanismes qui nous dépassent, comme la mondialisation et les nouvelles technologies, exacerbe le sentiment de mépris. Les réseaux sociaux nourrissent également cette émotion sombre puisque chacun y témoigne de ses colères.

L'enjeu aujourd'hui est de refroidir ces passions, de les rationaliser et de les transformer en mouvements sociaux, en engagements collectifs et en revendications plus ou moins négociables.

SCCF : À six mois de l'élection présidentielle, faut-il craindre une multiplication des discours et des propositions stigmatisant les personnes pauvres ? Les séquences électorales sont-elles propices à la construction ou au renforcement des préjugés envers les personnes pauvres ?

F. D. : Absolument. La rhétorique du mépris et du ressentiment se déploie largement dans ce contexte préélectoral : «Je suis méprisé et je méprise à mon tour ». Les uns désignent les élites européennes et les intellectuels comme des méprisants hautains alors que les autres pointent du doigt les riches et les puissants. Mais souvent, les personnes qui se disent victimes de mépris se retournent contre ceux qui, à leurs yeux, mériteraient d'être méprisés, notamment les personnes cataloguées d'« assistés » et les personnes immigrées, qui menaceraient les valeurs du travail et celles de la nation. Une partie des médias et du monde intellectuel se laisse entraîner par cette rhétorique du mépris.

Avec le développement de cette mécanique émotionnelle, il devient de plus en plus difficile d'organiser des débats rationnels sur des enjeux posés de manière pertinente.

Mais cette rhétorique du mépris et du ressentiment se heurtera, au lendemain de l'élection présidentielle, au mur de la réalité : les crises et les dépendances économiques, les dettes, l'emploi, les crises climatiques… Les populismes sont des réponses magiques à des problèmes réels.

SCCF : Une partie de la classe populaire est tentée par une offre politique qui stigmatise les personnes pauvres. Comment expliquez-vous ce paradoxe ?

F. D. : Par la décomposition de nos vieilles sociétés de classes organisées autour de partis et de syndicats. Hier, nous vivions dans une société nationale, avec une économie nationale, une monnaie nationale et des industries nationales. Les classes populaires étaient dominées par une bourgeoisie nationale et par un État qui semblait tout puissant. Tout cela a explosé. Quand on ne devient pas ouvrier parce que c'est notre destin mais parce qu'on a échoué à l'école, même si l'échec est déterminé par l'origine sociale, les vaincus du tri scolaire se sentent ainsi humiliés et se retournent contre tous ceux qui les méprisent. Ceux qui, selon eux, les regardent de haut et leur font la leçon. Dans le même temps, les classes ouvrière et moyenne, qui travaillent, veulent se démarquer des personnes pauvres qui ne travaillent pas et vivraient au crochet de la société. L'ennemi n'est donc plus seulement le « patron qui exploite » mais ce sont « l'élite méprisante » et les « profiteurs du système ».

Il y a chez une grande partie des Français beaucoup de lassitude et une envie d'exprimer un ras-le-bol contre des mesures politiques qui ne fonctionnent pas et donnent le sentiment de se répéter depuis plus de quarante ans.

Cette colère sociale n'existe pas seulement en France. Des courants populistes, qui instrumentalisent et nourrissent la rhétorique du mépris et du ressentiment, gagnent du terrain ou s'imposent en Europe, comme en Italie, en Allemagne, en Angleterre et dans les pays scandinaves, mais aussi outre-Atlantique, comme aux États-Unis et en Amérique Latine. Ce mouvement va-t-il durer et continuer à se répandre ou bien aurons-nous la capacité d'y résister ?

SCCF : Vous avez évoqué le mépris ressenti par les élèves en situation d'échec scolaire et par des adultes peu ou pas diplômés. La promesse d'égalités des chances à l'école aggrave-t-elle ce sentiment de mépris ?

F. D. : Le problème avec l'école est que les inégalités scolaires ne sont pas simplement le produit d'un système injuste. Elles sont également le produit des stratégies des familles qui ont intérêt à creuser les inégalités scolaires. Nous sommes entrés dans une ère de massification scolaire : dans les années 1960, seuls 20 % des élèves d'une classe d'âge allaient au lycée alors qu'aujourd'hui on compte 80 % de bacheliers et un jeune sur deux poursuit des études supérieures. Et c'est une très bonne chose en termes d'accès aux études. Mais dans ce système de masse, on observe une hiérarchie infinie des diplômes et des formations : il ne suffit plus de décrocher le baccalauréat, il faut désormais obtenir une mention et choisir des options les plus prestigieuses et les plus sélectives. Dès lors que le « mérite » scolaire est la clé d'entrée dans une carrière professionnelle, les parents font tout pour que leurs enfants s'en tirent mieux que les autres. L'une des stratégies bien connue est le contournement de la carte scolaire et le recours aux établissements privés. Les familles modestes se retrouvent piégées car elles n'ont pas les ressources économiques et culturelles pour s'en sortir. Elles vont se sentir humiliées et méprisées.

L'Indice de Position Sociale (IPS), qui mesure les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves d'un collège ou d'un lycée, montre que les disparités sociales entre les établissements scolaires se creusent. En quelques années, l'IPS moyen des écoles privées a augmenté de cinq points. C'est une progression considérable ! Ainsi, bien des acteurs sociaux, pas seulement les dominants, préfèrent les inégalités scolaires puisque tout l'avenir des enfants se joue à l'école.

La priorité des politiques d'éducation devrait être de relever le niveau des élèves les plus faibles. Or, aujourd'hui, un enfant sur quatre entrant en 6e n'est pas à l'aise en lecture. Ce n'est pas normal ! Pour renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux, il ne suffit pas seulement d'investir davantage de moyens dans l'école. Si vous mettez plus de moyens dans une machine qui ne fonctionne pas, elle coûtera plus cher mais elle ne marchera pas mieux.

Autrement dit, diminuer le nombre d'élèves par classe sans changer la pédagogie, la formation des enseignants et le fonctionnement de l'institution n'aura pas vraiment d'effet. Mais la réforme du système scolaire public est un débat très difficile à mener parce que nous avons tous des intérêts contradictoires en la matière.

On gagnerait aussi à réduire la pression sur l'école. Il y a une sorte de « maladie » française qui consiste à tout attendre de l'école. On pourrait détendre le jeu en commençant par reconnaître qu'il est possible d'apprendre ailleurs qu'à l'école. On pourrait ainsi mobiliser d'autres acteurs dans la formation des élèves. Par exemple, les associations, les syndicats, le monde du travail. Des pays, comme les pays scandinaves, y parviennent mieux que nous en développant des pédagogies moins directives et plus efficaces, en couplant mieux le travail et les études supérieures.

SCCF : Dans une société fondée sur le mérite, quelle place reste-t-il à la fraternité ? Sommes-nous condamnés à être aveugles à la souffrance des plus fragiles et aux violences qu'ils subissent ?

F. D. : Dans un monde clivé entre les vainqueurs et les vaincus, la question est effectivement de savoir ce que l'on fait des vaincus. Que leur doit-on ? Il y a plusieurs solutions à imaginer.
La première pourrait être de garantir aux plus fragiles un revenu de base, une sorte de revenu universel. Mais ce ne sera pas simple à mettre en œuvre. Il faut s'attendre à une forte opposition de ceux qui travaillent et contribuent au système de protection sociale. Mais la question se pose.

La seconde, qui me paraît essentielle, est de multiplier les formes de mérites et de sortir du quasi-monopole du mérite scolaire. On pourrait très bien valoriser le mérite professionnel, l'engagement associatif, l'entraide ou d'autres formes de contributions à la société. La reconnaissance de la diversité de l'utilité sociale des individus rendrait la société plus vivable et moins violente en multipliant les chances et les modalités des réussites.

SCCF : Si le mépris et le ressentiment contribuent à diviser la société, quelles émotions ou quels sentiments collectifs faudrait-il au contraire cultiver pour préserver la cohésion sociale ?

F. D. : Les grèves et les négociations permettaient autrefois d'organiser les conflits sociaux. Aujourd'hui, il n'y a plus tellement de conflits sociaux, il y a surtout des colères. On a l'impression désagréable de ne rien avoir en commun, que les autres sont des ennemis et que l'État peut tout. Remettre en forme des conflits sociaux me paraît capital car le conflit social est, paradoxalement, bon pour l'intégration et la cohésion sociale. Quand on sait pourquoi on se confronte, on sait ce que nous avons de commun.

Il faut donc être capables de définir précisément ce que nous avons de commun. Aujourd'hui, un grand nombre de revendications légitimes visent la reconnaissance de singularités multiples, sur le plan religieux, sexuel ou culturel. Ces revendications suscitent une réaction de rejet souvent violente d'une partie de la population parce qu'elles touchent, à la fois, à l'intime et aux imaginaires nationaux. C'est ce que l'on appelle les « retours de bâton », si spectaculaires dans l'Amérique trumpiste. Mais si nous savions ce que nous avons de commun, nous accepterions davantage de reconnaître des singularités qui ne seraient plus perçues comme des menaces.

Nous pouvons nous appuyer sur plusieurs leviers pour repenser ce que nous avons de commun. D'abord, les Français restent attachés aux valeurs de solidarité et de fraternité. Il n'y a qu'à voir la richesse du tissu associatif dans le pays. À l'échelon local, on voit aussi des liens sociaux et de proximité forts : des collectifs de citoyens se forment, s'organisent, se mobilisent et mettent en œuvre des actions de manière agile et plutôt efficace. Il y a enfin des expérimentations sociales intéressantes comme la démarche « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD). Le maillon des collectifs de citoyen devrait être davantage investi pour contribuer à la cohésion sociale. Dans tous les cas, il faut s'interdire de désespérer et même si ces mobilisations sont moins spectaculaires que nos colères, beaucoup de gens se battent. ■



© ELODIE PERRIOT / SCCF

PROFIL GÉNÉRAL

Chaque année, les bénévoles du Secours Catholique renseignent des fiches statistiques sur un large échantillon représentatif de ménages rencontrés. Ces données recueillies depuis de nombreuses années permettent de suivre les évolutions des situations de pauvreté des personnes qui vivent, pour la plupart, sous le seuil de pauvreté en France.

Le profil général, sous forme de fiches, aborde dans un premier temps les caractéristiques sociodémographiques des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2025, *via* le prisme de la nationalité et de la démographie. Il propose également des coups de projecteur sur quatre des principaux types de ménage accueillis, à savoir les hommes seuls, les mères isolées, les femmes seules et les couples avec enfants.

Ce sont ensuite les situations d'emploi, de chômage et d'« inactivité » qui sont abordées, et plus particulièrement la hausse du taux d'« inactivité », les formes d'emploi, le chômage, les personnes « autres sans emploi » et les situations d'activité selon les âges de la vie.

Sont enfin étudiées les ressources financières et les conditions de vie des ménages, et notamment le niveau de vie médian, les types de ressources qu'ils perçoivent ainsi que la précarité du logement et les situations d'impayé.



© ELODIE PERRIOT / SCCF



CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES RENCONTRÉS P. 96
EMPLOI, CHÔMAGE ET « INACTIVITÉ » P. 108
RESSOURCES ET CONDITIONS DE VIE P. 118

1.1

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES RENCONTRÉS

ÂGE, SEXE, NATIONALITÉ ET COMPOSITION FAMILIALE

LA PROPORTION D'ÉTRANGERS SE STABILISE APRÈS UNE DÉCENNIE D'AUGMENTATION

Après une décennie de hausse quasi ininterrompue, la part des personnes de nationalité étrangère au sein de la population rencontrée par le Secours Catholique recule de 2 points en 2025, et retrouve son niveau de 2020. Les personnes étrangères restent néanmoins largement surreprésentées dans les accueils : en 2025, près de 52 % des personnes rencontrées, adultes et enfants confondus, sont de nationalité étrangère, alors qu'en France la population étrangère ne représente que 9,1 % de la population totale[1]. Elles viennent principalement d'Afrique subsaharienne (41 %), du Maghreb (22 %), et d'Europe de l'Est (19 %). Leur statut administratif reste précaire : en 2025 les deux tiers d'entre elles vivent dans un ménage dont la personne de référence est sans papiers ou en attente d'une décision de l'administration contre moins de la moitié dix ans auparavant. Leur durée de présence en France augmente légèrement : elle s'établit en moyenne à six ans et demi en 2025, soit deux mois de plus qu'en 2024.

UNE PRÉCARITÉ TOUJOURS MAJORITAIREMENT FÉMININE

En 2025, la part des femmes parmi les adultes rencontrés se stabilise à 56 %. Le déséquilibre hommes-femmes reste plus marqué parmi les personnes de nationalité française (59 % de femmes en 2025), mais la part des femmes a plus fortement augmenté parmi les personnes de nationalité étrangère : elle est de 55 % en 2024 contre 52 % dix ans plus tôt. Cette hausse est sans commune mesure avec la légère augmentation de la proportion de femmes dans la population immigrée en France, de l'ordre de 0,3 point de pourcentage sur la même période : les femmes étrangères sont surreprésentées dans la population rencontrée par le Secours Catholique. Les ménages composés d'un seul adulte, avec ou sans enfant, sont largement majoritaires (75 % en 2025 contre 48 % pour l'ensemble des ménages vivant en France[2]). Alors qu'elles ne comptent que pour 9,5 % des ménages en France, les familles monoparentales représentent 27 % des ménages rencontrés. Elles sont quasi exclusivement des mères isolées (86 %). Les ménages composés d'un seul adulte sont surreprésentés chez les personnes de nationalité française : en 2025, 37 % des femmes françaises rencontrées (32 % des étrangères) sont des mères isolées, et 38 % vivent seules (26 % des étrangères, une part en hausse de 3 points en un an). 54 % des hommes français accueillis vivent seuls. Le constat est quelque peu différent pour les personnes de nationalité étrangère : 42 % des femmes et 52 % des hommes sont en couple, avec ou sans enfants.

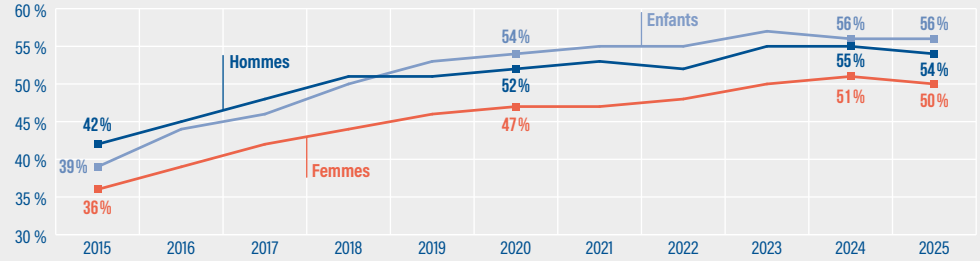
UNE POPULATION RENCONTRÉE MAJORITAIREMENT JEUNE

En 2025, parmi les personnes de nationalité française, adultes et enfants confondus, la part des plus de 60 ans est de 11,1 %, en hausse de 0,5 point par rapport à 2024. Elle reste néanmoins très en deçà de la part des plus de 60 ans dans la population générale, qui atteint 28,7 % en 2025 selon l'estimation fournie par l'Insee. Pour les personnes de nationalité étrangère, la part des plus de 60 ans, bien qu'en légère augmentation, est beaucoup plus faible (4,4 % en 2025). L'âge médian des adultes de nationalité française accueillis s'établit à 46 ans en 2025. Les personnes de nationalité étrangère sont plus jeunes : leur âge médian est de 39 ans en 2025. Ce sont les enfants et les personnes d'âge actif qui restent les plus fragiles : parmi les personnes rencontrées en 2025, 28 % ont moins de 15 ans, et 67 %, entre 15 et 64 ans. La proportion de personnes d'âge actif dans les ménages accompagnés est légèrement plus élevée que leur poids dans la population générale (61,6 %). Les moins de 15 ans sont largement surreprésentés dans la population accueillie puisque leur proportion y est deux fois plus élevée que leur part dans la population générale (16 % en 2025). En 2025, 45 % des ménages accompagnés comptent au moins un enfant, une proportion en baisse depuis plusieurs années mais qui reste bien supérieure à la moyenne nationale. ■

1. Source INSEE, chiffres de 2025
2. Source INSEE, chiffres de 2022

GRAPHIQUE 52

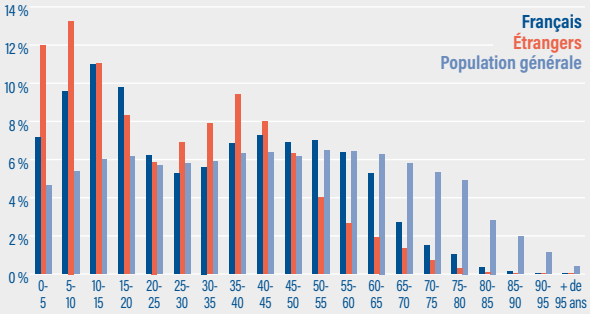
Proportion de personnes de nationalité étrangère parmi les adultes et les enfants (2015-2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Personnes adultes et enfants des ménages rencontrés.
Lecture : En 2025, 54 % des hommes et 50 % des femmes adultes rencontrés (de plus de 15 ans) sont de nationalité étrangère. 56 % des enfants rencontrés vivent au sein d'un ménage étranger (i.e. dont la personne de référence est de nationalité étrangère).

GRAPHIQUE 53

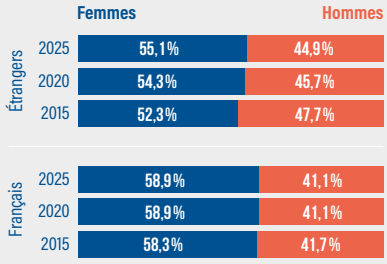
Distribution par âge selon la nationalité (2025)



Source : Secours Catholique ; Insee, estimations de population 2024.
Champ : Personnes adultes et enfants des ménages rencontrés.
Lecture : En 2025, 7,2 % des personnes de nationalité française et 12 % des personnes de nationalité étrangère rencontrées sont âgées de 0 à 5 ans. C'est le cas de 4,6 % des individus au sein de la population générale de France métropolitaine.

GRAPHIQUE 54

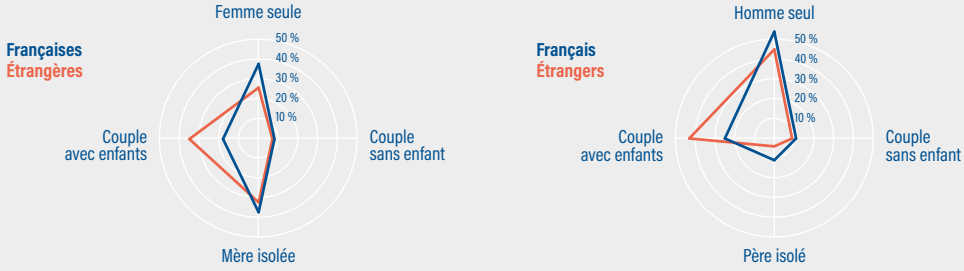
Évolution de la répartition par sexe selon la nationalité (2015-2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Personnes adultes des ménages rencontrés.
Lecture : En 2025, 58,9 % des adultes de nationalité française rencontrés sont des femmes. C'était le cas de 55,1 % des adultes de nationalité étrangère.

GRAPHIQUE 55

Structure des ménages selon le sexe et la nationalité (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Personnes adultes des ménages rencontrés.
Lecture : En 2025, 26 % des femmes étrangères et 38 % des femmes françaises rencontrées sont des femmes seules.

1.2

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES RENCONTRÉS

NATIONALITÉ ET STATUT ADMINISTRATIF

Après une décennie de hausse quasi ininterrompue et une stabilisation en 2024, la proportion de personnes de nationalité étrangère accueillies au Secours Catholique baisse de 2 points en 2025 et retrouve son niveau de 2020 : 52 % des personnes rencontrées, adultes et enfants confondus, sont de nationalité étrangère. Les étrangers représentent néanmoins encore plus d'une personne rencontrée sur deux en 2025, soit une proportion plus de sept fois plus importante que leur part dans la population générale. Si la part des étrangers avait très légèrement reflué entre 2021 et 2022 en conséquence de la fermeture des frontières et des restrictions de circulation imposées par la pandémie de Covid-19, la baisse observée en 2025 est inédite.

UNE HAUSSE DE LA PART DES ÉTRANGERS ARRIVÉS IL Y A DE NOMBREUSES ANNÉES EN FRANCE

En 2025, l'effet des modifications de la population étrangère accueillie à la suite de la pandémie de Covid-19 et de la fermeture des frontières tend à s'estomper. La part des néo-arrivants rencontrés par l'association (présents sur le territoire depuis moins d'un an) est en baisse de 2 points par rapport à 2024. La part des étrangers sur le territoire depuis un à cinq ans augmente quant à elle légèrement et se rapproche de son niveau de 2015. Par effet de composition, la proportion d'étrangers en France depuis cinq à dix ans se stabilise à 24 % en 2025 contre 16 % en 2015 et témoigne d'une tendance à l'inscription dans la durée de la précarité de cette population. La durée moyenne de présence sur le territoire des étrangers rencontrés, qui avait temporairement diminué entre 2022 et 2023 après la réouverture des frontières, poursuit sa hausse en 2025. En moyenne, les étrangers rencontrés en 2025 sont en France depuis six ans et demi, soit un an de plus qu'en 2019. Les régions d'origine des étrangers récemment entrés sur le territoire ont fortement évolué en dix ans. En 2025, plus de la moitié des néo-arrivants viennent d'Afrique subsaharienne, contre à peine plus d'un quart en 2015. De manière symétrique, la part de néo-arrivants européens (hors Union européenne), alimentée il y a dix ans par l'instabilité dans les Balkans, est en net recul. Les nouvelles arrivées en provenance du Maghreb baissent significativement, passant de 21 % à 16 % entre 2024 et 2025.

MOINS DE FAMILLES ET PLUS DE PERSONNES SEULES

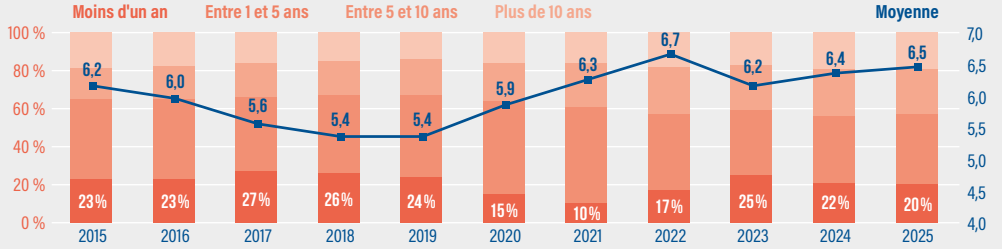
Ces évolutions récentes modifient lentement la composition démographique de la population étrangère accueillie. La part des familles avec enfants, au plus haut en 2020 avec près d'un tiers des ménages étrangers accueillis, poursuit sa baisse et ne représente en 2025 qu'un quart de ces ménages. La part des mères isolées reste stable (22 % des ménages étrangers en 2025). La proportion de personnes seules parmi ces ménages étrangers rencontrés continue d'augmenter en 2025. La part des hommes seuls atteint cette année son plus haut niveau depuis dix ans (26 %), après avoir reculé pendant la période de pandémie. La part des femmes seules, restée stable autour de 12 % de 2015 à 2021, a fortement augmenté au cours des dernières années : aujourd'hui 18 % des ménages étrangers rencontrés sont des femmes seules.

DES SITUATIONS TOUJOURS AUSSI PRÉCAIRES

Bien qu'une légère amélioration soit observée en 2025, le statut administratif des étrangers accueillis reste globalement très précaire : pour 66 % des ménages dont la personne de référence est étrangère, celle-ci n'a pas de statut administratif stable. C'est 16 points de plus qu'il y a dix ans, du fait de la baisse de la part des étrangers en provenance de l'Union européenne et du durcissement des conditions d'accès à un titre de séjour ou de son renouvellement depuis la pandémie de Covid-19. La situation de la majorité des étrangers rencontrés reste donc extrêmement précaire dans la mesure où l'absence de papiers est synonyme d'absence de droit au travail et de droits plus généralement. Les conditions de vie des étrangers accueillis sont de fait très fragiles et continuent de se dégrader. En 2025, près de la moitié d'entre eux (49 %) n'ont aucune ressource. Leur niveau de vie moyen est de 258 euros par mois, soit un montant trois fois inférieur au niveau de vie moyen des Français rencontrés (783 euros). En 2025, comme en 2024, 6 étrangers rencontrés sur 10 n'ont pas de logement stable. ■

GRAPHIQUE 56

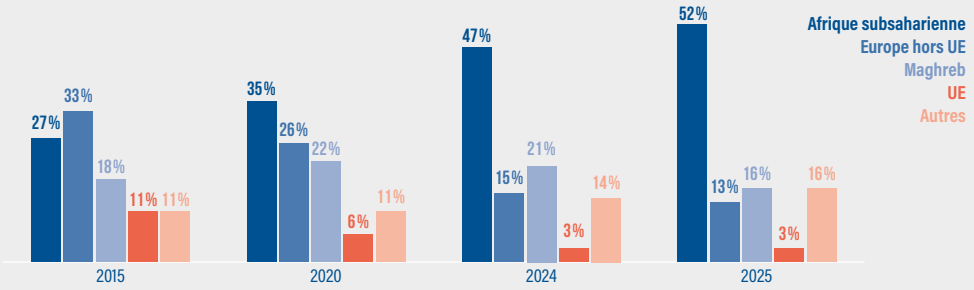
Répartition par date d'entrée et durée moyenne de présence sur le territoire français des étrangers (2015-2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Personnes de référence de nationalité étrangère des ménages rencontrés.
Lecture : En 2025, 20 % des étrangers rencontrés résident en France depuis moins d'un an. Leur durée moyenne de présence sur le territoire est de 6,5 ans.

GRAPHIQUE 57

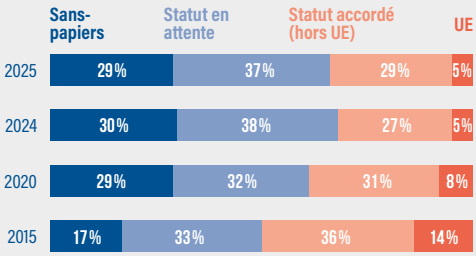
Répartition par origine des étrangers entrés sur le territoire français depuis moins d'un an (2015-2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Personnes de référence de nationalité étrangère des ménages rencontrés.
Lecture : En 2025, 52 % des étrangers résidant en France depuis moins d'un an sont originaires d'Afrique subsaharienne.

GRAPHIQUE 58

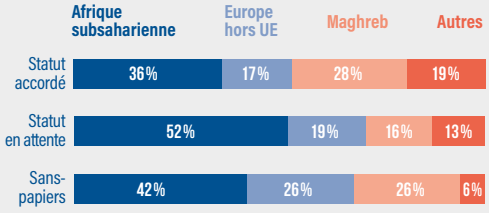
Évolution du statut administratif des étrangers (2015-2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Personnes de référence de nationalité étrangère des ménages rencontrés.
Lecture : En 2025, 29 % des étrangers rencontrés sont sans papiers.

GRAPHIQUE 59

Origine des étrangers (hors UE) selon le statut administratif (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Personnes de référence de nationalité étrangère (hors UE) des ménages rencontrés.
Lecture : En 2025, 42 % des étrangers rencontrés sans papiers sont originaires d'Afrique subsaharienne.

1.3

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES RENCONTRÉS

LA PRÉCARITÉ DES HOMMES SEULS

Les hommes seuls constituent le type de ménage le plus souvent rencontré dans les accueils du Secours Catholique en 2025 : ils représentent près de 27 % des ménages, et la moitié des hommes rencontrés. Cette forte représentation des hommes seuls traduit leur grande vulnérabilité à la pauvreté : leur part dans les accueils est 1,4 fois plus élevée que dans la population générale. Leur proportion atteint en 2025 son niveau le plus élevé depuis dix ans après une légère baisse en 2020 et 2021 due à une moindre immigration pendant la période de pandémie.

LES HOMMES SEULS : DEUX PROFILS SOCIODÉMOGRAPHIQUES BIEN DISTINCTS

Les caractéristiques sociodémographiques des hommes seuls font apparaître deux profils distincts. Un peu plus de la moitié sont de nationalité française (51 %), une proportion en baisse de 11 points au cours de la dernière décennie. L'âge médian de ces derniers est relativement élevé (50 ans en 2025). Parmi eux, la proportion de plus de 60 ans a presque doublé en dix ans (23 % en 2025 contre 12 % en 2015), traduisant une précarisation croissante des adultes isolés et vieillissants. 49 % des hommes seuls rencontrés sont de nationalité étrangère, comparativement bien plus jeunes (35 ans d'âge médian). Leur durée de présence sur le territoire s'établit à un peu plus de six ans et un mois en moyenne en 2025, en légère baisse par rapport à 2024, alors qu'elle était de cinq ans et demi en 2019 avant la pandémie de Covid-19. En 2025, 31 % d'entre eux sont en France depuis moins d'un an, un niveau comparable en légère baisse par rapport à 2024, et 36 % sont arrivés sur le territoire il y a plus de cinq ans, alors que cette proportion n'était que de 31 % il y a dix ans. Leur statut administratif est de plus en plus précaire : plus de 7 sur 10 sont sans papiers ou en attente de régularisation de leur statut.

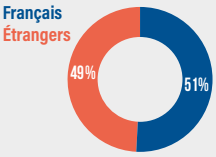
DES SITUATIONS FACE À L'EMPLOI ET À L'ACTIVITÉ TRÈS DÉGRADÉES

La précarité des hommes seuls tient principalement à leur situation très dégradée face à l'emploi. La grande majorité des hommes seuls rencontrés sont en effet au chômage ou « inactifs ». Parmi les hommes seuls de nationalité française, 27 % sont au chômage, une proportion stable depuis 2023, alors qu'elle s'établissait à 41 % en 2021. Parmi eux, moins de la moitié sont indemnisés. Cette baisse de la proportion de chômeurs se traduit par une hausse symétrique de l'« inactivité » non « classique » (qualifiée d'« autre inactivité »). Cette catégorie comprend des chômeurs dits « découragés », mais également des personnes à la rue, désaffiliées et qui ont abandonné toute recherche. Entre 2021 et 2023, le basculement sans précédent du chômage vers ce type d'« inactivité » coïncide avec deux réformes majeures de l'assurance chômage, suggérant l'impact délétère de ces réformes. Parmi les situations d'« inactivité » plus classiques se retrouvent essentiellement des hommes en inaptitude au travail pour raisons de santé (20 % des hommes seuls français), une proportion stable par rapport à 2024, et des retraités et préretraités (13 %). Quant aux hommes seuls étrangers, ils sont en très grande majorité (83 %) « inactifs », mais leur « inactivité » est de nature différente, faute de droit au travail en raison de l'instabilité de leur statut administratif.

Par conséquent, les ressources financières des hommes seuls rencontrés sont très faibles : plus de 6 étrangers rencontrés sur 10 ne perçoivent aucune ressource et ceux qui en perçoivent ont un niveau de vie médian égal à 500 euros par mois, un montant en baisse de 27 euros en un an. 18 % des hommes seuls français n'ont aucune ressource, une proportion stable depuis 2024, mais en hausse de 5 points par rapport à 2022, et la moitié perçoivent moins de 767 euros par mois. Ces ressources sont majoritairement issues de revenus de transferts, de prestations sociales ou de petites activités informelles (surtout pour les étrangers). 92 % des hommes seuls étrangers vivent sous le seuil d'extrême pauvreté. 21 % d'entre eux vivent à la rue, dans des abris de fortune ou des squats, et au total 76 % subissent des conditions de logement précaires. Effet d'une stagnation de leurs ressources et de la forte inflation, l'extrême pauvreté des hommes seuls français a augmenté de 12 points entre 2019 et 2025. Elle concerne désormais 65 % des hommes seuls français rencontrés, une proportion stable par rapport à l'année dernière. En conséquence, la précarité du logement est importante dans cette population : en 2025, 14 % des hommes seuls français vivent à la rue et au total 31 % sont en situation de logement précaire. ■

GRAPHIQUE 60

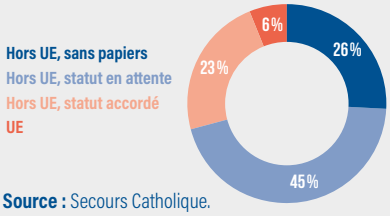
Hommes seuls. Nationalité (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Hommes seuls.
Lecture : En 2025, 51 % des hommes seuls rencontrés sont de nationalité française.

GRAPHIQUE 61

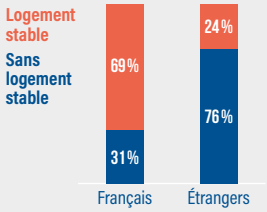
Hommes seuls. Statut administratif (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Hommes seuls de nationalité étrangère, dont le statut légal est renseigné.
Lecture : En 2025, 26 % des hommes seuls étrangers viennent d'un pays non membre de l'Union Européenne et sont sans papiers.

GRAPHIQUE 62

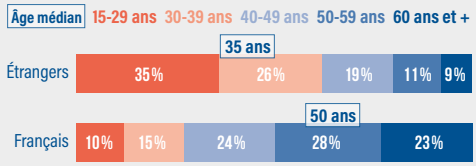
Hommes seuls. Logement (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Hommes seuls.
Lecture : En 2025, 31 % des hommes seuls de nationalité française n'ont pas accès à un logement stable.

GRAPHIQUE 63

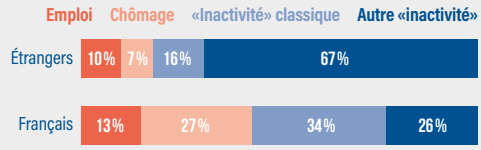
Hommes seuls. Répartition par âge selon la nationalité (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Hommes seuls.
Lecture : En 2025, 10 % des hommes seuls de nationalité française sont âgés de 15 à 29 ans. L'âge médian des hommes seuls français est de 50 ans.

GRAPHIQUE 64

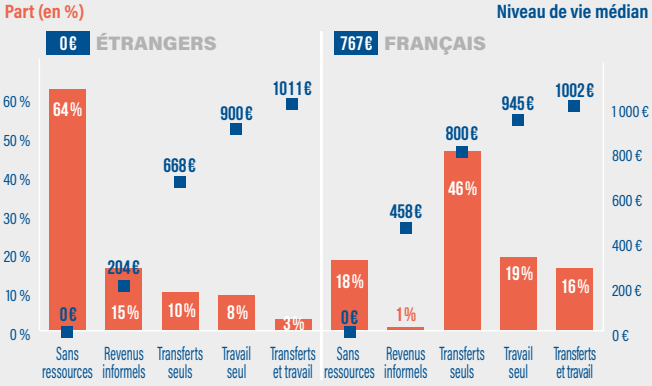
Hommes seuls. Situation d'activité selon la nationalité (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Hommes seuls.
Lecture : En 2025, 13 % des hommes seuls de nationalité française sont en emploi.

GRAPHIQUE 65

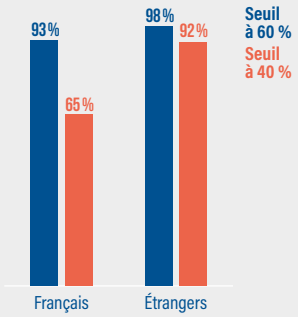
Hommes seuls. Type de ressources et niveau de vie médian (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Hommes seuls.
Lecture : En 2025, 3 % des hommes seuls de nationalité étrangère perçoivent des revenus issus conjointement de transferts et du travail. La moitié de ces derniers ont un niveau de vie inférieur à 1 011 € par mois.

GRAPHIQUE 66

Hommes seuls. Taux de pauvreté (2025)



Source : Secours Catholique
Champ : Hommes seuls.
Lecture : En 2025, 93 % des hommes seuls de nationalité française vivent sous le seuil de pauvreté (seuil à 60 % du revenu médian). 64 % vivent sous le seuil de pauvreté extrême (seuil à 40 %).

1.4

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES RENCONTRÉS

LA PRÉCARITÉ DES MÈRES ISOLÉES

Les mères isolées sont, juste derrière les hommes seuls, le deuxième type de ménage le plus fréquemment rencontré dans les accueils du Secours Catholique : elles représentent presque un quart des ménages et 1 femme rencontrée sur 3, leur proportion étant plus élevée de 5 points parmi les femmes de nationalité française. Elles constituent parallèlement le type de ménage le plus vulnérable à la pauvreté : leur part est trois fois plus importante dans les accueils que dans la population générale.

DES MÈRES ISOLÉES AUX JEUNES ENFANTS TRÈS VULNÉRABLES

La précarité des mères isolées rencontrées est une précarité de jeunes adultes : 13 % ont moins de 30 ans, et près de la moitié (47 %) ont moins de 40 ans. Plus de la moitié d'entre elles ont deux enfants ou plus. L'âge médian des enfants de mères isolées est de 11 ans. 47 % des enfants rencontrés en 2025 vivent au sein d'une famille monoparentale dont la personne de référence est une femme, soit une proportion plus de deux fois plus importante que dans la population générale[1]. Après avoir baissé dans la décennie 2010, cette part a augmenté de 6 points de pourcentage depuis 2019. La part des mères isolées de nationalité étrangère augmente de manière continue dans la dernière décennie. Alors que les mères isolées étrangères représentaient moins d'un tiers des mères isolées en 2010 (29 %), leur part a doublé en quatorze ans et s'est stabilisée autour de 46 % depuis 2023. Ces dernières sont relativement plus jeunes, de même que leurs enfants, et leur statut administratif se précarise. 64 % sont sans papiers ou en attente de régularisation de leur statut, une proportion qui baisse de 2 points en un an mais reste à un niveau bien plus élevé qu'il y a dix ans (41 % en 2015). Les mères isolées représentent l'immense majorité (86 %) des familles monoparentales accueillies en 2025.

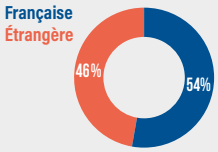
DES RESSOURCES INSUFFISANTES POUR FAIRE FACE AUX DÉPENSES DE LA VIE COURANTE

Les mères isolées de nationalité française sont majoritairement actives (55 %). 27 % sont en emploi, mais il s'agit, dans les trois quarts des situations rencontrées, d'emplois précaires et peu rémunérateurs à temps partiel, en CDD ou en intérim. 28 % sont au chômage, une proportion en hausse de 3 points en un an, mais qui reste très inférieure à sa valeur d'il y a dix ans (45 % en 2015). Il s'agit d'un chômage non indemnisé dans près de la moitié des cas (44 %), et de longue durée dans 3 cas sur 5. Parmi les 45 % de ces femmes qui ne sont ni en emploi, ni au chômage, la situation d'« inactivité » est fréquemment liée à des inaptitudes pour raisons de santé (16 % des mères isolées de nationalité française), ou aux charges du foyer (8 %). Les mères isolées de nationalité étrangère affichent quant à elles une situation très dégradée face à l'emploi. La proportion de celles qui occupent un emploi est faible (13 %). Les mères isolées étrangères sont en grande majorité « inactives » (77 %). Cette « inactivité » est bien souvent subie en raison d'une absence de droit au travail (parmi celles dont le statut administratif est précaire et dont la proportion augmente fortement) ou d'un éloignement durable du marché du travail par manque de reconnaissance de leurs qualifications ou de leurs expériences. Même en combinant revenus du travail et prestations sociales (notamment les allocations familiales), les ressources financières des mères isolées rencontrées sont faibles. Leur revenu médian est resté stable entre 2024 et 2025, à un niveau très faible : la moitié des mères isolées vivent avec moins de 625 euros par mois (contre 621 euros en 2024). La quasi-totalité d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian (97 %). Le taux d'extrême pauvreté des mères isolées, après avoir bondi de 10 points entre 2017 et 2023, s'est depuis lors stabilisé à un niveau extrêmement élevé : en 2025, 3 mères isolées rencontrées sur 4 (75 %) vivent dans l'extrême pauvreté. Leur seul revenu ne suffit souvent pas à couvrir l'ensemble des dépenses de la vie courante, et notamment le logement et les charges liées aux enfants. Parmi elles, la situation des mères isolées de nationalité étrangère reste particulièrement alarmante en 2025 : la moitié d'entre elles ne disposent d'aucune ressource financière et 61 % vivent en logement précaire, une part qui s'est stabilisée en 2024 et 2025 après avoir augmenté de plus 6 points entre 2021 et 2023. Neuf mères isolées étrangères sur 10, ainsi que leurs enfants, vivent sous le seuil d'extrême pauvreté. ■

1. En 2023, en France, 19 % des enfants vivent dans une famille monoparentale (avec leur mère). (Source Insee).

GRAPHIQUE 67

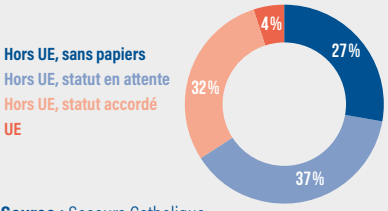
Mères isolées. Nationalité (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Mères isolées.
Lecture : En 2025, 54 % des mères isolées rencontrées sont de nationalité française.

GRAPHIQUE 68

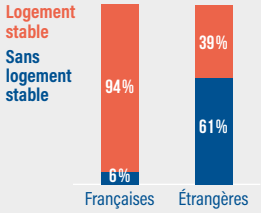
Mères isolées. Statut administratif (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Mères isolées de nationalité étrangère, dont le statut légal est renseigné.
Lecture : En 2025, 27 % des mères isolées étrangères sont originaires d'un pays non membre de l'Union Européenne et sont sans papiers.

GRAPHIQUE 69

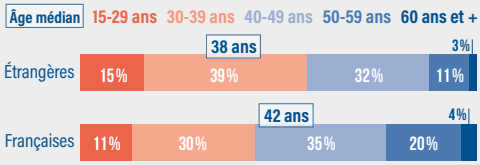
Mères isolées. Logement (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Mères isolées.
Lecture : En 2025, 6 % des mères isolées de nationalité française n'ont pas accès à un logement stable.

GRAPHIQUE 70

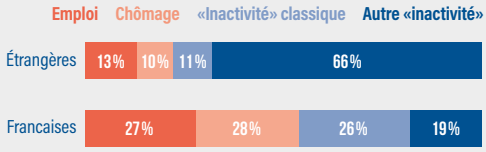
Mères isolées. Répartition par âge selon la nationalité (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Mères isolées.
Lecture : En 2025, 11 % des mères isolées de nationalité française sont âgées de 15 à 29 ans. L'âge médian des mères isolées françaises est de 42 ans.

GRAPHIQUE 71

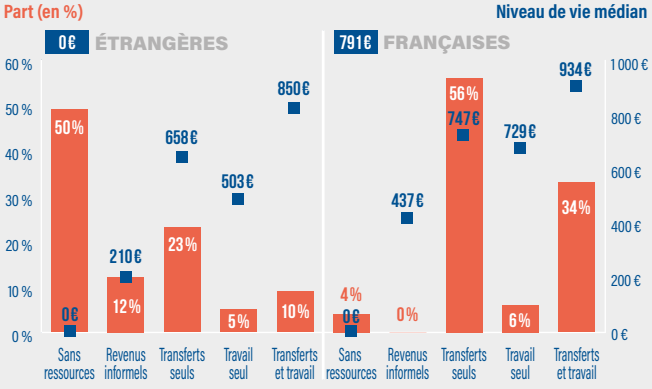
Mères isolées. Situation d'activité selon la nationalité (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Mères isolées.
Lecture : En 2025, 27 % des mères isolées de nationalité française sont en emploi.

GRAPHIQUE 72

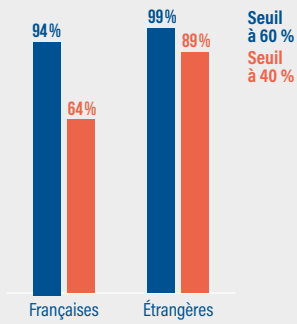
Mères isolées. Type de ressources et niveau de vie médian (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Mères isolées.
Lecture : En 2025, 10 % des mères isolées de nationalité étrangère perçoivent des revenus issus conjointement de transferts et du travail. La moitié de ces dernières ont un niveau de vie inférieur à 850 € par mois.

GRAPHIQUE 73

Mères isolées. Taux de pauvreté (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Mères isolées.
Lecture : En 2025, 94 % des mères isolées de nationalité française vivent sous le seuil de pauvreté (seuil à 60 % du revenu médian). 63 % vivent sous le seuil de pauvreté extrême (seuil à 40 %).

1.5

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES RENCONTRÉS

LA PRÉCARITÉ DES FEMMES SEULES

La part des femmes seules dans les accueils a augmenté dans la dernière décennie, si bien qu'elles sont, en 2025, le troisième type de ménage le plus fréquemment rencontré, avec 22 % des ménages, devant les couples avec enfants (18 %). Longtemps moins vulnérables à la pauvreté que d'autres types de ménage (leur part dans les accueils était inférieure à leur proportion dans la population générale), elles ont une situation qui tend à se précariser.

DES FEMMES SEULES MAJORITAIREMENT FRANÇAISES ET PLUTÔT ÂGÉES

Les femmes seules rencontrées sont toujours majoritairement françaises (60 %), bien que la part des femmes seules d'origine étrangère ait fortement augmenté depuis 2021. Ces femmes seules françaises constituent également le type de ménage le plus âgé. Leur âge médian est de 57 ans, soit quinze ans de plus que l'âge médian de l'ensemble des adultes accueillis, et 41 % d'entre elles ont plus de 60 ans et 24 % ont plus de 65 ans, contre respectivement 14 % et 7 % parmi l'ensemble des ménages accueillis. La précarité des femmes seules françaises fait ainsi écho à la précarité des hommes seuls et des couples sans enfant, et témoigne d'une précarisation des adultes isolés vieillissants, éloignés du marché du travail ou dont les pensions de retraite sont insuffisantes pour leur permettre de mener une vie décente.

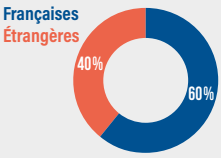
Quatre femmes seules sur 10 sont de nationalité étrangère, et leur proportion parmi les femmes étrangères tend à augmenter. En 2025, un quart des femmes de nationalité étrangère rencontrées vivent seules, soit une augmentation de 9 points en dix ans et 2 points depuis 2024. Cette évolution est le reflet de la situation géopolitique et d'une autonomisation des migrations féminines dans des conditions de plus en plus précaires : 69 % d'entre elles sont sans papiers ou en attente de régularisation de leur situation administrative, soit 17 points de plus qu'en 2015. La majorité des femmes seules étrangères viennent d'Afrique subsaharienne (54 %), une proportion en hausse de 5 points depuis 2023, et 12 % d'entre elles, d'Europe de l'Est, une proportion tombant à son niveau le plus bas sur la dernière décennie, loin derrière les 22 % enregistrés en 2022 en raison de la guerre en Ukraine et de l'arrivée d'Ukrainiennes trouvant refuge en France. Enfin, 1 femme seule sur 5 provient d'Afrique du Nord, une proportion stable en 2025. De même que les hommes seuls étrangers, les femmes seules étrangères sont globalement plus jeunes que les Françaises : leur âge médian se fixe à 40 ans et 27 % ont moins de 29 ans. Elles sont en moyenne arrivées plus récemment sur le territoire que les autres types de ménage étrangers : en 2025, 32 % d'entre elles sont arrivées en France depuis moins d'un an, contre 19 % des autres ménages étrangers.

UNE PRÉVALENCE IMPORTANTE DES SITUATIONS D'« INACTIVITÉ »

Qu'elles soient françaises ou étrangères, les femmes seules rencontrées sont majoritairement « inactives ». Ces situations d'« inactivité » diffèrent toutefois en fonction de la nationalité. Les femmes seules françaises sont plus souvent à la retraite (28 %), en situation d'inaptitude liée à leur santé (20 %) ou durablement éloignées du marché du travail en ayant abandonné toute recherche. Seules 15 % sont en emploi, soit 2 points de moins qu'en 2024, et 20 % sont au chômage, contre 19 % en 2024, le plus souvent indemnisé. L'« inactivité » des femmes seules étrangères est plus largement subie, en raison notamment d'une absence de droit au travail liée à l'instabilité de leur statut administratif. Seules 8 % des femmes seules étrangères occupent un emploi, une proportion en baisse de 1 point depuis l'année dernière, et seulement 5 % sont au chômage, non indemnisé pour deux tiers d'entre elles. Les ressources des femmes seules françaises sont plus élevées que celles des autres ménages rencontrés. Les femmes seules sont de fait relativement moins nombreuses à vivre sous le seuil de pauvreté (90 % contre 95 % pour l'ensemble des ménages rencontrés) et d'extrême pauvreté (49 % contre 75 % pour l'ensemble des ménages rencontrés). Elles vivent aussi plus souvent en logement stable (88 %). La situation des femmes seules étrangères apparaît bien plus dégradée, en raison de la précarité de leur statut administratif. En 2025, 62 % d'entre elles ne perçoivent aucune ressource et 70 % occupent un logement précaire, une proportion en hausse de 2 points en un an et de 10 points depuis 2022. 90 % d'entre elles vivent sous le seuil d'extrême pauvreté. ■

GRAPHIQUE 74

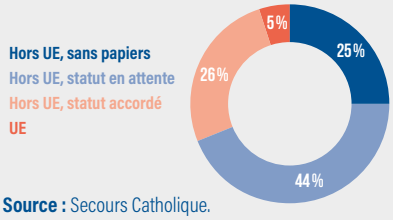
Femmes seules. Nationalité (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Femmes seules.
Lecture : En 2025, 60 % des femmes seules rencontrées sont de nationalité française.

GRAPHIQUE 75

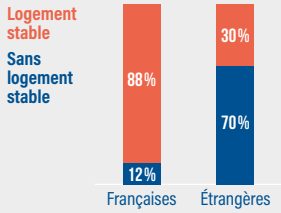
Femmes seules. Statut administratif (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Femmes seules de nationalité étrangère, dont le statut légal est renseigné.
Lecture : En 2025, 25 % des femmes seules étrangères viennent d'un pays non membre de l'Union Européenne et sont sans papiers.

GRAPHIQUE 76

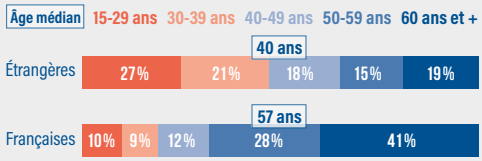
Femmes seules. Logement (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Femmes seules.
Lecture : En 2025, 12 % des femmes seules de nationalité française n'ont pas accès à un logement stable.

GRAPHIQUE 77

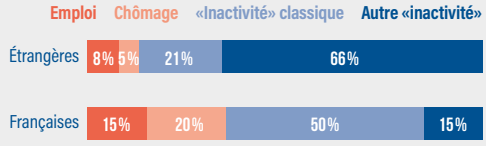
Femmes seules. Répartition par âge selon la nationalité (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Femmes seules.
Lecture : En 2025, 10 % des femmes seules de nationalité française sont âgées de 15 à 29 ans. L'âge médian des femmes seules françaises est de 57 ans.

GRAPHIQUE 78

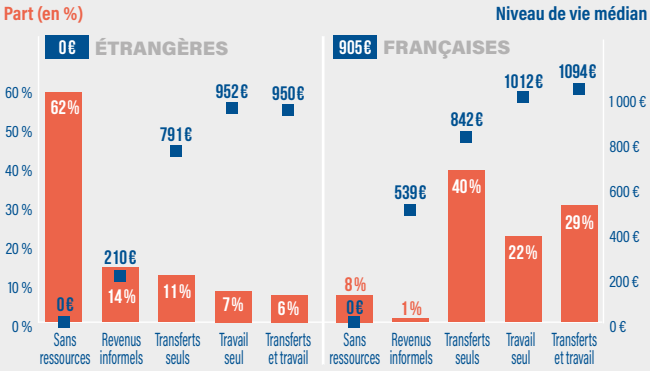
Femmes seules. Situation d'activité selon la nationalité (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Femmes seules.
Lecture : En 2025, 15 % des femmes seules de nationalité française sont en emploi.

GRAPHIQUE 79

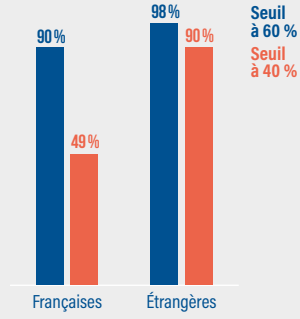
Femmes seules. Type de ressources et niveau de vie médian (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Femmes seules.
Lecture : En 2025, 6 % des femmes seules rencontrées de nationalité étrangère perçoivent des revenus issus conjointement de transferts et du travail. La moitié de ces dernières ont un niveau de vie inférieur à 950 € par mois.

GRAPHIQUE 80

Femmes seules. Taux de pauvreté (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Femmes seules.
Lecture : En 2025, 89 % des femmes seules de nationalité française vivent sous le seuil de pauvreté (seuil à 60 % du revenu médian). 48 % vivent sous le seuil de pauvreté extrême (seuil à 40 %).

1.6

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES RENCONTRÉS

LA PRÉCARITÉ DES COUPLES AVEC ENFANTS

Après les hommes seuls, les mères isolées et les femmes seules, les couples avec enfants sont le quatrième type de ménage le plus fréquemment accueilli au Secours Catholique : ils représentent, en 2025, 18 % des ménages, soit 1 point de moins qu'en 2024. Toutefois, les couples avec enfants semblent comparativement moins vulnérables à la pauvreté : leur part est moins importante dans les accueils que dans la population générale (ils comptent pour 24,6 % des ménages selon les chiffres de l'Insee pour 2021).

DES COUPLES AVEC ENFANTS MAJORITAIREMENT ÉTRANGERS ET AU STATUT ADMINISTRATIF TRÈS PRÉCAIRE

Les ménages étrangers représentent plus des deux tiers des couples avec enfants rencontrés. Bien qu'une amélioration soit perceptible cette année, leur statut administratif est très précaire : 34 % des personnes de référence de ces ménages étrangers sont sans papiers (contre 36 % en 2024) et 32 % sont en attente de régularisation de leur statut (34 % en 2024). Les couples avec enfants, qu'ils soient étrangers ou français, sont par ailleurs composés de jeunes adultes dont la moitié ont moins de 39 ans et 17 %, moins de 30 ans (13 % parmi les couples français).

La précarité des couples avec enfants touche par conséquent de très jeunes enfants : la moitié ont moins de 9 ans, et un quart ont moins de 4 ans. Parmi ces jeunes enfants, plus de 1 sur 5 vit en outre au sein d'une famille dont la personne de référence est sans papiers.

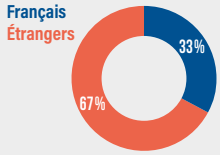
UNE FORTE PRÉVALENCE DES SITUATIONS DE PAUVRETÉ EXTRÊME

En raison de la précarité de leur statut administratif, près de 4 couples étrangers avec enfants sur 5 subissent une situation d'inactivité, souvent sans droit au travail et sans autres ressources que la faible ADA, le cas échéant (6 % des couples avec enfants étrangers rencontrés en 2025). Seuls 14 % exercent une activité, une proportion stable depuis 2023. Cette activité est souvent informelle, saisonnière ou en intérim. 8 % sont au chômage le plus souvent sans indemnité. La situation face à l'emploi des couples français avec enfants est moins dégradée : 29 % des personnes de référence de ces ménages sont en emploi, dont un peu plus d'un tiers (36 %) en CDI à temps plein. Les deux autres tiers occupent des contrats plus précaires. 25 % sont au chômage, indemnisé dans plus de la moitié des cas, et 46 % sont « inactifs », une part stable après la hausse de 10 points constatée entre 2021 et 2023. Parmi les situations d'« inactivité », 14 % des personnes de référence des couples français avec enfants sont au foyer, une proportion stable au cours des dernières années.

Tout comme pour les familles monoparentales étrangères, les ressources financières des couples avec enfants étrangers rencontrés sont particulièrement faibles : 48 % n'en perçoivent aucune, et la moitié de ceux qui en perçoivent ont un niveau de vie inférieur à 492 euros par mois. Par conséquent, la quasi-totalité de ces ménages étrangers, et de leurs enfants, vivent sous le seuil d'extrême pauvreté et 54 % habitent un logement précaire, une proportion en baisse de 1 point en 2025. Les ressources des couples avec enfants français sont plus élevées, bien que 4 % n'en perçoivent aucune. Leur niveau de vie médian s'établit à 713 euros et leur logement est très majoritairement stable. Ces ressources sont toutefois loin de suffire pour satisfaire aux besoins de ces ménages : en effet, 71 % d'entre eux vivent sous le seuil d'extrême pauvreté, une proportion en légère hausse par rapport à 2024. ■

GRAPHIQUE 81

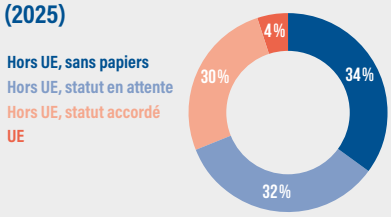
Couples avec enfants. Nationalité (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Personnes de référence des couples avec enfants.
Lecture : En 2025, 33 % des personnes de référence des couples avec enfants sont de nationalité française.

GRAPHIQUE 82

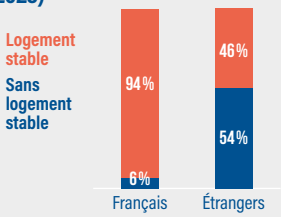
Couples avec enfants. Statut administratif (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Personnes de référence des couples avec enfants, dont le statut légal est renseigné.
Lecture : En 2025, 34 % des personnes de référence des couples étrangers avec enfants viennent d'un pays non membre de l'Union Européenne et sont sans papiers.

GRAPHIQUE 83

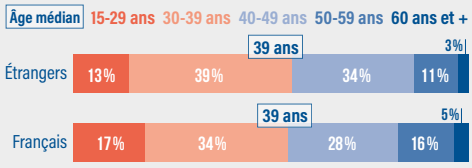
Couples avec enfants. Logement (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Couples avec enfants.
Lecture : En 2025, 6 % des couples avec enfants dont la personne de référence est de nationalité française n'ont pas accès à un logement stable.

GRAPHIQUE 84

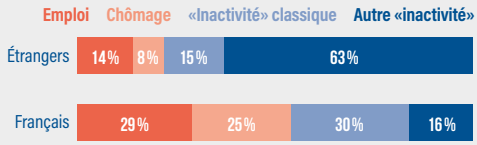
Couples avec enfants. Répartition par âge (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Personnes de référence des couples avec enfants.
Lecture : En 2025, 17 % des personnes de référence et leur conjoint, de nationalité française, au sein des couples avec enfants sont âgées de 15 à 29 ans. L'âge médian de ces adultes français est de 39 ans.

GRAPHIQUE 85

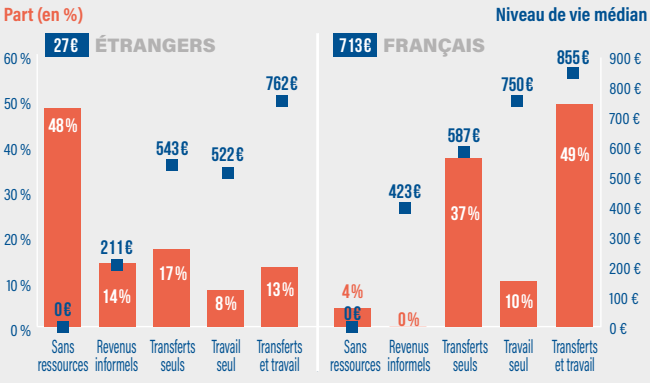
Couples avec enfants. Situation d'activité selon la nationalité (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Personnes de référence des couples avec enfants.
Lecture : En 2025, 29 % des personnes de référence de nationalité française des couples avec enfants sont en emploi.

GRAPHIQUE 86

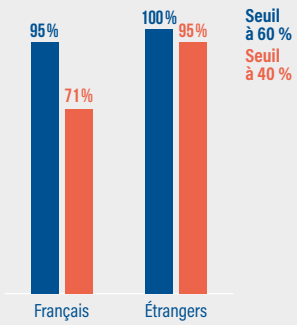
Couples avec enfants. Type de ressources et niveau de vie médian (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Couples avec enfants.
Lecture : En 2025, 13 % des couples avec enfants dont la personne de référence est de nationalité étrangère perçoivent des revenus issus conjointement de transferts et du travail. La moitié de ces derniers ont un niveau de vie inférieur à 762 € par mois.

GRAPHIQUE 87

Couples avec enfants. Taux de pauvreté (2025)



Source : Secours Catholique
Champ : Couples avec enfants
Lecture : En 2025, 94 % des couples avec enfants dont la personne de référence est de nationalité française vivent sous le seuil de pauvreté (seuil à 60 % du revenu médian). 70 % vivent sous le seuil de pauvreté extrême (seuil à 40 %).

2.1

EMPLOI, CHÔMAGE ET « INACTIVITÉ »

UNE « INACTIVITÉ » QUI POURSUIT SA HAUSSE DEPUIS PLUS DE 10 ANS

Le statut d'activité d'une personne est défini en fonction de sa situation par rapport à l'emploi. Ainsi, chaque individu peut être considéré soit comme étant « actif », c'est-à-dire en emploi, en formation ou au chômage (en recherche d'emploi), soit comme étant « inactif » s'il n'entre dans aucune de ces trois catégories – un terme qui n'est pas très heureux au vu de tout ce que font en réalité les personnes concernées comme le montre l'étude « Un boulot de dingue[1] ». D'après les définitions institutionnelles, ce statut d'« inactivité » concerne principalement les jeunes de moins de 15 ans, les étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite ainsi que les hommes et femmes au foyer et les personnes en incapacité de travailler pour raisons de santé.

En France, le taux d'activité de la population âgée de 15 à 64 ans s'élève à 75,1 % en 2025[2]. Ce taux est seulement de 34,2 % pour les personnes rencontrées par le Secours Catholique sur cette même tranche. Ainsi, la part d'« inactivité » est plus d'une fois et demie supérieure parmi les personnes accompagnées par l'association. Cet écart s'explique principalement par la présence de situations singulières d'« inactivité » : en effet, outre les formes d'« inactivité classique » citées précédemment, l'association rencontre les situations de personnes de nationalité étrangère sans papiers, demandeuses d'asile, en attente d'un titre de séjour ou de son renouvellement, n'ayant pas le droit de travailler, et enfin des personnes très éloignées de l'emploi.

UNE AUGMENTATION DE L'« INACTIVITÉ » QUI PREND DIFFÉRENTES FORMES

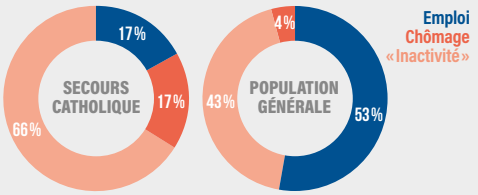
Parmi l'ensemble des adultes rencontrés, plus de 6 sur 10 sont en situation d'« inactivité » (66 %). Cette part croît de manière constante depuis plus de dix ans et cette évolution s'explique principalement par la rapide augmentation de la part de personnes sans droit au travail, passée de 11,8 % en 2015 à 22,3 % en 2025. Durant la crise du Covid-19, la fermeture des frontières a fait stagner la part des personnes étrangères rencontrées par l'association, réduisant ainsi cet effet sur la hausse de l'« inactivité » qui est légèrement repartie à la hausse à partir de 2023. Depuis cinq ans, l'augmentation de la part d'« inactivité » s'explique également par d'autres facteurs, en particulier la hausse de la part de personnes en « inactivité » dite « autre sans emploi[3] » (+ 5 points), retraitées (+ 1,3 point) ou en inaptitude au travail pour des raisons de santé (+ 1 point). Enfin, le niveau de vie médian de ces adultes est extrêmement précaire (350 euros) et plus faible que celui des adultes en emploi ou ceux au chômage.

En excluant de l'analyse les personnes sans droit au travail, les situations d'« inactivité dite classique » sont occupées par plus d'un adulte sur deux. Entre 2015 et 2025, la part des personnes « autre sans emploi » passe de 13 % à 23 %, celle des inaptes au travail pour raisons de santé de 10,4 % à 14 %, la part des retraités ou préretraités de 5,6 % à 9,9 % et celle des étudiants de 1,2 % à 2,1 %. Ces évolutions sont liées d'une part au vieillissement de la population générale et des personnes accueillies par l'association mais également au lien étroit entre état de santé et pauvreté. L'an dernier, nous mettions en lumière à travers le « halo des problèmes de santé » le basculement des personnes dans la pauvreté du fait de leur état de santé dégradé ou de leur situation de handicap qui se matérialise, notamment, par un niveau de vie médian (669 euros en 2025) en dessous du seuil d'extrême pauvreté. ■

1. Aequitaz et Secours Catholique – Caritas France, « Un boulot de dingue. Reconnaître les contributions vitales à la société », septembre 2023.
2. Insee, « Activité, emploi et chômage en 2025 et en série longue », enquête, juillet 2026.
3. Détaillée en fiche 2.2

GRAPHIQUE 88

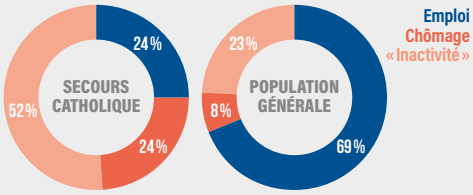
Répartition emploi/chômage/« inactivité » (2025)



Source : Secours Catholique, Insee Enquête emploi édition 2026.
Champ : Ensemble des adultes âgés de 15 ans et plus en population générale et ceux rencontrés par le Secours Catholique.
Lecture : En 2025, 66 % des adultes rencontrés par le SCCF sont en situation d'« inactivité », c'est le cas de 43 % des adultes en population générale.

GRAPHIQUE 89

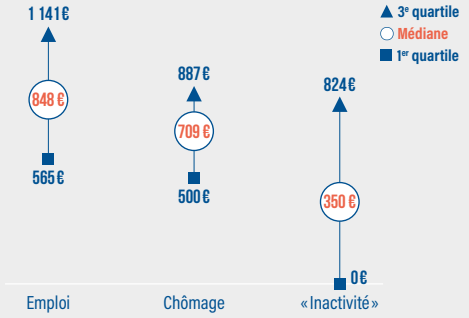
Répartition emploi/chômage/« inactivité » des 15-64 ans hors personnes sans droit au travail (2025)



Source : Secours Catholique. Insee, Enquête emploi 2026.
Champ : Adultes rencontrés par le Secours Catholique ayant entre 15 et 64 ans, hors situations de non-droit au travail ; population générale entre 15 et 64 ans.
Lecture : En 2025, 52 % des adultes rencontrés ayant entre 15 et 64 ans – hors sans droit au travail – sont en situation d'« inactivité », c'est le cas de 25 % des adultes dans la population vivant en France.

GRAPHIQUE 90

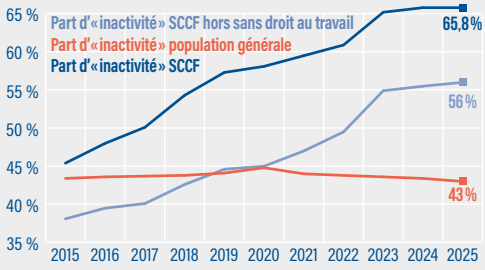
Distribution du niveau de vie des adultes selon leur statut d'activité (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des adultes rencontrés par le Secours Catholique.
Lecture : En 2025, le niveau de vie médian des adultes en emploi rencontrés était de 848 euros. Parmi ces mêmes adultes, un quart avait un niveau de vie inférieur à 565 euros (1er quartile), et un autre quart avait un niveau de vie supérieur à 1 141 euros (3e quartile).

GRAPHIQUE 91

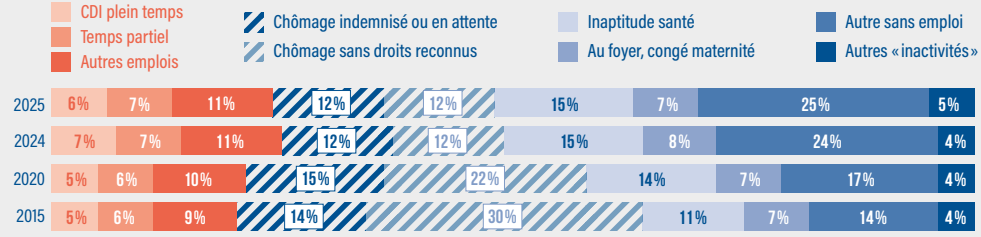
Évolution de la part d'« inactivité » (2015-2025)



Source : Secours Catholique. Insee, Enquête emploi 2025.
Champ : Ensemble des adultes rencontrés par le Secours Catholique ; population générale de 15 ans et plus.
Lecture : En 2025, 65,8 % des adultes rencontrés sont en situation d'« inactivité ». En excluant les personnes sans droit au travail, 56 % sont en situation d'« inactivité ».

GRAPHIQUE 92

Inactivité et situation dans l'emploi des 15-64 ans hors personnes sans droit au travail (2015, 2020, 2024 et 2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Adultes rencontrés par le Secours Catholique ayant entre 15 et 64 ans et n'étant pas en situation de sans droit au travail.
Lecture : En 2025, 24 % des adultes ayant entre 15 et 64 ans rencontrés sont en emploi, dont 6 % en CDI à temps plein et 7 % en contrat à temps partiel.

2.2

EMPLOI, CHÔMAGE ET « INACTIVITÉ »

LES MÉNAGES TRÈS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI

DES SITUATIONS DIFFÉRENTES SELON LA NATIONALITÉ

Parmi les adultes français, le vieillissement de la population observé sur les dix dernières années se traduit par une modification du statut des personnes en situation d'« inactivité » : la part des adultes à la retraite est passée de 18 % en 2015 à 23 % en 2025 parmi les « inactifs ». La part des adultes inaptes au travail pour raisons de santé a quant à elle diminué par rapport à 2020, mais ceux-ci représentent encore 33 % des adultes français « inactifs » en 2025. Sur la même période, la part des adultes français en situation dite « autre sans emploi » a fortement augmenté, passant de 25 % en 2020 à 34 % en 2025. Cette catégorie correspond aux personnes qui ne sont ni en emploi, ni au chômage, ni dans une forme d'« inactivité » classique. Parmi les personnes de nationalité étrangère, les situations d'« inactivité » apparaissent d'autant moins « classiques » en 2025 que 59 % d'entre elles sont privées de droit au travail en raison de la précarité de leur statut administratif. Par ailleurs, la part des adultes étrangers relevant de la catégorie d'inactivité dite « autre sans emploi » demeure globalement stable depuis une décennie, mais à un niveau élevé (22 %). Les personnes regroupées dans la catégorie « autre sans emploi », qu'elle que soit leur nationalité, ont des profils qui diffèrent de ceux des autres adultes accompagnés par l'association. Ces personnes ne sont pas ou plus en recherche d'emploi pour de multiples raisons : découragement, isolement, complexité de la situation administrative, contrainte de garde d'enfants ou de mobilité, conditions de logement précaires ou absence de domicile fixe. En 2025, parmi les ménages dont la personne de référence est en situation « autre sans emploi » et de nationalité française, les hommes seuls sont surreprésentés (33,8 %) par rapport à l'ensemble des ménages de nationalité française (25,6 %). Pour les ménages de nationalité étrangère en situation « autre sans emploi », 26 % sont des hommes seuls et 24 % sont des couples avec enfants. Enfin, pour certaines personnes, la sortie précoce du système scolaire et le manque de formation caractérisent leur parcours : 39 % ont un niveau scolaire primaire, contre 27 % de l'ensemble des adultes. Pour ces ménages, l'accès à l'emploi ou même aux démarches de recherche d'emploi est compliqué en raison de multiples facteurs.

UN BASCULEMENT RÉCENT DANS L'INACTIVITÉ ?

Près d'un tiers des ménages dont la personne de référence est en « inactivité » dans la catégorie « autre sans emploi » sont dans cette situation depuis moins de six mois. Une proportion en hausse depuis 2021 où leur part était de 23 %. Il est possible d'y voir les effets de la réforme de l'assurance chômage de 2019 mise en application en milieu d'année 2021, qui, en durcissant les conditions d'accès aux droits par l'allongement de la durée minimale de cotisation, a fait ainsi basculer, par découragement, une part des personnes dans l'« inactivité », n'étant ni en emploi, ni au chômage, ni en recherche d'emploi. En effet, cette hausse de l'« inactivité » coïncide également avec une forte baisse de la part de personnes au chômage de longue durée[1].

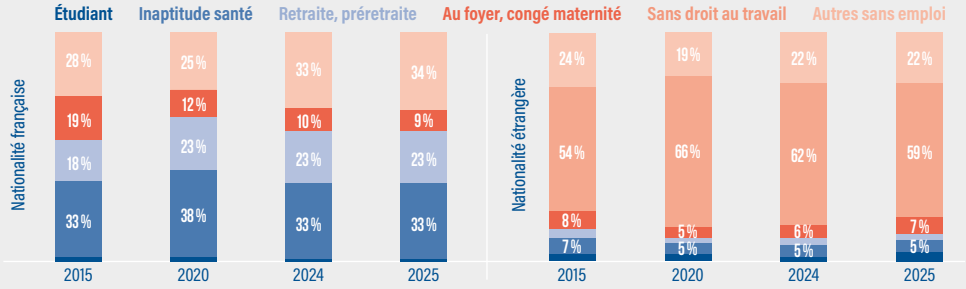
DES MÉNAGES AUX CONDITIONS DE VIE PRÉCAIRES

Ces situations particulières d'« inactivité » maintiennent les ménages concernés dans des conditions de vie très précaires. En 2025, 34 % de ces ménages ne perçoivent aucune ressource financière, une part proche des niveaux atteints durant la crise sanitaire, contre 27 % parmi l'ensemble des ménages accueillis. Pour ceux d'entre eux ayant des ressources non nulles, le niveau de vie médian est bien inférieur à celui calculé pour l'ensemble des ménages percevant des ressources (645 euros contre 780 euros). Par ailleurs, cette catégorie comprend une proportion plus importante de ménages allocataires des minima sociaux. En 2025, 55 % de ces ménages ayant des ressources perçoivent le RSA, contre 28,5 % de l'ensemble des ménages disposant de ressources. Le système de protection sociale constitue ainsi un soutien indispensable pour ces personnes, leur permettant de subvenir à leurs besoins essentiels. Il demeure, toutefois, insuffisant pour les prémunir contre l'extrême pauvreté, puisque 53,6 % d'entre elles vivent encore sous ce seuil estimé à 899 euros en 2025. ■

1. Selon l'Insee, le chômage de longue durée désigne la situation des personnes au chômage depuis au moins douze mois de manière continue.

GRAPHIQUE 93

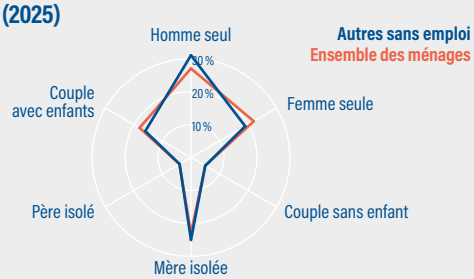
Évolution des types « d'inactivité » selon la nationalité (2015-2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Adultes rencontrés par le Secours Catholique en situation d'« inactivité ».
Lecture : En 2025, 33 % des personnes de nationalité française et 5 % des personnes de nationalité étrangère, dites « inactives » sont en situation d'inaptitude au travail pour raison de santé.

GRAPHIQUE 94

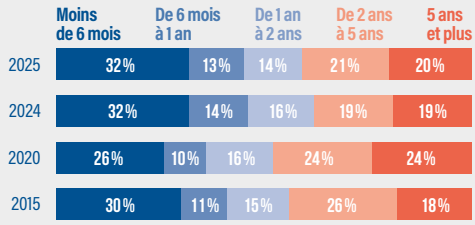
Répartition des types de ménage « autre sans emploi » (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique dont la personne de référence est dans la catégorie « autre sans emploi ».
Lecture : En 2025, 31 % des ménages dont la personne de référence est dans la catégorie « autre sans emploi » sont des hommes seuls, c'est le cas de 27 % de l'ensemble des ménages accueillis par le Secours Catholique.

GRAPHIQUE 95

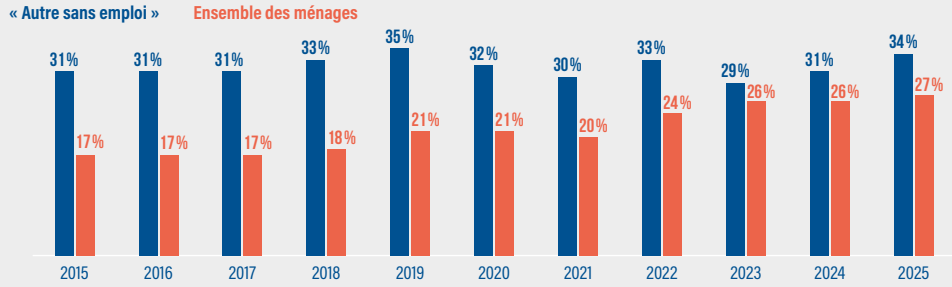
Évolution de la durée passée en situation dite « autre sans emploi » (2015, 2020, 2024, 2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Personnes de référence « autre sans emploi » rencontrées par le Secours Catholique.
Lecture : En 2025, 32 % des personnes de référence sont dans la catégorie « autre sans emploi » depuis moins de 6 mois. En 2020, elles représentaient 26 %.

GRAPHIQUE 96

Évolution de la part de ménages sans ressources « autre sans emploi » (2015-2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique dont la personne de référence est dans la catégorie « autre sans emploi ».
Lecture : En 2025, 34 % des ménages dont la personne de référence est dans la catégorie « autre sans emploi » ne perçoivent aucune ressource, c'est le cas de 27 % de l'ensemble des ménages accueillis par le Secours Catholique.

2.3

EMPLOI, CHÔMAGE ET « INACTIVITÉ »

CHÔMAGE

Les personnes au chômage rencontrées par le Secours Catholique se situent dans deux catégories. Le chômage indemnisé concerne les personnes qui perçoivent ou sont en attente de percevoir des allocations chômage. Le chômage non indemnisé fait référence aux personnes qui sont en recherche d'emploi, mais n'ont pas droit à des indemnités de chômage ou n'ont pas la possibilité de faire valoir leurs droits à ces indemnités. Elles se déclarent chercheuses d'emploi lors de l'accueil au Secours Catholique. En cela, ces catégories se rapprochent de celles du recensement de la population et sont partiellement en lien avec celles du Bureau international du travail. Une partie des chômeurs non indemnisés appartiennent à ce que le BIT définit comme le halo autour du chômage.

UN TAUX DE CHÔMAGE DES PERSONNES ACCUEILLIES STABLE DEPUIS 3 ANS MAIS TOUJOURS 2 FOIS SUPÉRIEUR AU NIVEAU NATIONAL

Parmi l'ensemble des adultes rencontrés par le Secours Catholique, la proportion de personnes au chômage est en baisse sur la dernière décennie : elles représentent 17 % des adultes en 2025 contre 38 % en 2015. Cette baisse s'explique principalement par l'augmentation de la part des personnes sans droit au travail en raison de leur statut administratif (+ 12 points entre 2015 et 2020) qui se stabilise à environ 23 % depuis 2021. Parmi les Français et les étrangers ayant droit au travail, la part de chômeurs baisse depuis le début des années 2010, malgré un ralentissement en 2020, pendant la crise sanitaire qui a poussé des personnes plus proches de l'emploi vers les accueils du Secours Catholique[1]. Si l'on restreint l'analyse à la population active (c'est-à-dire âgée de 15 à 64 ans avec le droit de travailler), le taux de chômage des personnes accueillies par l'association, qui s'élevait à 37 % en 2019, contre 8,4 % en population générale, a atteint 23,9 % en 2023, soit une baisse de 13,1 points en quatre ans. Cette diminution ne traduit toutefois pas uniquement une amélioration de l'accès à l'emploi : elle s'accompagne d'un basculement d'une partie des personnes vers l'inactivité ou vers des formes d'emploi plus précaires. Le taux de chômage des personnes accueillies reste stable depuis, mais toujours à un niveau au moins trois fois supérieur au taux de chômage en population générale[2].

Parmi les chômeurs, la part de personnes en situation de chômage indemnisé est restée relativement stable de 2015 à 2021, puis a baissé de plus de 3 points entre 2021 et 2023, passant de 14,8 % à 11,4 %. En 2025, la part des personnes au chômage indemnisé se stabilise à 12,1 %. À l'inverse, la part de personnes au chômage non indemnisé a fortement diminué sur la période, passant de 30,1 % en 2015 à 11,7 % en 2025. Cette baisse est particulièrement marquée entre 2022 et 2023 (plus de 5 points). Cette évolution brutale peut être reliée aux réformes de l'assurance chômage qui restreignent les conditions d'accès et les droits aux indemnités de chômage. Certaines personnes auparavant indemnisées perdent leurs droits et moins de personnes sont éligibles. Un phénomène de basculement des personnes du chômage vers l'« inactivité » s'opère ainsi, que ce soit par impossibilité de trouver un emploi ou par découragement, parmi les personnes qui n'ont désormais pas ou plus le droit à des indemnités de chômage.

UN VIEILLISSEMENT LENT ET PROGRESSIF DES PERSONNES AU CHÔMAGE ET DES SITUATIONS QUI SE DÉGRADENT

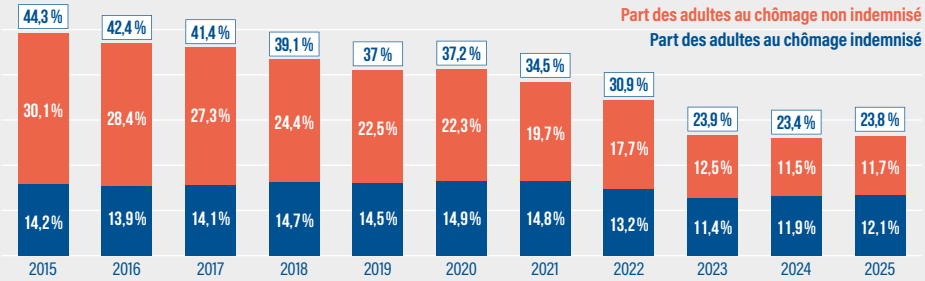
La répartition par âge des personnes au chômage montre une augmentation lente mais progressive des personnes dans cette catégorie, qui va de pair avec le vieillissement du public accueilli par l'association mais également avec celui de la population générale. Parmi les chômeurs indemnisés, la part des 50 ans et plus a augmenté de plus de 10 points en dix ans (passant de 25,7 % à 36,2 % entre 2015 et 2025) et de plus de 12 points parmi les chômeurs non indemnisés (de 21 % à 33,4 % sur la même période).

Enfin, les chômeurs accompagnés par l'association ont des niveaux de vie en euros constants particulièrement faibles, similaires voire plus faibles qu'il y a dix ans : leur niveau de vie médian est de 709 euros par mois en 2025, alors qu'il était de 703 euros en 2015. Le niveau de vie des chômeurs non indemnisés est quant à lui en baisse, avec un niveau de vie médian de seulement 600 euros en 2025, quand il était de 645 euros en 2015. ■

1. Secours Catholique – Caritas France, « À l'épreuve des crises : enquête sur les budgets des plus précaires », dans « État de la pauvreté en France », 2022.
2. Secours Catholique/Insee, Enquête emploi, 2026.

GRAPHIQUE 97

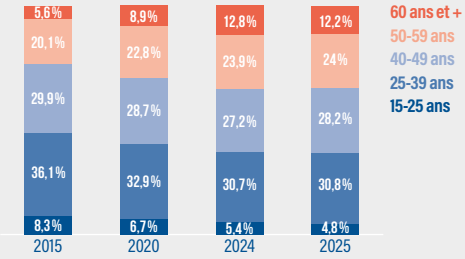
Évolution des taux de chômage au sein des 15-64 ans hors sans droit au travail (2015 - 2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Adultes rencontrés par le Secours Catholique.
Lecture : En 2025, 23,8 % des adultes rencontrés par l'association sont en situation de chômage.

GRAPHIQUE 98

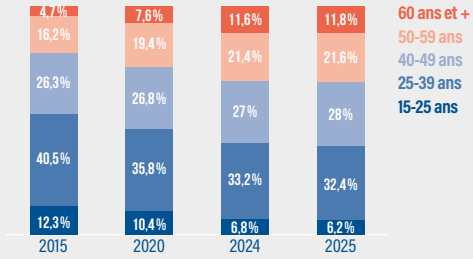
Répartition des chômeurs indemnisés selon la tranche d'âge (2015 - 2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Adultes au chômage indemnisé rencontrés par le Secours Catholique.
Lecture : En 2025, 30,8 % des chômeurs indemnisés rencontrés par l'association sont âgés de 25 à 39 ans.

GRAPHIQUE 99

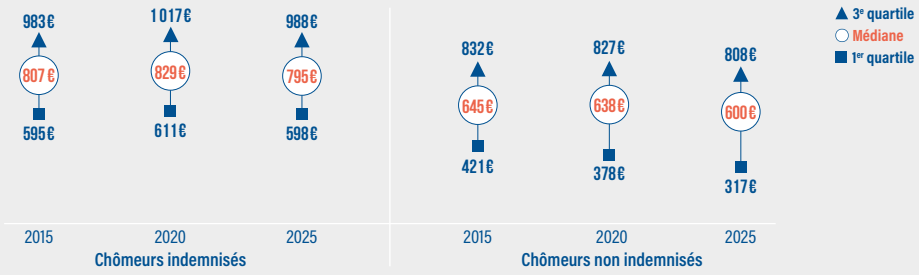
Répartition des chômeurs non indemnisés par tranche d'âge (2015 - 2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Adultes au chômage non indemnisé rencontrés par le Secours Catholique.
Lecture : En 2025, 11,8 % des chômeurs non indemnisés rencontrés par l'association sont âgés de 60 ans et plus.

GRAPHIQUE 100

Évolution des distributions du niveau de vie des chômeurs (2015, 2020, 2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Adultes au chômage rencontrés par le Secours Catholique. Niveau de vie en euros constants 2025.
Lecture : En 2025, le niveau de vie médian des chômeurs indemnisés rencontrés est de 795 €. Parmi ces mêmes adultes, un quart a un niveau de vie inférieur à 598 euros (1er quartile), et un autre quart a un niveau de vie supérieur à 988 euros.

2.4

EMPLOI, CHÔMAGE ET « INACTIVITÉ »

FORMES D'EMPLOI

En 2025, les personnes en emploi ou en formation professionnelle représentent 24 % des adultes rencontrés âgés de 15 à 64 ans hors situation de non-droit au travail, et 17 % de l'ensemble des adultes rencontrés[1]. La répartition des types d'emploi est relativement stable depuis dix ans, avec une prédominance des formes d'emploi précaires sur les CDI à temps plein. Le taux d'emploi précaire des personnes en emploi accueillies au Secours Catholique, stable depuis dix ans à plus de 73 %, est trois fois supérieur à celui relevé en population générale[2]. Ces emplois peu protecteurs exposent davantage les personnes concernées à la pauvreté. Les emplois à temps partiel concernent 27,6 % des adultes en emploi rencontrés et redeviennent, après deux années durant lesquelles les CDI prévalaient, la forme d'emploi la plus représentée parmi les personnes en emploi accompagnées par l'association. Les parts respectives des personnes en intérim ou en emploi saisonnier (13 %) ou en CDD temps plein (5 %) diminuent quand celles des indépendants (6,8 %) et des personnes en emploi informel (10 %) augmentent.

DES SITUATIONS D'EMPLOI PRÉCAIRES QUI NE PERMETTENT PAS DE SORTIR DE LA PAUVRETÉ

Les revenus issus de ces emplois et des prestations qui les complètent ne permettent pas à ces personnes de subvenir aux besoins de leur foyer. Même parmi les ménages dont la personne de référence est en CDI à temps plein, le niveau de vie médian (1 092 euros) est inférieur au seuil de pauvreté (estimé à 1 350 euros en 2025). Plus de 75 % de ces ménages sont composés d'au moins deux personnes (adulte ou enfant), témoignant du poids des charges familiales sur des niveaux de ressources trop faibles. La situation est encore plus critique pour les personnes qui occupent un emploi précaire (764 euros). Ces faibles revenus ne leur permettent pas de faire face à des charges qui ne cessent de croître, notamment le loyer et les charges associées, ainsi que les produits de première nécessité dont les prix ont fortement augmenté ces dernières années.

DES FORMES D'EMPLOI QUI DIFFÈRENT EN FONCTION DES PROFILS DES PERSONNES

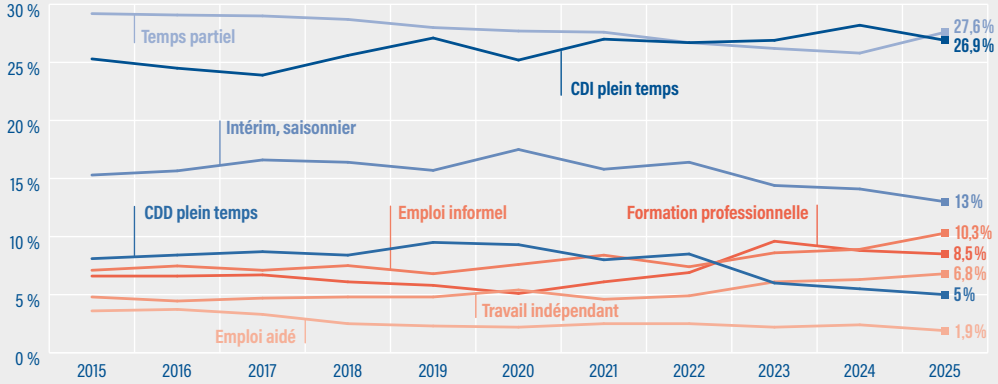
En 2025, le taux d'emploi des femmes est à peine inférieur à celui des hommes, avec respectivement 23,5 % et 25,2 %. Pour autant, les formes d'emploi exercées sont bien distinctes. Les femmes occupent moins souvent des contrats en CDI à temps plein : c'est le cas pour 24 % d'entre elles, contre 30 % des hommes en emploi. À l'inverse, 37 % des femmes en emploi travaillent à temps partiel, contre seulement 16 % des hommes. Ces derniers, quant à eux, occupent plus souvent des emplois en intérim ou saisonnier (17 %, contre 10 % des femmes). D'un point de vue territorial, les personnes en emploi résidant en milieu rural sont plus souvent en CDI (30 %), en intérim ou en emploi saisonnier (14,5 %) ou en travail indépendant (9,5 %) que celles résidant en milieu urbain (respectivement 26 %, 12,4 % et 6 %). À l'inverse les personnes en emploi résidant en milieu urbain occupent plus souvent un travail informel (12,5 %), lié à la part importante de personnes de nationalité étrangère au statut administratif instable, ou sont plus souvent en formation professionnelle (9,5 %) que celles en emploi résidant en milieu rural (respectivement 4 % et 6 %).

Enfin, 65 % des adultes en emploi rencontrés sont de nationalité française, une proportion en baisse après une augmentation de 3 points entre 2021 et 2022. Parmi les personnes de nationalité étrangère en emploi, près de 42 % sont en situation administrative instable. 46 % de ces dernières occupent un travail informel pour tenter de subvenir aux besoins de leur foyer. Près d'une personne en emploi de nationalité étrangère au statut administratif instable sur deux déclare donc occuper un emploi formel. Cette situation révèle les obstacles croissants auxquels sont confrontées ces personnes dans l'exercice de leurs droits, en raison du durcissement des conditions d'accès et de renouvellement d'un titre de séjour, de l'éloignement des services administratifs et de l'insuffisance de l'accompagnement proposé. Depuis 2020, la dématérialisation intégrale des démarches relatives aux titres de séjour *via* l'Anef contribue directement à ces difficultés[3]. ■

1. Voir fiche 2.1
2. Insee, enquête Emploi 2025, juillet 2026.
3. Secours Catholique – Caritas France, « Quand la solidarité s'éloigne », dans « État de la pauvreté en France », 2024.

GRAPHIQUE 101

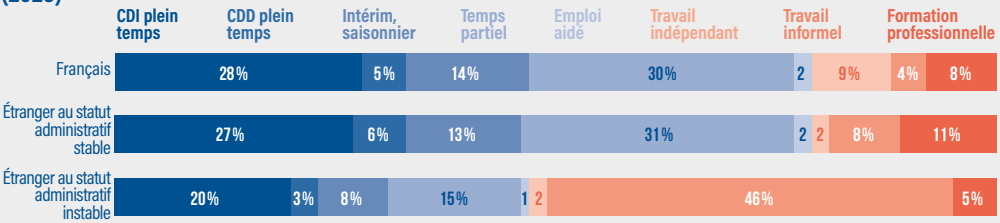
Évolution des types d'emploi (2015-2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Adultes rencontrés par le Secours Catholique en emploi ou en formation.
Lecture : En 2025, 27,6 % des personnes rencontrées en emploi travaillent à temps partiel.

GRAPHIQUE 102

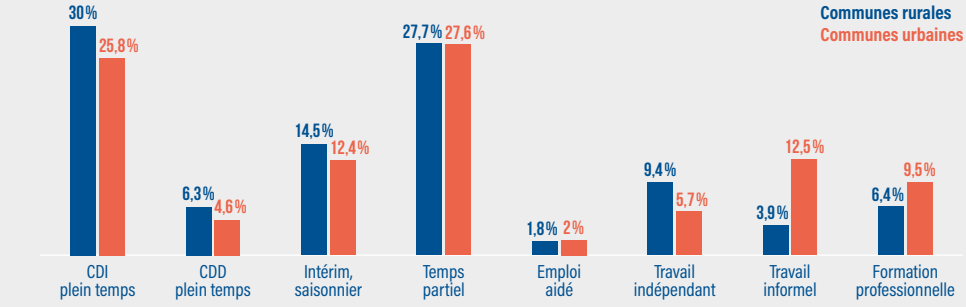
Répartition des personnes en emploi ou en formation selon leur nationalité et leur statut administratif (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Adultes rencontrés par le Secours Catholique en emploi ou en formation.
Lecture : En 2025, 28 % des personnes françaises rencontrées en emploi sont en CDI à temps plein.

GRAPHIQUE 103

Répartition des personnes en emploi selon le lieu de résidence (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Adultes rencontrés par le Secours Catholique en emploi ou en formation.
Lecture : En 2025, 30 % des personnes en emploi résidant dans une commune rurale sont en CDI. C'est le cas de 25,8 % des personnes en emploi résidant dans une commune urbaine.

2.5

EMPLOI, CHÔMAGE ET « INACTIVITÉ »

SITUATION D'ACTIVITÉ DES JEUNES ADULTES ET DES SENIORS

La situation par rapport à l'emploi des personnes rencontrées par le Secours Catholique dépend principalement de deux facteurs : leur statut administratif et leur âge. En effet, les personnes de nationalité étrangère au statut administratif instable sont dans leur grande majorité sans droit au travail (72 % en 2025) et donc en situation d'« inactivité », quelles que soient leurs autres caractéristiques telles que l'âge ou le genre. L'âge a, quant à lui, une influence sur le rapport à l'emploi de toutes les personnes ayant droit au travail, que ce soit celles rencontrées par l'association ou parmi l'ensemble de la population vivant en France. Les adultes sans droit au travail ne sont pas pris en compte dans les observations suivantes.

Dans la population générale, la tranche d'âge des 25-49 ans est la plus active (89 % des personnes sont en emploi ou au chômage)[1]. C'est aussi le cas parmi les adultes rencontrés par l'association : il s'agit de la seule tranche d'âge dans laquelle moins de la moitié des personnes sont « inactives » (49 %). Toutefois, cette part d'« inactifs » augmente de manière constante d'environ 1,5 point par an depuis dix ans avec un bond de 6 points entre 2022 et 2023. Par ailleurs, les jeunes adultes rencontrés par l'association ainsi que les plus âgés subissent un éloignement de l'emploi plus important.

DES JEUNES ADULTES EN DIFFICULTÉ POUR ACCÉDER À UN EMPLOI STABLE

En 2025, les adultes[2] de moins de 25 ans accompagnés par le Secours Catholique ont un taux d'emploi équivalent à celui de leurs aînés âgés de 25 à 49 ans (respectivement 22 % et 27 %). Pour autant, les formes d'emploi diffèrent : les plus jeunes sont moins souvent en CDI (15,5 % parmi les jeunes de moins de 25 ans en emploi contre 26,9 % parmi l'ensemble des adultes en emploi rencontrés). En revanche, la proportion de personnes en formation professionnelle, en alternance ou en stage, est de près de quatre fois plus importante parmi les 15-24 ans (30 %) que parmi les 25-49 ans en emploi (8 %). Parmi les jeunes adultes au chômage, 56 % n'ont pas de droit reconnu à des indemnités, contre 50 % des chômeurs âgés de 25 à 49 ans. Ces personnes sont vraisemblablement à la recherche de leur premier emploi ou n'ont pas occupé leur dernier poste assez longtemps, la dernière réforme de l'assurance chômage ayant allongé la durée minimale de cotisation, et n'ont donc pas encore accès à des droits.

62 % des jeunes adultes rencontrés sont en situation d'« inactivité », laquelle prend différentes formes : plus d'un tiers sont étudiants (36 %), revenant au niveau élevé des années Covid et 46 % sont dans la catégorie « autres sans emploi[3] », une part en forte baisse par rapport aux années précédentes.

Ainsi, la situation des 15-24 ans reste très précaire du fait de l'occupation d'emplois majoritairement précaires, d'un accès limité à l'assurance chômage et d'un éloignement déjà fort du marché de l'emploi alors qu'ils tentent de l'intégrer.

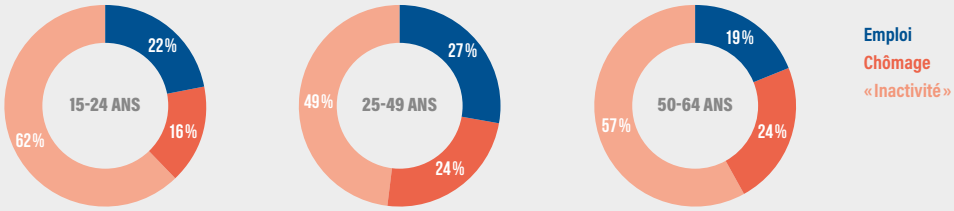
LES PLUS ÂGÉS AUSSI ÉCARTÉS DE L'EMPLOI

Parmi les adultes âgés de 50 à 64 ans rencontrés par l'association, seuls 19 % exercent un emploi. Un tiers d'entre eux exercent leur emploi à temps partiel (33 %), soit 6 points de plus que l'ensemble des personnes en emploi accompagnées. 23 % des 50 à 64 ans rencontrés sont au chômage, dont un peu plus de la moitié ont droit à des indemnités (53 %), une part en hausse de 4 points par rapport à 2024. De même que les plus jeunes, les adultes âgés de 50 à 64 ans, hors sans droit au travail, sont majoritairement inactifs (57 %). Depuis la réforme des retraites en 2023, la plupart de ces adultes n'ont pas atteint l'âge légal de départ à la retraite, et déjà 45 % d'entre eux sont éloignés de l'emploi pour une inaptitude au travail pour raisons de santé, une part stable depuis déjà dix ans. 34 % sont dans une situation « autre sans emploi » et donc très éloignés de l'emploi, sortis des dispositifs d'accompagnement vers ou dans l'emploi. ■

1. www.insee.fr/fr/statistiques/7936590.
2. Ici ne sont comptés que les personnes de référence des ménages et leurs conjoints âgés de moins de 25 ans. Les enfants de moins de 25 ans ne sont pas concernés car nous ne sommes pas en mesure de connaître leur situation par rapport à l'activité.
3. Voir glossaire pour plus de détails.

GRAPHIQUE 104

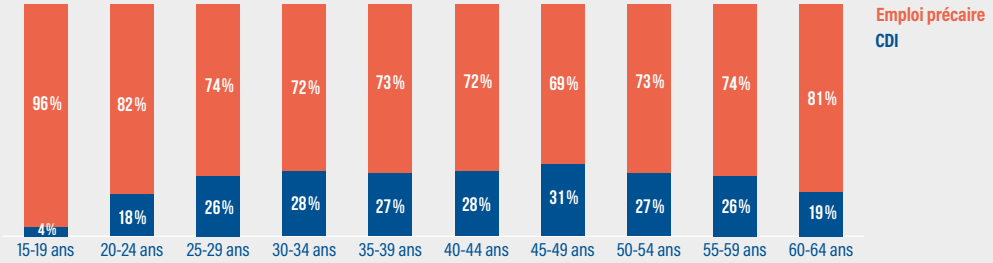
Statut d'activité selon la tranche d'âge hors personnes sans droit au travail (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Adultes de 15 à 64 ans rencontrés par le Secours Catholique hors personnes sans droit au travail.
Lecture : En 2025, 62 % des personnes rencontrées de moins de 25 ans, hors personnes sans droit au travail, sont en situation d'« inactivité ».

GRAPHIQUE 105

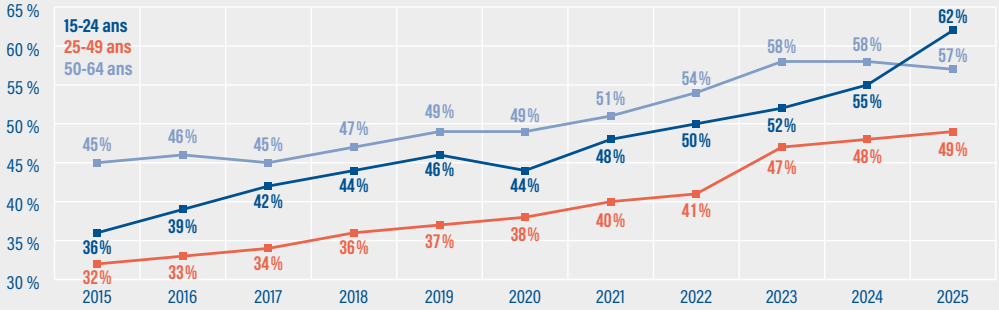
Répartition des formes d'emploi par tranche d'âge (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Adultes de 15 à 64 ans en emploi rencontrés par le Secours Catholique.
Lecture : En 2025, 96 % des personnes en emploi rencontrées âgées de 15 à 19 ans occupent un emploi précaire.

GRAPHIQUE 106

Évolution du taux d'« inactivité » par tranche d'âge (2015-2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Adultes de 15 à 64 ans rencontrés par le Secours Catholique hors personnes sans droit au travail.
Lecture : En 2025, 57 % des personnes rencontrées, hors personnes sans droit au travail, âgées de 50 à 64 ans, sont en situation d'« inactivité ». C'est le cas de 62 % des personnes âgées de 15 à 24 ans, hors sans droit au travail.

3.1

RESSOURCES ET CONDITIONS DE VIE

PROFIL DES MÉNAGES SANS RESSOURCES

PLUS DE 1 MÉNAGE SUR 4 ACCOMPAGNÉ PAR LE SECOURS CATHOLIQUE NE DISPOSE D'AUCUNE RESSOURCE EN 2025

En 2025, 27,3 % des ménages rencontrés par le Secours Catholique ne disposent d'aucune ressource, une hausse très marquée d'environ 60 % depuis 2015. Cette progression s'explique en partie par la hausse du nombre de ménages étrangers en situation administrative instable, dont la part a doublé en dix ans, passant de 14,8 % à 29,9 % des ménages rencontrés. Du fait de leur statut, ces personnes sont généralement dans l'impossibilité de travailler et n'ont pas accès aux minima sociaux ni à la plupart des prestations sociales. Parmi les ménages français, 8,8 % ne disposent d'aucune ressource en 2025, en hausse par rapport aux années précédentes, davantage liée à des situations de non-recours temporaires (séparation, déménagement) ou à des difficultés administratives. La part des étrangers en situation stable sans ressources progresse aussi, de 19 % en 2015 à 22,5 % en 2025. La situation des ménages étrangers en situation instable reste la plus critique : plus des deux tiers vivent sans aucune ressource, une proportion stable dans le temps, traduisant le caractère structurel de leur très grande pauvreté.

LES PERSONNES SEULES PARTICULIÈREMENT EXPOSÉES À L'ABSENCE DE RESSOURCES

Parmi les ménages français et étrangers en situation administrative stable, les personnes seules, en particulier les hommes, sont fortement surreprésentées parmi les ménages sans ressources. Ainsi, en 2025, 50,4 % des ménages français sans ressources sont des hommes seuls, alors qu'ils ne représentent que 26 % de l'ensemble des ménages français rencontrés. Un phénomène similaire s'observe chez les étrangers en situation stable : 34,8 % des ménages sans ressources sont des hommes seuls, contre 20,8 % dans l'ensemble de cette population ; les femmes seules y sont également surreprésentées. Pour les ménages en situation instable en revanche, la composition des ménages sans ressources est proche de celle de l'ensemble du groupe, reflet du caractère structurel de leur extrême pauvreté, qui touche tous les types de ménage quelle que soit leur configuration familiale : plus de la moitié sont d'ailleurs des familles avec enfants.

DES BESOINS EXPRIMÉS QUI TÉMOIGNENT DE SITUATIONS DE TRÈS GRANDE PAUVRETÉ

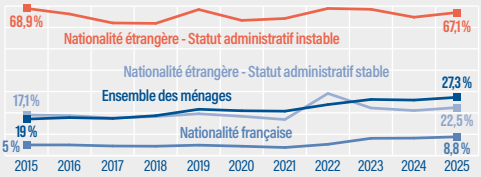
Les ménages sans ressources expriment plus fréquemment des besoins essentiels que l'ensemble des ménages rencontrés, révélant des situations de dénuement particulièrement aiguës : aide alimentaire (51,5 %, contre 46,6 % pour l'ensemble), vêtements (20,6 %, contre 12,4 %). Les difficultés administratives apparaissent également comme un enjeu majeur : les ménages sans ressources sont davantage susceptibles d'exprimer un besoin d'accompagnement dans leurs démarches, en particulier parmi les étrangers en situation instable (20,9 %). Chez les Français sans ressources aussi, ce besoin est plus de deux fois plus fréquent que dans l'ensemble des ménages français (10,3 %, contre 5 %), écho à l'importance du non-recours aux droits, notamment au RSA, souvent lié à des difficultés de contact et de communication avec les administrations, ou de compréhension des démarches administratives.

UNE PRÉCARITÉ RÉSIDENTIELLE MASSIVE ET DURABLE POUR LES MÉNAGES SANS RESSOURCES

La part des ménages en logement instable a nettement augmenté, passant de 25,7 % en 2015 à 36 % en 2025. Cette progression est encore plus marquée pour les ménages sans ressources, dont environ 80 % sont concernés tout au long de la période, confirmant le lien structurel entre absence de revenus et instabilité résidentielle. Les ménages français sans ressources sont plus souvent en logement stable (parc social ou privé), contrairement aux étrangers en situation administrative instable, largement exclus du logement de droit commun et majoritairement concernés par des formes d'hébergement précaire : hébergement chez des tiers, dispositifs pour demandeurs d'asile, structures d'urgence ou vie à la rue. L'absence de ressources et l'instabilité résidentielle se renforcent mutuellement, limitant l'accès aux droits, à l'emploi et à des conditions de vie stables. Pour les ménages en situation administrative instable, cette double contrainte ancre durablement les situations de très grande pauvreté. ■

GRAPHIQUE 107

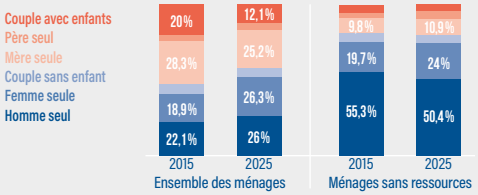
Évolution de la part de ménages sans ressources selon la nationalité et le statut administratif (2015-2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages.
Lecture : En 2025, 27,3 % de l'ensemble des ménages rencontrés ne perçoivent aucune ressource. Cette proportion atteint 67,1 % parmi les ménages dont la personne de référence (PR) est de nationalité étrangère au statut administratif instable.

GRAPHIQUE 108

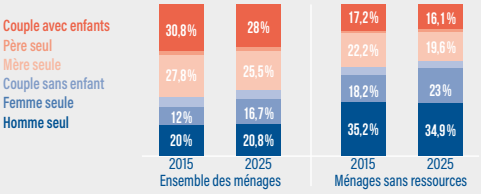
Évolution de la composition des ménages français sans ressources (2015-2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages dont la personne de référence (PR) est de nationalité française.
Lecture : En 2025, parmi l'ensemble des ménages sans ressources et dont la personne de référence est de nationalité française, 50,4 % sont des hommes seuls en 2025 contre 26,0 % parmi l'ensemble des ménages français rencontrés.

GRAPHIQUE 109

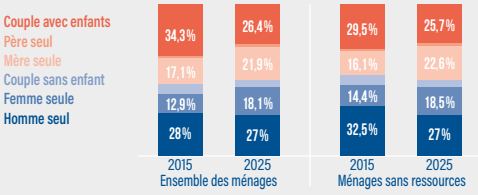
Évolution de la composition des ménages sans ressources – PR de nationalité étrangère au statut administratif stable (2015-2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages dont la personne de référence (PR) est de nationalité étrangère au statut administratif stable.
Lecture : En 2025, parmi l'ensemble des ménages sans ressources et dont la personne de référence est de nationalité étrangère au statut administratif stable, 34,8 % sont des hommes seuls en 2025 et 23,0 % sont des femmes seules.

GRAPHIQUE 110

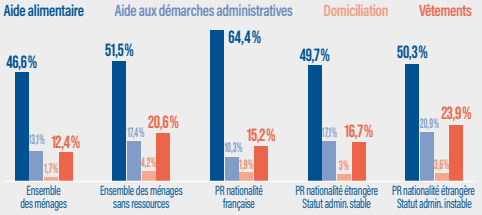
Évolution de la composition des ménages sans ressources – PR de nationalité étrangère au statut administratif instable (2015-2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages dont la personne de référence (PR) est de nationalité étrangère au statut administratif instable.
Lecture : En 2025, parmi l'ensemble des ménages sans ressources et dont la personne de référence est de nationalité étrangère au statut administratif instable, 27,0 % sont des hommes seuls en 2025 et 18,5 % sont des femmes seules.

GRAPHIQUE 111

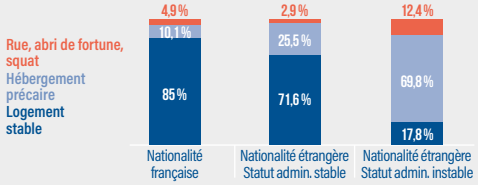
Besoins exprimés par les ménages sans ressources selon la nationalité et le statut administratif (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages.
Lecture : En 2025, parmi l'ensemble des ménages ne percevant aucune ressource, 20,6% expriment un besoin d'aide aux démarches administratives, contre 12,4% de l'ensemble des ménages rencontrés.

GRAPHIQUE 112

Répartition par type de logement pour les ménages sans ressources, selon la nationalité et le statut administratif (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages, sans ressource.
Lecture : En 2025, parmi l'ensemble des ménages sans ressource, 4,9 % des ménages dont la personne de référence est de nationalité française vivent à la rue ou dans des abris de fortune, contre 12,4 % des ménages sans ressources et dont la personne de référence est de nationalité étrangère au statut administratif instable.

3.2

RESSOURCES ET CONDITIONS DE VIE

NIVEAU DE VIE ET TAUX DE PAUVRETÉ

LE NIVEAU DE VIE MÉDIAN DES MÉNAGES RENCONTRÉS EN 2025 RESTE TRÈS FAIBLE (568 €)

En 2025, le niveau de vie médian de l'ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique est stable par rapport à 2024, se situant à 568 euros (en euros constants 2025) contre 569 euros en 2024. La très légère hausse du niveau de vie médian, en euros courants (passant de 564 à 568 euros), ne compense même pas la hausse des prix, l'inflation s'étant stabilisée à 0,9 % entre 2024 et 2025. Au cours des dix dernières années, le niveau de vie médian des ménages rencontrés (en euros constants) a fortement baissé, passant de 670 euros en 2015 à 568 euros en 2025. Cela s'explique en grande partie par l'accueil croissant, notamment depuis 2015, de ménages ne percevant aucune ressource lorsqu'ils sollicitent l'aide du Secours Catholique. Ce sont pour la plupart des ménages étrangers au statut administratif instable, dans l'impossibilité d'exercer une activité formelle ou de bénéficier de la solidarité nationale au travers des prestations sociales, mais aussi, de plus en plus, des ménages français dont la situation administrative indique une situation de non-recours, souvent subie, à certaines prestations sociales.

PRÈS DE 3 MÉNAGES SUR 4 VIVENT SOUS LE SEUIL D'EXTRÊME PAUVRETÉ

Par rapport à 2024, les taux de pauvreté calculés parmi les ménages rencontrés par l'association sont stables, mais à des niveaux très élevés : 95,3 % des ménages rencontrés en 2025 ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (fixé à 60 % du niveau de vie médian, soit 1 350 euros en 2025) et 74,6 % vivent sous le seuil d'extrême pauvreté (40 % du niveau de vie médian, soit 899 euros). À titre de comparaison, le taux de pauvreté en population générale en France s'élevait à 15,4 % en 2024, un niveau similaire à 2023, record depuis une trentaine d'années.

Les situations d'extrême pauvreté sont particulièrement fréquentes parmi les ménages étrangers rencontrés, notamment ceux dont la personne de référence a un statut administratif instable : plus de 98 % d'entre eux ont un niveau de vie inférieur au seuil d'extrême pauvreté, et 67 % d'entre eux ne perçoivent aucune ressource financière en 2025. Pour les ménages dont la personne de référence est de nationalité française ou étrangère au statut administratif stable, l'extrême pauvreté a tendance à croître depuis dix ans et concerne désormais près de 62 % des ménages français et plus de 81 % des ménages étrangers au statut administratif stable. Cette hausse pourrait s'expliquer par plusieurs facteurs : d'une part la progression du non-recours à certaines prestations sociales, notamment pour les ménages français, et d'autre part l'accroissement des difficultés rencontrées par les ménages étrangers dans le cadre de leurs démarches administratives (demande ou renouvellement d'un titre de séjour). L'intensité de la pauvreté, qui mesure l'écart du niveau de vie des ménages pauvres par rapport au seuil de pauvreté, est stable par rapport à 2024, et reste plus de trois fois supérieure à celle observée dans la population générale.

Ces indicateurs soulignent une aggravation continue de la situation économique des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2025.

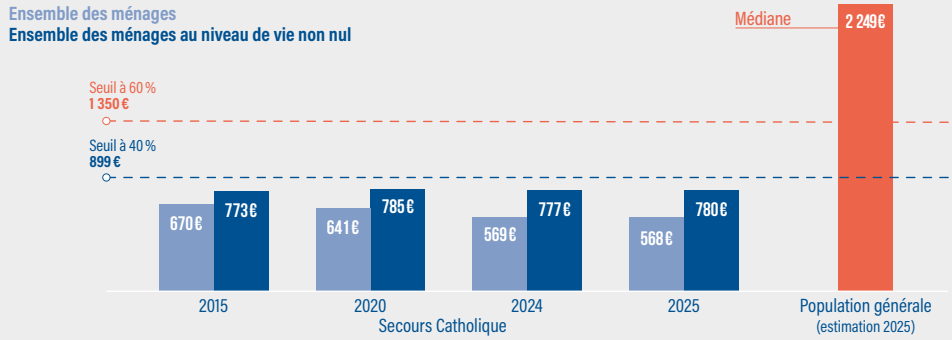
LES FAMILLES AVEC ENFANTS, LES HOMMES SEULS ET LES JEUNES RESTENT PARTICULIÈREMENT EXPOSÉS À L'EXTRÊME PAUVRETÉ

Les hommes seuls et les familles avec enfants apparaissent comme les types de ménage les plus touchés : en 2025, 76 % des hommes seuls, 75 % des mères isolées et 86 % des couples avec enfants disposent d'un niveau de vie inférieur au seuil d'extrême pauvreté, contre 63 % des femmes seules et 74 % des couples sans enfants. Pour les hommes seuls, cette situation s'explique notamment par une forte instabilité résidentielle, 18 % d'entre eux vivant à la rue. Pour les familles avec enfants, elle est davantage liée à la part importante de familles étrangères confrontées à une instabilité de leur statut administratif.

Enfin, les enfants en bas âge (moins de 5 ans) sont de plus en plus exposés à l'extrême pauvreté : 83 % vivent dans un ménage sous ce seuil (contre 71 % en 2015). La décomposition par âge montre aussi la grande fragilité des jeunes adultes (15-25 ans) : 85 % vivent sous le seuil d'extrême pauvreté en 2025 (contre 78 % en 2015). ■

GRAPHIQUE 113

Niveaux de vie médians (euros 2025) et comparaison avec la population générale (estimation 2025)



Source : Secours Catholique, Insee.
Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique, population générale.
Lecture : En 2025, le niveau de vie médian des ménages accueillis par le Secours Catholique est de 568€ et de 780€ en restreignant l'analyse aux ménages aux ressources non nulles. Le niveau de vie médian de la population générale en 2025 est estimé à de 2 249 €.

TABLEAU 1

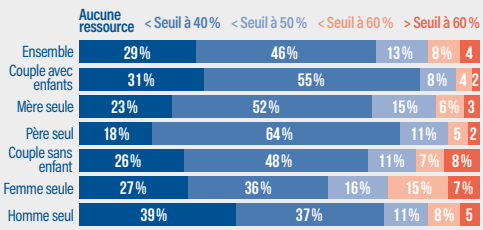
Taux de pauvreté et intensité de la pauvreté des ménages rencontrés selon la nationalité et le statut administratif de la personne de référence (2015, 2020, 2024, 2025)

	Seuil à 60 %				Seuil à 40 %				Intensité de la pauvreté			
	2015	2020	2024	2025	2015	2020	2024	2025	2015	2020	2024	2025
Population générale	13,9 %	13,6 %	15,4 %	n.c.			n.c.	n.c.	20,0 %	18,7 %	n.c.	n.c.
Secours Catholique	92,1 %	93,7 %	95,1 %	95,3 %	64,0 %	70,6 %	74,8 %	74,6 %	54,2 %	58,6 %	62,7 %	62,7 %
Nationalité française	89,5 %	90,4 %	92,5 %	92,8 %	53,4 %	56,9 %	62,2 %	61,9 %	42,9 %	42,5 %	47,0 %	46,8 %
Nationalité étrangère												
· Statut administratif stable	96,1 %	96,3 %	97,1 %	97,2 %	75,3 %	77,5 %	81,8 %	81,3 %	59,4 %	60,0 %	63,3 %	62,8 %
· Statut administratif instable	99,7 %	99,7 %	99,6 %	99,7 %	98,5 %	98,6 %	98,2 %	98,2 %	93,1 %	93,0 %	92,8 %	93,0 %

Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique ; population générale.
Lecture : En 2025, 95,3 % des ménages rencontrés par le Secours Catholique ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté à 60 %. En 2024, le taux de pauvreté dans la population générale était de 15,4 %.

GRAPHIQUE 114

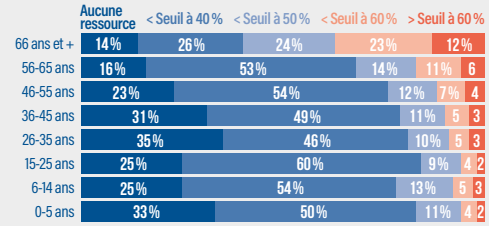
Part de ménages sans ressources et taux de pauvreté selon le type de ménage (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.
Lecture : En 2025, 39 % des hommes seuls rencontrés par le Secours Catholique vivent sans aucune ressource financière.

GRAPHIQUE 115

Part des individus sans ressources et taux de pauvreté selon leur tranche d'âge (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des individus (adultes et enfants) rencontrés par le Secours Catholique.
Lecture : En 2025, 35 % des individus rencontrés par le Secours Catholique et âgés de 26 à 35 ans vivent sans aucune ressource financière.

3.3

RESSOURCES ET CONDITIONS DE VIE

TYPES DE RESSOURCES

Les ressources des ménages accueillis par le Secours Catholique sont classées en trois types : les revenus directs du travail (salaires, revenus d'une activité indépendante), les transferts et prestations sociales (RSA, allocations familiales, AAH, aides au logement, bourses d'études, pensions alimentaires ou prestations compensatoires, indemnités journalières, pension d'invalidité, prime d'activité, indemnité chômage, Allocation de solidarité spécifique [ASS], pensions de retraite, de réversion, Aspa, ADA), et les autres ressources qui englobent notamment les ressources informelles et l'aide des proches.

En 2025, 27,3 % des ménages rencontrés ne perçoivent aucune ressource[1], 5 % ne perçoivent que des ressources directement issues d'une activité professionnelle, 53 % ne perçoivent que des prestations sociales, 11 % combinent les deux et, enfin, 3 % perçoivent seulement d'autres types de ressources, notamment informelles. Depuis 2015, la part des ménages percevant des prestations sociales a fortement diminué, passant de 77 % à 64 % en 2025. Cette évolution s'explique par l'accueil croissant de ménages dont la personne de référence est de nationalité étrangère et au statut administratif instable, qui n'ont donc pas accès à des prestations sociales. En restreignant l'analyse aux seuls ménages disposant de ressources, l'évolution importante concerne la proportion de ménages ne percevant que des ressources directement issues d'une activité professionnelle, qui passe de 3 % en 2015 à 7 % en 2025, alors que la part de ceux percevant des prestations sociales est relativement stable (89 % en 2025).

NIVEAU DE VIE, PRESTATIONS SOCIALES

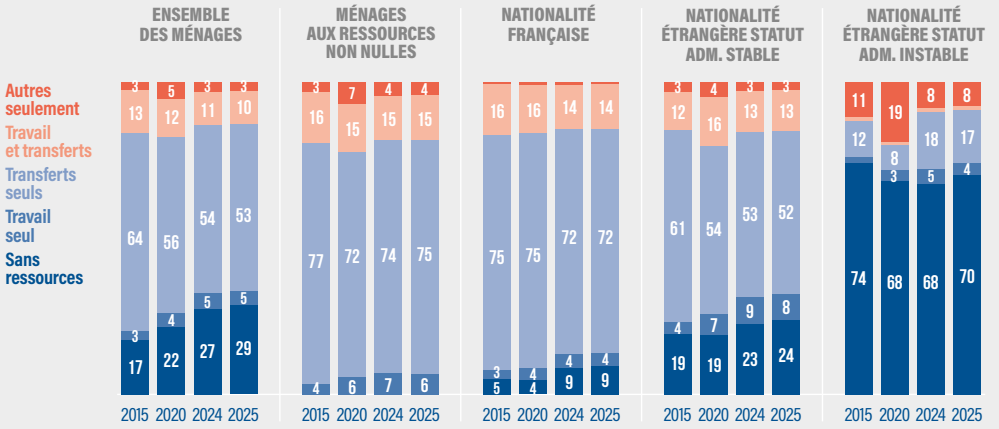
L'étude de la distribution des niveaux de vie selon le type de ressources perçues révèle que les ménages percevant des revenus du travail, en complément ou non de prestations sociales, ont des niveaux de vie plus élevés que ceux ne disposant que de prestations sociales. En 2025, le niveau de vie médian des ménages ne percevant que des ressources issues directement du travail était de 800 euros alors que celui des ménages ne percevant que des prestations sociales était de 764 euros. Parmi l'ensemble des ménages accueillis en 2025, le niveau de vie de ceux combinant ressources directes du travail et prestations sociales était de 992 euros, bien en deçà du seuil de pauvreté (estimé à 1 326 euros en 2025), mais légèrement supérieur au seuil d'extrême pauvreté (estimé à 886 euros en 2025). Ainsi, les montants des prestations sociales semblent insuffisants et ne permettent pas de compléter ou de remplacer des revenus du travail inexistants ou trop faibles.

Les ménages dont la personne de référence est de nationalité étrangère ont un moindre accès aux prestations sociales, et même quand ils sont éligibles, leurs taux de non-recours sont plus élevés que ceux des ménages dont la personne de référence est de nationalité française. Leur niveau de vie est nettement plus faible que celui des ménages français : il est nul pour les étrangers au statut administratif instable, de 563 euros pour les ménages étrangers au statut administratif stable et de 800 euros pour l'ensemble des ménages français. Pour un même type de ressources, le niveau de vie des ménages étrangers est systématiquement plus faible que celui des ménages français, en raison de montants perçus plus faibles (salaires comme prestations sociales) et d'une taille de ménage plus grande en moyenne. ■

1. La proportion de ménages ne percevant aucune ressource peut présenter de légers écarts selon les analyses, y compris pour une même année. Ces écarts s'expliquent par les différences de sous-échantillon mobilisé. En effet, l'absence de ressources peut être identifiée à partir d'une variable binaire renseignée pour l'ensemble des ménages, tandis que les analyses portant sur le niveau de vie reposent uniquement sur les ménages pour lesquels le montant du niveau de vie est renseigné.

GRAPHIQUE 116

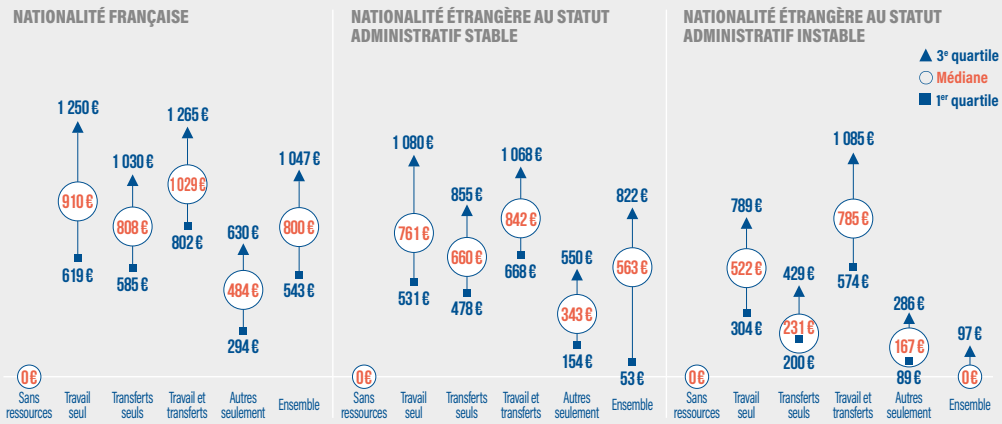
Évolution de la répartition des ménages selon le type de ressources perçues, la nationalité et le statut administratif de la personne de référence (2015, 2020, 2024, 2025) en %.



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.
Lecture : En 2025, 53 % de l'ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique ne perçoivent que des ressources issues de transferts sociaux, et 5 % ne perçoivent que des revenus directs du travail.

GRAPHIQUE 117

Distribution des niveaux de vie selon le type de ressources perçues, la nationalité et le statut administratif de la personne de référence (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.
Lecture : En 2025, le niveau de vie médian des ménages dont la personne de référence est de nationalité française et ne percevant que des revenus directs du travail est de 910 €, contre 761 € pour les ménages dont la personne de référence est de nationalité étrangère au statut administratif stable.

3.4

RESSOURCES ET CONDITIONS DE VIE

PRÉCARITÉ DU LOGEMENT

En 2025, plus d'un tiers des ménages accompagnés par le Secours Catholique (36 %) ne disposent pas d'un logement stable. Cette proportion, qui s'élevait à 21,9 % en 2010, a fortement augmenté jusqu'en 2019, avant de se stabiliser pendant la crise sanitaire, puis de repartir à la hausse à partir de 2022. L'instabilité résidentielle concerne aujourd'hui l'ensemble des profils de ménages, mais affecte particulièrement les ménages étrangers, en particulier lorsque leur statut administratif est précaire (82,2 % en 2025). Cette précarisation reflète une crise profonde de tous les maillons de la chaîne du logement. Fin 2025, 2,87 millions de ménages sont en attente d'un logement social au niveau national, un nouveau record, alors que seuls 102 094 logements sociaux ont été financés cette année, dont 30 068 très sociaux. Ce déséquilibre implique un nombre d'attributions encore trop faible (394 000 en 2025, + 3 %)[1], réduisant les chances d'obtenir un logement social à moins de 10 %. La situation des locataires du parc privé se dégrade aussi fortement : fragilisés par l'inflation du coût du logement et des revenus qui stagnent ou diminuent, les impayés progressent et les expulsions locatives explosent, avec un record de 30 500 expulsions en 2025[2] (+ 27 % par rapport à 2024), une hausse à mettre en lien avec la loi Kasbarian-Bergé, qui a facilité les procédures d'expulsion et réduit les délais de recours. Face à cette crise, des associations du Collectif des associations pour le logement, dont le Secours Catholique, ont lancé en 2025 une action en justice, dans le cadre de la campagne « Non-assistance à personnes mal-logées », pour dénoncer la carence fautive de l'État.

UNE INSTABILITÉ DU LOGEMENT QUI TOUCHE DAVANTAGE LES PERSONNES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE

Les ménages étrangers sont les plus touchés : 63,2 % sont en logement instable, contre 15 % des ménages français. Ceux dont la personne de référence a un statut administratif instable le sont plus encore : plus de 8 sur 10 (82,2 %). Inéligibles au logement social et sans accès légal au travail ou aux prestations sociales, ils ont peu de recours au parc privé, où les bailleurs risquent des sanctions pénales s'ils facilitent le séjour irrégulier. Ces ménages recourent souvent à des solutions dégradées : 47,8 % sont hébergés en urgence, 21,7 % chez des tiers, et 12,4 % vivent à la rue ou en abri de fortune, un chiffre en hausse de près de 16 % en un an seulement. Les ménages étrangers au statut stable sont eux aussi 28,4 % à ne pas disposer de logement stable, reflet d'une instabilité administrative chronique, de mécanismes d'éviction mais aussi de discriminations (26 % des saisines du Défenseur des droits pour discrimination à la location concernaient l'origine en 2024). Les équipes du Secours Catholique constatent l'engorgement du 115 et des critères d'accès de plus en plus restrictifs opposés aux personnes étrangères en situation instable, malgré le principe légal d'accueil inconditionnel. Les places d'hébergement restent insuffisantes : 203 000 dans le dispositif généraliste et 120 000 pour les demandeurs d'asile. Malgré l'engagement du ministre du Logement, début juillet, de maintenir 203 000 places, le budget 2026 ne permet pas de garantir leur maintien et les dépenses exceptionnelles, notamment liées aux épisodes de chaleur, pourraient encore aggraver la situation.

SURREPRÉSENTATION DES HOMMES SEULS ET HAUSSE DES FAMILLES PARMI LES MÉNAGES EN LOGEMENT INSTABLE

L'instabilité du logement touche de plus en plus de familles : en 2025, 36,1 % des couples avec enfants et 29,4 % des mères seules sont concernés, une proportion ayant doublé en dix ans pour les secondes. Chez les ménages étrangers, ces chiffres atteignent 60,5 % pour les mères seules et 53,9 % pour les couples avec enfants, contre respectivement 41,9 % et 43,8 % en 2015. 42 % des enfants de 5 ans ou moins rencontrés n'ont pas accès à un logement stable. Les personnes seules sont aussi fortement touchées : 50,3 % des hommes seuls et 31,3 % des femmes seules. Les jeunes adultes sont également très exposés : 45 % des 26-35 ans n'ont pas accès à un logement stable, contre 34 % de l'ensemble des personnes (adultes et enfants) rencontrées. La durée médiane passée sans logement est aussi en hausse : elle est de 13 mois pour l'ensemble des ménages en 2025, contre 7 mois en 2015. ■

1. Union sociale pour l'habitat (USH), *Les Hlm en chiffres – Édition 2026*, Repères n° 174, 2026.
2. « Impayés de loyers, charges de copropriétés et tensions sur le logement », Chambre nationale des commissaires de justice, Point presse, 17 mars 2026, https://commissaire-justice.fr/communiques/point-presse-logement-impayes-loyers-charges-de-coproprietes-et-tensions-sur-le-logement.

TABLEAU 2

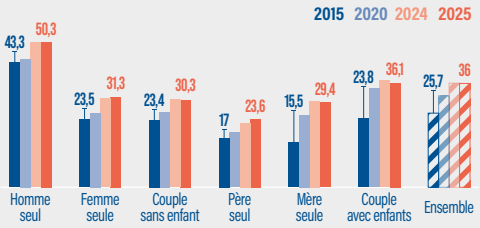
Évolution de la répartition des ménages par type de logement et selon la nationalité (2015, 2020, 2024, 2025) en %

	Française				Étrangère - statut adm. stable				Étrangère - statut adm. instable				Ensemble
	2015	2020	2024	2025	2015	2020	2024	2025	2015	2020	2024	2025	2025
Logement HLM	46,0	46,5	46,1	45,3	47,5	48,1	49,2	49,6	7,3	7,0	7,9	7,5	35,2
Location privée	32,8	32,1	30,3	30,6	18,2	16,6	15,1	16,7	7,0	8,7	8,1	8,3	22,2
Propriétaires occupants	6,5	7,0	7,5	7,7	1,3	1,5	1,3	1,5	0,1	0,2	0,3	0,2	4,7
Logement foyer	2,2	2,1	1,0	1,1	6,8	6,5	4,1	3,6	10,3	8,0	2,6	1,7	1,6
Établissement médico-social	0,0	0,0	0,2	0,3	0,0	0,0	0,2	0,3	0,0	0,0	0,2	0,1	0,3
Total logement stable	**87,5**	**87,7**	**85,3**	**85,0**	**73,8**	**72,8**	**69,9**	**71,6**	**24,7**	**23,9**	**19,1**	**17,8**	**64,0**
Famille, amis…	5,3	4,6	5,4	5,2	11,5	9,3	8,5	9,0	22,9	21,4	22,0	21,7	10,4
Habitat léger ou mobile	2,0	1,7	1,8	1,8	0,2	0,3	0,2	0,1	0,5	0,5	0,4	0,3	1,2
Structures d'hébergement (pour demandeurs d'asile et autres)	2,7	2,7	2,9	3,1	12,4	15,1	17,7	16,3	38,3	44,9	47,8	47,8	17,4
Rue, abri de fortune, squat…	2,5	3,4	4,8	5,0	2,1	2,6	3,7	2,9	13,7	9,3	10,8	12,4	7,0
Total logement précaire	**12,5**	**12,3**	**14,7**	**15,0**	**26,3**	**27,2**	**30,1**	**28,4**	**75,3**	**76,1**	**81,0**	**82,2**	**36,0**

Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.
Lecture : En 2025, 45,3 % des ménages dont la personne de référence est de nationalité française vivent dans un logement HLM ou un logement du parc social. 82,2 % des ménages dont la personne de référence est de nationalité étrangère au statut administratif instable vivent en logement précaire en 2025.

GRAPHIQUE 118

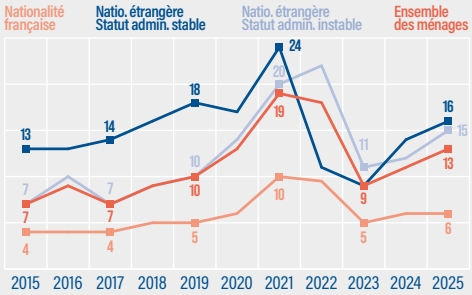
Évolution de la part des ménages en logement instable selon leur composition (2015, 2020, 2024, 2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.
Lecture : En 2025, parmi les hommes seuls, 50,3 % n'ont pas accès à un logement stable.

GRAPHIQUE 119

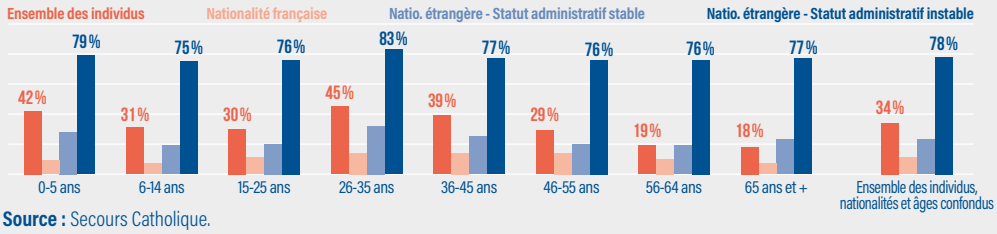
Évolution de la durée médiane passée en logement instable selon la nationalité (en mois)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique, en logement instable.
Lecture : En 2025, la durée médiane passée sans logement stable par les ménages dont la personne de référence est de nationalité française est de 6 mois, contre 16 mois pour les ménages dont la personne de référence est de nationalité étrangère au statut administratif stable.

GRAPHIQUE 120

Évolution de la part d'individus sans logement stable selon leur âge, leur nationalité et leur statut administratif (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des individus (adultes et enfants) rencontrés par le Secours Catholique.
Lecture : En 2025, parmi l'ensemble des individus (adultes et enfants) rencontrés, 34 % n'ont pas accès à un logement stable. Cette proportion atteint 45 % pour les individus âgés de 26 à 35 ans.

3.5

RESSOURCES ET CONDITIONS DE VIE

LES MÉNAGES EN SITUATION D'IMPAYÉ

APRÈS UN PIC EN 2024, LA PART DES MÉNAGES VIVANT EN LOGEMENT STABLE ET CONFRONTÉS À DES IMPAYÉS REPREND SA TENDANCE À LA BAISSE

En 2025, 44,9 % des ménages rencontrés sont confrontés à des situations d'impayé. Cette proportion suit une tendance à la baisse depuis plusieurs années, en lien avec l'évolution du profil des personnes accueillies par le Secours Catholique, notamment la hausse de la part de personnes étrangères au statut administratif instable. Cette dynamique avait toutefois marqué une pause durant la crise sanitaire, entre 2021 et 2022. En restreignant l'analyse aux seuls ménages vivant en logement stable, davantage sujets à d'éventuels impayés, une baisse est également observée ces dernières années. Après un pic atteint en 2024, à 62,6 %, un niveau inédit depuis 2015, la part des ménages confrontés à des impayés marque à nouveau une baisse en 2025 : 61 % des ménages en logement stable sont confrontés à des impayés. La hausse observée les années précédentes s'inscrivait dans un contexte de forte inflation, en particulier sur les prix de l'énergie (gaz, électricité, autres combustibles), qui avaient connu une augmentation très marquée entre 2021 et 2023. Cette inflation ne s'est répercutée sur les impayés qu'en 2024, en raison des dispositifs exceptionnels mis en place par les pouvoirs publics (bouclier tarifaire, extension du chèque énergie), qui en avaient vraisemblablement atténué les effets jusqu'à leur suppression vers la fin 2023. Dans un contexte de forte inflation lié aux conflits internationaux déclenchés début 2026, il est probable que les impayés repartent à la hausse en 2026, d'autant que les aides mises en place restent très limitées, fragilisant davantage les ménages accompagnés par le Secours Catholique.

LE LOGEMENT RESTE LA PRINCIPALE SOURCE D'IMPAYÉ

Le dossier thématique de notre rapport 2022 sur l'état de la pauvreté[1] a montré que les dépenses liées au logement absorbaient plus de la moitié des ressources perçues par les ménages accueillis. Le loyer et l'énergie sont donc logiquement les deux principaux postes d'impayés. Entre 2024 et 2025, la part de ménages confrontés à des impayés de loyer (41,9 % en 2025) et d'énergie (49,2 % en 2025) est restée plutôt stable, à des niveaux très élevés. Face à des choix impossibles, les ménages en situation d'impayé n'ont pas eu d'autre recours que de solliciter les équipes du Secours Catholique.

Plus de la moitié des ménages en situation d'impayé sont locataires du parc social (53,1 %), près d'un tiers du parc privé (30,9 %) et 7,1 % sont propriétaires. Ils sont en plus grande proportion de nationalité française (78,7 %), perçoivent principalement des prestations sociales, mais ceux combinant revenus du travail et prestations sociales sont aussi surreprésentés. Leur niveau de vie est moins faible que l'ensemble des ménages accueillis (812 euros contre 568 euros en 2025), mais les frais liés au logement pèsent lourdement sur leur budget. Ils sollicitent l'aide du Secours Catholique pour deux raisons principales en 2025 : l'aide alimentaire (42,9 %) et le règlement de loyer ou de facture d'énergie (40,5 %). Ces demandes ont fortement augmenté entre 2020 et 2022, puis se sont stabilisées à des niveaux élevés et inédits ; la tendance se poursuit en 2025, avec une légère baisse par rapport à 2024 (40,7 %).

LES MÉNAGES RURAUX DAVANTAGE CONFRONTÉS AUX IMPAYÉS D'ÉNERGIE, LES URBAINS, AUX IMPAYÉS DE LOYER

En 2025, la proportion de ménages, vivant en logement stable, en situation d'impayé est similaire entre ruraux et urbains (60,9 % et 60,8 %), mais ils n'y sont pas confrontés de la même façon : plus de la moitié des ménages ruraux concernés ont des impayés d'énergie (54,1 %, contre 47,4 % des urbains), deux proportions stables. Les impayés de loyer concernent 32,8 % des ménages ruraux contre 45,5 % des urbains. Cet écart reflète les conditions de logement selon le territoire : en zone rurale, plus souvent locataires du parc privé où le risque d'expulsion est élevé, les ménages privilégient le paiement du loyer ; en zone urbaine, majoritairement dans le parc social où ce risque est moindre, les impayés de loyer y sont plus fréquents. ■

1. Secours Catholique – Caritas France, « À l'épreuve des crises : enquête sur les budgets des plus précaires », art. cit.

TABLEAU 3

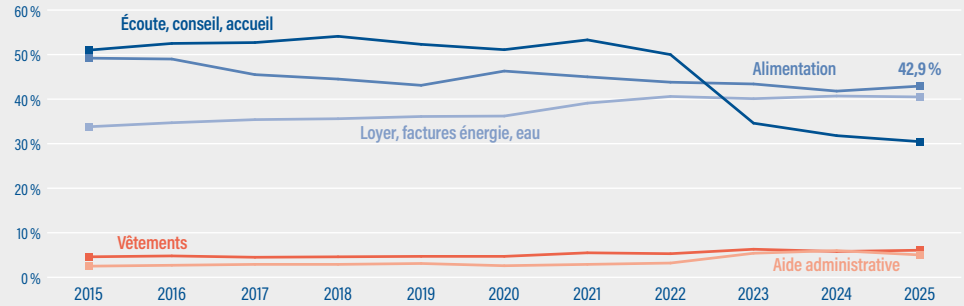
Évolution des types d'impayé (2015, 2020, 2024, 2025)

	2015	2020	2024	2025
Loyer, mensualités d'accession	39,3 %	37,9 %	41,0 %	41,9 %
Gaz, électricité, combustibles, eau	45,6 %	46,5 %	49,2 %	49,2 %
Téléphone, téléphone mobile, Internet, TV	6,4 %	5,6 %	6,7 %	6,9 %
Impôts, taxes, amendes, redevances	11,2 %	10,9 %	7,7 %	7,3 %
Crédit (voiture, consommation)	7,9 %	7,1 %	6,4 %	6,2 %
Assurance habitation, voiture, santé	9,2 %	8,2 %	8,0 %	8,8 %
Autres	23,3 %	23,5 %	21,8 %	22,2 %
Impayé médian - euros constants (2024)	**962 €**	**873 €**	**820 €**	**854 €**
Part de ménages faisant face à des impayés - Ensemble des ménages	**57,3 %**	**48,2 %**	**46,1 %**	**44,9 %**
Part de ménages faisant face à des impayés - Ménages en logement stable	**66,2 %**	**60,9 %**	**62,6 %**	**60,9 %**

Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en situation d'impayé.
Lecture : En 2025, 44,9 % de l'ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique sont en situation d'impayé. Parmi eux, 41,9 % faisaient face à des impayés relatifs au loyer.

GRAPHIQUE 121

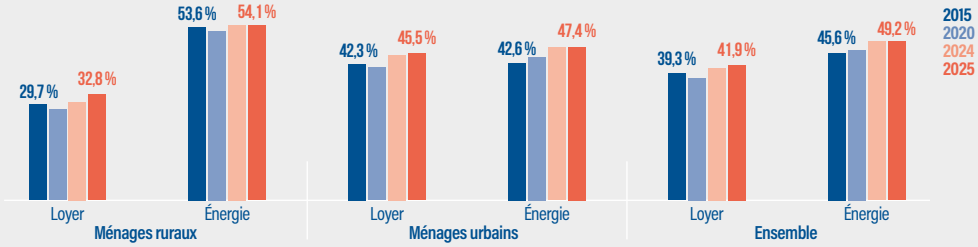
Évolution des principales demandes exprimées par les ménages en situation d'impayé (2015-2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en situation d'impayé.
Lecture : En 2025, 42,9 % des ménages en situation d'impayé exprimaient un besoin d'aide alimentaire.

GRAPHIQUE 122

Évolution des types d'impayé selon le lieu de résidence du ménage (2015, 2020, 2024, 2025)

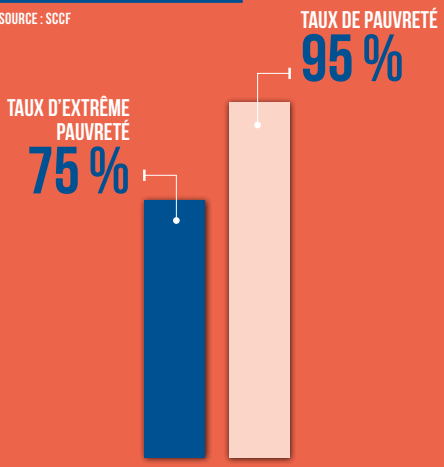


Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en situation d'impayé.
Lecture : En 2025, parmi l'ensemble des ménages ruraux en situation d'impayé, 54,1 % étaient confrontés à des impayés d'énergie, contre 47,4 % pour les ménages vivant en milieu urbain.

ANNEXE 1

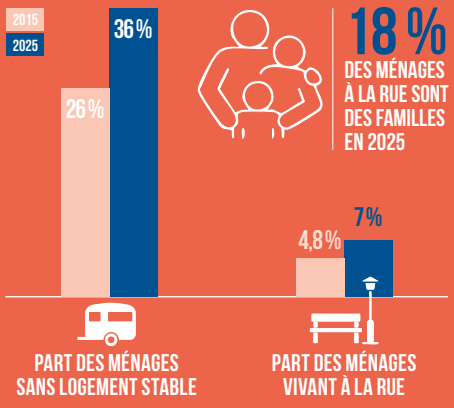
TAUX DE PAUVRETÉ EN 2025

SOURCE : SCCF



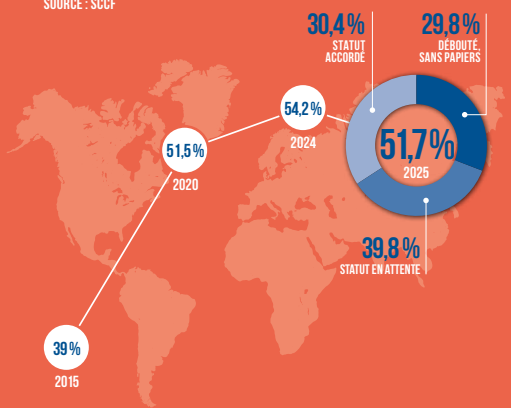
PRÉCARITÉ DU LOGEMENT DES MÉNAGES ACCUEILLIS 2015-2025

SOURCE : SCCF



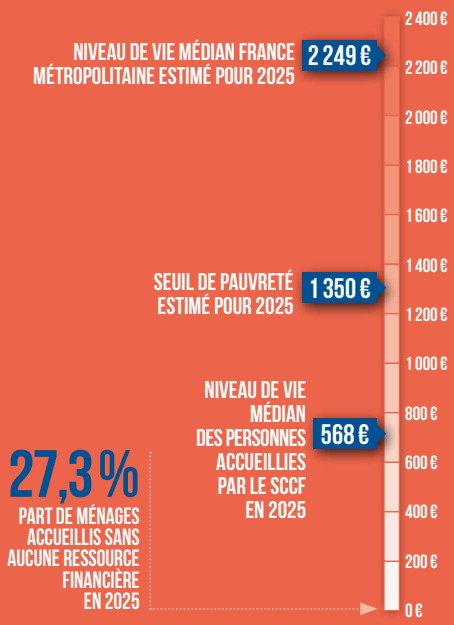
PART DES PERSONNES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE ET STATUT ADMINISTRATIF (2015-2025)

SOURCE : SCCF



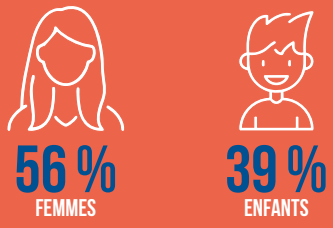
RESSOURCES MENSUELLES EN 2025

SOURCES : INSEE ET SCCF

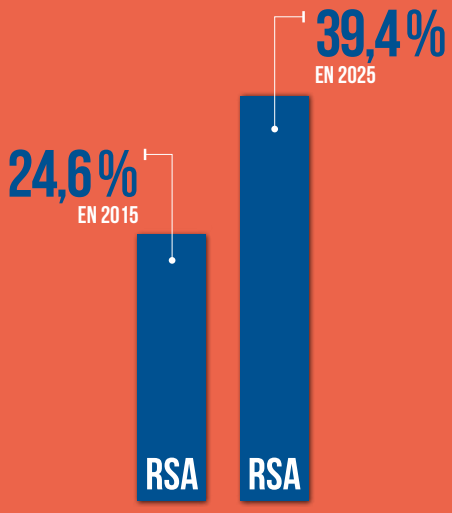


PART DES FEMMES ET DES ENFANTS PARMI LES PERSONNES ACCUEILLIES AU SECOURS CATHOLIQUE EN 2025

SOURCE : SCCF



ÉVOLUTION DU NON-RECOURS AU RSA EN 2025



OPINION DES FRANÇAIS

SOURCE : SONDAGE OPINIONWAY POUR LE SCCF

72 % DES FRANÇAIS ESTIMENT QUE LA DÉMATÉRIALISATION DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES CONSTITUE UN FREIN À L'ACCÈS AUX DROITS.

82 % DES FRANÇAIS JUGENT LES MINIMA SOCIAUX INDISPENSABLES.

SEULS **71 %** PENSENT QUE LES PRESTATIONS SOCIALES PROTÈGENT RÉELLEMENT DE LA PAUVRETÉ.

LE HALO DES PROBLÈMES LIÉS À LA SANTÉ ET AU HANDICAP

SOURCE : SCCF

22,7 % EN 2025

18,6 % EN 2015

LECTURE MULTIDIMENTIONNELLE DE LA PAUVRETÉ DES FRANÇAIS

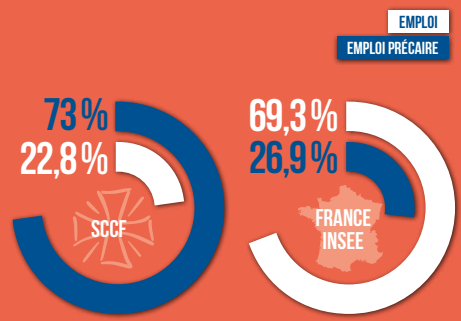
SOURCE : SONDAGE OPINIONWAY POUR LE SCCF

DIMENSIONS ASSOCIÉES À LA PAUVRETÉ :

- NE PAS SUBVENIR À SES BESOINS FINANCIERS **83 %**
- NE PAS POUVOIR SE NOURRIR CORRECTEMENT **82 %**
- NE PAS POUVOIR SE CHAUFFER CORRECTEMENT **82 %**
- RENONCER À CERTAINS SOINS MÉDICAUX **81 %**
- AVOIR DES DIFFICULTÉS À RECOURIR À SES DROITS, AUX AIDES DISPONIBLES **71 %**

TAUX D'EMPLOI EN 2025

SOURCE : INSEE ET SCCF



OPINION DES FRANÇAIS

SOURCE : SONDAGE OPINIONWAY POUR LE SCCF

52 % DES FRANÇAIS PENSENT QU'IL N'Y A PAS ASSEZ DE TRAVAIL POUR TOUT LE MONDE.

81 % DÉCLARENT QUE LES EMPLOIS PRÉCAIRES SONT SOUVENT SUBIS.

ANNEXE 2

MÉTHODOLOGIE ET INFORMATIONS DISPONIBLES POUR L'ANALYSE DES SITUATIONS DE PAUVRETÉ RENCONTRÉES PAR LE SECOURS CATHOLIQUE

Pour chaque ménage rencontré par une équipe du Secours Catholique, les bénévoles constituent un dossier d'accueil qui décrit la situation et sert principalement au suivi et à l'accompagnement de ce ménage.

Une fois par dossier et par an, les éléments sont retranscrits dans une fiche statistique anonyme. Elle contient un grand nombre d'informations telles que la composition du ménage, sa situation face à l'emploi, au logement, ses ressources, ses éventuelles situations d'impayé, les demandes exprimées, etc. Cette fiche statistique a été mise à jour en 2023, modifiant, ajoutant ou supprimant certains indicateurs et certaines modalités de réponse. Depuis cette année, le format des variables et l'ensemble des traitements statistiques appliqués aux données collectées ont dû être également adaptés à cette nouvelle version de la fiche statistique. Les nouveaux traitements ont été appliqués à l'ensemble des données collectées depuis 2010. Cela implique de possibles écarts de valeurs entre les indicateurs présentés dans les rapports précédents et ceux du présent rapport. Il est donc fortement déconseillé de comparer les données de ce rapport 2026 à celles des précédents. Enfin, après cette mise à jour de la fiche statistique, des ruptures de séries, pour certaines variables, peuvent également exister.

Certaines activités, comme l'accueil de jour, avec douches et petits déjeuners, ou les groupes locaux proposant des activités conviviales, ne donnent pas systématiquement lieu à un dossier d'accueil. Le nombre de fiches recueillies dépend également de la mobilisation des bénévoles dans la remontée d'informations. L'échantillon n'est donc pas parfaitement représentatif de l'ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique, ni de l'ensemble des personnes en situation de très grande pauvreté sur le territoire français. Mais les biais structurels ne se modifient pas fortement au cours du temps, sauf cas particuliers. C'est pourquoi les évolutions, les proportions et les ordres de grandeur peuvent être interprétés de manière plus générale. Cette approche est appuyée par le grand nombre de fiches recueillies.

Enfin, tous les ans, chaque équipe établit un recensement du nombre de ménages qu'elle a rencontrés pendant l'année civile. À partir de ces informations, croisées avec celles issues des fiches statistiques, il est possible d'estimer des effectifs globaux, comme le nombre de personnes rencontrées au cours d'une année.

ANNEXE 3

GLOSSAIRE

DÉCILE
Même définition que « quartile », en partageant la distribution en dix parties égales au lieu de quatre.

EUROS COURANTS/EUROS CONSTANTS
Les montants en euros courants sont tels qu'ils sont indiqués à une période donnée (valeur nominale). Les montants en euros constants sont en valeur réelle, c'est-à-dire corrigés de la hausse des prix par rapport à une référence. Dans ce rapport, quand les montants sont calculés en euros constants 2024, ils sont corrigés de la hausse des prix jusqu'à 2024.

MÉDIANE D'UN ENSEMBLE DE VALEURS
C'est la valeur de cet ensemble qui divise celui-ci en deux parts égales. La moitié des valeurs de cet ensemble est inférieure à la médiane, l'autre moitié lui est supérieure.

MÉNAGE
Un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne. Nous élargissons ce terme aux personnes qui n'occupent pas de logement.

MÉNAGE COMPLEXE
Un ménage complexe se définit par rapport aux autres types de ménage. Il s'agit d'un ménage qui n'est pas composé soit d'une seule personne, soit d'une seule famille (un couple sans enfant, un couple avec enfants ou une famille monoparentale). Les ménages complexes, au sens statistique du terme, sont ceux qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées partageant habituellement le même domicile, ou toute autre combinaison de familles et personnes isolées. Ces ménages sont qualifiés de complexes dans la mesure où le type de lien (lien de parenté, liens amicaux, etc.) peut être très variable entre les personnes. Ils comportent notamment les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation. Il est difficile de mettre en évidence une configuration type de ces ménages (Insee).

MÉNAGE ÉTRANGER
Ménage dont la personne de référence n'est pas de nationalité française.

NIVEAU DE VIE OU REVENU DISPONIBLE PAR UC
Somme de l'ensemble des ressources du ménage divisée par la somme des unités de consommation le composant. Cela correspond au niveau de vie du ménage (exprimé par unité de consommation). Cette échelle d'équivalences est utilisée par l'ensemble des pays européens. Chaque individu ne correspond pas à une unité afin de prendre en compte les économies d'échelle liées à la mutualisation au sein des ménages.

PAUVRETÉ MONÉTAIRE ET SEUIL DE PAUVRETÉ D'UN PAYS
Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme eurostat et les instituts nationaux de statistiques des autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme le Canada ou les États-Unis) en ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie. La France privilégie également ce seuil, mais l'Insee publie aussi des taux de pauvreté selon d'autres seuils (40 %, 50 %).

PERSONNE DE RÉFÉRENCE
Au sein de chaque ménage, pour les couples, c'est la personne qui se présente à l'accueil des équipes du Secours Catholique, sinon, c'est l'adulte unique du ménage.

QUARTILE
Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus… les quartiles sont les valeurs qui partagent cette distribution en quatre parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires : le premier quartile (noté généralement Q1) est le salaire au-dessous duquel se situent 25 % des salaires et le salaire au-dessus duquel se situent 75 % des salaires. Le deuxième quartile est le salaire au-dessous duquel se situent 50 % des salaires ; c'est la médiane. Le troisième quartile (noté généralement Q3) est le salaire au-dessous duquel se situent 75 % des salaires et au-dessus duquel se situent 25 % des salaires.

QUINTILE
Même définition que « quartile », en

partageant la distribution en cinq parties égales au lieu de quatre.

RESTE À VIVRE OU RESTE POUR VIVRE

Le reste à vivre ou reste pour vivre est globalement défini comme le revenu restant à un ménage une fois déduit l'ensemble des dépenses dites contraintes, dont le champ est élargi au-delà des dépenses pré-engagées pour couvrir également des dépenses considérées comme inévitables. Il rend ainsi compte du revenu encore disponible pour se nourrir, s'habiller, se meubler, se distraire, etc. La difficulté réside cependant dans la délimitation exacte du champ des dépenses contraintes, qui ne font l'objet d'aucune définition harmonisée. Le CNLE et la mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE) suggèrent néanmoins d'ajouter aux dépenses pré-engagées les postes budgétaires suivants, difficiles à contourner sans qu'ils fassent nécessairement l'objet d'un prélèvement :

- les frais de transport (abonnements, tickets, carburant, etc.) ;
- les frais de santé (reste à charge) ;
- les pensions alimentaires versées ;
- les remboursements de dettes en cours (dette bancaire, crédit autre que crédit immobilier, apurement d'impayés, remboursement de trop-perçus et autres dettes diverses).

TAUX DE PAUVRETÉ

Proportion de personnes ou de ménages ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté.

UNITÉ DE CONSOMMATION

Cela permet de comparer le niveau de vie des ménages de tailles différentes. Le premier adulte du ménage représente 1 unité de consommation (UC), les autres membres de plus de 14 ans représentent chacun 0,5 UC et les enfants de moins de 14 ans représentent chacun 0,3 UC. Concrètement, un couple dont les revenus sont de 2 000 euros a un niveau de vie équivalent à une personne seule qui perçoit 1 333 euros car 1 333 euros équivalent à 2 000 euros multipliés par 1,5 part (une part pour le premier adulte, une demi-part pour le second adulte).

ACTIVITÉ/INACTIVITÉS – CATÉGORIES ISSUES DES FICHES STATISTIQUES ET DÉFINITIONS

CATÉGORIES DES FICHES STATISTIQUES
(PERSONNE DE RÉFÉRENCE ET ÉVENTUEL CONJOINT)

CHÔMAGE OU RECHERCHE D'EMPLOI

Cette catégorie rassemble les personnes qui sont à la recherche d'un emploi, et non toutes celles qui sont sans emploi. Une distinction est établie entre chômage indemnisé (les personnes ont droit à des allocations, qu'elles les perçoivent ou qu'elles les attendent) et chômage non indemnisé (les personnes sont en recherche d'emploi, mais n'ont pas droit à ces indemnités de chômage ou n'ont pas la possibilité de faire valoir leurs droits à ces indemnités).

EN EMPLOI

Cette catégorie rassemble les personnes qui sont en contrat à durée indéterminée (CDI) à plein temps, en contrat à durée déterminée (CDD) à plein temps, en travail intérimaire ou saisonnier, en travail à temps partiel (que ce soit en CDI ou en CDD), en emploi aidé/contrat aidé, à leur compte, en formation professionnelle ou autre (travail non déclaré principalement).

FORMATION PROFESSIONNELLE

Cette catégorie rassemble les personnes en formation, y compris en contrat d'alternance ou en stage.

« INACTIF CLASSIQUE », SANS EMPLOI NI RECHERCHE

Cette catégorie rassemble les personnes qui n'ont pas d'emploi, n'en recherchent pas et ne sont pas disponibles pour en

occuper un. Elles se trouvent dans l'une de ces situations dites d'« inactivité classique » : étudiant, inaptitude santé, retraite, préretraite ou au foyer.

« AUTRE INACTIVITÉ »

D'autres situations d'inactivité moins standard, et souvent subies, sont également reportées, à savoir celle des personnes sans droit au travail (cet item ne concerne que les étrangers en attente de régularisation de leur statut légal ou sans papiers) et d'**« autres situations sans emploi »** (cet item permet de regrouper les autres raisons d'inactivité, y compris les raisons inconnues. C'est souvent ici que sont catégorisés les « chômeurs découragés » ou les personnes sans domicile fixe très éloignées du marché du travail, qui n'ont pas d'emploi, ont abandonné toute recherche, mais seraient éventuellement disponibles pour en occuper un).

DÉFINITIONS

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL ET RECENSEMENT DE LA POPULATION

Un chômeur est une personne qui n'a pas d'emploi et qui en recherche un. La définition des chômeurs est extrêmement sensible aux critères retenus. Il en découle que la définition des personnes en emploi et des inactifs a la même sensibilité. La définition la plus couramment utilisée pour les chômeurs est celle « au sens du BIT ». Elle permet d'effectuer des comparaisons internationales.

CHÔMAGE BIT

En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le BIT, un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les quinze jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

CHÔMAGE RECENSEMENT

Les chômeurs au sens du recensement de la population sont les personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeuses (inscrites ou non à France Travail), ou qui ont déclaré rechercher un emploi.

EN EMPLOI

Les personnes employées au sens du BIT sont celles ayant travaillé pendant une durée quelconque, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine dite de référence. Cette notion est différente de celle de l'emploi au sens du recensement de la population, qui concerne les personnes ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement.

HALO AUTOUR DU CHÔMAGE

Ces personnes sont inactives au sens du BIT. Elles ne sont pas considérées comme étant au chômage au sens du BIT, même si leur situation en est proche. Le halo autour du chômage se compose de personnes sans emploi qui en recherchent un, mais ne sont pas disponibles dans les deux semaines pour travailler ; de personnes sans emploi, disponibles dans les deux semaines pour travailler, qui souhaitent travailler, mais qui n'ont pas effectué de démarche active de recherche d'emploi ; enfin, de personnes sans emploi qui souhaitent travailler mais qui n'ont pas effectué de démarche active de recherche d'emploi et qui ne sont pas disponibles dans les deux semaines pour travailler.



© CHRISTOPHE HARGOUES / SCCF

TABLE DES MATIÈRES

Éditorial 1
Résumé exécutif 5

8 QUESTIONS POUR MIEUX COMPRENDRE LA PAUVRETÉ

Introduction 16
Pourquoi le taux de pauvreté ne suffit-il pas à décrire précisément les différentes formes de pauvreté ? 20
1. La pauvreté au sens monétaire : une mesure partagée mais mal comprise 20
2. Au-delà du taux de pauvreté, l'importance de décrire l'intensité de la pauvreté 22
3. De nouvelles approches complémentaires remettant en question l'utilisation du seuil de pauvreté usuel 26
Qu'est-ce que la pauvreté multidimensionnelle ? 29
1. La pauvreté multidimensionnelle : comprendre l'expérience vécue de la pauvreté 29
2. La pauvreté vue par les Français : la dignité au cœur des représentations multidimensionnelles 31
3. La pauvreté : un phénomène passager ou durable ? 33
Pourquoi les personnes étrangères sont-elles davantage exposées à la pauvreté ? 36
1. Une population largement reconfigurée dans nos accueils 36
2. Pour les étrangers rencontrés, la pauvreté est étroitement liée à l'instabilité du statut administratif 38
3. En l'absence de statut administratif stable, les difficultés se cumulent 40
La pauvreté prend-elle les mêmes formes selon les territoires ? 43
1. Une pauvreté largement perçue comme visible, notamment en milieu urbain 43
2. Des profils de pauvreté différents entre les zones urbaines et rurales ? 44
3. Une pauvreté mise à distance : entre ségrégation spatiale et disqualification sociale 48
Pourquoi le travail ne protège-t-il plus de la pauvreté ? 52
1. Une progression de l'emploi qui ne garantit plus une protection contre la pauvreté 52
2. Les déterminants sociaux de l'emploi précaire 54
3. La montée des travailleurs indépendants précaires 55
4. Un décalage entre les préoccupations des Français et les priorités des pouvoirs publics 56
Dans quelles mesures les difficultés d'accès à un logement stable et digne contribuent-elles à la pauvreté ? 60
1. L'absence de logement est un marqueur fort de la pauvreté 60
2. La précarité du logement est en hausse 60
3. Au-delà de l'accès à un logement stable se pose la question du logement digne 62
Les démarches administratives fabriquent-elles de la pauvreté ? 68
1. Une complexité croissante et des procédures déshumanisées 68
2. La non-perception des allocations familiales : explications, évolution et profils 68
3. Le non-recours au RSA 70
Comment des personnes se retrouvent-elles progressivement éloignées de l'emploi ? 77
1. L'éloignement du marché de l'emploi n'est pas un état mais un processus 77
2. Les facteurs de bascule dans l'inactivité : une accumulation de difficultés 78
3. Les limites des politiques d'activation et de la logique de sanctions 82

Entretien avec François Dubet, sociologue 87

PROFIL GÉNÉRAL

1. Caractéristiques sociodémographiques des ménages rencontrés 96
Fiche 1.1 Âge, sexe, nationalité et composition familiale 96
Fiche 1.2 Nationalité et statut administratif 98
Fiche 1.3 La précarité des hommes seuls 100
Fiche 1.4 La précarité des mères isolées 102
Fiche 1.5 La précarité des femmes seules 104
Fiche 1.6 La précarité des couples avec enfants 106
2. Emploi, chômage et inactivité 108
Fiche 2.1 Une « inactivité » qui poursuit sa hausse depuis plus de 10 ans 108
Fiche 2.2 Les ménages très éloignés de l'emploi 110
Fiche 2.3 Chômage 112
Fiche 2.4 Formes d'emploi 114
Fiche 2.5 Situation d'activité des jeunes adultes et des seniors 116
3. Ressources et conditions de vie 118
Fiche 3.1 Profil des ménages sans ressources 118
Fiche 3.2 Niveau de vie et taux de pauvreté 120
Fiche 3.3 Types de ressources 122
Fiche 3.4 Précarité du logement 124
Fiche 3.5 Les ménages en situation d'impayés 126

ANNEXES

Annexe 1. Infographies 128
Annexe 2. Méthodologie et informations disponibles pour l'analyse des situations de pauvreté rencontrées par le Secours Catholique 130
Annexe 3. Glossaire 131

secours-catholique.org
OBSERVATOIRE DES PAUVRETÉS
01 45 49 73 00
dept.statistiques@secours-catholique.org
caritasfrance Secours Catholique-Caritas France

Secours Catholique
Caritas France

CFA26/RS

#rapportpauvreté